LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ | Montréal, vendredi 4 mars 1966 / Quatre temps / 82e année, No 53 / 4 cahiers / 48 pages / La météo : doux, des averses en soirée / Minimum 32 / Maximum 45

Le combat Cassius Clay — Ernie Terrel pourrait avoir lieu à Verdun • En page 25

Lesage écarte pour de bon la formule Fulton-Favreau

Un aérobus de CPA s'écrase à Tokyo

Sur les 71 occupants, il y aurait 7 survivants

TOKYO. (PC, UPI, AFP) — Un aérobus DC-8 des Canadian Pacific Airways s'est écrasé ce soir en tentant d'atterrir dans un épais brouillard à l'aéroport international de Tokyo.

Au moins 20 des 71 personnes qui se trouvaient à bord ont été tuées. Les pompiers signalent en effet que 20 corps ont été retirés des débris fumants du gros quadrimoteur à réaction. Il n'y aurait que sept survivants, dont un Canadien et un Américain.

Les débris de l'appareil étaient dispersés sur plus d'un demi-mille et même par-dessus le mur de protection situé au bout de la piste, en bordure de la baie de Tokyo.

Au moins neuf Canadiens étaient au nombre des passagers. On ne connait pas encore leur sort. Les Montréalais sont : M. et Mme Joseph Stampelman ; M. et Mme Roland R. Giroux ; Robert F. Hallam et M. et Mme Block.

Un employé de l'aéroport a dit avoir entendu deux explosions au moment où l'avion toucha le sol, puis il aperçut une boule de feu à travers la brume.

L'aéroport était en effet enveloppé dans un épais brouillard et rendu dangereux par la bruine.

L'avion transportait 73 passagers et un équipage de huit personnes. Le pilote serait au nombre des victimes.

La piste "C" de l'aéroport est jonchée de débris et de corps sur près d'un demi-mille. L'aéroport est complètement paralysé et une oeeur âcre de métal brûlé se mêle au brouillard intense et à la pluie fine qui tombe. Le bout de la piste donne sur la baie de Tokyo et certaines victimes ont dû être précipitées dans les eaux, actuellement sillonnées par des patrouilles de garde-côtes.

Sur la piste même, plus de 1,000 sauveteurs, policiers, pompiers, ambulanciers, médecins et infirmières s'affairent à la lueur des projecteurs.

Une trentaine de personnes, dont 25 étrangers, devaient descendre ou changer d'avion à Haneda.

Parmi ceux qui attendaient pour prendre l'avion à Tokyo se trouvait le champion poids plume du monde à la boxe, Horacio Acavallo, d'Argentine, qui avait défendu son titre avec succès au Japon cette semaine.

Le brouillard était si dense à l'aéroport qu'il a été fermé à la circulation peu après l'accident. La nuit était particulièrement chaude et humide, signe de l'approche du printemps.

Dès l'écrasement de l'avion, des pompes à incendie et des ambulances ont été dépêchées sur les lieux.

Il y a un mois exactement, un Boeing 727 des Nippon Airways s'abîmait dans la baie de Tokyo, causant la mort des 133 personnes à bord. C'était le pire désastre dans l'histoire de l'aviation pour un seul avion.

Contacté par téléphone à sa demeure de Vancouver, le président de la compagnie Canadian Pacific Airlines, M. J. C. Gilmer, s'est dit bouleversé en apprenant la catastrophe. Il a ajouté que l'avion était piloté par l'un "de nos pilotes les plus anciens et les plus expérimentés".

M. Gilmer a souligné qu'aucun nom ne serait rendu public avant que les parents des victimes n'aient été avertis. Il n'a pas précisé combien de Canadiens se trouvaient à bord du DC-8 qui se rendait de Hong-Kong à Vancouver.

En juillet 1965, CPA avait perdu un DC6B, qui avait explosé à 150 milles au nord de Vancouver, tuant 52 personnes.

La chute d'un Boeing au mont Blanc causée par une collision ?

PARIS (AFP) — L'une des catastrophes aériennes les plus meurtrières à ce jour, l'écrasement sur le mont Blanc, le 25 janvier, d'un "Boeing-707" d' "Air India" avec 117 personnes à bord, a-t-elle été causée par une collision avec un appareil non identifié ?

Cette question, suscitée par l'initiative d'une équipe de journalistes de la télévision française, qui s'est rendue dimanche sur les lieux de la catastrophe et en a ramené des

Voir CHUTE en page 2

Première réunion en 38 ans

QUEBEC. (DNC) — Pour la première fois depuis 38 ans, les juges de la Cour supérieure de la province de Québec se réunissent aujourd'hui au Palais de justice de Québec, pour une conférence plénière de deux jours.

La dernière rencontre du genre avait eu lieu en 1928, sous la présidence du juge Sir François Lemieux. Celle d'aujourd'hui, qui se poursuivra demain, est présidée par l'hon. juge Frédéric Dorion, juge en chef de la Cour supérieure de la province. On y mettra surtout au point les règles de pratique devant nos cours, tant au criminel qu'au civil, et l'on s'attaquera à un sujet de grande actualité : la loi des faillites.

Plusieurs personnalités outre les juges

Outre le juge Dorion, plusieurs personnalités participent à la conférence, dont Me Jean-Charles Cantin, représentant le ministre fédéral de la Justice, Me Claude Wagner, ministre provincial de la Justice, l'hon. juge George Challies, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, et Me Yves Prévost, bâtonnier général de la province. Les autres séances seront à huis clos, mais les résolutions, à la fin de la rencontre, seront probablement communiquées à la presse.

Quatre comités

Les juges forment quatre comités pour procéder à l'étude des différents sujets qui leur seront soumis. Des règles de pratique pour les procédures aux assises et devant les cours civiles seront étudiées et adoptées. En ce qui a trait aux règles de pratique "civile", il est à noter qu'il s'agit surtout d'effectuer des concordances pour tenir compte du nouveau code de procédure civile qui entrera bientôt en vigueur.

Un comité est chargé d'étudier en particulier, l'application de la Loi de faillite. Il s'agit d'en arriver à plus d'uniformité dans ce domaine. Il y a, à ce propos, des divergences selon les districts judiciaires. De plus, il n'est pas impossible qu'on propose des changements à la loi pour en clarifier la teneur. Le juge Dorion a fait remarquer qu'il y a présentement un bill devant le Sénat, bill qui vise justement à amender cette Loi de faillite. Ce bill lui paraît assez complet et de nature à corriger les principales faiblesses de la loi actuelle.

D'autres sujets sont aussi à l'étude. Dans chaque cas, les questions ont déjà fait l'objet de recherches par des juges particuliers ou des groupes de juges. C'est à partir de ces travaux que les discussions sont amorcées.

Exclusif à LA PRESSE

Du lit du fleuve un cargo se lève

Comme l'ours au printemps, le cargo "Lawrencecliffe Hall" quitte peu à peu l'antre de neige et de glace où il s'était enlisé l'automne dernier. Dans quelques jours, l'énorme coque de plus de 18,000 tonnes sera tout-à-fait remise sur sa quille. Le navire qui avait sombré non loin des rives de l'île d'Orléans après un abordage avec le cargo "Sunek", le 16 novembre, n'offre plus qu'une inclinaison de 15 degrés. Le renflouement spectaculaire est accompli par la société Marine Industries, de Sorel.

Il suggère la tenue d'une autre conférence fédérale-provinciale

par Vincent Prince

QUEBEC. — C'est vraiment final. Le gouvernement Lesage s'en tient à sa décision de remettre indéfiniment l'examen de la formule Fulton-Favreau.

C'est ce qui ressort d'une lettre adressée par le premier ministre Jean Lesage, au premier ministre Pearson, le 17 février dernier, et dont le texte a été rendu public, hier, à l'Assemblée législative.

La formule Fulton - Favreau a mis au point un mécanisme permettant de rapatrier la constitution canadienne et de la modifier au Canada. Elle comporte aussi certains amendements de fait à cette même constitution en ce qu'elle autorise, notamment, les délégations de pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement.

Cette formule a été acceptée par tous les parlements provinciaux, sauf le Québec. C'est cette acceptation qu'Ottawa attend depuis des mois pour l'adopter à son tour. Il devra continuer d'attendre.

Prêt à d'autres discussions

M. Lesage ne ferme pas, toutefois, toutes les portes. Il dit qu'il est prêt à reprendre la discussion sur le sujet à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale ultérieure qui pourrait être convoquée à cet effet.

Le premier ministre québecois a déjà prétendu que s'il s'était d'abord déclaré favorable à la formule, l'an dernier, c'est qu'il lui donnait une interprétation qui ne semble pas être celle qu'on lui donne à Ottawa. C'est ce qui l'aurait amené à reviser sa position. Il faut dire, par ailleurs, que de nombreux mouvements, associations ou particuliers du Québec, ont lancé une vigoureuse campagne, dès les débuts, contre la formule en question. Cette campagne a probablement eu quelque chose à voir avec l'attitude nouvelle de M. Lesage.

Le cas du Conseil législatif

Quoi qu'il en soit, cette attitude nouvelle crée un nouveau problème. C'est celui du sort réservé au Conseil législatif. A l'époque où il favorisait la formule Fulton - Favreau, M. Lesage a fait adopter en Chambre un bill visant à réduire considérablement les pouvoirs du Conseil législatif. Il avait dit que la réduction de ces pouvoirs était nécessaire et urgente car, une fois la formule Fulton-Favreau adoptée, Québec aurait été paralysé dans ses mouvements par un mécanisme constitutionnel plus rigide.

Comme le Conseil législatif n'avait pas concouru à cette législation, M. Lesage a demandé à Ottawa de faire parvenir à Londres une adresse demandant, en quelque sorte, la permission de passer par-dessus la tête de la Chambre haute. La question n'étant pas réglée, Québec continue toujours de compter sur Ottawa à ce sujet.

Un argument à double portée

Dans une lettre antérieure qu'il écrivait à M. Lesage, M. Pearson avait dit que, étant donné que les deux questions, celle de la formule Fulton-Favreau et celle du Conseil législatif, étaient reliées entre elles, il comprenait que le Québec, en laissant tomber la formule Fulton - Favreau laissait aussi tomber sa requête en ce qui a trait à la réduction des pouvoirs du Conseil législatif.

Non, répond nettement M. Lesage, Québec tient toujours à la réduction des pouvoirs de sa Chambre haute. Et, à son tour, il tire argument de l'étroite liaison existant entre les deux cas. En substance, dit en effet M. Lesage, nous tenons tellement à réduire les pouvoirs du Conseil législatif que nous ne consentirons à rediscuter de la formule Fulton-Favreau qu'une fois qu'on aura disposé de ce problème.

Voir F.-F. en p. 2

Spencer réclame sa pension

VANCOUVER (PC-UPI) — George Victor Spencer, l'ancien employé des postes qui aurait vendu des renseignements aux Russes, a retenu les services d'un avocat et se propose de demander une enquête parlementaire ou judiciaire pour que sa pension lui soit remise.

Me Harry Rankin, de Vancouver, a déclaré hier qu'il avait déjà écrit plusieurs lettres à divers hauts fonctionnaires et hommes politiques d'Ottawa, au nom de Spencer, réclamant une enquête sur tous les aspects de cette affaire d'espionnage.

Me Rankin a ajouté que son client, qui se remet présentement d'une opération pour un cancer, n'est pas bien, mais qu'il prend du mieux.

L'avocat a déclaré qu'il préfère s'adresser au gouvernement plutôt qu'à un tribunal parce que le ministère des Postes a le droit, selon la loi du service civil, de congédier sans cause.

Le premier ministre, M. Pearson, avait déclaré plus tôt en Chambre qu'il avait reçu une lettre de l'avocat de Spencer, demandant une copie du décret du conseil des ministres congédiant Spencer.

On se souvient que le gouvernement a annoncé en mai dernier "qu'un fonctionnaire" avait été congédié parce qu'il "avait accepté des milliers de dollars" pour des renseignements qu'il avait donnés à des personnes de l'ambassade d'URSS.

Plus tard, Spencer avait fait connaître son identité à un journaliste de Vancouver.

La date des élections provinciales semble se préciser : le 13 novembre

par André BELIVEAU

Plusieurs indices nous permettent de supposer que les prochaines élections québécoises auront lieu le 13 novembre.

Le plus important d'entre eux est une affirmation de Pierre O'Neill, directeur de l'organe officiel du parti libéral québécois, "La Réforme".

Dans un article publié dans la livraison du 28 février de ce journal, M. O'Neill écrit : "Même si la date n'en a pas encore été officiellement annoncée, il est permis de croire que ces élections se tiendront le dimanche 13 novembre."

Le directeur de "La Réforme" ne précise pas sur quels éléments il appuie son opinion. Mais si l'on tient compte du fait que M. O'Neill dirige l'organe officiel du parti de M. Lesage, et qu'il doit bien être un peu dans le secret des dieux, on doit en déduire qu'il n'aurait pas lancé son hypothèse au hasard si cette dernière, justement, n'avait pas été plus qu'une simple hypothèse.

Pas avant l'automne

D'autres indices semblent militer en faveur d'élections en novembre, en dépit d'une récente déclaration du ministre des Terres et Forêts, M. Lucien Cliche, selon laquelle les Québécois pourraient être appelés aux urnes en juin ou en septembre.

Ainsi, à l'heure actuelle, le parti libéral n'a tenu d'assemblées de nomination que dans 11 circonscriptions québécoises. Il en tiendra dans cinq autres circonscriptions d'ici le 20 mars, mais à cette date, il restera encore 92 circonscriptions sans candidat libéral oficiel. On peut supposer que si M. Lesage avait l'intention de déclencher des élections avant les vacances estivales, il aurait d'ores et déjà incité les associations de comté à tenir ces assemblées de nomination à un rythme accéléré, ce qui ne semble pas le cas pour le moment.

D'autre part, on conçoit difficilement que le premier ministre tienne à convoquer des élections en juillet, en août ou même en septembre, alors que l'électorat aura bien plus la tête aux vacances — ou au retour des vacances — qu'à la politique.

Restent donc octobre et novembre. Le présent gouvernement a en effet été élu le 14 novembre 1962, avec un mandat de quatre ans. Et l'on sait que M. Lesage a déjà annoncé qu'il retournerait devant le peuple dès 1966.

Or il est peu probable que l'on tienne ces élections québécoises en même temps que les élections municipales montréalaises, qui auront lieu en fin d'octobre. M. Lesage voudra sans doute éviter que les derniers éclats de sa campagne électorale chevauchent ceux de la campagne de M. Drapeau. En s'accordant deux semaines d'intervalle entre les élections montréalaises et les élections

Voir ELECTIONS en p. 2

Les fonds mutuels Commonwealth : la cour maintient l'injonction

par Jean Dénéchaud

L'injonction intérimaire qui empêche la tenue des assemblées annuelles des deux grandes sociétés de fonds mutuels, Commonwealth International Corporation et Commonwealth International Leverage Fund, a été maintenue jusqu'au 11 mars prochain.

Cette décision a été prise tard hier après-midi, par le juge J.-P. Charbonneau, de la Cour supérieure qui a pris en délibéré la demande d'injonction interlocutoire présentée dans cette importante affaire de contestation juridique entre deux groupes de financiers qui veulent chacun obtenir le contrôle des deux sociétés de fonds mutuels.

Voir INJONCTION en page 2

Nkrumah est président honoraire de la Guinée et a les pleins pouvoirs

ADDIS - ABEBA, Ethiopie, (AFP, UPI, PA) — L'ambassadeur Abdoulaye Diallo de Guinée à la Conférence de l'OUA a dit aujourd'hui que le président Kwame Nkrumah "a tous les droits et devoirs" qui incombent au président de la Guinée, mais il ajoute que M. Sekou Touré demeure le chef de l'Etat de ce pays d'Afrique occidentale.

C'est là une version quelque peu différente de ce que M. Diallo avait dit hier à une conférence de presse, alors qu'il avait déclaré que le président Sekou Touré avait "démissionné" en faveur de M. Nkrumah.

La déclaration d'aujourd'hui faite par M. Diallo indique plutôt que M. Nkrumah ne jouit que de la présidence honoraire de la Guinée. M. Sekou Touré, explique encore l'ambassadeur, a "investi" M. Nkrumah du "leadership du gouvernement et du parti démocratique de la Guinée" conformément à une disposition de la constitution qui considère tous les Africains "qui sont des instruments de la révolution africaine" comme citoyens de la Guinée. "Quand un révolutionnaire africain vient en Guinée, il bénéficie du même rang et du même prestige dont il jouit dans son propre pays", a dit M. Diallo.

"Le président Nkrumah jouit présentement de tous les droits et de tous les devoirs du président de la République de la Guinée", ajoute le diplomate, et le président Sekou Touré a déclaré que le président Nkrumah dorénavant signera les accréditations de toutes les délégations guinéennes, y compris celles concernant le président Sekou Touré lui-même.

Comme on demandait à M. Diallo si M. Sekou Touré continuait à être le président de la Guinée, il a répondu : "oui".

Voir SEKOU en p. 2

Nkrumah est millionnaire

ACCRA, Ghana. (Reuter) — La fortune personnelle de M. Kwame Nkrumah, président déchu du Ghana, s'élevait à au moins 2,500,000 livres sterling ($7,500,000), dont la plus grande partie est restée au pays, vient de révéler aujourd'hui le conseiller financier de l'ancien président.

Ce conseiller, M. Ayeh Kumi, actuellement détenu comme mesure préventive, a ajouté que M. Nkrumah avait fait un testament juste avant d'entreprendre sa mission au Nord-Vietnam.

Dans ce testament, Nkrumah laissait toute sa fortune au parti de la convention du peuple. Il précisait que ce parti politique devait toutefois prendre soin de sa femme, de ses enfants et de sa mère.

AUJOURD'HUI

AGENCE DE PRESSE FRANÇAISE AU QUEBEC

Le leader du gouvernement à Québec, M. Pierre Laporte, a déclaré que le gouvernement est favorable à la création d'une agence de presse canadienne-française. Il croit toutefois que la suggestion du chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, de la mettre sur pied grâce à des subventions de l'Etat, pourrait mettre la liberté de presse en danger. (En page 13)

PAS D'ACCORD AVEC RENE LEVESQUE

Le ministre du Bien-être et de la Famille, M. René Lévesque, vient à peine d'élaborer les grandes lignes de la politique qu'il entend suivre dans le champ de la sécurité sociale, que le Conseil du travail de Montréal prend déjà ombrage, considérant que les réformes proposées seront éventuellement reliées à des projets coûteux d'assistance sociale. (En page 3)

RADIO-CANADA : LE CONFLIT SYNDICAL S'ENVENIME

Seuls 15 des 650 employés de Radio-Canada affiliés à l'I.A.T.S.E. ont assisté, hier soir, à une réunion convoquée par le président local du N.A.B.E.T. et ils se sont prononcés en faveur . . . de la CSN. M. Adrien Gagnier s'en est alors pris directement à la centrale québécoise, l'accusant d'abuser de la confiance des employés de Radio-Canada, de jouer avec leurs sentiments et de les pousser à un "hara-kiri collectif". (En page 13)

Demain, dans le magazine de LA PRESSE

Entrevue avec Maurice Richard homme d'affaires

•

Elzéar Bédard, premier maire de Québec

•

Méditations sur notre "beau" climat québécois

SOMMAIRE

Annonces classées / 30 à 35, 38 à 44
Bandes dessinées / 18
Courrier "Que faire?" / 11
Décès, naissances, etc. / 45
Des mots et des phrases / 12
Editorial / 4
Education / 17
Finance / 20 à 22
Horoscope / 36
Loisirs et récréation / 19
Mots croisés / 31
Nouvelle nationales / 13, 24
Nouvelles internationales / 37
Radio et télévision / 23
Spectacles et concerts / 14 à 16
Sports / 25 à 29
Tribunaux / 7
Vie féminine / 8 à 11
Vie mondaine / 9
Votre médecin / 44

M. Cholette n'a pas été limogé

— Lesage

QUEBEC. (DNC) — Le premier ministre Lesage a catégoriquement nié, hier après-midi, en Chambre, que M. Gaston Cholette, directeur général des relations du travail, ait été limogé comme chef négociateur du gouvernement avec les syndicats de fonctionnaires.

C'est toujours M. Gaston Cholette, a dit M. Lesage, qui a la responsabilité générale de toutes ces négociations, et c'est lui qui fait rapport directement au premier ministre. Me Yves Pratte, même s'il est conseiller juridique de M. Lesage, fait rapport à M. Cholette et non au premier ministre.

M. Lesage a fait cette déclaration à la suite de certaines interprétations qu'on a données ici ou là, voulant que M. Cholette ait été en disgrâce et ait été remplacé par Me Pratte.

Au fait, a dit le premier ministre, ce qui se produit est très simple : M. Cholette doit s'occuper de huit unités de négociations à la fois. Maintenant que les négociations avec le syndicat général des fonctionnaires et ouvriers du gouvernement se déroulent presque sans interruption, il ne peut s'occuper directement d'une négociation en particulier. Et d'ailleurs M. Cholette en avait avisé déjà la partie syndicale.

vier à ma lettre du 20 a été portée à l'attention de mes collègues du Cabinet qui en ont examiné soigneusement la teneur.

Après mûre considération et pour les raisons exprimées dans ma lettre, le gouvernement du Québec croit qu'il doit s'en tenir à sa décision de remettre indéfiniment l'examen du projet actuel d'amendement de la constitution.

Bien entendu, le Québec n'a pas l'intention de s'opposer si tel est le désir du gouvernement fédéral ou celui des autres provinces, à ce que, à la lumière des facteurs mentionnés dans nos lettres, l'on aborde, de nouveau l'étude du rapatriement de la constitution lors d'une conférence fédérale-provinciale ultérieure.

Je dois ajouter que, de toute façon, nous tenons beaucoup à voir adopter la Loi du Parlement du Québec. Si cette question n'est pas réglée tel que prévu, elle devra nécessairement être reprise à l'occasion de l'étude de toute nouvelle formule de rapatriement de la constitution.

Je comprends la déception que vous cause la décision du gouvernement du Québec. Soyez assuré qu'en l'occurrence mes collègues et moi n'avons jamais mis en doute l'objectif fondamental de faire en sorte que notre constitution devienne authentiquement et vraiment la nôtre.

Je vous prie d'agréer, mon cher Premier ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(signé) Jean LESAGE.

F.-F.

SUITE DE LA PAGE 1

L'argument devient donc un argument à double portée.

Conférence ultérieure ?

Au fait, devant la tournure des événements, il est facile de conjecturer qu'Ottawa ne se risquera pas à convoquer une nouvelle conférence constitutionnelle dans un avenir rapproché. Les positions sont, à la fois trop éloignées et trop rigides, pour qu'une telle rencontre, dans le climat actuel, ait quelques chances de succès.

C'est d'ailleurs ce qu'a laissé entendre M. Lesage lui-même au cours d'une brève conversation avec les journalistes vers la fin de l'après-midi d'hier. "Je ne crois pas, a-t-il dit, qu'Ottawa juge sage de convoquer une telle conférence dans un avenir rapproché."

Voici le texte de la lettre du premier ministre Lesage au premier ministre Pearson, lettre dont le contenu public, hier, à l'Assemblée législative :

Le 17 février

L'honorable Lester B. Pearson,
Premier ministre,
Gouvernement du Canada,
Ottawa.

Mon cher Premier ministre,

Votre réponse du 26 jan-

Pourquoi attendre ?

C'est si facile d'aller en Europe!

Lisez l'intéressante section spéciale

"VOTRE INVITATION POUR L'EUROPE 1966"

que publiera LA PRESSE dans son magazine du **samedi 5 mars**

Avant de partir en voyage, consultez "Votre Invitation pour l'Europe 1966". Cette publication spéciale vous offre 24 pages d'information touristique sur 22 pays européens, composée de descriptions succinctes, d'une abondance de renseignements importants et de conseils pratiques pour les voyageurs, d'annonces de diverses compagnies de transport, le tout agrémenté de sensationnelles illustrations dont plusieurs sont en couleurs.

Vous y trouverez réponse à tout, que vous rêviez de vacances sur des plages ensoleillées, dans des montagnes aux cimes enneigées ou dans des endroits paisibles et pittoresques.

Pour le voyage même, 10 compagnies de transport aérien et 4 de transport maritime, toutes exploitant des routes internationales, vous offrent leurs services. Dans le domaine des excursions touristiques, 22 pays vous invitent à profiter de leurs innombrables et magnifiques attractions en utilisant différents modes de communication routière, ferroviaire, maritime ou aérienne... Quoi emporter dans ses bagages ?... Comment se procurer un passeport ?... Où obtenir **gratuitement** dépliants et brochures touristiques ?... Comment agir en matière de pourboires ?... Comment faire des achats intéressants?... Quels événements importants faut-il voir en Europe ?... autant de questions auxquelles vous trouverez réponse dans **"Votre Invitation pour l'Europe 1966".**

Ne manquez pas de le lire... et adressez-vous à votre agent de voyages pour vos arrangements.

ELECTIONS

SUITE DE LA PAGE 1

québécoises, il atteindrait ce but.

D'un autre côté, sur le plan tactique, il serait sans doute habile de la part du parti libéral de faire en sorte que la plus grande partie des clameurs hostiles de l'opposition se perdent dans le bruit qui entourera les élections montréalaises. On alléguera que ses propres clameurs s'y perdront également, mais le parti au pouvoir s'estime peut-être justifié d'espérer que la véritable confrontation pré-électorale ne soit pas trop longue, puisqu'il croit encore, à tort ou à raison, avoir le vent dans les voiles.

Enfin, il est notoire que l'Union nationale tire sa force des campagnes, où les élections se préparent sur la place publique. Les libéraux ont peut-être pensé qu'en provoquant le débat en saison inclémente, l'opposition se trouvera handicapée. Et l'on sait qu'octobre et novembre ne sont pas des mois particulièrement propices aux assemblées en plein air...

INJONCTION

SUITE DE LA PAGE 1

Il s'agit de l'un des plus importants conflits portés devant nos tribunaux civils : les valeurs investies dans les deux fonds s'élèvent à quelque $128 millions. Les deux compagnies, qui forment le troisième plus important groupe de fonds mutuels au Canada, comptent, il va sans dire, un grand nombre d'actionnaires, dont 98 pour cent sont des Canadiens.

La dispute est survenue entre l'Eastern and Chartered Trust Co. et les deux fonds mutuels quand il s'est agit de compter les procurations émises par les actionnaires. L'Eastern Trust était représenté par Mes Ruston B. Lamb, c.r., et John Claxton, à qui avait été confiée la tâche de compter les procurations. Ils n'ont pas tenu compte de celles datées le 18 février ou plus tard, mais seulement de celles reçues avant cette date, ce qui aurait fait perdre le droit de vote à un grand nombre d'actionnaires sans la demande d'injonction.

C'est pourquoi M. Lionel J. McGowan, président des deux fonds mutuels, représenté par Mes Philippe de Grandpré, c.r., et Vincent O'Donnell, s'est alors adressé à la Cour supérieure pour empêcher, au moyen d'une injonction, la tenue des assemblées annuelles des deux fonds mutuels.

M. McGowan avait, de plus, présenté une motion pour outrage au tribunal contre deux membres du groupe adverse qui n'auraient pas respecté l'ordonnance d'injonction intérimaire en remettant les assemblées au 25 février suivant, en l'hôtel Windsor.

Mise de côté des procurations

L'instruction relative à cette demande d'outrage au tribunal a eu lieu la semaine dernière devant le juge Charbonneau qui a pris l'affaire en délibéré. Depuis le début de cette semaine, les procédures ont porté sur la demande d'injonction réclamée contre l'Eastern Trust. Me de Grandpré, représentant du requérant McGowan, et Me Lawrence Poitras ainsi que Me André Gervais, qui représentent tous deux les compagnies Commonwealth, se sont employés à démontrer l'illégalité de la mise de côté des procurations de gens qui avaient le droit de voter aux deux assemblées générales.

Les adversaires, Mes Goodman, Rothman, Lamb et Claxton ont, au contraire, soutenu que le geste de l'Eastern Trust était légal. Ce Trust détenait, c'est-à-dire était propriétaire enregistré des actions achetées "à la petite semaine", car il est peu pratique d'enregistrer pour ainsi dire "au jour le jour" les actions achetées et celles-ci constituent un fonds commun ; l'Eastern Trust a prétendu avoir le droit de décider du choix qu'il a fait des actions.

Me de Grandpré a répliqué toutefois que l'Eastern Trust a des obligations envers les bénéficiaires des actions et qu'il ne pouvait alors les défranchiser en refusant les procurations qui ont été mises de côté.

La cause du conflit proviendrait de ce que, depuis quelque temps, Canadian Channing Corporation projetterait d'obtenir le contrôle de l'administration des deux fonds. Cette société, établie au Canada depuis environ deux ans, est une filiale de Channing Financial Corporation, de New York, et selon les administrateurs des fonds Commonwealth, elle serait entièrement contrôlée par la maison mère américaine qui décide du choix de ses administrateurs.

SEKOU

SUITE DE LA PAGE 1

La déclaration de l'ambassadeur a considérablement ajouté à la confusion où se trouvent les ministres des Affaires étrangères africains réunis à Addis-Abéba pour participer à la conférence de l'OUA. On n'arrive plus à savoir qui représente véritablement les gouvernements de la Guinée et du Ghana.

Aujourd'hui, le gouvernement de la Côte d'Ivoire, en accord avec les gouvernements des Etats frères du Conseil de l'entente, dont le Togo et Le Niger, annoncent qu'ils reconnaissent le nouveau régime au Ghana.

Par ailleurs, le Conseil national de libération du Ghana a décidé ce matin de fermer son ambassade à Conakry, capitale de Guinée, et de rappeler la mission diplomatique, cependant qu'Emanuel Onaboe, président du Conseil économique national, déclare qu'après neuf ans de règne Nkrumah a virtuellement mené le Ghana à la faillite.

Au Caire, Mme Fathia Nkrumah, épouse du président ghanéen déposé, a envoyé une dépêche à son mari pour dire qu'elle est prête à aller le rejoindre en Guinée.

Le journal égyptien "Al Ahram", qui rapporte cette nouvelle, écrit aujourd'hui que les peuples africains admirent l'attitude héroïque dont a fait preuve Nkrumah en se rendant en Guinée "pour continuer la lutte pour la libération de son pays".

Le journal ajoute que les Africains devraient voir à mettre un frein à ce qu'on considère comme "une attaque" que les impérialistes ont déclenché sur le continent, en organisant une contre-attaque destinée à protéger les révolutions africaines.

A Washington, où l'on essaye de démêler la situation, des observateurs bien informés disent que de sérieux problèmes de légalité seraient soulevés si M. Sekou Touré avait véritablement transmis ses pouvoirs à M. Nkrumah.

Les Etats-Unis ont demandé à leur ambassade à Conakry d'essayer d'obtenir des clarifications sur la déclaration de Sekou Touré. De plus, les milieux politiques américains sont très curieux de savoir comment Nkrumah entendait tenir la promesse quand il a dit devant une foule à Conakry : "Je suis maintenant sur mon chemin du retour au Ghana". Il n'y a que la Côte d'Ivoire qui sépare la Guinée du Ghana, deux pays qui, en 1958, ont formé une union qui avait pour but de constituer le noyau d'une vaste unité africaine, union maintenant connue du nom de l'Union des Etats africains. Née à Accra, capitale du Ghana, cette Union dut, par la suite, être mise en veilleuse lors de la création de l'Organisation de l'Union africaine (OUA).

En de galantes compagnies

Pendant ce temps, 100,000 personnes ont défilé dans les rues d'Accra, hier après-midi, pour exprimer leur satisfaction à la suite de la chute du régime Nkrumah. La foule, indique la radio du Ghana, brandissait des pancartes portant des slogans hostiles à l'ancien président. Certains manifestants chantaient et dansaient, d'autres portaient un cercuil sur lequel avait été placée une effigie de Nkrumah.

Les quotidiens d'Accra écrivent, de leur côté, que l'ex-président "dépensait l'argent sans compter en de galantes compagnies, alors qu'il demandait au peuple de se serrer la ceinture". Les journaux publient également la photographie d'une certaine Genoviva, une Sud-Africaine qui était l'amie de Nkrumah, qu'il avait d'ailleurs nommée chef des programmes à la télévision. Il lui avait également offert une luxueuse voiture américaine climatisée, dans laquelle, précisent les journaux, "il effectuait la plupart de ses joyeuses randonnées avec Mlle Genoviva".

Le Comité économique national, récemment formé, précise d'autre part que le Ghana a besoin d'une aide économique étrangère immédiate d'au moins $45,000,000, s'il veut rétablir la situation.

Enfin, le Nigéria a reconnu officiellement le nouveau gouvernement militaire du Ghana.

POUR FACILITER VOS ACHATS, DÉCOUPEZ ET CONSERVEZ!

Apportez-en chez-vous ce soir

vins de table JORDAN

JORDAN WINES (QUÉBEC) LTD., MONTRÉAL, QUÉBEC.

CHUTE

SUITE DE LA PAGE 1

débris métalliques n'appartenant pas, semble-t-il, au "Boeing-707", a fait rebondir l'enquête d'une façon à la fois inattendue et intempestive, puisque la commission officielle d'enquête n'a pu encore, par suite du mauvais temps, faire inspecter les lieux.

Seuls, avant les journalistes, des gendarmes de Chamonix avaient vu l'épave, ramenant dans leur hélicoptère deux corps et deux sacs de courrier. Le "Boeing-707", rapportèrent-ils, avait éclaté en milliers de fragments, dispersés sur les versants français et italien du mont Blanc, et tous les passagers avaient été tués.

L'épave, selon la loi française, était considérée sous scellés, et nul n'avait le droit d'y toucher avant la commission d'enquête. Celle-ci, apprenant le projet de l'équipe de journalistes, réclama, mais trop tard, son interdiction.

Les journalistes, dont l'expédition avait pour but d'expérimenter de nouveaux appareils de transmission, ramenèrent avec eux des débris : selon le chef de l'équipe, Philippe Real, qui affirme connaître assez bien les méthodes de fabrication du "Boeing-707", ces pièces sont trop grossières et trop anciennes pour avoir pu appartenir à un appareil de ce type. L'une d'elles porte une estampille portant mention d'une revision générale le 1er juin 1960, époque à laquelle les premiers "Boeing-707" n'étaient pas encore soumis à ce genre de revision. Toutes les marques figurant sur les débris sont en langue anglaise.

La commission d'enquête a fait saisir les pièces ramenées par les journalistes ainsi que des photos qu'ils ont prises sur place. Elle a vivement critiqué le fait que cette expédition ait été organisée par un bureau régional d'un organisme national français.

Les autorités indiennes et la compagnie "Air India", qui voit à nouveau son nom associé à la catastrophe avant même que l'enquête sur les lieux ait commencé, se sont jointes à ces critiques.

Le vol d'or de Winnipeg: récompense de $22,500

WINNIPEG (PC) — Une récompense qui peut atteindre la somme de $22,500 est offerte à quiconque pourra fournir des informations permettant le recouvrement des lingots d'or volés à l'aéroport de Winnipeg mardi soir dernier.

Le chef de police George Maltby a déclaré hier soir qu'il était autorisé à offrir une récompense de 5% de la valeur du butin volé. Toutefois, il n'a pas précisé qui paierait la récompense offerte.

L'enquête sur ce vol audacieux perpétré par deux bandits portant l'uniforme des employés d'Air-Canada et avec un camion de la même compagnie se poursuit toujours.

Le camion a été retrouvé peu après le vol. A l'intérieur, les policiers ont trouvé un journal provenant de "l'est" du Canada. Ce journal peut avoir été acheté à l'aéroport même.

Un porte-parole d'Air-Canada a déclaré que la clé des véhicules est toujours laissé dans le contact "en cas d'incendie".

Difficultés techniques au "Devoir": on imprime chez Fides

par André Béliveau

La direction du quotidien montréalais "Le Devoir" a dû recourir à des mesures d'urgence hier et aujourd'hui afin de poursuivre la publication de ce journal.

L'unique presse de la maison est en effet tombée en panne au cours de la nuit de mercredi à jeudi, alors que 7,000 exemplaires seulement avaient été imprimés. Une dent d'une roue d'engrenage se serait cassée, ce qui aurait entraîné le bris d'autres organes du complexe appareil.

C'est à l'imprimerie Dumont, de LaSalle, que "Le Devoir" a alors confié l'impression des quelque 38,000 autres exemplaires.

Hier soir, cependant, notre confrère du matin a transporté ses plaques à l'imprimerie Fides, à Montréal, et c'est de cette maison qu'est sortie l'édition d'aujourd'hui.

La publication du journal s'en est toutefois trouvée retardée d'une couple d'heures. Alors que la presse du "Devoir" commence habituellement à tourner à 10 h. 30 du soir, celle de Fides n'a été mise en marche que vers 1 h. 30 ce matin, par suite de difficultés d'ajustement.

Conséquemment, au moins le tiers des lecteurs du "Devoir" auront reçu ou recevront aujourd'hui leur exemplaire avec un retard variant d'une à 24 heures. Le retard sera plus sensible en ce qui concerne les exemplaires destinés aux régions éloignées, en raison des caprices de la livraison postale.

M. Claude Ryan, directeur du journal, estime qu'il faudra encore quelques jours avant que les réparations à la presse soient parfaites.

Une étourdissante chasse-à-l'homme

Un individu au volant d'une automobile volée a été appréhendé, vers 9 h. 10 hier soir, à la suite d'une chasse à l'homme ponctuée de trois coups de feu et qui a conduit les policiers à travers des rues de Montréal, de Jacques-Cartier et de Lemoyne. Des policiers de Montréal, de Jacques-Cartier et de la Sûreté provinciale ont participé à cette poursuite.

L'auto a été prise en chasse, vers 8 h. 45, après avoir brûlé un feu rouge à l'intersection de la rue Visitation et du boul. Dorchester. Voyant passer la voiture à vive allure, les policiers de l'auto-patrouille 4-6 l'ont pourchassée.

Ce fut le début d'une poursuite qui devait conduire les policiers de Montréal rue Papineau, le pont Jacques-Cartier, le boul. Taschereau puis, les rues St-Thomas, Curé-Guay, dans Lemoyne, pour revenir sur le boul. Taschereau et les rues Curé-Poirier, Ste-Hélène, Maisonneuve, DeLorimier, dans Jacques-Cartier.

Le fuyard est entré sur le terrain d'une manufacture, au 2900 rue DeLorimier, et a passé une voie ferrée pour aller s'immobiliser en face de 2800 rue Papineau, où il abandonna la voiture pour fuir à pied dans un terrain vague.

Les policiers ont cerné le quartier et ont fait feu à trois reprises, en guise d'avertissement. L'individu devait par la suite tomber dans le filet qui était tendu.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 32
Maximum demain : 45

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, d'Ottawa, des Cantons de l'Est et des Laurentides** : nuageux, averses dans la soirée ; doux. Vents légers de l'est dans la soirée. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 32 et 45 ; Sherbrooke 20 et 45 ; Ste-Agathe 25 et 40.

Résultats étonnants de l'"Alliance pour le progrès" en Amérique latine

WASHINGTON. (AFP) — Pendant ses premières cinq années d'existence, "l'Alliance pour le progrès" a donné des résultats étonnants, estime-t-on dans les milieux officiels de Washington.

Ces résultats seront examinés par les gouvernements des 20 républiques américaines lorsque le "CIES", le Conseil économique et social interaméricain, se réunira à Buenos Aires pendant la deuxième moitié de mars.

Pour les Etats-Unis, le succès de l'Alliance réside non seulement dans ses réalisations concrètes, il se manifeste avant tout dans le domaine intangible de la pensée des dirigeants et des peuples des 20 nations qui en font partie. Les conceptions de "développement", de "planification", "d'aide par soi-même" existaient à peine lorsque le président Kennedy avait proclamé l'Alliance dans son discours du 13 mars 1961.

Tâche à accomplir

Malgré la satisfaction exprimée à Washington à l'avant-veille de la réunion de Buenos Aires, les milieux officiels ne cachent pas que des progrès considérables de toute sorte restent à accomplir, notamment en ce qui concerne l'aide que les pays les plus développés d'Amérique latine peuvent fournir à leurs voisins moins fortunés.

La réunion économique de Buenos Aires ne sera pas limitée à l'examen des résultats de l'Alliance. Cet examen est le premier des six points de son ordre du jour qui porte sur l'ensemble des questions économiques et administratives ayant trait au développement de l'Amérique latine.

A ce sujet, les milieux officiels de Washington expriment l'espoir que la réunion de Buenos Aires saura éviter le phénomène si fréquent dans les réunions internationales qui consiste à approuver des textes sans rapport avec la réalité.

La réunion de Buenos Aires commencera le 15 mars au niveau des experts. Pendant la deuxième semaine, les ministres de l'Economie et des Finances y prendront part.

Assurance-maladie: les mémoires peuvent être soumis jusqu'au 25 mars

QUEBEC (DNC) — Les associations, organismes ou particuliers qui désirent soumettre des mémoires au Comité conjoint des deux Chambres sur l'assurance-maladie, ont jusqu'au 18 de ce mois pour faire connaître leur intention.

Et le texte même de ces mémoires devra être adressé au comité, au plus tard le 25 mars.

Tel est le sens d'une décision qui a été prise, hier, à la première séance du comité conjoint en question, sous la double présidence du député Roger Roy et du conseiller législatif George Marler.

Les audiences publiques de ce comité, qui se dérouleront dans l'enceinte du parlement, débuteront le 15 mars. Ces audiences se poursuivront jusqu'au 30 avril, après quoi le comité parlementaire délibérera en vue de soumettre son rapport vers le début de juin. Il s'agit, pour ce comité, de recommander le type et la portée du régime d'assurance-maladie que le Québec devrait adopter.

Jusqu'ici, 22 mémoires ont été reçus et un total d'une centaine d'organismes ont fait connaître leur intention d'en présenter. On croit, en pratique, que le nombre final des mémoires ne dépassera guère la cinquantaine.

Les séances que le comité conjoint tiendra, la semaine prochaine, seront consacrées à l'étude de chacun des onze volumes du rapport du comité d'experts. Ces experts seront à la disposition du comité pour répondre aux questions des députés et conseillers législatifs.

Parmi les groupes qui se feront entendre devant le comité, on remarquera les assureurs, les institutions hospitalières, les médecins, dentistes, pharmaciens, thérapeutes, producteurs et détaillants de produits médicaux, ainsi évidemment que des représentants des consommateurs de ces mêmes produits.

Wagner approuve le silence sur l'affaire Payette

QUEBEC. — M. Claude Wagner, ministre de la Justice, a approuvé hier le silence qui, à la suite d'un ordre récent, entoure les progrès de l'enquête sur le meurtre de Me François Payette, l'avocat montréalais dont le cadavre, percé de 5 balles, a été retrouvé le 22 février dans le coffre de sa voiture abandonnée dans une rue du nord de la métropole.

En réponse à une question de M. Daniel Johnson, chef de l'opposition, M. Wagner a affirmé que "l'enquête était menée de main de maître par la Sûreté de Montréal, en collaboration avec des officiers du ministère de la Justice".

Quant aux résultats obtenus jusqu'ici, le ministre a dit qu'il en était informé. "Mais les révéler ne serait pas dans l'intérêt de la Justice" a-t-il conclu.

Grève à la fonderie Paquette, à St-Jean

SAINT-JEAN. (R.P.) — Les cent dix employés à la fonderie Paquette, à Saint-Jean, se sont déclarés en grève hier matin. Le litige aurait pour cause une difficulté de s'entendre sur les conditions de travail.

A partir du déclenchement de la grève, les grévistes ont par petits groupes circulé devant les bureaux de la compagnie. Les lignes de piquetage se sont maintenues dans le calme. Aucun incident n'est à signaler, si ce n'est que les grévistes n'affichent pas de pancartes, pour signaler l'objet de leurs griefs.

CONSTRUCTION SUPERIEURE

VENTE AVANT SAISON

CONSTRUCTION SUPERIEURE

CES PRIX DE 1965 NE SERONT ABSOLUMENT PLUS POSSIBLES AU PRINTEMPS

La fameuse "CABANA" de jardin
Ordinairement $219.00
aujourd'hui, seulement

188.50

$2.00 PAR SEMAINE

Idéale comme entrepôt d'hiver

Le "RANCHER", créé par un architecte

ISOLATION D'HIVER SI DESIRE
EXTRA POUR L'HIVER SEULEMENT $384.

Le fameux cottage Rancher comporte 5 pièces. Prix courant $1,495.00.

Aujourd'hui, seulement

1,095.00

$7.00 PAR SEMAINE

Plusieurs modèles au choix
DERNIERE SEMAINE POUR
BONI D'HIVER $500.00

MODELES MIRALOCK
GENRE PANORAMIQUE

$2995

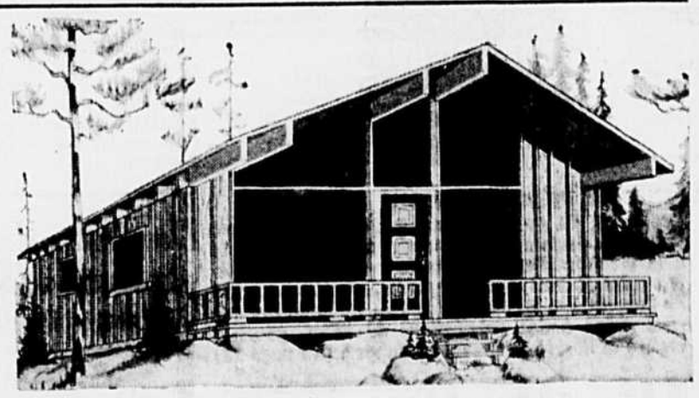

MIRALOCK, incontestablement les meilleures maisons de bois qui soient.

En voici quelques-unes des raisons:

1. Murs intérieurs et extérieurs à colombages de 11 pouces c.c.
2. Bois de charpente pour murs porteurs intérieurs et extérieurs.
3. Plaques spéciales le long des parquets et des plafonds, ce qui empêche la maison de travailler.
4. Mur thermo de 6 pouces (dans les maisons habitables l'hiver) équivalant à 8 pouces de bois massif.
5. Murs extérieurs et intérieurs tout finis.
6. Approximativement 7 fois plus résistantes que les maisons courantes.
7. Entièrement entrecroisées des quatre côtés.
8. Pièces fabriquées à l'usine et montées entièrement sur place.
9. Fenêtre vraiment panoramique.
10. Très haut plafond "cathédrale".

Modèles variés en montre. Livraison gratuite sur demande.

STANDARD STRUCTURAL WOOD CO. LTD.

Ouvert tous les jours de 9 a.m. à 8.30 p.m. y compris le samedi et le dimanche de 9 a.m. à 8.30 p.m.

6018, CHEMIN COTE-DE-LIESSE

Sur la route de Dorval, vis-à-vis la Corporation de Gaz Naturel du Québec, voisin de Holiday Inn. Sortie 21 du boulevard Métropolitain (ouest de Décarie).

744-5501

Venez voir nos maisons de jardin, cottages, garages et cabines de motels préfabriqués à PRIX SPECIAUX.

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, VENDREDI 4 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 53

De nombreux organismes viennent en aide aux familles éprouvées

De nombreux organismes privés ou publics se sont portés hier au secours des familles qui avaient été jetées sur le pavé dans la nuit de mercredi à jeudi à la suite de l'incendie de leur demeure, rue Quesnel, dans l'ouest de Montréal.

Dès l'ouverture des bureaux de la Société de service social aux familles, une des 35 oeuvres de la Fédération des oeuvres de charité, un aide social a été dépêché sur les lieux afin d'aider à la coordination de la distribution des secours d'urgence.

La tragédie étant survenue tout près du sous-bureau de la Société, à Saint-Henri, c'est dans les locaux de l'oeuvre que se sont installés les gens chargés de répondre aux besoins de ces familles.

Le bureau est situé au sous-sol de l'église Ste-Cunégonde, au 2461 ouest, rue St-Jacques.

M. Léo Cormier, aide social de la Société, a pris en main la coordination de la distribution des meubles et des vêtements, tandis que le vicaire de la paroisse et le Bureau d'urbanisme de la ville, rue Workman, se sont employer à trouver des logis pour abriter ceux qui n'avaient plus de toit.

Installation de lits

La Croix-Rouge a procédé à l'installation de lits au Centre de loisirs Gadbois, à Ville-Emard, pour permettre aux plus épuisés et aux enfants de reprendre un peu du sommeil perdu au cours de cette terrible nuit.

Pendant ce temps, toute la journée d'hier, la Caisse populaire de Sainte-Cunégonde recevait des dons en argent à l'intention des sinistrés. C'est la Société de service social aux familles, de concert avec le clergé de Sainte-Cunégonde, qui ont été chargés de distribuer cet argent, sous forme d'assistance financière d'extrême urgence.

L'Armée du salut a également prêté son concours à l'opération dépannage. Sa collaboration a été extrêmement précieuse. Elle a notamment fourni des vêtements à de nombreux enfants qui avaient dû quitter en hâte le logement de leurs parents sans prendre le temps de s'habiller.

La Protection civile, enfin, a fourni une aide également précieuse, s'occupant entre autres du ravitaillement en vivres.

Montréal prendra toutes les mesures . . .

Par suite d'une décision prise vers 6 h. hier soir à l'hôtel de ville, M. Charles Renaud, directeur du service du Bien-être social, est autorisé "à prendre toutes les mesures utiles pour donner aux familles éprouvées l'aide et les services dont elles peuvent avoir besoin".

Du même coup, le comité exécutif a résolu de demander à M. Renaud de lui formuler "toutes les recommandations appropriées dans les circonstances".

Dès hier matin, M. Renaud et ses adjoints sont intervenus pour procurer un logement aux familles devenues sans abri et transportées temporairement au Centre récréatif Gadbois.

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a déclaré hier soir qu'il ne restait, quelques heures plus tôt, que deux familles à reloger.

Secteur défavorisé

Déjà, à 2 h. 30 hier matin, le conseil Sainte-Cunégonde des Chevaliers de Colomb offrait un gite à quelques familles. D'autres étaient temporairement logées au poste de police. D'autres, enfin, avaient pu trouver refuge chez des parents ou des amis.

Environ 30 familles sont considérées comme sinistrées à 100 pour 100 et plusieurs autres ont pu ou pourront réintégrer leur logement plus ou moins endommagé.

La population touchée par cette tragédie habite un secteur déjà fortement marqué par l'indigence sociale et matérielle, ce qui complique d'autant la situation.

Pour tout renseignement concernant les personnes sinistrées et le Centre de secours de Côte-St-Paul, on est prié de composer 932-4041.

Mme Jean Drapeau réconforte les sinistrés

Lasse, mais intarissable après ce cauchemar qui lui a tout pris sauf la vie et celle de ses huit enfants, Mme Jacques Proulx, femme de chômeur, relate sa terrible expérience à Mme Jean Drapeau, femme du maire de Montréal, et à M. Charles Renaud, directeur du Service de bien-être social de la ville de Montréal.

Photos Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

L'opération dépannage est en marche

L'Armée du salut a apporté son concours à l'opération dépannage. On voit ci-dessus un membre de cet organisme présentant des vêtements à une mère de famille jetée à la rue avec toute sa famille. Plusieurs adultes et enfants du quadrilatère dévasté n'ont même pas eu le temps d'enfiler leurs vêtements avant de prendre la fuite.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

De la nourriture pour les sans-foyer

Un membre de la Protection civile apporte quelque nourriture à l'un des centres de secours établis pour accueillir les sinistrés. L'incendie, qui a jeté une trentaine de familles sur le pavé et forcé l'évacuation de 600 personnes, n'a heureusement pas fait de morts.

Le CTM n'offre pas de solution de rechange aux réformes proposées par René Lévesque

par Jacques Lafrenière

Le Conseil du travail de Montréal constate qu'"au lieu d'élaborer les grandes politiques de sécurité sociale requises, (le gouvernement) propose de coûteux projets d'assistance sociale qui ne feront 'qu'institutionnaliser' la charité".

Ce "considérant" d'une longue résolution sur la pauvreté adoptée par les délégués du CTM hier soir, comporte à première vue une critique de la politique sociale du ministre du Bien-être social, M. René Lévesque. Mais rien d'autre dans la résolution ni dans les commentaires qui ont été faits par la suite n'ont laissé croire à une prise de position à l'encontre de la politique de M. Lévesque.

Cette résolution a suscité de copieux commentaires de la part de délégués qui représentent 150,000 syndiqués de la région de Montréal. On y a vu une "charte de la protection des gagne-petit".

Le président de l'organisme, M. Jean-Paul Ménard, a fait plusieurs déclarations où il déplorait principalement l'inertie des gouvernements.

Le syndicaliste s'en est pris à ceux qui craignent l'inflation. "L'inflation n'existe que dans l'esprit des patrons, a-t-il dit. Il y a inflation des profits seulement. Des entreprises accumulent des millions et des millions de profits chaque année. L'une des causes de la pauvreté, c'est qu'il existe un mauvais partage de la richesse."

Parmi les salariés mal rémunérés, il y a les fonctionnaires provinciaux, a-t-on souligné. M. Ménard en a profité pour déclarer que "le gouvernement lésine sur les salaires à verser à ses employés, mais il dépense des millions pour des commissions d'enquête qui ne donnent rien".

Devant l'exploitation dont sont victimes les travailleurs, notamment par le fait, a-t-on souligné, que les médecins du Québec demandent des honoraires "deux fois plus élevés qu'en Ontario", M. Ménard s'est exclamé : "Québec est la terre de prédilection de l'exploitation sous toutes ses formes".

Un salaire minimum de $2 l'heure d'ici 1968

Après avoir étudié le niveau de pauvreté qui affecte 38 p. 100 des citoyens de Montréal et avoir souligné qu'il faut à un chef de famille des revenus annuels d'environ $5,000 pour permettre à un de ses enfants de fréquenter l'université, les délégués du Conseil du travail ont réclamé une hausse du salaire minimum à $1.50 "avec dispositions prévoyant une augmentation de 25 cents l'heure en 1968."

M. Jean-Paul Ménard

La Fédération des travailleurs du Québec, à laquelle est affilié le CTM, a réclamé à son récent congrès, en décembre à Montréal, un taux de salaire minimum de $2 l'heure. La Loi du salaire minimum établit présentement les taux à 85 cents l'heure à Montréal et à 80 cents dans le reste de la province.

La résolution du CTM prévoit une foule d'autres moyens pour éloigner le seuil de la pauvreté :

- **hausse de 30 p. 100 des prestations d'assurance-chômage ;**
- **réduction de l'impôt pour les économiquement faibles ;**
- **institution d'un programme complet d'assurance-santé ;**
- **vaste campagne d'éducation des adultes et ouverture de centres d'apprentissage, d'entraînement et de réentraînement pour les chômeurs et les salariés ;**
- **éducation gratuite à tous les paliers ;**
- **des logements à prix modiques et à loyers modiques ;**
- **élaboration d'une politique complète de la main-d'oeuvre.**

Le CTM attache une telle importance à ce phénomène de la pauvreté, qu'il organisera bientôt un colloque à ce sujet. Il a rendu publique en décembre dernier une étude préparée par un professeur de l'Université de Montréal, M. Emile Gosselin. On y constatait entre autres, que c'est dans les secteurs habités par les gens aux revenus modestes que se trouve le plus fort pourcentage de locataires (30 à 97 p. 100) et que c'est dans ces endroits que l'on trouve la plus forte proportion de logements surpeuplés.

D'après la charte de Laval, le budget doit être soumis au conseil municipal

par Thomas Duhaime

Lire une nouvelle dans un journal et l'interpréter sont deux choses.

Demandant la parole sur une question de privilège, au beau milieu de la dernière assemblée du conseil municipal de Laval, le maire Jacques Tétreault s'en est pris à un article publié dans un quotidien de Montréal le 22 février dernier. Le maire a préféré, semble-t-il, ne pas mentionner qu'il s'agissait de LA PRESSE.

Soulignant que la ville de Laval soumettrait bientôt à l'Assemblée législative un projet de loi (comité des bills privés) pour amender sa charte, l'article signalait également que le programme électoral de l'Alliance démocratique de Laval, dont le maire Tétreault est le chef, comportait un article (no 12) qui se lit comme suit :

"Conformément à la volonté des citoyens, l'Alliance (démocratique) demandera **des amendements à la charte** de la ville pour faire modifier le mode de représentation et de votation ; pour que les changements aux règlements de zonage soient approuvés par les propriétaires ; pour que la nomination de l'exécutif soit approuvée par le conseil ; **et que le budget soit soumis au conseil**".

Même à une seule lecture, il est clair que cette "promesse électorale" de l'Alliance démocratique vise à **faire amender** la charte de Laval pour "que le budget soit soumis au conseil".

Autrement dit, même un lecteur plus ou moins attentif ne tenterait de soutenir qu'il a compris que l'article du journal laisse entendre que le maire a promis (au cours de sa campagne électorale) et oublié (une fois élu maire) de soumettre le budget au conseil municipal.

Et pourtant !

En interprétant cet article, le maire Tétreault a déclaré : "A la lecture des journaux, ces jours-ci, il semble qu'on ait voulu laisser entendre que j'avais oublié de soumettre le budget des revenus et des dépenses. A une assemblée antérieure du conseil, si j'ai bonne mémoire, il me semble que nous avons eu l'occasion d'adopter le budget. Je me rappelle de l'avoir étudié avec mes collègues de l'exécutif pendant plusieurs jours, et même que j'ai travaillé une fois jusqu'à 1 h. et quart de la nuit."

Le maire Tétreault a alors conclu : "S'il est possible de réparer une erreur du comité exécutif, je m'engage à corri-

Voir LAVAL en p. 6

Le propriétaire du chenil de St-Roch-de-l'Achigan est arrêté

JOLIETTE. (G.L.) — A la suite d'une plainte déposée par la Société canadienne de protection des animaux de Montréal, Télesphore Martel, propriétaire du chenil de St-Roch-de-l'Achigan, a été appréhendé hier.

Des membres de la SPCA avaient saisi, en fin de semaine, plusieurs chiens gardés dans ce chenil. Lors de la visite des inspecteurs, plusieurs chiens étaient morts ou malades.

Martel comparaîtra sous une accusation de cruauté envers les animaux, portée en vertu de l'article 387 du Code pénal.

Le directeur de la SPCA a raconté que Martel gardait des chiens pour la vente. Il semble que la seule nourriture de ces bêtes était des carcasses de poulets, souvent en état de putréfaction. Les animaux n'étaient pas soignés et quelques-uns ont été découvert morts au bout de leur laisse.

Selon la loi des alcools, un repas à... 10 cents était-il un vrai repas?

par Léopold LIZOTTE

Ceux qui parlent d'inflation et de vie chère dans la métropole n'ont jamais fréquenté, apparemment, le café St. Johns.

Car, au chapitre des repas tout au moins, il semble que l'on puisse se procurer là des boustifailles évidemment . . . limitées, pour un prix qui l'est encore plus.

C'est en tout cas ce que l'on a appris avec une certaine surprise, hier après-midi, alors que s'instruisait devant le juge Marc-André Blain le procès du propriétaire de cet établissement, M. Georges Paquin, sous l'accusation d'avoir servi de l'alcool sans repas, le Vendredi Saint de l'an dernier.

Selon des agents de la PP, en effet, ils se sont rendus dans cet établissement du boulevard St-Laurent le 16 avril 1965, et on leur a servi deux consommations, tout en déposant devant eux une assiette de carton dans laquelle il y avait une pointe de tourtière, quelques rondelles de pommes de terre et un biscuit.

$1 pour un "drink"

Point de soupe ou de jus, comme premier service d'un repas, qui, pour être normal, doit en comprendre trois, selon les règlements maintenant modifiés de la Régie des alcools.

Interrogés par le procureur de la Régie, Me Marcel Prévost, les policiers soutiennent qu'ils ont versé deux dollars pour deux consommations, mais mais qu'ils n'ont pas cru, ainsi, avoir à payer pour le repas.

Invité par son procureur, Me Claude Tellier, à expliquer ce qui s'était passé exactement, ce jour-là, M. Paquin le fit sans hésitation. Et en y mettant une . . .certaine saveur.

Il déclara tout d'abord que, connaissant bien les règlements de la RAQ, et, par ailleurs, connaissant tout aussi bien les habitudes des Montréalais, il fit préparer un très grand nombre de repas, à son motel, de la rue Lacordaire, pour les servir à son "cabaret" de la Main.

Clientèle nombreuse le Vendredi Saint

"Nous attendions beaucoup de monde ce jour là, dit-il, et nous avions embauché une vingtaine d'employés supplémentaires. Nous ne fûmes pas déçus. Et je dus mois-même

Voir REPAS en p. 6

Même si ce n'est pas le printemps . . .

Oh ! quelle est douce la brise du printemps. Les chauds rayons du soleil de ce 3 mars 1966 ont fait sourire ce chauffeur de taxi qui trouve que, malgré tout, la vie est belle . . . surtout au printemps.

L'organe libéral "La Réforme" accuse McGill de "démagogie"

Le journal "La Réforme", organe officiel du parti libéral québécois, s'est élevé, dans sa livraison du 28 février, contre "l'attitude démagogique" des dirigeants de l'Université McGill, qui ont récemment critiqué les prévisions budgétaires du ministère de l'Education relativement aux besoins des universités.

Dans un éditorial signé par le directeur de cette publication, M. Pierre O'Neill, "La Réforme" a reproché à McGill d'avoir "lancé le problème sur le plan de l'affrontement ethnique".

"Aux premières heures, écrit M. O'Neil, cette façon d'agir peut être efficace sur le plan de l'opinion publique, de brandir immédiatement la bannière de martyr, mais cela risque de mettre en branle toute une série de problèmes politiques extrêmement complexes. Aussi, si l'on veut commencer un débat public sur l'inégalité des privilèges accordés aux Anglo-saxons du Québec, il faudrait également permettre au ministère de l'Education de repenser tout le problème de la confédération canadienne.

"Il faut reconnaître au ministère de l'Education le droit d'établir les priorités qu'il entend dans sa politique de subventions aux universités, poursuit l'éditorialiste, et si le ministère juge que les universités francophones du Québec ont accusé un retard considérable dans leur développement, comparativement à l'Université McGill qui s'est beaucoup développée et très rapidement, grâce aux subventions très généreuses provenant autant de fonds publics que de fonds privés, il a par conséquent le droit de privilégier, pour un certain temps, le développement des universités francophones.

Voir McGILL en p. 6

Un va-et-vient continuel au Centre Gadbois

par André DUPRE

Depuis ce sinistre qui, durant la nuit de mercredi, a longuement fait danser un immense spectre de lumières dans le ciel de l'ouest de la métropole, rasant une trentaine de logements, mettant 600 personnes sur le qui-vive, c'est un va-et-vient continuel au Centre Gadbois, 5485 Côte-St-Paul.

Plusieurs organismes de service social, de charité, conjuguent leurs efforts. Des colis sont expédiés de partout. Du linge. Des vivres. D'autres sont acheminés vers les familles sinistrés qui ont déjà trouvé gite, mais n'en sont pas moins sans le sou, dans une sécurité toute relative, bien près de la rue.

Une vaste salle. Beaucoup de lits bordés de couvertures grises, emblèmes de pauvreté, parfois de misère. Un dortoir d'urgence parce que la vie continue, parce que la nuit est trop froide même pour ceux qui n'ont plus de toit.

Mon lit branlait

Assise à l'extrémité d'un lit dans une attitude d'abandon, avec sa marmaille toute pleine de vie autour d'elle, une mère de huit enfants. Debout devant elle, attentive et visiblement émue, la première dame de la métropole, Mme Jean Drapeau, qui se fait relater le cauchemar de la nuit précédente.

"Au début, mon lit branlait un peu. Puis, ça été l'explosion. J'ai été dans la cuisine... C'était tout feu tout flammes!"

Les enfants écoutent leur mère, approuvent à l'occasion d'un vigoureux signe de tête, avec un peu d'effroi dans le regard, vont pour parler, en plein drame... mais la mère continue, lasse mais pleine de ressources, d'impressions gravées en elle pour longtemps.

Mme Drapeau réconforte doucement, d'un mot, d'une question. Puis à la fin, après un appel de courage . . . "s'il y a quelque chose qui ne va pas, appelez-moi". Un trait de sollicitude qui ne va pas sans toucher Mme Jacques Proulx, dont les yeux brillent de gratitude et éclairent un instant son visage aux traits tirés, bien près du sommeil.

Un meilleur bien-être

Autour d'elle, d'une vitalité à peu près pas tarie, les enfants s'interpellent, racontent, s'exclament !

"Huit enfants de 2 à 12 ans", de dire Mme Proulx. Leur père est en chômage.

Un meilleur bien-être

"On ne reste certes pas indifférent à un pareil malheur", commente Mme Drapeau, espérant que cette tragédie s'avérera "un mal pour un bien" pour les sinistrés. "Nous aimons croire que tout sera mis en oeuvre pour que ces gens-là se trouvent dans un bien-être plus confortable."

Une centaine de sinistrés ont été accueillis et aidés, signale Mme Norren Pineo, coordinatrice au service de l'unité de protection civile de la ville de Montréal. "Un effort merveilleux de la part de tous", note-t-elle.

Hier après-midi, le Service du bien-être social de la Métropole avait déjà trouvé un

Voir CENTRE en p. 6

Vient de paraître !

COMMENT PRÉPARER

VOTRE IMPÔT

EDITION 1966

Indispensable à l'homme d'affaires

Le seul ouvrage du genre en français — par Jean Zalloni, C.A.

- Impôt fédéral (canadien) sur le revenu 1965
- Impôt provincial (Québec) sur le revenu 1965
- Liste complète des dépenses admises
- Principales formules avec exemples

SEULEMENT $2.50

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"

LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.

SPECIAL DE CETTE SEMAINE

SAVOUREUX GÂTEAU AU FROMAGE

Rég. 79¢ 63¢ ch.

En vente à la Boulangerie Richstone R.B.I. de votre voisinage

Richstone RBI BAKERIES INC.

FROMAGES FINS de toutes les parties du globe

BRIE — CAMEMBERT — MILKANA — ST-BAZILE — BOURSAULT — PONT LEVESQUE — REBLOCHON — COULOMMIERS — IMPERIAL — BRESSE BLEU — REVEREND — BEL PAESE — ESROM — ALBO — STILTON — ROQUEFORT — GORGONZOLA — EDAM — ERMITE — CHESHIRE — etc. — etc.

FLETAN FRAIS

DINDE FUMEE

LAPINS DOMESTIQUES

CAILLES — POUSSINS

A. DIONNE FILS & CIE

1221 ouest, rue SAINTE-CATHERINE — TEL. 849-2341

Coin rue Drummond - Montréal

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Treffé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des reformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, VENDREDI 4 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 53

Le combat de Louis Robichaud

LOUIS Robichaud donne une voix aux campagnes du Nouveau-Brunswick. Ce qui n'empêche nullement l'opposition, qui tente de faire échec au plan qui porte le nom du premier ministre, de dénoncer le chef du gouvernement comme on ferait d'un ami de la dictature et d'un ennemi de la démocratie.

L'opposition n'a pas réussi à empêcher que le plan franchisse une première étape puisque les dispositions nouvelles, touchant une évaluation foncière qui sera dorénavant uniforme et établie selon la valeur marchande, ont reçu l'accord de la législature. Mais ce n'est encore qu'un article parmi 130 autres à venir.

On dit que le partage des avis sur les politiques annoncées par le plan Robichaud suit d'assez près la géographie linguistique et raciale du Nouveau-Brunswick, dans une province où les rivalités entre les deux groupes ethniques sont d'autant plus vives qu'elles s'expriment peu. Partout où il y a des groupes français, en tout cas, l'opposition au plan Robichaud a été beaucoup moins vive qu'ailleurs. Même la fière "république" du Madawaska, proche du Québec, assez ombrageuse chaque fois que ceux de Moncton bougent, a considéré avec beaucoup de sympathie et d'intérêt le plan Robichaud.

L'opposition est surtout venue des nantis, principalement des journaux de la chaine Irving, à Moncton et Saint-Jean. M. Irving est une puissance comme il n'en existe même plus au pays des Mille et une Nuits. Si M. Robichaud a voulu, par son plan, contrer des féodalités dont le prestige est lié à l'argent, il s'est abstenu de combattre sous les couleurs d'un nationalisme affiché. Son plan est fondé sur la primauté des besoins. En ce sens il tire sa force d'une conception extrêmement moderne du rôle des gouvernements dans la société. Aussi, l'opposition au plan Robichaud a-t-elle revêtu elle-même un caractère social. On a parlé, à propos du plan Robichaud, de révolution tranquille. Il s'agit peut-être tout aussi bien d'un grand dérangement ? Mais les "dérangés" d'aujourd'hui n'inspireront pas de chants mélancoliques à un nouveau Longfellow...

Avant d'être soumis à la législature de Fredericton, le programme "Chance égale pour Tous" de M. Robichaud a fait l'objet d'études approfondies par une commission royale d'enquête, présidée par l'avocat Byrne. Ses conclusions visent à créer une unité administrative, comme on dirait une unité monétaire.

Le Nouveau-Brunswick, en effet, est une poussière de petits centres qu'il conviendrait d'appeler des hameaux, comme le note justement Eugène-A. Richard. Par exemple, on dénombre 367 villages au Nouveau-Brunswick dont la population ne dépasse pas 100 personnes ! Cent vingt-huit villages ne comptent pas plus de 500 habitants !

"Il y a, actuellement, dans la province, 547 autorités ayant le pouvoir d'imposer des taxes. Ce nombre sera réduit à 140. Mais n'est-ce pas encore trop dans une province qui compte à peine ⅓ de la population de Montréal ?" (Revue Economique, Université de Moncton).

Après l'évaluation foncière uniforme pour l'ensemble de la province, le gouvernement, s'il s'inspire rigoureusement du rapport Byrne, établira une taxe scolaire de $1.50 par $100 de propriété immobilière, évaluée à la valeur du marché.

"Le gouvernement Robichaud a décrété que l'unité administrative, c'était la province, que les citoyens de toute la province avaient un même droit à l'éducation, aux services d'hygiène et du bien-être social, et voilà où cela fait mal. Les bienfaits de la civilisation moderne ne seront plus maintenant réservés aux seuls citoyens des centres urbains." (Jean Cadieux, Revue Economique).

Autrement dit, les villes vont devoir partager.

L'élément francophone a beaucoup à gagner d'un plan qui peut mettre fin aux désavantages d'une dissémination excessive de la population, véritable "dispersion" de l'intérieur. En outre, le plan Byrne-Robichaud peut intéresser, à des titres divers, toutes les provinces.

Guy CORMIER

Ne pas perdre les pédales...

S'IL n'existait déjà à Paris un bureau canadien de l'Immigration qui fonctionne à plein rendement et qui ne recrute certainement pas les Français pour les envoyer de préférence à Vancouver ou à Saint-Jean de Terreneuve, sauf s'ils y tiennent mordicus, nous pourrions nous réjouir du projet du gouvernement provincial d'instituer dans la Ville-Lumière un service d'immigration. Mais actuellement la province a, croyons-nous, bien autre chose à faire qu'à dépenser à cette fin un argent rare qui ne donnera pas au Québec un immigrant francophone de plus qu'il peut en obtenir via le bureau canadien.

Nous l'avons déjà écrit : des fonds considérables ont été consacrés depuis deux ans à une propagande systématique, intensive et très bien orchestrée dans toute la France et aussi en Belgique, pour attirer ici le maximum d'immigrants de ces pays. Des pages complètes de documentation et d'illustrations ont paru dans les grands journaux parisiens et régionaux, les revues à gros tirage et certaines revues spécialisées, ces pages ayant été payées par le gouvernement fédéral et rédigées avec soin par une journaliste canadienne-française travaillant sur les lieux. Elles ont produit un effet "boeuf", les demandes de renseignements affluant de tous côtés, même des coins les plus reculés. A moins de faire du "porte en porte", nous ne voyons pas très bien ce qu'un deuxième service d'immigration donnerait de plus.

Les Français compétents et recommandables — et pourquoi voudrions-nous nous charger des autres ? — se trouvent bien chez eux. Le ministre des Affaires culturelles, M. Pierre Laporte, a été très réaliste en expliquant que ces gens n'émigrent pas facilement et que M. de Gaulle favorise d'autant moins leur départ que la France a elle-même besoin d'immigrants.

Soyons également assez objectifs pour admettre que notre climat et nos habitudes alimentaires peuvent ne pas plaire à tout le monde, que nos facilités culturelles et nos bénéfices sociaux n'égalent pas ceux de la France, que le plein emploi n'existe pas au Québec et surtout qu'il est très difficile pour un immigrant ignorant l'anglais de réussir ailleurs que dans des secteurs de travail assez restreints. On est malhonnête en voulant ignorer cette réalité.

Ne nous leurrons pas. Aucun Français ne viendra s'établir ici dans le seul but de nous "sauver" en augmentant la population francophone, comme le croient encore certains songe-creux. Ceux qui émigrent chez nous veulent surtout améliorer leur condition matérielle et augmenter leur confort et nous aurions mauvaise grâce à le leur reprocher. Ce qui presse le plus, c'est donc d'élargir l'éventail de ce que nous avons à leur offrir — le Canada n'étant pas le seul pays qui les invite — et de faciliter par tous les moyens leur intégration au milieu canadien-français, une fois qu'ils ont mis le pied au Québec. Ce n'est pas aussi facile qu'on le pense et dans ces deux domaines un service provincial d'immigration fonctionnant à Québec et à Montréal aurait une grosse besogne à accomplir... de ce côté-ci de l'Atlantique.

Renaude LAPOINTE

Nos ministres à Washington

REUNI pour deux jours à Washington, le comité conjoint sur les relations commerciales canado-américaines affronte un ordre du jour plus chargé que jamais. Au premier rang des sujets qu'examineront six ministres canadiens (MM. Sharp, Martin, Drury, Winters, Green et Pépin) et autant sinon plus de secrétaires de départements figurent sans doute les fameuses "directives" américaines et les ententes sur l'automobile.

Mais comme le signale l'un de nos correspondants à Ottawa, les ministres des deux pays étudieront aussi tout le marché canado-américain du pétrole, un rapport de la commission mixte sur la pollution des eaux, la croissance des marchés européens sous l'égide du marché commun et de la zone européenne de libre-échange, de même que les problèmes monétaires nationaux et internationaux de l'heure. De leur côté, MM. Paul Martin et Dean Rusk présideront à un tour d'horizon de la situation politique et économique internationale.

Depuis sa création, en 1953, ce comité d'allure discrète n'avait pas fait beaucoup parler de lui. Certaines années même, ses réunions étaient passées quasi inaperçues.

Il n'en sera pas de même en 1966, et pour cause. Ce qu'on apprendra de ses délibérations pourra servir à relancer la controverse qui a fait rage à la suite des "missives" de M. Kierans à Washington.

Quelle sera l'attitude de la délégation canadienne, en particulier du ministre des Finances, M. Sharp, face à ses interlocuteurs américains ? On pourrait s'étonner qu'elle soit plus ferme que celle qu'il affichait il y a quelques semaines aux Communes, au plus fort de la tempête provoquée sciemment par le ministre suppléant du Revenu du Québec. Beaucoup moins radical que son prédécesseur Walter Gordon, Mitchell Sharp ne craint pas comme lui l'emprise économique des Etats-Unis sur le Canada. En matière de finance et d'économie, il représente le "continentalisme", par opposition au nationalisme canadien à la Gordon.

Comme on a pu le voir avant et après l'affaire Kierans, cette conception des relations économiques canado-américaines est oscillante et marquée aussi d'un certain pessimisme. Elle pourrait se résumer ainsi : à quoi bon vouloir lutter contre le géant américain en affirmant notre identité, nous sommes d'avance perdants. Il ne sert pas à grand chose au petit chien de montrer les dents et de japper devant le molosse. Notre voisinage immédiat des Etats-Unis le long d'une frontière ouverte de 5,000 milles, nos moyens restreints et notre faible population font du Canada un satellite économique naturel de la puissante république nord-américaine. A brève comme à longue échéance, il vaut mieux essayer de négocier dans l'harmonie que de lancer de grands coups d'épée dans l'eau ou encore... de couper les ponts, disent les continentalistes.

Est-il besoin de préciser qu'aux yeux de beaucoup de gens, cette attitude plus défaitiste que réaliste nous conduit à l'absorption politique ?

Cyrille FELTEAU

Ah ! ces brutes soviétiques ! Je n'enverrais même pas un homme là-haut...

L'aventure spirituelle d'Anne Birs des Marteaux

Monsieur le Rédacteur,

Par condescendance autant qu'à titre de réciprocité, nous devrions avoir les plus grands égards à l'endroit des écrivains étrangers qui se manifestent à nous.

Une raison de plus pour ceux qui résident sur notre territoire, qui font partie de notre vie et qui poussent la délicatesse et l'amour de notre pays jusqu'à se pencher sur nos problèmes divers, à scruter notre histoire et pour y faire surgir des figures inconnues de nos compatriotes et y inscrire leurs noms sur le calendrier de la postérité.

Tel est le cas du P. Eric Renhas de Pouzet, O.S.M., lequel s'est penché sur les richesses spirituelles de notre peuple qui se révèlent pour mettre en lumière l'une de nos compatriotes ayant toujours vécu dans l'ombre des siens.

Qui parmi nous connaissait Anne Birs des Marteaux il y a deux ans ? Aujourd'hui son nom commence à se révéler au grand public. Dans tous les coins de notre province, la radio, la télévision, la presse ont fait mention de son aventure spirituelle. Une croix a été dressée solennellement, il y a quelques mois, à Coaticook, en face de la maison où elle passa son enfance et son adolescence.

Pourquoi s'en étonner ? . . . Née à St-Hilaire-sur-Richelieu, élevée en Estrie, cette fille de notre race, descendante d'un coldat de Montcalm qui a combattu dans les rangs du Royal-Béarn, est morte en odeur de sainteté à Le Pas, au nord du Manitoba, en 1927. Elle était la fille spirituelle du vénérable Ovide Charlebois, premier évêque du Keewatin, qui la considérait comme une sainte. Un prélat canadien, qui l'a fort bien connue, disait qu'Anne était "NOTRE PETITE THERESE CANADIENNE".

L'humanité est la réussite du cosmos et la sainteté est le succès de l'humanité. Une nation qui produit des saints montre sa raison d'être et donne des signes de sa maturité.

C'est dans "Ta nuit resplendira" que le P. Eric Renhas de Pouzet conte la vie de notre compatriote. Ce livre est à la fois une biographie très exacte, où, selon le mot de Mgr Lajeunesse, neveu et successeur de Mgr Charlebois, et qui a très bien connu Anne, "l'auteur a parfaitement saisi et dépeint la personnalité d'Anne". Il est aussi une invitation à la vie spirituelle sous une forme très simple, humaine et pittoresque extrêmement attachante . . . A travers elle transparait la personnalité de l'auteur. Celui-ci, officier de l'infanterie de marine, a combattu dans l'armée française et en lui se mêlent la dimension chevaleresque éternelle de la France et une dimension spirituelle quasi mystique.

Le P. Eric Renhas de Pouzet est avant tout un moine adonné au contact avec Dieu et un prédicateur spirituel auprès des communautés étudiantes et gens du monde. Toute sa doctrine passe à travers le livre.

Anne sera-t-elle un jour une de nos gloires nationales ? . . . Qui pourrait affirmer le contraire ?

HENRYVONNE

Pourquoi tolérer les grèves de professeurs et d'étudiants ?

Monsieur le Rédacteur,

Si nous ouvrons les journaux, ce que nous y lisons c'est : "Crise dans l'enseignement", "Grève des professeurs", "Journée d'étude par les professeurs", "Grève des étudiants" et "Demande aux parents de voir à ce que leurs enfants se présentent à la classe".

Des associations de professeurs sont formées, des associations de parents sont formées et le plus ridicule, on forme aussi des associations d'étudiants. Pourquoi ces associations sont-elles formées? Quel est le but de chaque association? Quelles sont leurs têtes dirigeantes ? Pour quelles raisons ne peuvent-elles pas contrôler leurs membres ? Sont-elles de connivence avec leurs membres pour faire perdre le temps des étudiants et gaspiller l'argent des contribuables ? Que font les membres des Commissions scolaires ? Qui sont les représentants du peuple et les gardiens de ses deniers ?

Il n'est pas surprenant que l'on essaie de les nommer au lieu de les élire. Le premier ministre a qualifié la grève des étudiants de "honte !" Toute personne sensée l'approuve, mais pourquoi n'emploie-t-il pas le même qualificatif pour les grèves des professeurs et leurs supposées journées d'études ? Pourquoi n'agit-il pas, quand il sait qu'une loi oblige les enfants d'aller à la classe sous peine de sanctions pour leurs parents ? Il sait (M. Lesage) que les professeurs, les étudiants et les autres corps professionnels n'ont pas le droit de faire la grève pour la raison que les lois ouvrières ne s'appliquent qu'aux ouvriers et non pas aux professeurs et aux étudiants.

Si, sous une pression incontrôlable, le gouvernement fait la sourde oreille aux grèves des étudiants et des professeurs, M. Lesage sait que le gouvernement St-Laurent, dont il était ministre, a amendé le code penal défendant les grèves de sympathie sous peine de sanctions sévères. Je me demande s'il n'y a pas anguille sous roche quand toutes ces associations et ces syndicats professionnels empruntent les lois ouvrières et refusent d'obtempérer aux clauses de ces lois qui protègent le public. Ce ne peut être autre chose que du séparatisme camouflé.

J.-A. Gagnon,
Rivière-du-Loup.

VOUS AVEZ LA PAROLE

Scènes disgracieuses dans un festival

Monsieur le Rédacteur,

C'est au sujet du Festival de Chicoutimi. On nous a montré à la télévision des scènes du Festival d'hiver de cette ville et il y en avait deux entre autres assez répugnantes.

On nous montrait un "bon habitant" qui saignait un cochon et un autre qui coupait le cou d'un poulet. Qu'est-ce que cette boucherie vient faire dans un Festival où les gens vont pour s'amuser. Et parmi les spectateurs on oublie qu'il y a des enfants qui voient cela, et qui doivent être très "mal" impressionnés par ce spectacle. Ce n'est pas possible que cela se passe en 1966 au vingtième siècle. Il y a certains pays d'Europe et d'Afrique où l'on égorge des agneaux pour fêter certains événements et ils passent pour des non-civilisés. Mais ici au Canada ça n'a pas sa raison d'être c'est une coutume barbare et révoltante. Vous me direz peut-être que dans les abattoirs on en tue des animaux à la journée; c'est vrai, mais ce qui n'est pas humain c'est qu'on en fasse un spectacle de réjouissances.

Yolande Rodrigue,
Montréal

Ne pas tenir compte des seules cultures française et anglaise

Monsieur le Rédacteur,

Il n'existe pas encore de culture, croyance ou civilisation qui soit assez parfaite et complète pour être en droit d'exiger qu'on s'y conforme complètement. La valeur d'une culture ne repose pas sur de simples considérations numériques ni sur des facteurs économiques et politiques; elle s'appuie sur son principe fondamental et sur rien d'autre.

De nos jours, on induit le peuple canadien à croire que les deux cultures en majorité en terre canadienne doivent être les deux cultures choisies pour former la nation canadienne. De plus, on demande au peuple canadien de subventionner ces deux cultures . . . ce qui revient "à quêter pour les riches".

Une nation se fonde sur une idée que le peuple adopte pour tracer son avenir . . . et non pour justifier des événements passés. On a besoin les uns des autres à cause de nos différences qui reflètent des imperfections dans nos connaissances et notre expérience.

Le Canada comprend, à l'intérieur de ses frontières, plusieurs cultures qui renferment en puissance toute une gamme d'expériences humaines qui nous sont offertes comme matériaux pour l'édification d'une culture supérieure.

Le présent débat national sur le bilinguisme et le biculturalisme sortira-t-il de son attitude actuelle réglementé pour étendre sa portée à une meilleure compréhension de la fonction propre de la diversité ? Les Canadiens créeront-ils ou imiteront-ils simplement les modèles historiques ?

Il n'y a aucune nation, culture ou croyance qui puisse se maintenir dans une orientation purement défensive. Toutes les réalisations vraiment sociales sont des formes d'intelligence qui doivent continuellement tendre et converger en une relation dynamique et vivante avec toutes les autres formes d'expérience. La réalité et la permanence ultime réside seulement dans cette essence vraie... dans la reconnaissance de et l'unité avec l'ultime compréhension telle que définie par le concept de Dieu.

Peter Presunka, ing. p.,
Ottawa.

la presse étrangère

SERVICE FRANCE-PRESSE

Les élections britanniques

LONDRES. — **Les milieux politiques et économiques de Londres se déclarent dans l'ensemble satisfaits de la décision du premier ministre M. Harold Wilson, d'organiser des élections générales le 31 mars, car il est ainsi mis fin à un climat d'incertitude ressenti comme nuisible.**

Selon M. Edward Heath, leader de l'opposition conservatrice, cette incertitude portait gravement atteinte aux affaires et même à la livre. Aussi, a déclaré M. Heath, le parti conservateur est-il "enchanté" que la bataille électorale soit engagée. Le chef du parti libéral, M. Jo Grimond, pour sa part, s'est montré étonné de la décision de M. Wilson.

Dans les milieux d'affaires de la City, on espère que le nouveau gouvernement, quel qu'il soit, disposera cette fois d'une majorité suffisante pour lui permettre d'appliquer les remèdes, fussent-ils draconiens et impopulaires, capables de mettre un frein à l'inflation et d'accélérer le redressement de la balance des comptes.

Le **FINANCIAL TIMES**, organe de la City, estime qu'une large majorité travailliste, "donnerait la tentation de retomber dans les vieux dogmes de parti" et renforcerait l'influence de l'aile gauche du Labour.

Cependant, pour le **GUARDIAN** (libéral), "il ne s'agira pas d'une élection pour "plus de socialisme"... Il s'agira d'une élection portant sur la qualité, les méthodes et les objectifs de gouvernement".

Analysant les chances des conservateurs, le **TIMES** (indépendant) estime que "personne ne peut prétendre que l'actuelle opposition conservatrice constitue un ensemble cohérent ou efficace", mais ajoute qu'un échec des conservateurs pourrait favoriser "un nouveau départ" de ce parti. Le **DAILY TELEGRAPH** (conservateur) pense que les chances de l'opposition sont réelles mais que "beaucoup dépend de la capacité du parti conservateur à exposer d'une façon satisfaisante son propre programme".

Le **FINANCIAL TIMES** accueille avec satisfaction la décision de M. Wilson de retourner devant les électeurs. "Le pays a vécu dans une atmosphère électorale permanente depuis l'automne 1963", écrit l'organe de la City, qui poursuit : "Cependant une large majorité donnerait aussi la tentation de retomber dans les vieux dogmes de parti. Quelle que soit l'inclination personnelle de M. Wilson et de ses ministres, elle augmenterait considérablement l'influence de l'aile gauche travailliste".

Quant au **DAILY WORKER** (communiste, il appelle "tous les hommes de gauche et tous les progressistes" à voter contre les conservateurs tout en s'efforçant d'obtenir un changement dans la politique travailliste. "A longue échéance, poursuit ce journal, cela constitue le moyen le plus efficace de combattre les conservateurs car son but est d'extirper le conservatisme de la politique gouvernementale travailliste".

En république Dominicaine

NEW YORK. — **"La campagne électorale a sinon officiellement du moins pratiquement commencé en république Dominicaine. Bien que la situation soit extrêmement tendue, il est encore concevable que des élections équitables aient lieu le premier juin prochain", écrivait hier le NEW YORK TIMES dans un éditorial.**

"Le président Garcia Godoy a dû revenir sur sa promesse de faire quitter le pays aux militaires d'extrême droite. Devant leur insistance à demeurer à St-Domingue, il semble avoir pris la meilleure décision possible dans les circonstances : nommer comme ministre des armées, le général Perez y Perez, qui paraît loyal à l'actuel gouvernement. D'autre part, la commission électorale ne semble pas dans son ensemble vouloir favoriser telle ou telle faction. Tel n'est cependant pas l'avis de l'ex-président Juan Bosch qui vient de déclarer que les élections sont inutiles, le président Garcia Godoy ayant été tenu en échec par les militaires. Cependant, si le président Bosch boycotte les élections sous prétexte qu'elles sont truquées sans en donner la preuve, il commettra ainsi un suicide politique. S'il en donne la preuve, la situation internationale prendra de ce fait très mauvaise tournure."

"Le seul rival de M. Bosch est Joachim Balaguer, ancien chef de la junte ayant pris le pouvoir après l'assassinat de Trujillo, qui jouit d'une popularité considérable et d'appuis financiers importants. Le troisième candidat, Rafael Bonnelly, ancien ministre de Trujillo et président provisoire après son assassinat, semble ne pouvoir recueillir que quelques voix".

L'exploration des planètes

NEW YORK — **"Le programme russe d'exploration planétaire vient de se solder par un triomphe, bien que ce triomphe ne sera réellement évident que lorsque l'URSS aura dévoilé quelles nouvelles connaissances à propos de Vénus auront été rapportées par les deux sondes qu'elle vient d'envoyer sur cette planète", écrivait mercredi le NEW YORK TIMES dans un éditorial.**

"Nous avons peu de renseignements au sujet de Vénus malgré les observations des astronomes et celles fournies par "Mariner II" lancé il y a trois ans par les Etats-Unis", ajoute le **NEW YORK TIMES** qui regrette par ailleurs que "les administrations Kennedy et Johnson aient alloué des crédits limités à l'exploration planétaire, empêchant ainsi que les brillants débuts américains: vols de Mariner II vers Vénus et de Mariner IV vers Mars n'aient été suivis d'autres succès".

"L'immense tâche que constitue l'exploration des planètes n'a cependant fait que commencer. Cette aventure, la plus grande de tous les temps, prendra plusieurs décennies et demandera la mobilisation de toutes les ressources et de tous les talents possibles", ajoute le **NEW YORK TIMES** qui conclut "Vénus, Mars, Jupiter, Saturne, etc. . . . sont trop lointaines et trop inhospitalières pour donner motif à une rivalité impérialiste entre les nations se consacrant à leur exploration".

Retour actif chez les "Six"

ROME. — Le retour actif de la France dans la Communauté économique européenne, à l'occasion de la réunion du conseil des ministres de Bruxelles, est souligné comme un événement d'une grande importance par la totalité des journaux italiens.

"Pour la première fois, après huit mois, écrit **IL TEMPO** (libéral de droite), le conseil des ministres de la CEE s'est réuni en présence du représentant du gouvernement français. Il s'agit de la première rencontre des "Six", après la réconciliation de Luxembourg: la rencontre marque le début de négociations sur des questions importantes: le financement de la politique agricole commune et la reprise des pourparlers sur les tarifs multilatéraux de Genève (Kennedy Round)".

Le **MESSAGGERO** (modéré du centre) souligne: "la gravité et la complexité des problèmes à l'ordre du jour exige effectivement des calculs pondérés et un dosage soigné. On aboutira à une solution, mais le chemin est encore assez long".

"Le fonds agricole de la CEE a aidé, jusqu'à présent, la France, qui a encaissé environ 80% des sommes allouées par le fonds", fait remarquer le **CORRIERE DELLA SERA** (organe d'information), qui ajoute: "l'Italie a obtenu bien moins de ce qu'elle avait versé. De cette façon, l'Italie (le pays le plus pauvre de la Communauté) a financé, bien qu'indirectement, l'agriculture française. La délégation italienne tentera d'obtenir que la CEE ne subventionne pas presque exclusivement les produits agricoles français, comme cela a eu lieu jusqu'à présent, mais commence à subventionner même l'huile d'olive, les fruits et primeurs produits en Italie".

Le dossier du 'Kennedy Round'

LONDRES — Le **DAILY TELEGRAPH** a consacré un éditorial aux perspectives européennes à la suite de la décision des Six d'ouvrir le dossier du "Kennedy Round".

"Le facteur important de la situation telle qu'elle se présente maintenant, écrit le journal conservateur, est que le président de Gaulle apparait déterminé à aboutir à un accord sur la politique commune agricole avant les élections à l'Assemblée nationale française du printemps prochain. Car les agriculteurs représentent 17 p. 100 de l'électorat français. En outre, ils passent généralement pour gaullistes de sorte que leur défection pourrait devenir très nuisible à la cause gaulliste. C'est pourquoi les représentants de la France laissent entendre qu'ils sont prêts à appuyer toute initiative visant à relancer le Kennedy Round à condition d'obtenir satisfaction sur le problème agricole. Nous devons tous souhaiter la réussite de ce plan car l'ensemble du monde occidental bénéficierait des réductions de tarifs pouvant atteindre jusqu'à 50 p. 100 qui pourraient en résulter. Il n'en reste pas moins qu'il y a lieu de considérer avec méfiance l'attitude de la France. En effet, si le Kennedy Round aboutit, il contribuera vraisemblablement à développer cette solidarité atlantique à laquelle le président de Gaulle est si fortement oppose".

Médaille décernée à LA PRESSE par l'Académie Française en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 849-4711.

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également reservés.

Abonnement par la poste, un an : Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

Drummondville: la Dominion Textile ferme son usine alors que les négociations se poursuivent à Montréal

DRUMMONDVILLE (PCf) — L'usine locale de la compagnie Dominion Textile a fermé ses portes hier midi au moment même où, à Montréal, des représentants syndicaux et patronaux tenaient une troisième séance de conciliation en vue du renouvellement de la convention collective de travail échue depuis le 15 février.

Quelque 800 ouvriers affectés à la production des divers départements ont ainsi été mis à pied pour une période indéfinie.

L'origine du conflit paraît résider dans l'interprétation des clauses touchant le plan-boni inscrites à l'ancien contrat.

La production a subi un certain fléchissement au cours des derniers jours. Les employés soutiennent que le contrat ne les oblige pas à la production supplémentaire pour maintenir leur boni alors que la compagnie prétend que cette obligation est inscrite à la convention et doit être respectée.

Les négociations en vue du renouvellement de la convention collective de travail sont en cours depuis la fin de décembre pour les quatre usines suivantes de la Dominion Textile, soit celles de Drummondville, Magog, Sherbrooke et Montmorency.

Deux séances de conciliation ont été tenues sans succès et celle d'hier matin a été de courte durée. La grève sera légale le 20 mars.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 3

ger la situation. Mais si on s'est conformé à la loi, je veux bien qu'on le sache."

Nulle part dans l'article du journal il n'est fait mention que le maire ait promis ou oublié de soumettre le budget au conseil municipal.

Il y est souligné par ailleurs qu'une telle promesse, contenue dans le programme électoral de l'Alliance démocratique, ne rimait à rien puisque cet amendement proposé à la charte devenait inutile, ipso facto, vu qu'une telle disposition est incluse dans l'article 12 de la charte de Laval, "51a", paragraphe 7b.

Cet article de la charte se lit comme suit : "Le comité exécutif prépare et soumet au conseil : (—) le budget annuel des revenus et dépenses au plus tard le 15 décembre..."

Il faut rendre à César...

Profitant du fait qu'il était question de la charte, le maire Tétreault a rappelé que c'était grâce à son intervention personnelle, lors de l'étude du bill 63 — loi créant la ville de Laval, si un paragraphe "très important" a été ajouté à l'article 34 concernant l'abolition éventuelle ou possible des règlements de zonage existants (dans les 14 anciennes municipalités de l'île Jésus) et leur remplacement "par un autre règlement, en conformité avec un plan directeur".

Le maire de Laval prend donc à son crédit cet "amendement" qui se lit comme suit : "Chaque règlement modifiant un règlement de zonage doit être approuvé par le ministre des Affaires municipales qui peut, avant de donner son approbation, ordonner une enquête par la Commission municipale du Québec".

A César ce qui est à César !...

McGILL

SUITE DE LA PAGE 3

"En vue d'une répartition équitable des octrois gouvernementaux, le ministère de l'Education doit tenir compte des sommes versées couramment à l'Université McGill par d'autres corps indépendants, tels les organismes fédéraux, comme le Conseil des arts et le Conseil national de recherches. On sait par exemple que le Conseil national de recherches accorde des subventions à des chercheurs particuliers attachés à une université afin de permettre la poursuite de recherches dans un domaine déterminé.

L'épouvantail du martyr

"Or, lorsque le gouvernement fédéral permet une subvention à une université, il l'accorde dans la mesure d'une certaine proportion que l'université s'engage à verser elle-même au préalable. Ainsi, le fédéral versera deux, cinq et parfois dix fois le montant initial versé par l'université, tenant compte de l'importance et de la priorité devant être accordée à ladite recherche, ce qui veut dire que si l'université alloue un montant de $500 à un chercheur, le fédéral versera parfois un montant additionnel de $5,000.

"Les universités francophones sont beaucoup plus pauvres que l'Université McGill qui bénéficie de dons considérables de la part d'individus ou corps privés anglo-saxons et s'est partagée à l'aide de ce système la grosse part du gâteau. Voilà une forme de discrimination qui existe depuis fort longtemps aux dépens des universités françaises du Québec.

"Montréal et Laval n'en ont pas pour autant lancé l'épouvantail du martyr. Le ministère de l'Education doit tenir compte des sommes versées à McGill par des particuliers ou par les grosses compagnies anglo-saxonnes, étant donnée la répartition des revenus de la propriété et des moyens de production, il n'est que juste que le gouvernement du Québec procède de cette façon.

Manque de doigté

"L'Université McGill est financée par une cigarette et ce sont des Canadiens français qui la fument, cette cigarette, et subventionnent indirectement l'Université McGill", conclut l'éditorialiste.

Plus haut dans son texte, M. O'Neil affirmait que "s'il y a eu un manque (ou discrimination) ainsi que le prétend le principal de McGill, ce n'est certainement pas dans la décision d'augmenter les subventions gouvernementales mais bien plutôt dans la décision subséquente que le ministère a prise de réduire les budgets. Les universités avaient fait accepter leur budget et une subvention globale de $52 millions devait être versée et répartie selon une certaine proportion selon laquelle le gouvernement d'une part et les universités d'autre part s'étaient entendus. En voulant réduire à $44 millions la subvention globale, il a du fait même réduit de $8 millions la subvention destinée à l'Université McGill qui, se basant sur les recommandations du comité, comptait sur cette somme."

L'éditorialiste admet que ce geste de Québec "manquait de doigté", mais il soutient que cette erreur ne pouvait justifier "l'attitude démagogique de McGill".

CENTRE

SUITE DE LA PAGE 3

nouveau foyer à vingt-trois familles. Il en restait quatre à loger, dont deux de huit enfants. Et alors que Mme Drapeau s'en allait, discrète et attristée, un autre heureux coup de téléphone vint réjouir les travailleurs du bien-être : l'une des deux familles de huit enfants pouvait plier bagages. Un nouveau foyer les attendait et avec lui, une destinée meilleure, peut-être.

Sur les lieux de ce nouveau départ, attentifs à tout et devisant au mieux des circonstances, on pouvait voir M. Charles Renaud, directeur du Service du bien-être, et l'un de ses adjoints, M. Armand Lucas.

Fonds de désastre

Autre personnalité attentive au sort des sinistrés et en général, à celui des faibles et des petits, M. Frank Hanley, politicien indépendant, conseiller de Me Drapeau et député de Montréal Ste-Anne à l'Assemblée législative.

M. Hanley préconise la réunion de fonds de secours que présiderait l'entreprise privée. "Des fonds de désastre", précise-t-il, qui seraient destinés à remettre rapidement sur pied, le mieux possible, le budget de personnes ou familles sinistrées.

Ce n'est pas la première fois que M. Hanley soumet cette suggestion en public. La dernière fois qu'il en a parlé, voici deux semaines, il s'adressait à des hommes d'affaires "de la rue St-Jacques".

Un tel projet serait la source de beaucoup de profit, de poursuivre M. Hanley. Et d'ajouter, dans un français pittoresque et généreux : "la satisfaction avec le coeur".

Et puis... "vous savez, je parle beaucoup pour les Canadiens français, particulièrement en des pareilles circonstances... Ils n'ont pas toujours d'assurances... comme les Canadiens anglais".

. . . Paroles, remarques d'Irlandais !

REPAS

SUITE DE LA PAGE 3

m'occuper à la cuisine, pendant un certain temps, tellement les clients du Vendredi Saint étaient nombreux.

Il soutient par ailleurs qu'il y avait bien de la soupe au menu, mais que celle-ci (qu'il dit avoir été des plus délicieuses) était servie dans un petit contenant de carton.

Tout comme le menu du jour qui consistait soit d'un pâté au saumon, pour ceux qui ne voulaient pas devancer les décisions d'un concile à venir, ou d'un pâté au poulet pour les "plus-large-de-conscience".

"Quant au dessert, dit-il, j'avoue que c'était bien un biscuit. Mais les Chinois nous servent bien cela comme dessert à longueur d'années, et personne ne trouve à redire.

Et puis, nous sommes... un peu dans le Chinatown, nous aussi.

Quant aux ustensiles, il se peut qu'ils aient fait défaut en fin de journée.

Mais, là dessus, le cabaretier-motelier explique qu'il faut bien se rappeler qu'on est sur la "Main", et qu'il ne faut pas donner trop d'apparat à la table, car on risque de voir ses profits prendre le chemin des goussets de clients.

Un jour, dit-il, j'ai voulu faire un spécial et j'ai sorti de la verrerie que j'utilisais ordinairement pour les banquets.

Mon personnel a distribué ainsi quelque 300 verres sur les tables. Mais, à la fin de la soirée, il n'y en avait qu'une douzaine à passer sous le robinet. Tous les autres étaient disparus.

Repas à 10 cents ce jour-là

Selon le témoin, il ne faut donc pas trop insister sur le couvert quand ce même repas est offert au client pour la très modique somme de dix cents.

Car c'est ce qu'on exigeait des habitués du St-John's, ce jour-là.

Qui prenait une "petite" devait verser 45 au lieu de 35 cents à la caisse.

Et ceux qui se "paquetaient" de grosses bouteilles devaient laisser 70 cents au lieu de 60 cents à la caisse.

En somme, seul le patron avait décidé de . . . faire maigre, ce jour-là.

Et surtout si l'on compte que certains ont trouvé le menu (spécialement imprimé pour l'occasion) tellement succulant, qu'ils avalèrent le contenu de trois assiettes, tout de carton qu'elles aient pu être.

Le juge donne la chance de sa vie à un accusé: il devra cesser de boire!

par Maurice MORIN

Honorius Geoffroy, âgé de 43 ans, du 3482 rue Hochelaga, s'était reconnu coupable, ces jours derniers, de tentative de meurtre sur la personne de sa femme (il avait tenté de l'étouffer avec un fils électrique . . . et de ses deux mains) a eu la chance de sa vie, hier après-midi.

Se rendant à la requête de Me Paul Aubut, avocat de la défense, qui avait réclamé l'extrême clémence du tribunal en faveur de son client, le juge Maurice Archambault, siégeant aux Assises, a décidé de remettre le prononcé de la sentence au 4 novembre 1966.

"Je vous confie à la Société des alcooliques anonymes qui doit prendre les mesures qui s'imposent, à cause de votre état, pour vous placer à Domremy ou dans une autre institution du genre. Et de plus vous devrez vous rapporter, de temps à autre, au sergent-détective L. Poupart, de la Sûreté municipale, qui surveillera votre comportement.

"Mais si, d'ici le 4 novembre, vous reprenez votre mauvaise habitude de boire de l'alcool et si vous vous livrez à de nouveaux actes de violence, je me montrerai impitoyable à votre endroit et l'imposition d'une peine à vie ne sera pas écartée dans votre cas."

Et le juge Archambault a ajouté : "J'apprends que votre fils aîné se mariera en juin prochain et qu'il quittera donc votre foyer. Ce sera un excellent test pour vous, car c'est votre fils qui, en plusieurs occasions, s'était porté au secours de sa mère, votre femme, lorsque vous vous livriez à des actes de violence sur sa personne."

Geoffroy, "tremblotant" de tous ses membres, a entendu les remarques du juges et a promis de cesser de boire. Une fois que le greffier des Assises eut levé l'audience, un représentant de la Société des alcooliques anonymes, qui avait également "plaidé" en faveur de Geoffroy, lui a donné une bonne poignée de main et tous deux se sont mis à pleurer, de même, d'ailleurs, que Mme Geoffroy.

Nous avons donc assisté à une scène pathétique.

Un psychiatre, le Dr André Laramée, que Me Paul Aubut avait fait entendre comme témoin, avait préalablement soumis que Geoffroy était sain d'esprit et qu'il y avait un espoir de réhabilitation dans son cas.

C'est le 11 novembre 1965, à 8 h. 20 du matin, que Geofrroy avait tenté d'étouffer sa femme en lui nouant un fil au cou, en lui pressant la gorge de ses mains et en lui mettant les doigts dans la bouche.

Epidémie de trichinose à Trois-Rivières

OTTAWA (PCf) — Le gouvernement fédéral n'a pas reçu de demande d'aide des services de la santé du Québec pour lutter contre une épidémie de trichinose dans la Mauricie, où on dénombrerait plusieurs malades, selon le député du comté de Trois-Rivières, M. J.-A. Mongrain.

ANNONCE

Mal au dos? Qu'y faire?

Le mal de dos est souvent dû à une insuffisance musculaire. Un peu d'exercice y remédierait. C'est encore le meilleur traitement contre les douleurs dorsales, le meilleur préventif aussi. Si vous voulez apprécier l'état de vos muscles, faites le test qui vous est proposé dans le numéro de mars de Sélection du Reader's Digest. Achetez votre exemplaire sans tarder!

merci!

Merci pour avoir contribué au succès du concours de ski **du MAURIER International**

Les pentes du Mont Norquay à Banff et du Mont Ste-Anne à Québec conserveront à jamais les traces glorieuses du premier grand concours international de ski amateur au Canada, le du MAURIER International. Des milliers d'admirateurs ont pu y voir les champions d'Autriche, de France, d'Allemagne, d'Italie, de Norvège, de Suède, de Pologne, de Suisse, des Etats-Unis et du Canada se disputer les coupes et les médailles du MAURIER.

Ces champions sont maintenant partis vers d'autres cieux, emportant avec eux le souvenir de l'excellente hospitalité canadienne, mais leurs succès sont inscrits pour toujours dans les annales sportives du Canada et du monde entier.

Les commanditaires du Concours du MAURIER International sont heureux d'exprimer leur profonde reconnaissance à l'Association Canadienne de Ski Amateur, qui a organisé le concours, ainsi qu'à la Fédération Internationale de Ski, qui lui a donné son caractère officiel. Nous remercions aussi les nombreux journaux, revues sportives, postes de radio et de télévision qui nous ont accordé si généreusement leur appui. Notre reconnaissance va aussi aux nombreuses personnes et entreprises qui nous ont donné une si grande part de leur temps et de leurs services.

Merci à tous!

Les fabricants de la cigarette du MAURIER

DISCIPLES FIDÈLES D'ÉPICURE...

Nous avons consacré tous nos efforts aux plaisirs de l'existence!

Demain, La Vieille Porte ouvrira. Et nous n'avons ménagé aucun effort pour qu'elle vous offre tous les agréments qu'un véritable épicurien pourrait souhaiter.

Le meilleur restaurant du vieux Montréal est prêt à accueillir les véritables amateurs de bonne chère et de fines bouteilles... les gens de goût.

A La Vieille Porte, vous trouverez tous les soins empressés qui disposeront votre palais à savourer nos succulents rôtis de boeuf ou nos biftecks exquis. Si vous préférez les fruits de mer, vous vous délecterez de homards, de crevettes ou de langoustines dignes de figurer au menu des gourmets les plus blasés. La Vieille Porte vous offre tout un choix de mets de grande classe, savamment préparés par notre chef Raymond.

Le décor de La Vieille Porte vous plaira. Son élément principal est un splendide panneau mural composé de portes anciennes, des pièces de musée. Les murs sont faits de briques *moulées à la main* par les artisans d'antan. Et tout le restaurant est parsemé de bibelots, de tableaux, de gravures et d'objets d'art vénérables... tous d'époque, et choisis pour aiguillonner votre intérêt et augmenter votre plaisir.

Les gens de goût aimeront l'ambiance discrète et intime de La Vieille Porte ; ils apprécieront le service empressé, dont la direction a été confiée à l'attention experte de MARIO FONTANA. Si vous le lui demandez, Mario sera heureux de réserver pour vous Le Cachot, une charmante salle privée pour les dîners de 12 à 16 couverts.

La Vieille Porte peut aussi organiser pour vous des banquets et des réceptions, de 10 à 150 personnes. Adressez-vous à Mario, à 866-3057.

Une idée : Après un bon spectacle, venez à La Vieille Porte et commandez le menu spécial d'Après le Théâtre.

Et n'oubliez pas de visiter

Le Bar du Tire-Bouchon

. . . une amusante salle de style victorien, décorée de boiseries de chêne et d'acajou massifs.

LA VIEILLE PORTE

Le café de la Promenade

. . . où l'on vous servira des repas succulents dans une ambiance sympathique. Idéal pour les repas de famille.

NOTE : Vous nous trouverez sur la Promenade de la Place Victoria... au pied de la côte Beaver Hall. Stationnement à l'intérieur, entrée par la rue Saint-Jacques.

Notre bon plaisir est d'assurer le vôtre !

la vie mondaine

Une dame de 80 ans à bord du paquebot "Lapataia"

(PA) — La première expédition touristique dans l'Antarctique s'est terminée récemment. Parmi les 57 passagers à bord du paquebot de croisière argentin "Lapataia", se trouvait une vieille dame de 86 ans, Mme Bessie Sweeney, de Washington, mère du président du Club des explorateurs de New York.

L'une des chaines de montagnes de l'Antarctique porte le nom de son fils, Ed Sweeney.

Impressions

Au cours de l'expédition, Mme Sweeney a écrit ses impressions sur ce voyage dans les régions polaires australes. Elle raconte qu'elle a visité de nombreux pays du monde, mais depuis plusieurs années, elle rêvait de voir ce continent de glace, jusqu'à ce jour réservé aux explorateurs.

Lorsque Mme Sweeney apprit que des touristes pouvaient participer à un voyage dans l'Antarctique, elle fut la première inscrite sur la liste.

Maintenant, elle décrit cette région comme l'une des plus merveilleuses du monde, avec son paysage imposant, ses glaciers, ses prodigieuses cimes de montagnes. On peut y voir en liberté les phoques, les pingouins, plusieurs oiseaux polaires et même des éléphants et des léopards de mer.

"Traverser le détroit de Lemaire sous un soleil resplendissant constitue le plus beau souvenir de mes voyages autour du monde", déclare Mme Sweeney.

Elle eut l'occasion de descendre du paquebot pour voir les endroits les plus intéressants de la région, et même se promener en attelage de chiens.

Températures glaciales

Il y eut des journées glaciales et des vents violents, bien chauds, Mme Sweeney ne souffrit pas de gelures ou autres réactions plus graves comme ce fut le cas pour les premiers explorateurs des régions polaires.

Elle put se rendre compte aussi du danger des icebergs et banquises qui forcent un navire à continuer immédiatement sa route, pour ne pas être emprisonné.

Cette octogénaire se propose maintenant de visiter le pôle Nord, et ensuite de retourner dans la région glacée de l'Antarctique.

Miss Univers à Toronto

TORONTO, (PC) — "Miss Univers" s'est rendue à Toronto, autre ville inscrite sur son itinéraire d'un voyage autour du monde, pour assister à des manifestations et représenter la Thaïlande.

La belle Apasra Hongsakula, âgée de 19 ans, a inauguré une usine de $2,000,000 à Maple, Ontario. Le propriétaire de cette entreprise est l'un des commanditaires du concours Miss Univers. Au cours de la semaine, Mlle Hongsakula visitera d'autres régions de cette province.

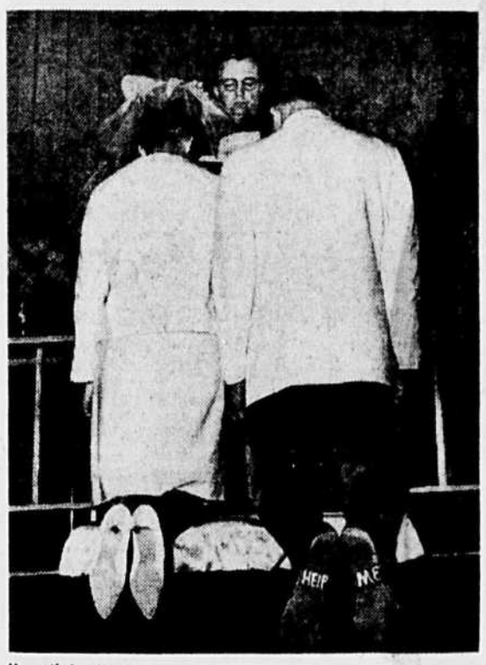

Un vilain tour

Scott McIntire, le marié, portait des chaussures ... portant un message. Comme ceci se passait récemment, à Salem, en Oregon, il va de soi que le message était en anglais. Pour venir au secours du farceur, deux mots courts qui, traduits en français, auraient nécessité des lettres plus petites qui n'auraient peut-être pas été vues des premiers bancs contenant les invités. Il est vrai qu'on aurait toujours pu employer le SOS Help me ... Aidez-moi. La mariée, Susan Carver, l'a-t-elle trouvé drôle quand elle a su?

Juliette Barcelo adjointe au secrétaire général à l'U.M.

L'Université de Montréal annonce la nomination de Mlle Juliette Barcelo au poste d'adjointe au secrétaire général.

Admise au Barreau de la Province de Québec en 1956, Mademoiselle Barcelo a fait son cours de droit à l'Université de Montréal. Elle poursuivit ses études à Oxford en Angleterre au "Lady Margaret Hall" grâce à des bourses de "L'Imperial Order Daughters of the Empire" et "Lady Margaret Hall Commonwealth Scholarship".

Mademoiselle Barcelo a été à l'emploi du Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration d'Ottawa. En 1965, le Ministère des Affaires Culturelles du Québec lui a confié la responsabilité de préparer, à titre de conseiller technique, une étude sur l'action à engager auprès des Néo-canadiens en vue de faciliter leur intégration au milieu francophone et de proposer au Ministre le schéma d'une politique d'immigration pour le Québec. Ayant terminé ce travail, Mademoiselle Barcelo vient d'entrer en fonction à l'Université de Montréal. Elle demeure cependant conseiller spécial en immigration auprès du Ministère des Affaires Culturelles.

Mlle Juliette Barcelo

photo LA PRESSE

En vue de la Soirée de la Symphonie

Le Comité féminin de l'Orchestre symphonique de Montréal prépare sa "Soirée de la symphonie" qui aura lieu à l'hôtel Reine Elizabeth, le samedi 16 avril, à partir de six heures trente. Cette manifestation mondaine donnée au bénéfice de l'orchestre comprend un dîner suivi d'une promenade à travers divers kiosques préparés pour la circonstance. Sur la photo quelques membres du comité d'organisation. Dans l'ordre habituel : Mme William Hayman, présidente conjointe du Comité féminin, Mme E. D. Gordon (assise) Mme Maurice Germain et Mme Philippe Langlois.

à Noter ***

Dégustation de vins et fromages

Les dames auxiliaires de l'hôpital St-Joseph de la Providence organisent une dégustation de vins et fromages qui aura lieu le samedi 2 avril, à 7 h., au Club de curling de Laval-sur-le-Lac. Mme René Morin, préposée aux billets, Mme Robert Gareau, comité de réception, et Mme Bernad Laverude, vice-présidente, font partie du comité d'organisation.

Parade annuelle "modes et fleurs"

Le "Credit Women's Breakfast Club" tiendra sa parade annuelle "Modes et fleurs" le mardi 8 mars, à 8 h. 30 p.m., en l'hôtel Sheraton Mont-Royal. Mme Emma Quon, présidente, Mlle Hazel Duncan, Mme Evelyn Rows et Mlle Pierrette Duchesneau, font partie du comité d'organisation.

Campagne de chocolat de l'Aide au Foyer

La Campagne de chocolat de Pâques, organisée par le comité et les membres de l'Aide au Foyer, se tiendra du 5 au 19 mars. L'Aide au Foyer s'occupe surtout de procurer des vêtements aux enfants moins privilégiés. Cette oeuvre se procure des fonds par la vente du chocolat vendu à prix régulier et livré sans frais supplémentaires, payable sur livraison. Les dons en argent seront reçus avec reconnaissance. Veuillez faire parvenir chèques ou mandats à "L'Aide au Foyer Inc.", 10510 Des prairies, Montréal 12, ou composer 259-2491.

Ottawa

Leurs Excellences le gouverneur-général et Madame Vanier ont reçu à déjeuner, mardi, M. Michel Gauvin, ambassadeur canadien nommé en Ethiopie et Mme Gauvin et M. Michael Mengesha, petit-fils de l'empereur Hailé Sélassié.

* * *

Son Excellence Mme Vanier a reçu à un thé, mercredi, les sénatrices et épouses des sénateurs.

* * *

Leurs Excellences le gouverneur général et Mme Vanier, accompagnés du capitaine Bruce Stock, aide de camp de service, ont dîné chez le président du Sénat et Mme Sydney J. Smith mercredi.

* * *

Mme Georges Vanier, épouse du gouverneur-général, a reçu mercredi une quarantaine de femmes sénateurs et d'épouses de sénateurs à un thé à Rideau Hall.

Aujourd'hui, elle doit recevoir un autre groupe d'environ 80 femmes, membres du Parlement ou épouses de députés.

Les réceptions se font dans le grand salon, surplombant les jardins. Les meubles sont de couleurs or et bleu pastel avec des draperies or sur des murs crème.

Congrès de l'Association France-Canada

Mme A.-D. Archambault, présidente de la section canadienne de l'Association France-Canada et Mme Roger Champoux, vice-présidente, sont parties à Cannes pour participer au congrès annuel de cette association.

Nouvelles brèves

Avis de princesse

CARACAS, Venezuela, (PA) — La princesse Margrethe, héritière du trône du Danemark, à qui on demandait récemment, lors d'une visite non officielle à Caracas, ce qu'elle pensait de la nouvelle longueur des robes, a répondu : "bien peu de genoux peuvent être montrés".

Claus von Amsberg deviendra prince des Pays-Bas

LA HAYE, (PC) — Selon un décret royal, Claus von Amsberg qui épousera la princesse Beatrix, héritière de la couronne néerlandaise, le 10 mars, deviendra membre de la noblesse de Hollande.

La nouvelle a été annoncée par le service d'information du gouvernement à La Haye.

Il recevra le titre de "prince des Pays-Bas" et aussi la particule "jonkheer" qui correspond à "von" attachée à son nom Amsberg, et indiquant qu'il appartient à la petite noblesse allemande.

De passage à Kingston

Kingston, Jamaica, (PA) — La reine Elizabeth et le prince Philip sont arrivés hier à Kingston, à bord du yacht royal "Britannia". Le yacht était escorté par une suite de petits bateaux de l'Association de pêcheurs "The Morgan Fishermen's.

Elle ira habiter à l'hôtel de ville

KITCHENER, Ont. (PC) — Une femme domiciliée à Kitchener, Ont., a annoncé qu'elle ira s'installer avec ses trois enfants à l'hôtel de ville, à moins que la municipalité ne prenne des moyens pour arrêter la hausse des loyers dans cette ville.

Mme Vivian Wilkins dit que le loyer de son appartement comportant deux chambres à coucher, a été haussé de $100 à $112.50 par mois, alors qu'elle ne peut assumer cette augmentation.

Mme Wilkins dit qu'elle déménagera maintenant à l'hôtel de ville, si le maire ou quelqu'un d'autre ne fait rien pour remédier à la situation.

Selon le greffier de la municipalité de Kitchener, M. James Darrah, la ville n'a pas autorité pour imposer le contrôle des loyers.

Les propriétaires de quelque 400 appartements ont augmenté les loyers pour des logis de deux chambres à coucher, à une moyenne de $120.

Mme Wilkins fait partie d'un groupe de locataires d'appartements qui tente d'organiser une protestation collective contre la hausse des loyers.

Voyage

Mlles Simone Perras, de Montréal, et Irène Rondeau, de St-Léonard, étaient récemment à bord du "M.V. Europa" pour effectuer une croisière aux Caraïbes.

Course ouverte pour le titre de championnat du tricot

PARIS — Mme Gwen Matthewman de Pontefract (Yorkshire) n'aura guère dormi sur ses lauriers. A peine sa renommée a-t-elle eu le temps de franchir les frontières, que des voix s'élèvent pour lui contester son titre, tout frais, de championne du monde "officieuse" du tricot. La plus autorisée jusqu'à présent semble être celle d'une Allemande, Mme Maria Landers, qui vit en Westphalie. Mme Matthewman, on le sait, qui est femme d'un menuisier des charbonnages et mère de quatre enfants avait tricoté, en 1965 (tout en regardant la télévision) 38 sweaters, 11 jumpers, 10 "ensembles de landau", 22 matinées, 5 paires de chaussons, 25 cardigans, 2 paires de gants, 3 paires de mitaines, 2 liseuses, 2 pull-over, 4 ensembles pour enfants, 2 ensembles pour dames, 5 chapeaux et deux garde robes de poupée. Le tout "entièrement à la main" car pour travailler elle utilise uniquement des aiguilles. Elle avait ainsi consommé, dans son année, 42 Kg. 950 g. de laine.

Ce record, pour impressionnant qu'il soit apparaît maintenant dérisoire à côté de celui que Mme Landers affirme avoir établi dans la même année 1965, en transformant, en 162 vêtements, 124 Kg. 314 g. de laine. Mme Landers attend de pied ferme, paraît-il, les tricoteuses qui prétendraient avoir fait mieux. Celles qui croiraient pouvoir lui arracher le titre qu'elle vient elle-même de ravir à Mme Matthewman devront toutefois noter, avant de se mettre au travail, que 124 Kg. de laine à tricoter d'épaisseur courante représentent "en longueur" quelque 400 kilomètres. (Service international de la laine).

Dégustation de vins et fromages

Le comité de la Croix Blanche recevra à une dégustation de vins et fromages au Musée Contemporain, le lundi 21 mars prochain. Cet événement a lieu au bénéfice de l'Association canadienne pour la santé mentale. Ci-haut, de gauche à droite : Mmes Jean Loevenbruck, Roger Lamontagne, Théo. Leclerc et Mme Paul-H. Leman, vice-présidente du comité de l'organisation.

A la Maison royale du Japon

Le prince japonais Hiro amuse son jeune frère le prince Aya, âgé de trois mois, sous l'oeil amusé de ses parents le prince héritier Akihito et la princesse Michiko, en la résidence royale de Tokio. Cette photo a été publiée par la maison royale.

BIRKS B·B

Les diamants Birks
La meilleure
valeur au Canada

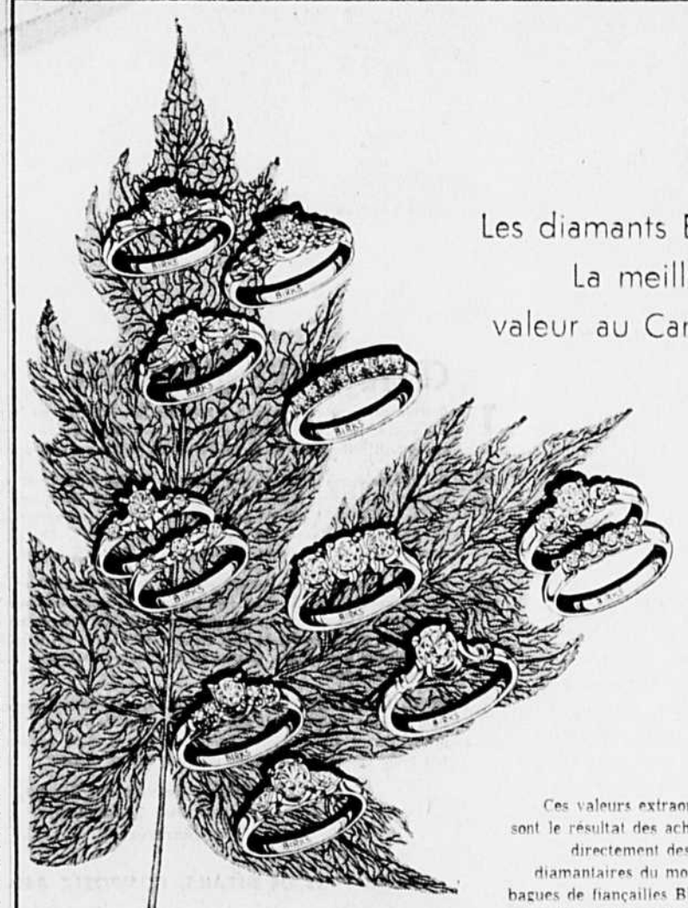

Illustré de haut en bas :

200.00 — 125.00
300.00 — 100.00
250.00 (ensemble assorti) — 350.00 (ensemble assorti)
80.00 — 350.00 — 400.00 — 100.00 — 600.00
1,000.00

Ces valeurs extraordinaires sont le résultat des achats faits directement des centres diamantaires du monde. Les bagues de fiançailles Birks sont exclusives ; elles sont dessinées et fabriquées dans nos propres ateliers. Les diamants Birks sont examinés scientifiquement quant à la couleur, à la taille et à la pureté.
Le poids est le dernier facteur par ordre d'importance — nous le considérons seulement après avoir prouvé la qualité du diamant.

CONDITIONS FACILES DE PAIEMENT :
10% comptant, le solde de 10 paiements mensuels ; léger supplément pour les frais de service.

Un étui en argent sterling vous est offert avec nos compliments

BIRKS B·B

Membre enregistré de l'American Gem Society

CARRÉ PHILLIPS • DORVAL • ROCKLAND • FAIRVIEW • PLACE VERSAILLES

Dupuis met le public en garde contre des suggestions de Wagner

par Bernard Morrier

L'ancien député fédéral de St-Jean-Iberville-Napierville, M. Yvon Dupuis, s'est dit hier parfaitement d'accord avec le ministre québécois de la Justice, Me Claude Wagner, lorsque celui-ci réclame certains amendements au Code pénal pour supprimer des preuves d'alibis. L'ancien ministre a toutefois mis en garde son auditoire contre de tels amendements.

M. Dupuis, qui était le conférencier invité au déjeuner hebdomadaire d'un club social de Verdun, a notamment déclaré ceci : "Je suis d'accord sur ce point et je crois, comme Me Wagner, qu'on devrait améliorer le code criminel pour prévenir de tels abus. Cependant, je diffère d'opinion avec lui dans les moyens à prendre pour arriver à ce but, même s'il est animé de la meilleure intention du monde. Ainsi, Me Wagner désire qu'on force un prévenu à donner sa preuve d'alibi dès le moment de son arrestation ou, au plus tard, au stade de l'enquête préliminaire; il veut qu'on refuse catégoriquement à un accusé, une preuve d'alibi, s'il attend jusqu'à l'audition de son procès pour l'apporter."

Selon M. Dupuis, cette proposition qui, à première vue, paraît excellente, ouvre la porte à l'injustice et ne peut qu'entraîner la plus adjecte des prévarications de la part d'un juge qui serait obligé d'appliquer à la lettre cet article du Code criminel.

De vagues souvenirs

"Nous sommes d'accord avec Me Wagner, d'expliquer M. Dupuis, pour exiger qu'un accusé à qui on reproche un crime récent fasse connaître une preuve d'alibi dès le moment de son arrestation ou, au plus tard, à son enquête préliminaire. Mais, dans le cas d'un accusé à qui on reproche une offense commise il y a huit mois, un an ou cinq ans, il faut lui permettre de pouvoir présenter sa preuve d'alibi au stade du procès, parce que souvent, il lui sera impossible avant le procès, de reconstituer très rapidement l'usage de son temps ou ses faits et gestes si l'affaire remonte à une période quelque peu lointaine."

En soulignant qu'il s'inscrivait en faux contre la proposition de Me Wagner, l'ex-ministre a affirmé que ce dernier ne songeait, dans sa proposition, qu'à l'efficacité de la Couronne et qu'il oubliait complètement d'accorder au citoyen toute la justice et toute la liberté qu'il lui faut pour être jugé équitablement.

Sus aux déclarations folichonnes

Et M. Dupuis d'ajouter : "Le ministre de la Justice, ce n'est pas le ministre de la police ou des juges ou des procureurs de la Couronne. Le ministre de la Justice a le devoir de se placer au-dessus des disputes, des préjugés et des passions. Il n'a pas le droit de lancer à gauche et à droite, à la radio ou dans les journaux, des accusations contre des groupes ou des gens; il n'a pas le droit, à mon sens, de lancer dans le public l'idée qu'il connait, lui, tous les bandits, tous les chefs de la pègre et tout le monde interlope. Qu'il les nomme donc, qu'il les accuse donc ces gens-là. Que M. Wagner cesse ses déclarations vagues qui sèment le doute chez tous les citoyens et qui font que ces derniers ne savent maintenant plus où est le danger."

Quant aux accusations qui pèsent contre lui et pour lesquelles il subira son procès le 14 mars, M. Dupuis a fait part de sa satisfaction d'être traduit devant les tribunaux. "Ainsi, a-t-il dit, les doutes disparaîtront, les rumeurs s'éteindront. On saura une fois pour toutes si je suis innocent ou si je suis coupable."

Dans l'esprit du conférencier, le ministre de la Justice ne doit pas se faire le bourreau public ou le chasseur de sorcières; il ne doit pas être négatif, ni contre quelqu'un en particulier, ni contre un groupe; il doit demeurer objectif, éclairé, sage et impartial.

"Si, comme je le crois, de poursuivre M. Dupuis, notre ministre de la Justice, votre député de Verdun, Me Wagner, veut véritablement améliorer le code pénal, nous voulons tous l'applaudir, car le code pénal est bien loin d'être parfait et il a grandement besoin d'améliorations. Cependant, il y a bien d'autres choses à faire que de donner à la Couronne des armes plus puissantes pour pourchasser les gens et s'assurer de leur condamnation en les privant de prérogatives indispensables au triomphe de la vraie justice des hommes."

Se défendant ensuite d'être avocat et soulignant plutôt qu'il était un homme du peuple, M. Dupuis a formulé les recommandations suivantes dans les amendements qu'on pourrait apporter au Code criminel :

- S'assurer du dédommagement d'un citoyen injustement accusé par la Couronne.
- Ne pas laisser trainer pendant de longs mois un accusé devant la Cour criminelle ou les Assises; faire l'impossible pour accélérer la marche de la justice afin de s'assurer de l'acquittement rapide d'un innocent ou de la condamnation rapide d'un coupable.
- Clarifier le Code criminel afin d'enlever à ses articles toutes les ambiguïtés qui, actuellement, permettent aux avocats de la couronne ou aux accusés de jouer sur les mots ou de contourner la loi.

Ah ! Si j'avais su !

M. Dupuis a dit regretter, du temps qu'il était député, de ne pas s'être suffisamment intéressé au Code criminel. "Ah ! Si j'avais su, a-t-il dit. Aujourd'hui, je comprends mieux pourquoi je ne peux pas blâmer les juges de rendre certains jugements folichons : ils s'en tiennent au Code criminel. Pour ce qui est des législateurs, ils laissent toutes les portes ouvertes lorsqu'il s'agit d'amendements et c'est vous, honnêtes citoyens, qui pouvez en être victimes."

Tout en recommandant la plus grande vigilance dans ce domaine de l'opinion publique, M. Dupuis a promis en terminant, qu'une fois son procès passé, il n'hésitera pas à s'occuper de "l'affaire de tous" et qu'il entreprendra une grande croisade pour faire connaître à la population tous les dangers que présente actuellement le Code criminel et qui pourraient survenir à la suite d'amendements.

Attentat à coups de couteau dans une maison de la rue LaGauchetière

La femme Pauline Jacques, 36 ans, 187, Vallée, a comparu hier matin devant le juge René-T. Hébert, en Cour municipale, pour répondre à une accusation de voies de fait graves portée en vertu de l'article 231, paragraphe 2, du code pénal.

Elle a protesté de son innocence et la date de son procès a été fixée à la huitaine. Entretemps, elle pourra jouir de sa liberté moyennant un cautionnement de $100.

L'accusation découlait d'un attentat au couteau qui se serait déroulé hier soir dans un taudis, au no 170 est, LaGauchetière.

vembre dernier, deux femmes ont perdu la vie dans des circonstances tragiques.

La première, Madeleine Legault, a été poignardée à mort. Un homme, Robert Avon, 50 ans, a été arrêté et traduit en cour pour répondre de ce meurtre. Il doit subir le 28 son procès en cour du banc de la reine.

La seconde, Helen Hayes, aurait été battue avec sauvagerie en ce même lieu. Transportée à l'hôpital Saint-Luc quelques heures plus tard, elle devait succomber à une crise cardiaque.

La victime de l'attentat d'hier soir se nomme Mme Joseph Normandeau, 45 ans, 172 est, LaGauchetière.

Elle a relaté à la police qu'on l'a fait descendre au rez-de-chaussée, au no 170, de la même rue.

C'est en ce lieu qu'on lui aurait infligé une large entaille partant du milieu du front, passant par dessus l'oeil droit, longeant le nez et s'arrêtant à la hauteur des lèvres.

Puis des témoins auraient tenté de mâter sa présumée assaillante, non sans que cette dernière ait eu le temps de darder une seconde fois Mme Normandeau, à la cuisse droite.

La victime, qui ne parle pas un mot de français, a été transportée à Saint-Luc où les médecins ont dû pratiquer trois points de suture pour fermer la plaie à la jambe.

Le lieutenant R. Cadieux, du poste no 1, a fait écrouer la présumée assaillante aux cellules pour interrogatoire.

Deux alertes dans des maisons en construction

Une quarantaine de pompiers, répondant à une deuxième alerte, ont mis plus d'une heure à enrayer un incendie qui faisait rage, hier après-midi, dans des maisons en construction, rue de la Falaise au sud de la rue Jean-Talon, dans le quartier de Côte-des-Neiges.

Les flammes, d'origine inconnue, ont complètement rasé deux maisons jumelées en construction, en plus d'en endommager deux autres lourdement.

Personne n'a été blessé au cours des opérations qui étaient dirigées par le chef de district John Turner.

L'alerte avait été donnée à 2 h. 55 et, vers 4 h. hier après-midi, l'incendie était maîtrisé.

Des accusations portées à dessein, à la veille d'une campagne de souscriptions !

Tout en se disant pleinement d'accord avec les buts visés par la Société canadienne protectrice des animaux, un avocat montréalais, Me Paul Aubut, s'est toutefois demandé, hier après-midi, si les accusations portées par cette association, ces jours derniers, n'avaient pas pour but de mousser sa campagne annuelle de souscriptions.

En réclamant, devant le juge Marc-André Blain, l'ajournement du procès de Jacques Hébert, propriétaire d'un chenil de la rue Ontario, Me Aubut a dit qu'il y avait là une coïncidence troublante, quand l'on sait que cette campagne de souscriptions débute aujourd'hui même.

"Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la chose se produit, dit-il. Il y a trois ans, on avait créé l'affaire des chevaux de la ville, qu'on ne voulait pas vendre à des particuliers, et, aujourd'hui, c'est mon client qui écope et qui est l'objet d'une publicité jamais vue, à travers tout le pays.

Il ne serait donc pas juste qu'il subisse son procès immédiatement, il en souffrirait un préjudice énorme.

S'élevant alors contre tout ce qui avait été dit ou écrit dans cette affaire, Me Aubut s'en prit particulièrement aux journaux de langue anglaise.

"Je comprends que les Anglais aiment bien les animaux, dit-il, mais il y a aussi des Canadiens français qui aiment les chiens.

"Quant à la SPCA, elle défend avec ardeur les animaux, mais elle semble bien peu se soucier du tort qu'elle peut ainsi faire à "l'animal . . . raisonnable" qui est l'accusé, dans cette affaire.

"Et puis, avez-vous vu cette même société s'élever contre les tueries du Vietnam ou d'ailleurs. Alors que, là aussi, ce sont des animaux . . . raisonnables qui sont les victimes.

Le procureur de la SPCA, Me Kenneth McKay, tenant absolument à procéder dans le plus bref délai possible, le juge Blain demanda alors à Me Aubut s'il avait de meilleures raisons à faire valoir devant la cour pour obtenir cet ajournement.

Le procureur d'Hébert soutint alors qu'ayant eu à défendre, au cours de la matinée, d'autres . . . animaux raisonnables accusés de crimes beaucoup plus sérieux, il n'avait pas eu le temps de préparer la défense de son client et d'assigner les témoins nécessaires à cette défense.

L'instruction fut alors ajournée à jeudi prochain.

Remise des amendes dues par les abonnés aux bibliothèques

"Amnistie" accordée aux retardataires.

En effet, les personnes — adultes et enfants — qui ont emprunté des livres d'une des bibliothèques municipales de Montréal et qui ont jusqu'ici omis de les rapporter dans le délai prescrit ne se verront pas exiger l'amende due à condition qu'elles le fassent entre le 26 mars et le 5 avril.

Donnant suite à un rapport soumis par M. Jules Bazin, conservateur des bibliothèques municipales, le comité exécutif a permis hier que les retardataires soient ainsi absous.

Et ces personnes pourront éviter de payer les amendes alors dues pour retard en rapportant les livres concernés aux bibliothèques, du 26 mars au 5 avril, ou au kiosque que la ville aménagera au Salon du Livre qui se tiendra au Palais du Commerce du 31 mars au 5 avril.

Une telle façon inusitée de procéder a été adoptée en diverses occasions en d'autres villes du Canada et des Etats-Unis.

L'"amnistie" accordée par la ville de Montréal l'est à l'occasion de la Semaine des bibliothèques canadiennes (du 26 mars au 2 avril) et du Salon du Livre.

M. Bazin croit que "cette remise des amendes permettra aux bibliothèques de récupérer un bon nombre de livres en retard et peut-être même des ouvrages "empruntés" hors de notre connaissance".

M. Bazin ajoute : "Nous souhaitons, surtout, que tous les retardataires, tant les adultes que les enfants, profitent de l'occasion pour se mettre en règle et recommencent à fréquenter leurs bibliothèques."

On apprend, d'autre part, que la ville utilisera à l'occasion du Salon du Livre le nouveau bibliobus présenté dans une toilette neuve.

Logements pour les militaires

Un autre contrat vient d'être accordé en Nouvelle-Ecosse par la S.C.H.L. Il s'agit d'un contrat de $249,511 attribué à Austin Cottreau, compagnie faisant affaires sous le nom de A. & W. Contracting Co.

L'entente autorise la construction de 15 logements permanents pour le personnel marié du ministère de la défense nationale à Shelburne, en Nouvelle-Ecosse.

Les travaux sont déjà en cours.

Un récidiviste est coupable de deux viols

Un récidiviste, Paul Patrick Martin, âgé de 29 ans, de l'avenue Seymour, s'est reconnu coupable, hier après-midi, devant le juge Peter-V. Shorteno, siégeant aux Assises, d'avoir violé deux garde-malades de l'hôpital Général de Montréal, au cours du mois de décembre dernier.

Il avait pénétré par effraction dans l'appartement de ces deux infirmières, appartement qu'elles partageaient avec une camarade de travail. Cette dernière, il ne l'avait pas outragée . . . mais il lui avait volé son sac à main. Et après avoir outragé les deux premières, il leur avait enlevé également leur sac à main contenant de l'argent et des papiers personnels.

Le juge Shorteno prononcera sentence le 15 avril prochain après que Me Richard Shadley, procureur permanent de la Couronne et Me Sydney Leithman, avocat de la défense, lui auront fait parvenir des rapports psychiatriques touchant le comportement du coupable, rapports dont il prendra connaissance de la teneur.

Fait à souligner, ce n'est qu'après que Martin eut eu un long entretien avec son avocat, Me Leithan, et eut signé un aveu de culpabilité par écrit . . . que le tribunal a accepté le plaidoyer.

Martin s'est reconnu coupable des deux viols, de trois vols et d'une effraction dans un logement privé.

Hold-up dans une banque de Ste-Foy

STE-FOY, (PCI) — Trois gaguards armés de revolvers ont fait irruption, hier matin, dans une succursale de la Banque Provinciale du Canada, à Ste-Foye, et ont fait main basse sur une somme indéterminée d'argent contenue dans les tiroirs-caisses.

Les voleurs ont forcé les clients et les sept employés de l'établissement à s'étendre sur le plancher.

Ils ont par la suite pris la fuite dans une voiture qui les attendait près de la banque.

Le véhicule, apparemment conduit par une femme, a été retrouvé abandonné, quelques minutes plus tard, dans une rue avoisinante.

L'enquête sur la faillite de Rec-Stone se poursuit

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Justice du Québec, Me Claude Wagner, a affirmé en Chambre aujourd'hui que l'enquête sur la faillite de la société Rec-Stone de Ville d'Anjou se poursuivait.

"Je n'ai aucune autre indication à donner au chef de l'opposition à ce sujet", a dit le ministre.

Il répondait à une question de M. Daniel Johnson qui voulait savoir si l'enquête se poursuivait et si le ministre avait reçu un rapport préliminaire.

"Je ne saurais dire si j'ai reçu un rapport préliminaire et je suggère au chef de l'opposition de poser sa question au feuilleton," a répondu Me Wagner.

La compagnie Rec-Stone, de Ville d'Anjou a fait une faillite de $1,800,000 en 1964. Elle avait emprunté de Ville d'Anjou une somme de $1,075,000 en vertu de la loi des fonds industriels.

L'ancien procureur-général du Québec, aujourd'hui juge à la Cour supérieure, l'hon. René Hamel, avait institué une enquête sur la faillite de la société.

Un homme ligoté et soulagé de $60

Trois bandits ont volé $60, vers 11 h. 30 hier soir, à un Montréalais qui sortait de l'immeuble situé au 4415 de la rue Esplanade.

M. Aristios Cocolaki, la victime, du 1033 ouest, rue Laurier, s'est vu lier les mains derrière le dos par ses agresseurs qui simulaient être en possession de revolvers. Les voleurs ont pris la fuite avec leur butin en automobile.

Nécrologie

M. Marcel Sainte-Marie

M. Marcel Sainte-Marie, Recteur du Collège Saint-Paul, est décédé à Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 52 ans.

Durant sa longue carrière d'éducateur, il fut tour à tour professeur et directeur des études à l'Institut Classique Mongeau et Saint-Hilaire, puis professeur et membre du conseil pédagogique au Séminaire des Saints-Apôtres.

En 1959, M. Sainte-Marie devint conseiller pédagogique et membre du comité "extra muros", à la Faculté des Arts de l'Université de Montréal, ainsi que membre du Comité de Régie des Examens du Brevet "A", au Département de l'Instruction publique.

En septembre 1961, il devint le premier recteur laïc du Collège Saint-Paul fondé, à l'origine, par Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger. A la tête d'une équipe de direction entièrement nouvelle, il travailla à l'implantation de la structure pluraliste qui regit présentement le Collège Saint-Paul, où plusieurs secteurs de la société, en particulier les parents des étudiants, sont représentés à titre de membres de la corporation et du Conseil d'administration.

M. Sainte-Marie fut un éducateur dans l'âme, qui se donna totalement à sa profession.

Outre son épouse (Jeanne Gosselin) et sa fille Claire, Monsieur Sainte-Marie, laisse dans le deuil sa mère (Mary McGreevy), son frère Lucien et ses soeurs, Mesdames Lucien Legault (Lucienne) et Raoul Beaulieu (Jeanne).

La dépouille mortelle est exposée au Collège Saint-Paul, 10,555 Bois-de-Boulogne, Montréal (à l'est de l'Acadie, coin Henri-Bourassa). Le service funèbre sera célébré à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, 7675 rue Edouard, Ville Lasalle, lundi le 7 mars, à 10 h. du matin. Le service sera célébré par Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger.

Morte sur la voie ferrée

Le cadavre horriblement mutilé d'une femme a été découvert, vers 6 h. 45 hier soir, à la hauteur de la rue Hingston, sur les voies de chemin de fer reliant les gares de Montréal-Ouest et de Westmount.

Les policiers, qui envisagent la possibilité d'un suicide, ont identifié la malheureuse comme étant Mme Ernesto Palone, 31 ans, du 2118 rue Belgrave.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ALFONZO (Luigi) — A l'hôpital Reine Elizabeth, le 3 mars 1966, à l'âge de 84 ans, est décédé Luigi Alfonzo, époux de Marietta Di Paolo, beau-frère de Mme M. Forcillo (Carmela), Vincent, Michel et Primiano Di Paolo. Les funérailles auront lieu lundi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires Clarke 3580 ouest, rue Sherbrooke pour se rendre à l'église St-Raymond, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ALLY (J.-Ernest) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé M. J. Ernest Ally, époux de Genoria Vachon, demeurant 9202 St-Hubert. Les funérailles auront lieu lundi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourzie Ltée 745 est, boul. Crémazie à 8 h. 30 pour se rendre à l'église du Christ-Roi où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Pierreville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIL (Philippe) — A Ste-Ursule, le 3 mars 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Philippe Baril, gérant de la Banque Canadienne à Ste-Ursule, époux de Fleurette St-Onge, frère du Rév. Père Bernardin Baril des Pères Rédemptoristes de Sherbrooke. La dépouille mortelle est exposée au salon Irénée Gagnon et Fils à Ste-Ursule Avis des funérailles plus tard.

BEAULNE (Blanche) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Frédérick Beaulne, née Blanche Meilleur, demeurant 501 Préfontaine. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourzie Ltée 3472 est, rue Ste-Catherine pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 55 ans, 8 mois, est décédée Mme Maurice Bertrand, née Marie-Jeanne Bertrand, demeurant à 11,042, London, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giroux & Fils Inc. 11,120, boul. Pie-IX à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNIER (Roger) — A Verdun, le 2 mars 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Roger Bonnier, époux de Annette Côté, demeurant, 92 avenue de l'Eglise, père de Ginette et Manon. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourzie Ltée, 3565 Boul. LaSalle, à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 hrs 45, et de là au cimetière du Christ-Roi de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTHILLIER (Johanne) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 2 ans, 7 mois, est décédée Johanne Bouthillier, fille de M. Jean Bouthillier et de Marielle Desforges, demeurant 8486, 12e avenue, Ville St-Michel. La cérémonie des anges aura lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giroux et Fils Inc. 8880, boul. St-Michel à 11 h. 15 pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne où la cérémonie sera célébrée à 11 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Paul) — A Montréal, le 3 mars 1966 à l'âge de 55 ans, 8 mois, est décédé M. Paul Brault, époux de Simone Delisle, demeurant à Rosemont. Père de Denise (Mme Victor Raymond) et de Ronald, frère de H. Orphyr Brault. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-A. Guilbault Inc., 5359, 11e Ave, Rosemont, à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROSSOIT (Maria) — A Greenfield Park, le 2 mars 1966, à l'âge de 74 ans, 7 mois, est décédée Mme veuve Michel Brossoit, née Maria Rheault, demeurant 93, Regent, à Greenfield Park, mère de Mme Leo Guindon (Jacqueline), Mme Fred Dupuis (Gisèle). Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urzel Bourzie Ltée 2630, rue Notre-Dame Ouest à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Helene, de Montréal, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPEAU (Henri N.) — A Outremont, le 2 mars 1966, est décédé Henri N. Campeau, époux d'Alma De Fazio, demeurant à 1537 Lajoie. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée 1111, rue Laurier Ouest, Outremont à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Raphael, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Marie-Rose) — A Verdun, le 1er mars 1966, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Emesse Chartrand, née Marie-Rose Benoist, demeurant 279-6e avenue, Verdun, mère de René, Mme Fernand Queneville (Aurore) Mme Gérard Pilon (Rollande), Aline et Léo. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourzie Ltée 2630, rue Notre-Dame ouest à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Joseph) — A Montréal, le 1er mars 1966, à l'âge 71 ans, est décédé M. Joseph Cloutier, époux de feu Marie-Anne Hamelin, demeurant 2034, Bercy. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc 2390, rue Rouen à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Alice) — A Montréal, le 1er mars 1966, à l'âge de 64 ans, est décédée Alice Bisson, épouse de Damase Côté, contracteur - peintre, demeurant 5268 Garnier. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Paul et Fortin, 835 est, avenue Laurier pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURVAL (Eva) — A Outremont, le 2 mars 1966 à l'âge de 79 ans est décédée Eva Léveille, épouse de Raoul Courval, demeurant à 6045 Hutchison. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallee Ltée 1111, rue Laurier ouest, Outremont à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Georges où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Charles) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 67 ans, 4 mois, est décédé Charles Dagenais, célibataire, demeurant 4707 St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons: Georges Vandelac Ltée 4340, rue St-Denis pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'APRILE (Matteo Elia) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 81 ans, est décédé Matteo Elia D'Aprile, époux de feu Maria Masteromatteo, demeurant à 698, ave Parker, Greenfield Park. Les funérailles auront lieu lundi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons H. C. Fetterly et Fils 2025, rue Wellington à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Anne où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENONCOURT (Robert) — A Longueuil, le 2 mars 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Robert Denoncourt, époux de Pauline Fleury, demeurant à 284, St-Charles Ouest. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Langlois et Francoeur 163, rue St-Charles à 2 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 3 heures p.m., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DURAND (Arthur) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 50 ans, est décédé Arthur Durand, époux de Madeleine Bouchard, demeurant à 2192, rue Chambly. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons E. Bajotte 3635, rue Hochelaga pour se rendre à l'église Ste-Jeanne d'Arc où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ETHIER (Doria) — A Montréal-Nord, le 2 mars 1966, à l'âge de 63 ans, est décédée Doria Corbeil, épouse de feu Clovis Ethier, mère de Roland, Guy, Jacques, Marcel, Mme A. Martin (Juliette), Mme A. Trusignant (Simone), Mme A. Rheaume (Berengère), demeurant à 4765, boul. Gouin est. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Savaria Ltée 5001, Boul. Henri-Bourassa est à 9 h. 20, pour se rendre à l'église Ste-Gertrude où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière du Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FELTON (Armand) — A Pont-Viau, le 2 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Armand Felton, célibataire, frère de M. Roméo Felton, demeurant 655, Des Laurentides, Pont-Viau. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. C. Filiatreault 24, rue St-Florent, Pont-Viau à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Louis-Grignon-de-Montfort, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOSTER (Ulysse) — A Montréal, le 1er mars 1966, à l'âge de 81 ans, est décédé Ulysse Foster, époux de feu Laure Foster. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Paul et Fortin 835 est, avenue Laurier à 8 hres 30, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-de-LaSalle, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

GAUTHIER (André) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Andrinique (André) Gauthier, époux de feu Marie-Jeanne Landry. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Lorenzo Neveu 7766, rue St-Hubert à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOUGEON (Noëlla) — Subitement à Montreal, le 2 mars 1966 à l'âge de 57 ans, est décédée Mlle Noella Gougeon, fille de feu Isidore Gougeon et de feu Rose-Alba Lamouche, demeurant 1301 Boul. St-Joseph est. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Société Coopérative de Frais Funéraires 4848 rue Papineau à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Edgar) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Edgar Gravel, époux de feu Irène Boileau, père de Mme Alexandre Boutin (Fernande), et 5 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourzie Ltée 2805 rue Allard à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Eulalie) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 89 ans, est décédée Madame veuve Siméon Grenier (née Eulalie Caille), demeurant rue Cartier. Les funérailles auront lieu lundi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. Paul Marchand 4228, rue Papineau pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HILGERS (Joseph) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 79 ans est décédé Joseph Hilgers, époux de Thérèse Meessen, père de Irma. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Roland Bisson Inc. 1415 rue Fleury est à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JEANNOTTE (Lorraine) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 2 ans, 11 mois, est décédée Lorraine Jeannotte, enfant de Marcel Jeannotte et de Réjane St-Denis. La cérémonie des anges aura lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Roland Bisson Inc., 130, boul. Henri-Bourassa est, à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où la cérémonie sera célébrée à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (J.-Alfred) — A l'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance, le 2 mars 1966, à l'âge de 95 ans, 5 mois, est décédé Maître J.-Alfred Julien, C.R., Commandeur de l'Ordre de St-Grégoire-LeGrand, époux de feu Angelina Dumouchel. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons de l'Hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance, 1275, Côte-Vertu, St-Laurent pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JUTRAS (Nestor) — A Verdun, le 3 mars 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé Nestor Jutras, époux de feu Emilinda Richard, demeurant autrefois à 844, De l'Eglise. Les funérailles auront lieu lundi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire L. Thériault Enrg. 512, rue De l'Eglise à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KAVANAGH (Yvette) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Donat Kavanagh, née Yvette Renée de Cotret, soeur de Mme Alfred S. Labelle. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urzel Bourzie Ltée 745 est, rue Crémazie pour se rendre à l'église St-Alphonse-d'Youville où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Théophile) — A St-Charles-Borromée, le 3 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé Théophile Labelle, époux de Jeanne Duquette. Il laisse dans le deuil ses fils : le Rév. Père Jean-Paul, P.S.S., missionnaire au Japon, Réal et Raymond. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc. 6520, rue St-Denis à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALIBERTE (Joseph) — A St-Lin, le 1er mars 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Joseph Laliberté, époux en 1ères noces de Marie-Ange Clavel, et en 2emes noces de feu Amanda Cyr. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convo

Armand Roy est déclaré coupable d'avoir conspiré pour incendier un camp

QUEBEC (PCf) — L'ex-maire de St-Georges Ouest, dans le comté de Beauce, Armand Roy, a été trouvé coupable jeudi soir d'avoir conspiré en 1961 pour mettre le feu à un camp de bûcherons qu'il possédait dans le parc national des Laurentides, le long de la rivière Picoba.

Roy, qui jusqu'à il y a quelques semaines présidait aux destinées d'une petite ville de la vallée de la Beauce, devra maintenant attendre jusqu'au 11 mars avant de savoir ce que lui réserve l'avenir puisque le juge Gérard Lacroix a ajourné le prononcé de sa sentence à cette date.

En apprenant le verdict des jurés qui n'ont délibéré que pendant 58 minutes, l'épouse du conspirateur a été secouée par une violente crise nerveuse.

Les couloirs du Palais de Justice, à peu près déserts à cette heure de la soirée, furent alors envahis par les cris et hurlements de la femme.

Plus tôt dans la journée, Roy témoigna et nia carrément avoir suggéré à d'autres conspirateurs de mettre le feu à des camps qu'il possédait à cet endroit et aussi de leur avoir en quelque sorte proposé $1,000 pour une telle exécution.

Roy lança alors cette phrase : "Que Dieu me fasse mourir sur le champ si je mens."

Jacques-Cartier demande une injonction contre Montréal

La ville de Jacques-Cartier veut empêcher Montréal d'exécuter les travaux que celle-ci est en train d'accomplir à l'île Verte, c'est-à-dire d'y jeter "des matériaux de remplissage, des débris de construction, terre d'excavation, résidu des incinérateurs ou tous autres matériaux de rebut".

Par l'intermédiaire de Me Emilien Brais, c.r., cette ville de la rive sud réclame une injonction pour empêcher ces travaux qui seraient exécutés sur son territoire, à un quart de mille à l'ouest du nouveau pont Louis-Hippolyte-Lafontaine.

La procédure tend à empêcher l'entente que projette de signer la métropole avec le Conseil des ports nationaux et d'agir pour le compte de ce Conseil en vue d'effectuer le remplissage de l'île Verte et des "lots en eau profonde" durant une période de 15 ans pour la somme d'un dollar par année.

La procédure mentionne que cette île fait partie du port de Montréal mais n'a jamais fait partie du havre. Selon le document produit en Cour, elle n'appartenait pas au Souverain, en 1867, car elle avait été spécialement accordée à Charles Lemoyne, de Longueuil, de 1664-1665 à 1672.

Le 20 juin 1961 le Conseil des ports nationaux faisait enregistrer cette île au bureaux d'enregistrement de Chambly et un avis d'expropriation mentionnait que celle-ci devenait acquise au Conseil des ports nationaux.

On s'attaque alors aux formalités exécutées par le Conseil des ports nationaux, lequel n'aurait pas obtenu l'autorisation du gouverneur en conseil ainsi que l'approbation du ministère des Transports.

Me Marcel Marier et J.-M. Jacques des ports nationaux ont demandé hier matin la remise de l'instruction de l'affaire à la semaine prochaine afin de leur permettre de présenter une contestation par écrit.

La mésentente règne chez les propriétaires de camions à bascule

Une atmosphère de désaccord règne chez les propriétaires de camions à bascule. Il existe maintenant deux associations : l'Association provinciale des propriétaires indépendants de camions Inc. et l'Association nationale des camionneurs indépendants. Les relations entre les deux groupements sont très tendues.

Cette mésentente a débuté le 10 février, lorsque l'Association provinciale a démis de ses fonctions son administrateur M. William Lemelin, qui avait été l'âme dirigeante des grèves survenues l'été dernier. C'est lui aussi qui avait mis sur pied cette association et lui avait donné une allure provinciale. Il avait réussi à recruter 3,000 membres sur une possibilité de 10,000.

Le 27 février, le président de l'Association provinciale convoqua une assemblée de ses membres pour donner les raisons des congédiements de MM. Lemelin et Lucien Lemieux, et présenter le nouvel administrateur, M. Jean-Paul Lapointe. L'avocat du groupement, Me Gérard Deniger, était aussi remercié de ses services.

M. Lemelin, au cours d'une conférence de presse, hier, a soutenu que l'Association provinciale était "contrôlée par des entrepreneurs". Il s'appuie sur le fait que la plupart des dirigeants de l'association sont des employés de grosses entreprises de Montréal et non des artisans-camionneurs.

Pour faire contrepoids, il a créé une autre association, celle dite nationale, qui groupera principalement des artisans-camionneurs.

Il tiendra la première assemblée publique de cette association dimanche prochain, à 2 h. p.m. à la salle Dorémi, à St-Luc. M. Lemelin a l'intention d'expliquer pourquoi "nous avons refusé de retourner travailler à l'association provinciale... Nous nous sommes opposés aux entrepreneurs qui siègent dans le conseil d'administration provincial parce qu'ils ne prenaient pas les intérêts des artisans."

Dans un autre ordre d'idée, M. Lemelin a affirmé que le rapport du juge René Lippé, sur la situation des propriétaires de camions à bascule sera bientôt rendu public.

AU PREMIER SIGNE DE RHUME OU DE GRIPPE

Prenez des Capsules Buckley's pour le Rhume

Soyez avisé — soignez promptement les symptômes du rhume avec ce remède éprouvé, genre ordonnance. Pour un soulagement rapide et efficace en cas de malaises dus au rhume, mal de tête, enchifrènement, sensation fébrile due à la grippe, procurez-vous des Capsules à la Canelle Buckley's pour le Rhume. 45¢. 62-1F

Toussez-vous? Prenez BUCKLEY'S MIXTURE

LAURENTIDE
présente un nouveau
SERVICE DE PRÊTS ÉCONOMIQUES!

aux taux de financement les plus bas annoncés au Canada, pour prêts personnels d'importance!

POUR UN PAIEMENT MENSUEL DE	VOUS POUVEZ OBTENIR				
	pour 12 paiements	pour 18 paiements	pour 24 paiements	pour 30 paiements	pour 36 paiements
$ 55	591.67	858.74	1,111.37	1,355.73	1,529.28
$ 65	702.97	1,021.65	1,327.63	1,567.97	1,807.34
$ 75	814.65	1,186.60	1,507.75	1,809.19	2,085.39
$ 80	870.53	1,269.71	1,608.26	1,929.81	2,224.41
$ 90	982.56	1,437.10	1,809.30	2,171.03	2,502.45
$105	1,151.68	1,650.24	2,110.85	2,532.87	2,919.54

Prêts jusqu'à $5,000 remboursables en 5 ans.

Laurentide vous invite à comparer ses taux à tous les autres.

LAURENTIDE
22 succursales dans Montréal et ses banlieues

OUVERT LE SOIR JEUDI et VENDREDI jusqu'à 9 h. — SAMEDI, 5 h. 30

SPÉCIAUX DU SAMEDI MATIN
9 h. 30 à 10 h. 30

DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français

Venez dès l'ouverture à 9 h. 30 samedi matin pour pouvoir bénéficier de ces spéciaux

Dès 10 h. 30 précises samedi matin ces marchandises seront retirées des comptoirs

Pas de commandes téléphoniques, postales ou P.S.L. — Nous nous réservons le droit de limiter les quantités

REZ-DE-CHAUSSEE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Sacs à main
20 seulement (rayon 460)
- "LUSTROCO" noir (similicuir verni)
- Doublure lavable
- Monture ton or, ou argent

Prix courant 11.00 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 5.88

DEUXIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Manteaux "Juniors"
8 seulement (rayon 513)
- Faille de laine
- Bouclé de laine
- 12½ à 24½ et
- 10 à 20 ans

Prix courant 35.00 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 19.99

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Sandales pour dames
35 paires seulement (rayon 470)
- En cuir verni
- Semelles en cuir
- Pointures 6 à 10 (AAA-AA-B)
- Noir

Prix courant 19.95 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 12.99 la paire

CINQUIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Fauteuils berçants
11 seulement (rayon 710)
- Siège et dossier rembourrés
- Tissu vinyle lavable
- Ton noyer
- Brun, vert

Prix courant 49.50 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 38.00

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Habits de travail pour hommes
25 seulement (rayon 1615)
- En épais denim
- Tailles 34-36-38-44
- Durables et résistants
- Vert, marine

Prix courant 10.97 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 7.88

REZ-DE-CHAUSSEE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Pantoufles pour dames
72 paires seulement (rayon 370)
- "Happy Hopper"
- En suède
- Pointures 5 à 9 dans le groupe.
- Vert, beige, bleu, brun.

Prix courant 3.49 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 2.00 la paire

DEUXIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Gaines pour dames
92 seulement (rayon 360)
- En élastique nylon
- Tailles 25 à 32
- Légèrement baleinées
- Blanc

Prix courant 5.00 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 2.50

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Souliers pour fillettes
40 paires seulement (rayon 472)
- En cuir
- Pointures 8½ à 3
- Forme arrondie
- Brun

Prix courant 7.98 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 5.00

CINQUIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Lits superposés
6 seulement (rayon 711)
- Formant lits jumeaux
- Fini antique
- Deux sommiers-tapissier
- Deux matelas à ressorts

Prix courant 79.00 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 59.95

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Draps "Wabasso" imprimés
150 seulement (rayon 1155)
- En 100% coton
- Droits ou contour
- 72 x 100" — 39 x 75"
- Imprimés et à pois

Prix courant 3.88 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 2.99 chacun

REZ-DE-CHAUSSEE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Chemises pour hommes
200 seulement (rayon 620)
- En broadcloth Sanforized
- Rayées
- Encolures 14 à 17
- Manchettes 2-façons

Prix courant 3.59 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 2.00

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Nappes et serviettes
50 seulement (rayon 140)
- En coton/rayonne
- 52 x 52" ou 52 x 70"
- Motifs, teintes variés

Prix courants : 52 x 70" 6 serv. 6.98 — 3.49 ; 52 x 52" 4 serv. 4.98 — 2.49 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI ½ PRIX

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Ensembles pour fillettes
36 seulement (rayon 550)
- En 100% lainage
- Tailles 7 à 14
- Carreaux écossais "Maple Leaf"

Prix courant 22.99 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 17.99

SIXIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Téléviseurs "Philco"
14 seulement (rayon 843)
- Modèle portatif
- Ecran 16 po.
- Garantie d'un an.
- Service gratuit 90 jours

Prix courant 159.00 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 139.00

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Rideaux de douche
120 seulement (rayon 1145)
- En plastique
- 72 x 72"
- Résistants
- Rose, or, vert, royal

Prix courant 1.00 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI ½ PRIX .50 chacun

REZ-DE-CHAUSSEE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Serviettes "Diplomate"
25 seulement (rayon 280)
- Plastique moulé noir
- Grande résistance
- 18½ x 11½ x 4½
- Fermeture à serrures

Prix courant 7.75 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 4.88

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Couvre-lits "Heirloom"
40 seulement (rayon 160)
- Lit simple ou double
- Finis avec frange
- Légèrement défraîchis
- Couleurs variées

Prix courant 12.98 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 6.49

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Ensembles pour enfants
48 seulement (rayon 430)
- En suède et devant en cuir avec bonnet.
- 2 à 3x et 4 à 6x
- Brun, marine, rouge

Prix courant 15.99 et 16.99 — 12.99 et 13.99 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
"Canadienne" pour dames
50 seulement (rayon 1515)
- En nylon et molleton
- Tailles variées
- Avec ou sans capuchon
- Couleurs variées

Prix courant 13.88 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 9.88

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Gants en nylon pour dames
20 douz. seulement (rayon 1355)
- Doublés
- Balance de marchandise
- Marque "Perrin"
- Couleurs variées

Prix courants .97 et 1.27 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI .57 la paire

REZ-DE-CHAUSSEE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Complets 2 pantalons
pour hommes
200 seulement (rayon 610)
- Légère flanelle
- Tailles 35 à 46
- 2 pantalons à passants
- Gris, anthracite

Prix courant 75.00 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 50.00

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Couvertures en finette
50 seulement (rayon 160)
- Dimensions 70 x 90"
- Imprimées
- Couleurs attrayantes sur fond blanc

Prix courant 4.98 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI ½ PRIX 2.49

QUATRIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Mobiliers cuisine, 7 pièces
6 seulement (rayon 714)
- Surface vinyle lavable
- Arborite noyer veiné sur table.
- 6 chaises beige/brun

Prix courant 149.00 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 124.00

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Robes pour dames
100 seulement (rayon 1535)
- En coton imprimé
- Tailles 16½ à 22½ ou 46 à 52
- Teintes pastel

Prix courant 3.97 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 1.98

DEUXIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Ensembles peignoir et chemise de nuit
25 seulement (rayon 390)
- En coton/dacron
- Tailles P.M.
- Coupe ample
- Bleu, rose, jaune

Prix courant 16.99 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 10.99 l'ensemble

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Jolies douillettes
25 seulement (rayon 160)
- En satin réversible
- 60 x 72"
- Confection soignée
- Couleurs variées

Prix courant 6.75 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 4.98

QUATRIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Fers à vapeur "Sunbeam"
40 seulement (rayon 780)
- 1,200 watts capacité
- Repassage rapide
- Poignée noire
- Indispensable à la ménagère

Prix courant 12.99 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 10.99

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Vestons (jeunes gens)
50 seulement (rayon 1605)
- En flanelle
- Tailles 36 à 42
- Modèle universitaire
- Rouge, bleu, vert, brun

Prix courant 12.88 et 15.00 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 9.88

DEUXIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Costumes pour dames
24 seulement (rayon 511)
- En tissu faille et bouclé de laine
- Tailles 12½ à 24 et 10 à 20
- Coupe parfaite
- Noir

Prix courant 59.99 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 42.00

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Rideaux de douche et fenêtre
60 seulement (rayon 140)
- En plastique épais
- Pour enjoliver votre salle de bains
- Motifs, teintes variés

Prix courant 3.99 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 2.99

QUATRIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Tondeuses "Otaco"
22 seulement (rayon 783)
- A essence
- 20"
- Manchon chromé
- Réglage 7 hauteurs

Prix courant 59.99 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI 39.99

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Chemises sport pour hommes
200 seulement (rayon 1625)
- Broadcloth de coton "sanforized"
- Tailles M.G.
- Manches courtes
- Couleurs variées.

Prix courant 1.97 — SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI .98

Entreposez vos fourrures chez Dupuis

protection nécessaire
- contre le feu, le vol, les mites
- assurance spéciale TOUS RISQUES

Notre service d'entreposage dans nos voûtes frigorifiques est des plus modernes. Vous établissez votre propre évaluation.

COMPOSEZ : 842-5151
POSTES : 221, 225, 373

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢ Montréal, vendredi 4 mars 1966 / Quatre temps / 82e année, No 53 / 4 cahiers / 48 pages / La météo: doux, des averses en soirée / Minimum 32 / Maximum 45

Page spéciale

Téléphoto PC

C'est un appareil de ce type qui s'est écrasé ce soir à Tokyo. Autres informations et photos sur la tragédie en page 13.

Le combat Cassius Clay — Ernie Terrel pourrait avoir lieu à Verdun • En page 25

Des Montréalais victimes du pire accident de la société Canadian Pacific Air Lines

Un DC-8 s'écrase à Tokyo

TOKYO. (PC,PA,UPI, Reuter, AFP) — Un aérobus DC-8 des Canadian Pacific Air Lines ayant 71 personnes à bord a heurté un mur de soutènement en atterrissant dans un épais brouillard, à l'aéroport international de Tokyo, et s'est désintégré en une masse de débris fumants.

Aux dernières nouvelles, il n'y aurait que six survivants sur les 71 personnes à bord. Sept personnes avaient été transportées à l'hôpital, mais l'une d'elles aurait succombé à ses blessures. Le bilan tragique s'établirait donc à 65 morts et six blessés, tous grièvement brûlés.

Au moins neuf Canadiens voyageaient à bord de l'appareil, dont sept Montréalais et un couple de Vancouver. Les Montréalais ont été identifiés comme étant M. et Mme Joseph Stampleman, 1460 rue McGregor, à Montréal; M. et Mme Roland-R. Giroux, 428 rue Wakefield, à Beaconsfield; M. Robert F. Hallam et M. et Mme Julius Brock, dont on ignore encore l'adresse exacte. On ne connait pas leur sort.

M. Jesse Zousmer, vice-président de l'American Broadcasting Co., directeur des nouvelles télévisées, et sa femme se trouvaient à bord de l'avion. Il revenait aux Etats-Unis après avoir visité les bureaux de nouvelles de l'ABC en Extrême-Orient. On ne sait pas si l'un ou l'autre a survécu.

Un employé de l'aéroport a dit avoir entendu deux explosions avant ou après que l'avion eut touché le sol. Il vit ensuite une boule de feu au milieu du brouillard.

La partie supérieure de l'avion était complètement brûlée. La position de l'appareil porte les autorités à croire qu'il a tourné sur lui-même en frappant le sol.

Les pompiers, travaillant à la lueur de puissants projecteurs, ont réussi à éteindre les flammes 31 minutes après l'écrasement. Les flammes dessinaient des ombres sinistres sur le mur de brume.

L'avion transportait 62 passagers et 9 membres d'équipage.

Des reporters de la radio japonaise, qui étaient sur les lieux de l'accident ont rapporté que six survivants, que 20 corps avaient été recouvrés et que 44 autres étaient encore dans les débris.

A Vancouver, un porte-parole de la compagnie a dit que les rapports reçus de Tokyo indiquaient qu'il y avait "six ou sept" survivants.

Il semble que le gros réacté ait heurté le brise-lame situé au bout de la piste et ait pris feu. Au moins 30 passagers auraient été projetés vers l'arrière de l'avion sous le choc.

Les débris de l'appareil étaient éparpillés sur une distance d'un demi-mille. Les secouristes ont eu de la difficulté à pénétrer dans la partie principale du fuselage, qui était en flammes, pour tenter d'en retirer les corps.

Divers témoins ont dit qu'une partie du mur de soutènement a été arrachée et ont vu un "gros sillon" dans le sable près du mur.

Un policier de l'aéroport a raconté que l'avion a perdu de l'altitude à environ un mille de la piste et que la tour de contrôle lui ordonna de remonter. Aucune réponse ne parvint de l'appareil et il continua son approche. Selon un autre, la queue de l'avion accrocha le mur, l'avion tourna sur lui-même, projetant les passagers hors de leurs sièges vers l'arrière.

Le brouillard était épais et la visibilité, très mauvaise.

L'accident est survenu exactement un mois après l'écrasement d'un Boeing 727 japonais et d'un Boeing 727 japonais dans la baie de Tokyo, qui fit 133 morts. C'est la pire catastrophe dans l'histoire des Canadian Pacific Air Lines.

La police métropolitaine de Tokyo a annoncé qu'elle établissait une commission d'enquête de 40 membres pour déterminer si l'écrasement est dû à une erreur du pilote ou de la tour de contrôle. Le gouvernement a aussi nommé une commission pour faire enquête et déterminer s'il y a lieu de prendre des sanctions. Elle est dirigée par le ministre des Transports, M. Nakamura.

L'aéroport a été fermé à la circulation après l'accident et les avions étaient détournés sur Itazuke, 600 milles au sud-ouest de Tokyo.

Le DC-8 et le Boeing 707 sont les plus gros avions de voyageurs fabriqués aux Etats-Unis. Ils coûtent environ $7,000,000. Le DC-8 peut transporter jusqu'à 168 passagers.

Téléphoto PA

Le cercle de la mort

Des pompiers s'approchent prudemment des débris rougis par le feu de l'avion "DC-8" qui s'est écrasé à l'aéroport de Tokyo, entrainant dans la mort la plupart de ses passagers, dont plusieurs Canadiens.

Les sept Montréalais étaient des amis

Les sept Montréalais qui se trouvaient à bord de l'appareil de Canadian Pacific Air Lines, qui s'est écrasé en atterrissant à l'aéroport de Tokyo, faisaient ensemble un voyage d'abord motivé par des "raisons d'affaires" mais qui devait se prolonger pour l'agrément du petit groupe, des amis pour la plupart.

Les occupants de l'appareil, M. et Mme Roland-R. Giroux, du 428, Wakefield, à Beaconsfield; M. et Mme Julius Brock (dont l'adresse demeure inconnue); M. et Mme Joseph Stampleman, du 1460, rue McGregor, et M. Robert F. Hallam étaient tous liés par des relations d'affaires ou de bon voisinage.

C'est ensemble qu'ils avaient acheté leurs billets d'avion, par l'entremise de M. Minville, de la compagnie Metropolitain Stores, chez un agent de voyages dont on refuse de révéler le nom.

M. Hallam est l'acheteur des magasins Métropolitain; M. Roland-R. Giroux, son principal adjoint.

C'est autour de ces deux personnes et d'un voyage d'affaires, motivé, semble-t-il, par les besoins en produits de la compagnie Metropolitain Stores, que devait s'organiser le voyage, à la fois d'affaires et de plaisir, vers Hong-Kong, Tokyo, puis Honolulu.

Selon les informations fragmentaires obtenues à Montréal, M. Giroux s'est rendu d'abord à Tokyo pour y rencontrer un homme d'affaires il y a déjà deux ou trois semaines. M. Hallam est allé le rejoindre, puis Mme Giroux a décidé de compléter le voyage en compagnie de son mari. Elle a pris l'avion à Montréal et s'est rendue directement à Tokyo.

Puis, des amis se sont joints au groupe: M. et Mme Joseph Stampleman, un ancien employé de la compagnie des lames de rasoir Gillette à la retraite depuis environ trois ans.

Voir MONTREALAIS, p. 2

Rusk et Martin ont entamé les discussions

Les Etats-Unis et le Canada sont capables de discuter de problèmes difficiles et compliqués "dans un esprit de bon voisinage", a déclaré ce matin le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, lors de l'ouverture de la réunion du comité conjoint américano - canadien sur les questions commerciales et économiques. Ce comité qui réunit tous les responsables de l'économie au sein des gouvernements canadien et américain a commencé ses travaux à 9 h. 30 ce matin au département d'Etat.

Après avoir passé en revue les différentes questions qui seront examinées par le comité, M. Martin a exprimé l'espoir qu'une attention particulière sera portée "aux problèmes vitaux qui concernent les deux pays au sein de la communauté internationale, en ce moment". Il a ajouté que la délégation canadienne expliquera l'inquiétude causée au Canada par le renforcement du programme élaboré par le gouvernement américain pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements des Etats-Unis.

Le ministre des Affaires extérieures du Canada répondait à l'allocution d'ouverture prononcée par le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk. Celui-ci avait tout d'abord présenté ses condoléances pour l'accident d'avion qui s'est produit ce matin à Tokyo entraînant la mort de plusieurs ressortissants canadiens. Il s'est félicité de la réunion du comité qui permettra de passer en revue tous les problèmes posés par le mouvement considérable de marchandises et de personnes entre les deux pays. Il a affirmé que bien que ces problèmes soient nombreux ils pourront tous être examinés aujourd'hui et samedi par le comité.

Spencer réclame une enquête, Lewis la démission de Cardin

OTTAWA. (PC-UPI) — George Victor Spencer, l'ancien employé des Postes qui aurait vendu des renseignements aux Russes, désire une enquête parlementaire ou judiciaire sur son congédiement par le gouvernement fédéral. C'est ce qu'affirme aujourd'hui M. David Lewis, leader du Nouveau parti démocratique aux Communes.

Victor Spencer

M. Lewis a ajouté que dans la journée, il lira aux Communes un télégramme venant de Vancouver et exposant les intentions de M. Spencer.

Hier, Me Harry Rankin, de Vancouver, a révélé qu'il avait déjà écrit plusieurs lettres à divers hauts fonctionnaires et hommes politiques d'Ottawa, au nom de Spencer, réclamant une enquête sur toute cette affaire.

L'avocat a déclaré qu'il préférait s'adresser au gouvernement plutôt qu'à un tribunal parce que le ministère des Postes a le droit, selon la loi du Service civil, de congédier sans cause.

Le premier ministre, M. Pearson, a déclaré plus tôt en Chambre qu'il avait reçu une lettre de l'avocat de Spencer, demandant une copie du décret du conseil des ministres congédiant Spencer.

Pour sa part, M. Lewis a fait savoir qu'il avait demandé les services d'un avocat de Vancouver, M. John Laxton, et le ministre de la Justice, M. Cardin, aurait prévenu la Gendarmerie royale de laisser Me Laxton rencontrer M. Spencer.

M. Lewis a aussi rappelé que l'ex-employé fédéral avait déjà retenu les services de Me Harry Rankin, mais que ce dernier n'avait pas réussi à obtenir d'informations du gouvernement.

Le cas de Victor Spencer est présentement un bouillant sujet de discussions aux Communes, alors que sont étudiées les prévisions budgétaires du ministère de la Justice.

Enfin, M. Lewis a dit qu'il demanderait, par ailleurs, une réduction du salaire du ministre de la Justice, M. Lucien Cardin, auquel a-t-il dit, on devrait accorder $17,000 de moins, soit la différence entre les émoluments d'un ministre et ceux d'un député. Un député reçoit annuellement $18,000, dont $6,000 considérés comme frais de dépenses non taxables.

Demain, dans

le magazine de LA PRESSE

Entrevue avec Maurice Richard homme d'affaires

•

Elzéar Bédard, premier maire de Québec

•

Méditations sur notre "beau" climat québécois

Récompense de $22,500

WINNIPEG (PC) — Une récompense qui peut atteindre la somme de $22,500 est offerte à quiconque pourra fournir des informations permettant le recouvrement des lingots d'or volés à l'aéroport de Winnipeg mardi soir dernier.

Le chef de police George Maltby a déclaré hier soir qu'il était autorisé à offrir une récompense de 5% de la valeur du butin volé. Toutefois, il n'a pas précisé qui paierait la récompense offerte.

L'enquête sur ce vol audacieux perpétré par deux bandits portant l'uniforme des employés d'Air-Canada et avec un camion de la même compagnie se poursuit toujours.

M. Lesage donne le coup de grâce à la formule F.-F.

par Vincent Prince

QUEBEC. — C'est vraiment final. Le gouvernement Lesage s'en tient à sa décision de remettre indéfiniment l'examen de la formule Fulton-Favreau.

C'est ce qui ressort d'une lettre adressée par le premier ministre Jean Lesage, au premier ministre Pearson, le 17 février dernier, et dont le texte a été rendu public, hier, à l'Assemblée législative.

La formule Fulton - Favreau a mis au point un mécanisme permettant de rapatrier la constitution canadienne et de la modifier au Canada. Elle comporte aussi certains amendements de fait à cette même constitution en ce qu'elle autorise, notamment, les délégations de pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement.

Cette formule a été acceptée par tous les parlements provinciaux, sauf le Québec. C'est cette acceptation qu'Ottawa attend depuis des mois pour l'adopter à son tour. Il devra continuer d'attendre.

M. Lesage ne ferme pas, toutefois, toutes les portes. Il dit qu'il est prêt à reprendre la discussion sur le sujet à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale ultérieure qui pourrait être convoquée à cet effet.

Le premier ministre québecois a déjà prétendu que s'il s'était d'abord déclaré favorable à la formule, l'an dernier, c'est qu'il lui donnait une interprétation qui ne semble pas être celle qu'on lui donne à Ottawa. C'est ce qui l'aurait amené à reviser sa position. Il faut dire, par ailleurs, que de nombreux mouvements,

Voir F.-F. en p. 2

La date des élections provinciales semble se préciser: le 13 novembre

par André BELIVEAU

Plusieurs indices nous permettent de supposer que les prochaines élections québécoises auront lieu le 13 novembre.

Le plus important d'entre eux est une affirmation de Pierre O'Neill, directeur de l'organe officiel du parti libéral québécois, "La Réforme".

Dans un article publié dans la livraison du 28 février de ce journal, M. O'Neill écrit: "Même si la date n'en a pas encore été officiellement annoncée, il est permis de croire que ces élections se tiendront le dimanche 13 novembre."

Le directeur de "La Réforme" ne précise pas sur quels éléments il appuie son opinion. Mais si l'on tient compte du fait que M. O'Neill dirige l'organe officiel du parti de M. Lesage, et qu'il doit bien être un peu dans le secret des dieux, on doit en déduire qu'il n'aurait pas lancé son hypothèse au hasard si cette dernière, justement, n'avait pas été plus qu'une simple hypothèse.

Pas avant l'automne

D'autres indices semblent militer en faveur d'élections en novembre, en dépit d'une récente déclaration du ministre des Terres et Forêts, M. Lucien Cliche, selon laquelle les Québécois pourraient être appelés aux urnes en juin ou en septembre.

Ainsi, à l'heure actuelle, le parti libéral n'a tenu d'assemblées de nomination que dans 11 circonscriptions québécoises.

Voir ELECTIONS en p. 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 30 à 35, 38 à 44
Bandes dessinées / 18
Courrier "Que faire?" / 11
Décès, naissances, etc. / 45
Des mots et des phrases / 12
Editorial / 4
Education / 17
Finance / 20 à 22
Horoscope / 36
Loisirs et récréation / 19
Mots croisés / 31
Nouvelle nationales / 13, 24
Nouvelles internationales / 37
Radio et télévision / 23
Spectacles et concerts / 14 à 16
Sports / 25 à 29
Tribunaux / 7
Vie féminine / 8 à 11
Vie mondaine / 9
Votre médecin / 44

M. Cholette n'a pas été limogé — Lesage

QUEBEC. (DNC) — Le premier ministre Lesage a catégoriquement nié, hier après-midi, en Chambre, que M. Gaston Cholette, directeur général des relations du travail, ait été limogé comme chef négociateur du gouvernement avec les syndicats de fonctionnaires.

C'est toujours M. Gaston Cholette, a dit M. Lesage, qui a la responsabilité générale de toutes ces négociations, et c'est lui qui fait rapport directement au premier ministre. Me Yves Pratte, même s'il est conseiller juridique de M. Lesage, fait rapport à M. Cholette et non au premier ministre.

M. Lesage a fait cette déclaration à la suite de certaines interprétations qu'on a données ici ou là, voulant que M. Cholette ait été en disgrâce et ait été remplacé par Me Pratte.

Au fait, a dit le premier ministre, ce qui se produit est très simple : M. Cholette doit s'occuper de huit unités de négociations à la fois. Maintenant que les négociations avec le syndicat général des fonctionnaires et ouvriers du gouvernement se déroulent presque sans interruption, il ne peut s'occuper directement d'une négociation en particulier. Et d'ailleurs M. Cholette en avait avisé déjà la partie syndicale.

F.-F.

SUITE DE LA PAGE 1

associations ou particuliers du Québec, ont lancé une vigoureuse campagne, dès les débuts, contre la formule en question. Cette campagne a probablement eu quelque chose à voir avec l'attitude nouvelle de M. Lesage.

Le cas du Conseil législatif

Quoi qu'il en soit, cette attitude nouvelle crée un nouveau problème. C'est celui du sort réservé au Conseil législatif. A l'époque où il favorisait la formule Fulton-Favreau, M. Lesage a fait adopter en Chambre un bill visant à réduire considérablement les pouvoirs du Conseil législatif. Il avait dit que la réduction de ces pouvoirs était nécessaire et urgente car, une fois la formule Fulton-Favreau adoptée, Québec aurait été paralysé dans ses mouvements par un mécanisme constitutionnel plus rigide.

Comme le Conseil législatif n'avait pas concouru à cette législation, M. Lesage a demandé à Ottawa de faire parvenir à Londres une adresse demandant, en quelque sorte, la permission de passer par-dessus la tête de la Chambre haute.

La question n'étant pas réglée, Québec continue toujours de compter sur Ottawa à ce sujet.

Un argument à double portée

Dans une lettre antérieure qu'il écrivait à M. Lesage, M. Pearson avait dit que, étant donné que les deux questions, celle de la formule Fulton-Favreau et celle du Conseil législatif, étaient reliées entre elles, il comprenait que le Québec, en laissant tomber la formule Fulton-Favreau laissait aussi tomber sa requête en ce qui a trait à la réduction des pouvoirs du Conseil législatif.

Non, répond nettement M. Lesage, Québec tient toujours à la réduction des pouvoirs de sa Chambre haute. Et, à son tour, il tire argument de l'étroite liaison existant entre les deux cas. En substance, dit en effet M. Lesage, nous tenons tellement à réduire les pouvoirs du Conseil législatif que nous ne consentirons à rediscuter de la formule Fulton-Favreau qu'une fois qu'on aura disposé de ce problème.

L'argument devient donc un argument à double portée.

Conférence ultérieure ?

Au fait, devant la tournure des événements, il est facile de conjecturer qu'Ottawa ne se risquera pas à convoquer une nouvelle conférence constitutionnelle dans un avenir rapproché. Les positions sont, à la fois trop éloignées et trop rigides, pour qu'une telle rencontre, dans le climat actuel, ait quelques chances de succès.

C'est d'ailleurs ce qu'a laissé entendre M. Lesage lui-même au cours d'une brève conversation avec les journalistes vers la fin de l'après-midi d'hier. "Je ne crois pas, a-t-il dit, qu'Ottawa juge sage de convoquer une telle conférence dans un avenir rapproché."

Voici le texte de la lettre du premier ministre Lesage au premier ministre Pearson, lettre dont le contenu public, hier, à l'Assemblée législative :

Le 17 février

L'honorable Lester B. Pearson, Premier ministre, Gouvernement du Canada, Ottawa.

Mon cher Premier ministre,

Votre réponse du 26 janvier à ma lettre du 20 a été portée à l'attention de mes collègues du Cabinet qui en ont examiné soigneusement la teneur.

Après mûre considération et pour les raisons exprimées dans ma lettre, le gouvernement du Québec croit qu'il doit s'en tenir à sa décision de remettre indéfiniment l'examen du projet actuel d'amendement de la constitution.

Bien entendu, le Québec n'a pas l'intention de s'opposer si tel est le désir du gouvernement fédéral ou celui des autres provinces, à ce que, à la lumière des facteurs mentionnés dans nos lettres, l'on aborde, de nouveau l'étude du rapatriement de la constitution lors d'une conférence fédérale-provinciale ultérieure.

Je dois ajouter que, de toute façon, nous tenons beaucoup à voir adopter la Loi du Parlement du Québec. Si cette question n'est pas réglée tel que prévu, elle devra nécessairement être reprise à l'occasion de l'étude de toute nouvelle formule de rapatriement de la constitution.

Je comprends la déception que vous cause la décision du gouvernement du Québec. Soyez assuré qu'en l'occurrence mes collègues et moi n'avons jamais mis en doute l'objectif fondamental de faire en sorte que notre constitution devienne authentiquement et vraiment la nôtre.

Je vous prie d'agréer, mon cher Premier ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(signé) Jean LESAGE.

Après 33 jours de session, un seul projet de loi a été adopté

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Trente-trois longues journées de session : un projet de loi adopté, rien en vue pour l'instant.

Voilà le bilan législatif des membres des Communes qui, en janvier, ont entendu la lecture d'un discours du Trône contenant assez de projets de loi pour les occuper pendant plus de deux ans.

Evidemment, il faut noter que nos législateurs ont approuvé les crédits, déjà dépensés, de quelques ministères.

Mais lorsque le gouverneur général s'est rendu à la Chambre haute pour sanctionner le dit bill, il a pû constater qu'il était d'importance bien secondaire. En effet, il ne s'agissait que de reporter l'étude de la redistribution électorale.

Cette étude devait être entreprise la semaine dernière mais, face à la longue critique de l'opposition, au cours des débats sur les crédits, elle a dû être reportée à une date ultérieure.

Comme tous le savent, l'étude de ces crédits du dernier exercice financier est loin d'être terminée, du moins théoriquement. Mais tout porte à croire que l'opposition se lassera et permettra au gouvernement d'entamer le débat sur la peine de mort.

La peine de mort

Le leader des libéraux en Chambre, bien optimiste, prévoit que ce débat sera entamé la semaine prochaine mais l'attitude de l'opposition ne porte pas à autant d'optimisme.

Ce débat durera au moins une semaine après quoi l'opposition s'attaquera à d'autres crédits, soit ceux de la prochaine année fiscale.

Et, durant l'étude de ces crédits, les membres des Communes peuvent parler autant de fois qu'ils le désirent. C'est évidemment, pour eux, l'occasion rêvée d'exposer au ministre responsable leurs doléances. Et Dieu sait qu'ils en profitent.

Comme on peut bien l'imaginer l'étude de la redistribution électorale devra suivre. Un autre long débat en perspective, à moins que le ministre des Finances décide de présenter, tôt, son budget.

S'il le fait, sa présentation entrainera un autre long débat d'une semaine.

Ce n'est donc qu'à ce moment que les députés commenceront à étudier les projets de loi que le gouvernement songe à soumettre à leur approbation.

Mais ces messieurs voudront évidemment, comme d'habitude, un congé de Pâques.

La Justice cible du NPD

Hier, les députés ont continué l'étude des crédits de trois ou quatre ministères dont les Mines et relevés techniques. Cependant, aujourd'hui, ils reprennent de plus belle leur attaque contre le ministère de la Justice, dirigé par M. Lucien Cardin.

En effet, les néo-démocrates se proposent de présenter une motion de censure contre le ministre québécois qui, d'après-eux, a mal agi dans l'affaire du pseudo-espion Victor Spencer, de Vancouver.

Evidemment, cette résolution de non-confiance contre M. Cardin n'a aucune chance d'être adoptée. Créditistes et membres du Ralliement ont déjà fait savoir qu'ils n'entendaient pas condamner la conduite du ministre.

Mais la présentation d'une telle motion de censure démontre jusqu'à quel point les néo-démocrates entendent mener la lutte contre le titulaire de ce ministère qui, selon eux, n'a pas respecté les droits fondamentaux de cet individu en lui refusant pension et bénéfices sociaux.

DC-8

SUITE DE LA PAGE 1

En compagnie de son épouse, il complétait au Japon son deuxième voyage cette année, M. et Mme Stampleman sont âgés d'environ 70 ans. Enfin, le groupe a été porté à sept par l'arrivée d'un autre couple de Montréalais, M. et Mme Julius Block, des amis de M. Hallam.

M. Mnville a accepté de "s'occuper des billets". Il est entré en communication avec une agence de voyages (dont il veut taire le nom) et s'est fait le porte-parole du petit groupe.

C'est ainsi que s'est orgnisé, à Montréal, une excursion qui devait être aussi joyeuse qu'agréable et qui s'est terminée de si tragique façon, dans un épais brouillard, à quelques centaines de pieds d'une des pistes d'envol de l'aéroport de Tokyo.

Bien connu dans le milieu des affaires

Le seul Canadien français du groupe, M. Roland R. Giroux, était un homme d'affaires très boen connu dans la métropole.

Agé d'environ 50 ans, il était à l'emploi de la compagnie Metropolitain Stores depuis environ 35 ans.

Il fut gérant du magasin Metropolitain à Québec durant de nombreuses années, mais il est Montréalais de naissance.

Il est le père d'une fille, Michèle, et d'un garçon, Jacques, un étudiant.

Mme Giroux avait accepté d'aller rejoindre son mari à Tokyo afin de poursuibvre, durant quelques jours, un voyage ainsi transformé en "voyage d'agrément".

M. et Mme Giroux devaient revenir par Honolulu et n'étaient pas attendus avant quelques jours dans la métropole.

Un récidiviste est coupable de deux viols

Un récidiviste, Paul Patrick Martin, âgé de 29 ans, de l'avenue Seymour, s'est reconnu coupable, hier après-midi, devant le juge Peter-V. Shorteno, siégeant aux Assises, d'avoir violé deux garde-malades de l'hôpital Général de Montréal, au cours du mois de décembre dernier.

Il avait pénétré par effraction dans l'appartement de ces deux infirmières, appartement qu'elles partageaient avec une camarade de travail. Cette dernière, il ne l'avait pas outragée . . . mais il lui avait volé son sac à main. Et après avoir outragé les deux premières, il leur avait enlevé également leur sac à main contenant de l'argent et des papiers personnels.

Le juge Shorteno prononcera sentence le 15 avril prochain après que Me Richard Shadley, procureur permanent de la Couronne et Me Sydney Leithman, avocat de la défense, lui auront fait parvenir des rapports psychiatriques touchant le comportement du coupable, rapports dont il prendra connaissance de la teneur.

Fait à souligner, ce n'est qu'après que Martin eut eu un long entretien avec son avocat, Me Leithan, et eut signé un aveu de culpabilité par écrit . . . que le tribunal a accepté le plaidoyer.

Martin s'est reconnu coupable des deux viols, de trois vols et d'une effraction dans un logement privé.

ELECTIONS

SUITE DE LA PAGE 1

Il en tiendra dans cinq autres circonscriptions d'ici le 20 mars, mais à cette date, il restera encore 92 circonscriptions sans candidat libéral oficiel. On peut supposer que si M. Lesage avait l'intention de déclencher des élections avant les vacances estivales, il aurait d'ores et déjà incité les associations de comté à tenir ces assemblées de nomination à un rythme accéléré, ce qui ne semble pas le cas pour le moment.

D'autre part, on conçoit difficilement que le premier ministre tienne à convoquer des élections en juillet, en août ou même en septembre, alors que l'électorat aura bien plus la tête aux vacances — ou au retour des vacances — qu'à la politique.

Restent donc octobre et novembre. Le présent gouvernement a en effet été élu le 14 novembre 1962, avec un mandat de quatre ans. Et l'on sait que M. Lesage a déjà annoncé qu'il retournerait devant le peuple dès 1966.

Or il est peu probable que l'on tienne ces élections québécoises en même temps que les élections municipales montréalaises, qui auront lieu en fin d'octobre. M. Lesage voudra sans doute éviter que les derniers éclats de sa campagne électorale chevauchent ceux de la campagne de M. Drapeau. En s'accordant deux semaines d'intervalle entre les élections montréalaises et les élections québécoises, il atteindrait ce but.

D'un autre côté, sur le plan tactique, il serait sans doute habile de la part du parti libéral de faire en sorte que la plus grande partie des clameurs hostiles de l'opposition se perdent dans le bruit qui entourera les élections montréalaises. On alléguera que ses propres clameurs s'y perdront également, mais le parti au pouvoir s'estime peut-être justifié d'espérer que la véritable confrontation pré-électorale ne soit pas trop longue, puisqu'il croit encore, à tort ou à raison, avoir le vent dans les voiles.

Enfin, il est notoire que l'Union nationale tire sa force des campagnes, où les élections se préparent sur la place publique. Les libéraux ont peut-être pensé qu'en provoquant le débat en saison inclémente, l'opposition se trouvera handicapée. Et l'on sait qu'octobre et novembre ne sont pas des mois particulièrement propices aux assemblées en plein air...

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 32
Maximum demain : 45

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, d'Ottawa, des Cantons de l'Est et des Laurentides** : nuageux, averses dans la soirée ; doux. Vents légers de l'est dans la soirée. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 32 et 45 ; Sherbrooke 30 et 45 ; Ste-Agathe 25 et 40.

Difficultés techniques on imprime chez Fides au "Devoir" :

par André Béliveau

La direction du quotidien montréalais "Le Devoir" a dû recourir à des mesures d'urgence hier et aujourd'hui afin de poursuivre la publication de ce journal.

L'unique presse de la maison est en effet tombée en panne au cours de la nuit de mercredi à jeudi, alors que 7,000 exemplaires seulement avaient été imprimés. Une dent d'une roue d'engrenage se serait cassée, ce qui aurait entraîné le bris d'autres organes du complexe appareil.

C'est à l'imprimerie Dumont, de LaSalle, que "Le Devoir" a alors confié l'impression des quelque 38,000 autres exemplaires.

Hier soir, cependant, notre confrère du matin a transporté ses plaques à l'imprimerie Fides, à Montréal, et c'est de cette maison qu'est sortie l'édition d'aujourd'hui.

La publication du journal s'en est toutefois trouvée retardée d'une couple d'heures. Alors que la presse du "Devoir" commence habituellement à tourner à 10 h. 30 du soir, celle de Fides n'a été mise en marche que vers 1 h. 30 ce matin, par suite de difficultés d'ajustement.

Conséquemment, au moins le tiers des lecteurs du "Devoir" auront reçu ou recevront aujourd'hui leur exemplaire avec un retard variant d'une à 24 heures. Le retard sera plus sensible en ce qui concerne les exemplaires destinés aux régions éloignées, en raison des caprices de la livraison postale.

M. Claude Ryan, directeur du journal, estime qu'il faudra encore quelques jours avant que les réparations à la presse soient parfaites.

Une étourdissante chasse-à-l'homme

Un individu au volant d'une automobile volée a été appréhendé, vers 9 h. 10 hier soir, à la suite d'une chasse à l'homme ponctuée de trois coups de feu et qui a conduit les policiers à travers des rues de Montréal, de Jacques-Cartier et de Lemoyne. Des policiers de Montréal, de Jacques-Cartier et de la Sûreté provinciale ont participé à cette poursuite.

L'auto a été prise en chasse, vers 8 h. 45, après avoir brûlé un feu rouge à l'intersection de la rue Visitation et du boul. Dorchester. Voyant passer la voiture à vive allure, les policiers de l'auto-patrouille 4-6 l'ont pourchassée.

Ce fut le début d'une poursuite qui devait conduire les policiers de Montréal rue Papineau, le pont Jacques-Cartier, le boul. Taschereau puis, les rues St-Thomas, Curé-Guay, dans Lemoyne, pour revenir sur le boul. Taschereau et les rues Curé-Poirier, Ste-Hélène, Maisonneuve, DeLorimier, dans Jacques-Cartier.

Le fuyard est entré sur le terrain d'une manufacture, au 2900 rue DeLorimier, et a passé une voie ferrée pour aller s'immobiliser en face de 2800 rue Papineau, où il abandonna la voiture pour fuir à pied dans un terrain vague.

Les policiers ont cerné le quartier et ont fait feu à trois reprises, en guise d'avertissement. L'individu devait par la suite tomber dans le filet qui était tendu.

Résultats étonnants de l'"Alliance pour le progrès" en Amérique latine

WASHINGTON. (AFP) — Pendant ses premières cinq années d'existence, "l'Alliance pour le progrès" a donné des résultats étonnants, estime-t-on dans les milieux officiels de Washington.

Ces résultats seront examinés par les gouvernements des 20 républiques américaines lorsque le "CIES", le Conseil économique et social interaméricain, se réunira à Buenos Aires pendant la deuxième moitié de mars.

Pour les Etats-Unis, le succès de l'Alliance réside non seulement dans ses réalisations concrètes, il se manifeste avant tout dans le domaine intangible de la pensée des dirigeants et des peuples des 20 nations qui en font partie. Les conceptions de "développement", de "planification", "d'aide par soi-même" existaient à peine lorsque le président Kennedy avait proclamé l'Alliance dans son discours du 13 mars 1961.

Tâche à accomplir

Malgré la satisfaction exprimée à Washington à l'avant-veille de la réunion de Buenos Aires, les milieux officiels ne cachent pas que des progrès considérables de toute sorte restent à accomplir, notamment en ce qui concerne l'aide que les pays les plus développés d'Amérique latine peuvent fournir à leurs voisins moins fortunés.

La réunion économique de Buenos Aires ne sera pas limitée à l'examen des résultats de l'Alliance. Cet examen est le premier des six points de son ordre du jour qui porte sur l'ensemble des questions économiques et administratives ayant trait au développement de l'Amérique latine.

A ce sujet, les milieux officiels de Washington expriment l'espoir que la réunion de Buenos Aires saura éviter le phénomène si fréquent dans les réunions internationales qui consiste à approuver des textes sans rapport avec la réalité.

La réunion de Buenos Aires commencera le 15 mars au niveau des experts. Pendant la deuxième semaine, les ministres de l'Economie et des Finances y prendront part.

Assurance-maladie : les mémoires peuvent être soumis jusqu'au 25 mars

QUEBEC (DNC) — Les associations, organismes ou particuliers qui désirent soumettre des mémoires au Comité conjoint des deux Chambres sur l'assurance-maladie, ont jusjusqu'au 18 de ce mois pour faire connaître leur intention.

Et le texte même de ces mémoires devra être adressé au comité, au plus tard le 25 mars.

Tel est le sens d'une décision qui a été prise, hier, à la première séance du comité conjoint en question, sous la double présidence du député Roger Roy et du conseiller législatif George Marler.

Les audiences publiques de ce comité, qui se dérouleront dans l'enceinte du parlement, débuteront le 15 mars. Ces audiences se poursuivront jusqu'au 30 avril, après quoi le comité parlementaire délibérera en vue de soumettre son rapport vers le début de juin. Il s'agit, pour ce comité, de recommander le type et la portée du régime d'assurance-maladie que le Québec devrait adopter.

Jusqu'ici, 22 mémoires ont été reçus et un total d'une centaine d'organismes ont fait connaitre leur intention d'en présenter. On croit, en pratique, que le nombre final des mémoires ne dépassera guère la cinquantaine.

Les séances que le comité conjoint tiendra, la semaine prochaine, seront consacrées à l'étude de chacun des onze volumes du rapport du comité d'experts. Ces experts seront à la disposition du comité pour répondre aux questions des députés et conseillers législatifs.

Parmi les groupes qui se feront entendre devant le comité, on remarquera les assureurs, les institutions hospitalières, les médecins, dentistes, pharmaciens, thérapeutes, producteurs et détaillants de produits médicaux, ainsi évidemment que des représentants des consommateurs de ces mêmes produits.

Wagner approuve le silence sur l'affaire Payette

QUEBEC. — M. Claude Wagner, ministre de la Justice, a approuvé hier le silence qui, à la suite d'un ordre récent, entoure les progrès de l'enquête sur le meurtre de Me François Payette, l'avocat montréalais dont le cadavre, percé de 5 balles, a été retrouvé le 22 février dans le coffre de sa voiture abandonnée dans une rue du nord de la métropole.

En réponse à une question de M. Daniel Johnson, chef de l'opposition, M. Wagner a affirmé que "l'enquête était menée de main de maître par la Sûreté de Montréal, en collaboration avec des officiers du ministère de la Justice".

Quant aux résultats obtenus jusqu'ici, le ministre a dit qu'il en était informé. "Mais les révéler ne serait pas dans l'intérêt de la Justice" a-t-il conclu.

Grève à la fonderie Paquette, à St-Jean

SAINT-JEAN. (R.P.) — Les cent dix employés à la fonderie Paquette, à Saint-Jean, se sont déclarés en grève hier matin. Le litige aurait pour cause une difficulté de s'entendre sur les conditions de travail.

A partir du déclenchement de la grève, les grévistes ont par petits groupes circulé devant les bureaux de la compagnie. Les lignes de piquetage se sont maintenues dans le calme. Aucun incident n'est à signaler, si ce n'est que les grévistes n'affichent pas de pancartes, pour signaler l'objet de leurs griefs.

Pourquoi attendre ?

C'est si facile d'aller en Europe!

Lisez l'intéressante section spéciale

"VOTRE INVITATION POUR L'EUROPE 1966"

que publiera LA PRESSE dans son magazine du **samedi 5 mars**

Avant de partir en voyage, consultez "Votre Invitation pour l'Europe 1966". Cette publication spéciale vous offre 24 pages d'information touristique sur 22 pays européens, composée de descriptions succinctes, d'une abondance de renseignements importants et de conseils pratiques pour les voyageurs, d'annonces de diverses compagnies de transport, le tout agrémenté de sensationnelles illustrations dont plusieurs sont en couleurs.

Vous y trouverez réponse à tout, que vous rêviez de vacances sur des plages ensoleillées, dans des montagnes aux cimes enneigées ou dans des endroits paisibles et pittoresques.

Pour le voyage même, 10 compagnies de transport aérien et 4 de transport maritime, toutes exploitant des routes internationales, vous offrent leurs services. Dans le domaine des excursions touristiques, 22 pays vous invitent à profiter de leurs innombrables et magnifiques attractions en utilisant différents modes de communication routière, ferroviaire, maritime ou aérienne . . . Quoi emporter dans ses bagages ? . . . Comment se procurer un passeport ? . . . Où obtenir **gratuitement** dépliants et brochures touristiques ? . . . Comment agir en matière de pourboires ? . . . Comment faire des achats intéressants? . . . Quels événements importants faut-il voir en Europe ? . . . autant de questions auxquelles vous trouverez réponse dans **"Votre Invitation pour l'Europe 1966".**

Ne manquez pas de le lire . . . et adressez-vous à votre agent de voyages pour vos arrangements.

POUR FACILITER VOS ACHATS, DÉCOUPEZ ET CONSERVEZ!

Apportez-en chez-vous ce soir

vins de table JORDAN

JORDAN WINES (QUÉBEC) LTD., MONTRÉAL, QUÉBEC.

CONSTRUCTION SUPERIEURE

VENTE AVANT SAISON

CONSTRUCTION SUPERIEURE

CES PRIX DE 1965 NE SERONT ABSOLUMENT PLUS POSSIBLES AU PRINTEMPS

La fameuse "CABANA" de jardin
Ordinairement $219.00
aujourd'hui, seulement

188.50

$2.00 PAR SEMAINE

Idéale comme entrepôt d'hiver

Le "RANCHER", créé par un architecte

ISOLATION D'HIVER SI DESIRE
EXTRA POUR L'HIVER SEULEMENT $384.

Le fameux cottage Rancher comporte 5 pièces. Prix courant $1,495.00.

Aujourd'hui, seulement

1,095.00

$7.00 PAR SEMAINE

Plusieurs modèles au choix
DERNIERE SEMAINE POUR
BONI D'HIVER $500.00

MODELES MIRALOCK
GENRE PANORAMIQUE

$2995

MIRALOCK, incontestablement les meilleures maisons de bois qui soient.

En voici quelques-unes des raisons:

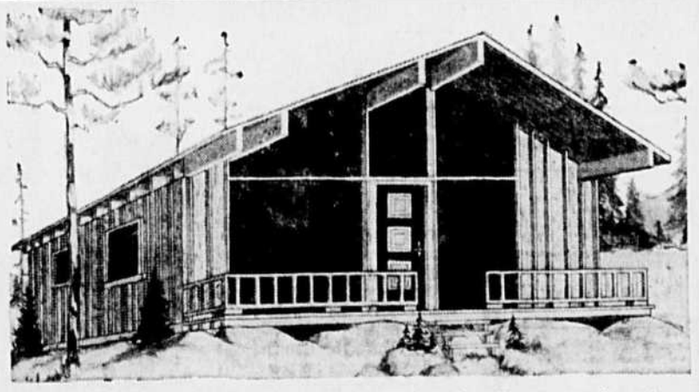

1. Murs intérieurs et extérieurs à colombages de 11 pouces c.c.
2. Bois de charpente pour murs porteurs intérieurs et extérieurs.
3. Plaques spéciales le long des parquets et des plafonds, ce qui empêche la maison de travailler.
4. Mur thermo de 6 pouces (dans les maisons habitables l'hiver) équivalent à 8 pouces de bois massif.
5. Murs extérieurs et intérieurs tout finis.
6. Approximativement 7 fois plus résistantes que les maisons courantes.
7. Entièrement entrecroisées des quatre côtés.
8. Pièces fabriquées à l'usine et montées entièrement sur place.
9. Fenêtre vraiment panoramique.
10. Très haut plafond "cathédrale".

Modèles variés en montre. Livraison gratuite sur demande.

STANDARD STRUCTURAL WOOD CO. LTD.

Ouvert tous les jours de 9 a.m. à 8.30 p.m. y compris le samedi et le dimanche de 9 a.m. à 8.30 p.m.

6018, CHEMIN COTE-DE-LIESSE

Sur la route de Dorval, vis-à-vis la Corporation de Gaz Naturel du Québec, voisin de Holiday Inn. Sortie 21 du boulevard Métropolitain (ouest de Décarie).

744-5501

Venez voir nos maisons de jardin, cottages, garages et cabines de motels préfabriqués à PRIX SPECIAUX.

CAHIER No 2 / PAGES 13 - 24

LA PRESSE

THEATRE / BANDES DESSINEES / FINANCE / RADIO / TV

MONTREAL, VENDREDI 4 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 53

Hara-kiri syndical à Radio-Canada?

par Florian Bernard et Jacques Lafrenière

La menace d'un grave conflit inter-syndical à Radio-Canada a sûrement atteint son point culminant hier soir au cours d'une réunion à huis clos entre les membres de l'Association des employés et techniciens en radiodiffusion (NABET) et ceux de la production (IATSE). On sait que la CSN et NABET se disputent depuis plusieurs mois l'affiliation des membres de l'IATSE, syndicat rejeté officiellement par Montréal et Toronto. Or, hier soir, seulement 15 des 650 membres de l'IATSE se sont présentés à la réunion convoquée par le président de NABET, M. Adrien Gagnier.

Après quelques échanges acerbes de paroles, les 15 membres de l'IATSE ont déclaré qu'ils n'ont pas l'intention de se joindre à NABET, mais qu'ils opteront plutôt pour la CSN.

Le président de NABET, M. Gagnier estime qu'il s'agit d'un véritable "suicide syndical". Selon lui, la CSN n'offre qu'une protection provinciale aux 650 membres de l'IATSE.

Il ajoute qu'advenant une grève, Radio-Canada s'empresserait de confier le travail à des employés de Toronto. M. Gagnier a même déclaré que Radio-Canada pourrait éventuellement congédier les membres de l'IATSE et donner ses contrats de peinture, décors, menuiserie et autres à des particuliers. Il estime que le choix des membres de l'IATSE en faveur de la CSN découle d'un "séparatisme et d'un patriotisme" de mauvais goût. M. Gagnier déclare que l'adhésion des membres de l'IATSE à la CSN causera un grand tort aux autres syndicats de Radio-Canada et nuira considérablement aux prochaines négociations syndicales.

Il s'en prend ensuite directement à la CSN qu'il accuse d'abuser de la confiance des employés de Radio-Canada.

Selon lui la CSN joue sur les sentiments des membres de l'IATSE et les invite, volontairemnt ou involontairement à un véritable "hara-kiri collectif".

La CSN poursuit son recrutement

Entre temps la CSN continue de faire du recrutement à Radio-Canada. Elle réussissait même, récemment, à recruter un ancien vice-président de NABET, M. Lucien Boucher ! Malgré le dur coup qu'elle a essuyé lorsque le Conseil canadien des relations ouvrières a écarté sa requête de représenter un groupe d'employés de Radio-Canada dans le Québec, elle a gagné l'adhésion d'une partie des membres de la Guilde américaine des journalistes (CTC) et est sur le point de lancer une campagne de recrutement dans les rangs de NABET. Un autre syndicat, celui de la fonction publique est également entrée dans la mêlée et cherche à recruter des employés de Radio-Canada, surtout ceux de l'IATSE.

Il n'est pas présomptueux de croire que la CSN tente une grande offensive en vue de réunir en son syndicat général du cinéma, de la radio et de la télévision, tous les employés du réseau français de Radio-Canada. A ceci, il faut ajouter que plusieurs leaders syndicaux de Radio-Canada, y compris M. Adrien Gagnier de NABET ont maintes fois déclaré qu'il y a trop de syndicats à la radio-Etat et qu'il serait grand temps de les fondre en un seul.

Aux Communes

A Ottawa, le député de Lapointe, M. Gilles Grégoire, a tenté en vain d'obtenir l'opinion du ministre de l'Immigration, M. Jean Marchand, à propos du conflit syndical de Radio-Canada.

Le ministre du Travail, M. Jack Nicholson, a expliqué que ce problème relevait de son ministère, et qu'en conséquence M. Marchand n'était pas appelé à trancher la question.

Restauration de la Place Royale

Le ministre des Affaires culturelles, M. Pierre Laporte, a dévoilé hier la maquette de la place Royale, telle qu'elle se présentera aux visiteurs du Vieux Québec une fois qu'elle aura été restaurée, soit dans trois ou quatre ans. Le coût du projet est d'environ $2,000,000 et l'ensemble de l'entreprise sera réalisé par l'entremise d'une société mixte où, au dire du ministre, "l'entreprise privée fournira les ambitions, et le gouvernement provincial, l'argent". De gauche à droite, on reconnaît ici l'abbé Fernand Marquis, curé de Notre-Dame-des-Victoires, M. Gilles Lamontagne, maire de Québec, et M. Laporte.

Après 33 jours de session, un seul projet de loi a été adopté

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Trente-trois longues journées de session : un projet de loi adopté, rien en vue pour l'instant.

Voilà le bilan législatif des membres des Communes qui, en janvier, ont entendu la lecture d'un discours du Trône contenant assez de projets de loi pour les occuper pendant plus de deux ans.

Evidemment, il faut noter que nos législateurs ont approuvé les crédits, déjà dépensés, de quelques ministères.

Mais lorsque le gouverneur général s'est rendu à la Chambre haute pour sanctionner le dit bill, il a pû constater qu'il était d'importance bien secondaire. En effet, il ne s'agissait que de reporter l'étude de la redistribution électorale.

Cette étude devait être entreprise la semaine dernière mais, face à la longue critique de l'opposition, au cours des débats sur les crédits, elle a dû être reportée à une date ultérieure.

Comme tous le savent, l'étude de ces crédits du dernier exercice financier est loin d'être terminée, du moins théoriquement. Mais tout porte à croire que l'opposition se lassera et permettra au gouvernement d'entamer le débat sur la peine de mort.

La peine de mort

Le leader des libéraux en Chambre, bien optimiste, prévoit que ce débat sera entamé la semaine prochaine mais l'attitude de l'opposition ne porte pas à autant d'optimisme.

Ce débat durera au moins une semaine après quoi l'opposition s'attaquera à d'autres crédits, soit ceux de la prochaine année fiscale.

Et, durant l'étude de ces crédits, les membres des Communes peuvent parler autant de fois qu'ils le désirent. C'est évidemment, pour eux, l'occasion rêvée d'exposer au ministre responsable leurs doléances. Et Dieu sait qu'ils en profitent.

Comme on peut bien l'imaginer l'étude de la redistribution électorale devra suivre. Un autre long débat en perspective, à moins que le ministre des Finances décide de présenter, tôt, son budget.

S'il le fait, sa présentation entrainera un autre long débat d'une semaine.

Ce n'est donc qu'à ce moment que les députés commenceront à étudier les projets de loi que le gouvernement songe à soumettre à leur approbation.

Mais ces messieurs voudront évidemment, comme d'habitude, un congé de Pâques.

La Justice cible du NPD

Hier, les députés ont continué l'étude des crédits de trois ou quatre ministères dont les Mines et relevés techniques. Cependant, aujourd'hui, ils reprennent de plus belle leur attaque contre le ministère de la Justice, dirigé par M. Lucien Cardin.

En effet, les néo-démocrates se proposent de présenter une motion de censure contre le ministre québécois qui, d'après-eux, a mal agi dans l'affaire du pseudo-espion Victor Spencer, de Vancouver.

Evidemment, cette résolution de non-confiance contre M. Cardin n'a aucune chance d'être adoptée. Crédistes et membres du Ralliement ont déjà fait savoir qu'ils n'entendaient pas condamner la conduite du ministre.

Mais la présentation d'une telle motion de censure démontre jusqu'à quel point les néo-démocrates entendent mener la lutte contre le titulaire de ce ministère qui, selon eux, n'a pas respecté les droits fondamentaux de cet individu en lui refusant pension et bénéfices sociaux.

La Banque de l'Ouest amende son projet de loi

OTTAWA (PC) — Des amendements limitant le droit de propriété individuel et étranger d'actions dans l'éventuelle Banque de l'Ouest du Canada ont été soumis jeudi au comité parlementaire sur les Finances par les demandeurs qui tentent d'obtenir l'incorporation de cette nouvelle banque.

Ces amendements auraient pour effet, une fois la banque établie, de limiter l'intérêt d'un actionnaire individuel ou étranger à 10 pour cent.

La réduction de ces nouveaux amendements a fait suite aux critiques soulevées par les députés néo-démocrates et conservateurs au sein du comité qui étudie actuellement le bill d'incorporation de la banque proposée.

Le comité se réunira mardi pour étudier les amendements. Près de la moitié des $13,000,000 qui formeraient le capital de la banque provient de trois maisons financières. M. Sinclair M. Stevens, de Toronto, qui serait le directeur de la banque, est membre des bureaux de direction des trois sociétés en question.

L'Ontario limitera l'usage des appareils d'écoute miniaturisés

TORONTO. (PC) — La législature ontarienne, suivant en cela l'exemple du gouvernement américain, étudie depuis hier la possibilité de limiter aux forces policières de l'Ontario l'utilisation des appareils d'écoute miniaturisés, comme les "olives truquées" et les paquets de cigarettes cachant un appareil radio.

Le gouvernement ontarien a également étudié hier la possibilité de mettre au point un projet de loi afin d'empêcher une hausse considérable du coût des services dans les centres d'accueil pour touristes, durant la période de pointe de la saison touristique.

En **Saskatchewan**, une résolution présentée par un représentant du parti CCF demandant que la provenance des sommes versées aux caisses électorales des partis politiques soit rendue publique a soulevé un violent débat.

Le premier ministre Ross Thatcher a été particulièrement violent au cours de ce débat. Il a notamment affirmé que comme ancien membre du parti CCF, il savait pertinemment d'où provenaient les fonds électoraux de cette formation politique. Il devait ajouter : "Ne laissez pas ces socialistes affirmer qu'ils vont chercher de l'argent seulement chez les petites gens. Cette affirmation me rend malade . . ."

Au **Manitoba**, la journée d'hier a été plus calme. Le gouvernement a présenté, en première lecture, un projet de loi destiné à apporter plus de 80 changements majeurs à la loi sur la circulation automobile dans cette province.

Quelques-uns de ces changements portent sur la formation des nouveaux conducteurs, le port du casque de sécurité pour les conducteurs de motocyclettes et le consentement des parents aux jeunes de moins de 18 ans qui veulent conduire une automobile.

A TERRE-NEUVE, c'est la mauvaise situation financière d'une compagnie d'aviation, la Eastern Provincial Airways, qui a souligné le plus long débat.

L'Hydro à la veille d'étendre son service au Nouveau-Québec

QUEBEC (PC) — Le directeur général à la direction générale du Nouveau-Québec, M. Eric Goudreau, a annoncé hier que l'Hydro-Québec prendrait bientôt la responsabilité de la distribution de l'électricité au Poste de la Baleine, sur les bords de la baie d'Hudson.

Prenant la parole à l'université Laval, M. Goudreau a aussi annoncé la création d'un nouveau service, soit celui de santé et de sécurité.

Ce service, a-t-il dit, sera confié à un médecin.

Quant au service d'électricité, il sera étendu aux indiens et aux esquimaux du poste.

A peine nommé secrétaire parlementaire de Sharp, Chrétien joue son avenir

par Pierre O'Neil

OTTAWA — M. Jean Chrétien a la tête sous le couperet.

C'est le débat sur la revision de la loi sur les banques et ses fonctions de secrétaire parlementaire du ministre des Finances qui lui valent cette position pour le moins inconfortable.

Il joue peut-être, en effet, son avenir politique. Voici pourquoi :

Le caucus libéral est divisé sur la question de la revision de la loi sur les banques et particulièrement sur la décision que doit prendre le gouvernement quant à la limite de 6% sur les taux des prêts bancaires.

Cette division intestine a amené le caucus, il y a déjà quelques semaines à créer un comité spécial chargé d'aplanir les difficultés ou de mettre tout le monde d'accord avant que le gouvernement ne fasse état de sa politique en chambre.

C'est M. Jean Chrétien qui dirige les travaux de ce sous-comité du caucus.

Il a une tâche délicate. Il s'agit d'abord d'identifier l'opposition au projet de M. Sharp. Cette phase de l'opération est presque terminée et elle a été d'autant plus facile qu'on ne s'est pas gêné au caucus pour faire valoir des opinions divergentes sur le sujet.

Cette tâche remplie, il s'agit de tenter d'élaborer des compromis ou, si cela est impossible, il faudra persuader les libéraux réticents d'accepter "la ligne du parti"

M. Jean Chrétien

lorsque le gouvernement aura fait connaitre sa décision.

L'avenir de M. Jean Chrétien, le jeune député de St-Maurice-Laflèche, qui a raté de peu son entrée au cabinet en décembre, dépend en partie de la façon dont il mènera toute cette opération délicate.

A l'horizon : des solutions de compromis

Pour le moment on dit que tout va bien et que le caucus s'achemine doucement vers des solutions de compromis. Mais la partie n'est pas encore entièrement jouée et le député qui aspire toujours à un poste au cabinet en est tout à fait conscient.

Sa position est d'autant plus délicate que le ministre a une très grande confiance à l'égard de son secrétaire parlementaire. Il le met au courant de toutes les grandes décisions et il l'appelle même à participer à ces décisions. Il l'invite à la plupart des réunions qu'il tient avec les plus hauts fonctionnaires du gouvernement. Il lui confie des travaux qui sont à la mesure de ses moyens. Bref, contrairement à certains autres ministres il utilise son secrétaire parlementaire.

Mais dans le débat qui divise les libéraux et qui divisera tantôt tout le parlement, M. Chrétien en verra de toutes les couleurs. On sait déjà que M. Gordon est farouchement opposé à la libéralisation de la loi sur les banques comme l'entend M. Mitchell Sharp.

Le point de vue de ce dernier est assez simple. Il émane de la philosophie qui se dégageait des travaux de la Commission Porter sur le système bancaire du Canada. La grande thèse des commissaires c'est qu'il faut introduire plus de concurrence dans le système canadien pour qu'il puisse s'adapter aux besoins actuels de l'économie canadienne, des hommes d'affaires aussi bien que du Canadien moyen.

L'un des principaux moyens de rétablir cette concurrence, selon la commission, c'est de faire en sorte que les compagnies de petits prêts et en général ce qu'on appelle les "quasi-banques" soient placées sur le même pied que les banques.

Une des façons, la principale, de réaliser ceci c'est d'abolir le plafond de 6% sur les taux de prêts des banques.

Ceux qui pensent comme M. Sharp prétendent, et il faut bien simplifier à l'extrême, que cette mesure va favoriser les petits emprunteurs, les prêts de banques portant un taux d'intérêt moyen entre ce qui était permis auparavant et ce que chargent les quasi-banques, compagnies de finances, etc.

Ils prétendent également que des taux de prêts plus forts vont permettre aux banques d'offrir de meilleurs taux aux épargnants et par conséquent de faire accroitre ainsi le volume des épargnes des Canadiens.

Les adversaires de la proposition Sharp démolissent ainsi ces arguments : pour eux il n'y a pas de relation entre les taux d'intérêt que paient les banques et le volume des épargnes. "C'est le niveau de revenus, disent-ils, qui déterminent le volume des épargnes, non pas les taux payés par les banques."

Quant aux avantages que le petit emprunteur tirerait de la mesure que s'apprête à proposer M. Sharp, les partisans de M. Walter Gordon n'y croient pas non plus.

Ils disent que les banques ne sont pas intéressées aux petits prêts dont les coûts d'administration sont très élevés. Par conséquent l'abolition du plafond n'aurait d'autre effet que d'accroitre les profits des institutions bancaires laissant les petits emprunteurs aux mains de ceux que les créditistes appellent les "requins de la finance" . . . Et cela à des taux à peine plus bas que maintenant.

Au surplus, prétendent-ils, la mesure ne ferait qu'élever la structure des taux d'intérêt entrainant par conséquent des coûts élevés qui ne font rien pour mettre un terme aux dangers réels d'inflation qui menacent notre économie.

C'est le même groupe de députés qui presse le gouvernement de favoriser autrement les petits emprunteurs; en contrôlant les compagnies de finance par des lois beaucoup plus sévères.

Où est la voie ?

C'est dans ce labyrinthe que M. Chrétien cherche une voie droite. Il se peut toutefois que des solutions de compromis soient possibles et qu'elles soient soumises très bientôt à M. Sharp qui s'apprête, dit-il, si ce n'est déjà fait, à soumettre au cabinet son projet de législation sur les banques.

Quoi qu'il en soit, comme nous le signalait un député hier, la décision du gouvernement risque de soulever une tempête politique. Les créditistes s'élèveront contre une mesure dont les chances sont qu'elle entrainera de toutes façons une hausse des taux d'intérêt sans donner beaucoup plus d'accès au crédit aux petits emprunteurs.

Le NPD dira qu'il ne vaut pas la peine d'accroitre les profits des banques pour réduire les taux des compagnies de finance et que par conséquent il vaudrait mieux légiférer directement contre ces compagnies.

Le bloc des conservateurs de l'Ouest tonnera contre la politique gouvernementale s'il n'intervient pas de compromis. Les radicaux de l'Ouest ont toujours prétendu, en effet, que les grands banquiers de l'est du pays n'avaient pas de plus grand sport que de saigner à blanc la population de l'ouest du pays.

Et en plus, les hommes politiques se feront sérénader de la belle façon par les institutions financières du pays.

Un autre beau chahut en perspective !

Sharp veut confier des postes de commande aux Canadiens français

La nomination de M. Michel Vennat au poste d'adjoint spécial du ministre des Finances, à Ottawa, dénote l'intention du ministre, M. Mitchell Sharp, de confier certains postes de commande de son ministère à des Canadiens français. Et ce n'est pas par un simple effet du hasard que le ministre s'est également donné un secrétaire parlementaire de langue française, M. Jean Chrétien, sûrement un des plus jeunes secrétaires parlementaires depuis longtemps. A maintes reprises, au cours de conférences de presse ou d'apparitions en public, M. Sharp s'est exprimé en français, il a également montré beaucoup d'intérêt dans les différentes initiatives émanant du Québec, contrastant avec l'attitude traditionnelle de ce ministère à mentalité anglo-saxonne.

C'est du moins l'opinion de M. Vennat lui-même, exprimée hier soir lors de l'émission "Aujourd'hui", à la télévision d'Etat.

Le "nouveau bras droit" de M. Sharp, c'est ainsi qu'on l'a présenté à la télévision, qui selon l'animateur Wilfrid Lemoyne serait non seulement le premier Canadien français à devenir adjoint spécial d'un ministre des Finances mais également le plus jeune adjoint spécial depuis des années, sinon depuis la Confédération, avoue qu'il a toujours été "plus jeune que les autres" dans divers domaines.

Cela était vrai pour ses études, pour ses responsabilités collégiales et la direction de divers organismes.

M. Vennat, qui a étudié le droit aux universités de Montréal et Laval et l'économie à Oxford, en Angleterre, où il fut boursier Rhodes, ne croit pas que le fait d'avoir seulement 24 ans puisse lui nuire dans ses nouvelles fonctions. D'ailleurs, s'empresse-t-il d'ajouter, c'est la détermination et le travail qui comptent, pas l'âge.

L'éducation est la priorité la plus importante actuellement au Canada

—Gérin-Lajoie et son collègue ontarien

TORONTO. (PC) — Les ministres de l'Education de l'Ontario et du Québec ont déclaré jeudi que même si l'éducation doit rester une responsabilité provinciale elle n'en demeure pas moins la priorité la plus importante du Canada, si l'on veut que le pays conserve une saine économie.

Les ministres Paul Gérin-Lajoie et William Davis étaient les conférenciers invités lors d'un diner à l'Empire Club of Canada. Tous deux ont traité des défis qu'il leur revient de relever, en tant que responsables de l'éducation.

"Il ne fait aucun doute que l'éducation est une priorité canadienne, a dit M. Gérin-Lajoie, mais il s'agit néanmoins d'une responsabilité provinciale."

L'ignorance et le manque de connaissances scientifiques et techniques sont "nos ennemis numéro un", dit-il, "et non seulement ces ennemis ralentissent le progrès économique et technique mais ils créent aussi des inégalités régionales et des tensions sociales."

Le ministre québécois a décrit l'éducation comme étant "notre industrie de base . . . dont dépend directement notre standard de vie."

Le ministre de l'Education de l'Ontario M. Davis a déclaré pour sa part que "le gouvernement fédéral a certes un rôle très défini à remplir lequel, d'autre part, ne s'oppose pas au principe très important de la décentralisation de l'éducation."

Clé de l'avenir

"Plusieurs des changements qui nous attendent, dit-il, auront des conséquences très profondes sur le marché du travail et sur la vie quotidienne, et les solutions à long terme de bon nombre de ces problèmes résident dans l'éducation, l'entrainement et le plus grand développement possible de nos ressources humaines."

"J'endosse fortement l'opinion que les investissements les plus audacieux et les plus profitables sont ceux que demande l'éducation de nos gens, a dit M. Davis. Il nous faut accepter la conclusion que, dans le domaine de l'éducation comme dans d'autres secteurs de notre économie, la clé de notre avenir réside dans la recherche et le développement."

Parlant en anglais, M. Gérin-Lajoie a demandé que les Canadiens acceptent d'investir dans l'éducation "des sommes sans précédent, dont la majeure partie a servi jusqu'à maintenant dans d'autres domaines et plus spécialement à l'acquisition de biens de consommation."

M. Gérin-Lajoie a répété que chaque Canadien doit avoir la possibilité "de recevoir le genre et le plus haut degré d'éducation qui convient à ses talents et aspirations."

Sur la situation générale au Québec, M. Gérin-Lajoie a dit que les seules ambitions auxquelles nous aspirons, le seul leadership que nous considérons désirable concernent notre dévouement à un développement harmonieux et au bien-être général de la population québécoise, en coopération avec les autres gouvernements."

M. Davis a affirmé aussi : "Nous sommes pleinement conscients du fait que les priorités de l'éducation transcendent les frontières provinciales et nous nous tenons constamment en rapport avec les autres ministères de l'Education à travers le Canada, échangeant des informations et profitant mutuellement de nos expériences respectives."

"Malheureusement ce genre de coopération tranquille et efficace, qui est de loin l'élément le plus important et le plus positif de la vie éducative au Canada, est parfois entachée par ceux qui n'exploitent que les aspects négatifs."

M. Davis a déclaré que "l'une des nouvelles initiatives les plus prometteuses à naitre des rapports entre l'Ontario et le Québec est le futur programme d'échanges culturels, qui en est à sa phase initiale."

"Il faut espérer que ces échanges favorisent une compréhension beaucoup plus grande des mobiles et aspirations de nos deux grands groupes nationaux", a conclu M. Davis.

Laporte est d'accord avec Johnson pour une agence de presse canadienne-française mais ne veut pas de contrôle étatique

par Gilles Daoust

QUEBEC. — Le ministre des Affaires culturelles et des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, a déclaré hier à la Chambre que le gouvernement était très favorable à l'idée que l'on crée, au Québec, une agence de presse typiquement canadienne-française.

Le ministre, qui répondait à une suggestion du chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, a déclaré que le gouvernement étudierait cette question avec plaisir mais qu'il y avait de nombreux problèmes à envisager, celui en particulier de la liberté de presse que peuvent conserver les agences subventionnées par l'Etat.

C'est M. Daniel Johnson qui a soulevé hier à la Chambre le problème de l'absence au Québec d'une véritable agence de presse de langue française.

Le chef de l'opposition a émis l'opinion qu'une agence de presse canadienne-française devrait être créée, au Québec, et relever de l'Office de la langue française.

"On devrait augmenter les crédits de l'Office de la langue française, a dit M. Johnson, afin de pouvoir en disposer en faveur d'un organisme qui mettrait sur pied une agence de presse canadienne-française libre de toute tutelle gouvernementale.

"C'est le devoir du ministère des Affaires culturelles de veiller à ce que la langue française du Québec reçoive un meilleur traitement et qu'elle puisse être respectée par le véhicule le plus communément utilisé, les journaux."

M. Johnson a rappelé que l'Office de langue française relevait des Affaires culturelles et qu'on avait voté pour cet organisme, cette année, une somme de $181,000.

On pourrait par exemple, selon le chef de l'opposition, subventionner des journaux, au prorata de leur "circulation", afin qu'ils puissent, sur une base coopérative et en toute liberté, établir une agence de presse "qui éviterait ce gâchis dont nous sommes trop souvent témoins dans la transmission des nouvelles par la Canadian Press et son service français", français traduits en anglais, puis retraduits en français, qui avaient finalement perdu leur sens.

M. Johnson a admis qu'il n'était pas facile de faire des suggestions d'aide gouvernementale à la presse, sans mettre du même coup en danger la liberté de cette presse. Mais il a expliqué que tous ceux qui voulaient voir progresser le français au Québec ne pouvaient tolérer le mauvais français diffusé par les services de la Presse canadienne qui ne peut faire mieux à cause de ses structures actuelles.

Le député de Bagot a cité les cas connus de textes mal traduits et surtout de textes

"Il arrive, a dit M. Johnson, que la nourriture quotidienne de nos gens de langue française au Québec, dans le cas des nouvelles internationales surtout, est en train d'abaisser le standard de notre langue parlée et écrite.

M. Johnson, donnant plus de détails sur sa suggestion, a déclaré qu'une subvention statutaire devrait être accordée à tous les journaux de langue française du Québec, subvention basée sur leur "circulation établie" par un organisme indépendant comme l'ABC et qui servirait à un abonnement soit à un service français amélioré de la Presse canadienne, soit à un nouveau service de presse établi en coopérative par les journaux. Le chef de l'opposition a cependant précisé que le nouvel organisme ne devrait être en aucune façon une agence gouvernementale.

Le ministre des Affaires culturelles a pour sa part déclaré que la création au Québec d'une agence typiquement française, destinée à informer non seulement les citoyens du Québec mais aussi les étrangers, serait une nette amélioration.

"Avec une agence de presse strictement québécoise, a dit M. Laporte, nous pourrions présenter aux autres provinces et à l'étranger une image plus vraie de ce qui se passe ici."

Le ministre a cependant fait état des dangers pour les journaux d'être subventionnés par l'Etat. Il a par ailleurs fait remarquer que si les subventions étaient basées sur le tirage des journaux, il serait fort possible qu'on aide alors ceux qui en ont le moins besoin.

"Il faut avant tout, a dit M. Laporte, éviter toute orientation idéologique, toute censure. Je ne crois pas, par ailleurs, que la Presse canadienne accepterait d'être subventionnée par l'Etat."

Le ministre a cependant déclaré qu'on étudierait la question.

TARQUIN FILMS PRESENTE SON 2ème PROGRAMME pour les JEUNES

LE GROS ET LE PETIT (JAPON)

LE GARCON ET LA BICHE (TCHECOSLOVAQUIE)

DU 19 FEV. AU 26 MARS
tous les samedis 10:30, 1:30
elysee
35 MILTON 842-6053

A L'AFFICHE
LOUANGES UNANIMES de la Presse
salto

Version originale, sous-titres français
PREMIERE NORD-AMERICAINE
Un film polonais de T. Konwicki
avec la vedette de "Cendre et diamants"
Z. CYBULSKI
Sur semaine ouv. 5.15
Samedi et dim. 1.00
CINEMA VERDI
5380 ST-LAURENT — 277-4806

SAMEDI à 9 heures
★ MATINEE DES JEUNES

CHATEAU
"LE VOLEUR DE MILLIONS"
en couleurs
— AUSSI —
"SOUS LA MENACE DES CANNIBALES"
avec Johnny Weismuller

GRANADA
"PANIQUE A BORD"
en couleurs
Robert Stack, Dorothy Malone
— EN PLUS —
"LA BELLE AMERICAINE"
avec Robert Dhéry

VERSAILLES
"RETOUR DE ROBIN DES BOIS"
en couleurs avec Lex Barker
— AUSSI —
"LES HORS-LA-LOI DU MISSOURI"
en couleurs
avec George Montgomery

EMPIRE
451 ave Ogilvy ave. | inf. 274-4521
★ 11e SEMAINE ★
Proposé à 4 prix de l'académie
"LES PARAPLUIES de CHERBOURG" en Couleurs
avec Catherine Deneuve
Aussi : "BLACK ORPHEUS" avec sous-titres anglais
ETUDIANTS : lun. - ven. Adm. 75¢
Le soir à 6.30 et 8.15 p.m.
Sam. et Dim. dès 1:00 p.m.

GRANDE PREMIERE MONDIALE
UN JACQUES NORMAND
que vous n'êtes pas près d'oublier...
dans son premier rôle dramatique à l'écran!
CITEL présente
ILS SONT NUS
Un film de Claude Pinoteau
ALAIN SAURY RITA MAIDEN et ISABELLE
BLONDES et BOMBES!
001 DESTINATION JAMAIQUE
en COULEURS
AUX 5 CINEMAS ★ 2e SEMAINE!
RIVOLI GRANADA PAPINEAU FRANÇAIS VERSAILLES

LE MAL VENERIEN
PROTÉGEZ-VOUS!
PROTÉGEZ VOS ENFANTS!
L'INFECTION et la GUÉRISON
CHAQUE SCENE ETONNANTE EST VRAIE!
LE DIABLE DANS LA CHAIR
DEUX FILLES DESIRABLES, DANS LES GRIFFES DE SIX AVENTURIERS FEROCES ECHOUES SUR UNE ILE TORRIDE
LA DIABLESSE AUX CHEVEUX ROUX
SCOPE et COULEURS
4e SEMAINE! ★ Cinéma CHATEAU 271-4400

HORAIRES

ALOUETTE : "Those magnificent men in their flying machines" : 12:00, 2:10, 4:30, 6:55, 9:15.

AVENUE : "Life at the top" : 1:00, 2:55, 5:00, 7:05, 9:10.

BIJOU : "Le tonnerre de Dieu" : 12:30, 3:17, 5:54, 8:31. "Les gorilles" : 1:47, 4:44, 7:21, 10:18.

CANADIEN : "Journal d'une femme en blanc" : 12:00, 3:30, 6:45, 10:20. "L'espionne de Madrid" : 1:45, 5:15, 8:45.

CAPITOL : "Our man Flint" : 10:05, 12:20, 2:35, 4:55, 7:10, 9:35.

CHAMPLAIN : "La rancune" : 12:36, 4:18, 8:00. "Madame croque-maris" : 2:28, 6:10, 9:52.

CHATEAU : "Le diable dans la chair" : 1:00, 3:55, 6:50, 9:50. "La diablesse aux cheveux roux" : 2:25, 5:20, 8:20.

CINEMA DE MONTREAL: "Mission 633" : 1:06, 6:18. "Des frissons partout" : 2:40, 8:01. "La femme de paille" : 12:10, 4:22, 9:34.

CINEMA FESTIVAL : "Onibaba"; du lundi au samedi : 7:30, 9:30. Dimanche : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.

CINERAMA — THEATRE IMPERIAL : "Battle of the Bulge" : tous les soirs à 8:30. Merc., sam. : 2:00. Dimanche : 1:00, 4:45, 8:30.

CREMAZIE : "Madame croque-maris" : 2:28, 6:10, 9:52. "La rancune" : 12:26, 4:18, 8:00.

DAUPHIN : "Un monsieur de compagnie" : Samedi et dimanche : 1:15, 3:20, 5:25, 7:30, 9:35. Sur semaine : 7:30, 9:35.

DORVAL : Salle Rouge : "My Fair Lady" : 8:30. Merc. sam. : 2:00. Dimanche : 2:00, 5:15, 8:30.
Salle Dorée : "That Darn Cat" : 6:30, 9:00. Merc. sam. : 1:00, 3:20. Dimanche : 1:30.

ELECTRA : "Le secret de l'île sanglante" : 12:37, 3:42, 6:47, 9:52. "Celui qui n'existait pas" : 2:06, 5:11, 8:16.

ELYSSE : Salle Resnais : "La vieille dame indigne" : sur semaine : 7:30, 9:30. Samedi : 3:30, 5:30, 7:30, 10:00. Dimanche : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.
Salle Eisenstein : "La Passagère" : sur semaine : 7:30, 9:30. Samedi : 3:30, 5:30, 7:30, 10:00. Dimanche : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30. Salle Resnais : samedi : films pour enfants : 10:30, 1:30.

EMPIRE : "Les parapluies de Cherbourg" : 6:30, 10:00. "Black Orpheus" : 8:15. Sam. et dim. : 1:00.

FRANÇAIS : "Ils sont nus" : 12:00, 3:10, 6:20, 9:45. "001 Destination Jamaique" : 1:30, 4:40, 8:00.

GRANADA : "Ils sont nus" : 3:00, 6:25, 9:45. "001 Destination Jamaique" : 1:20, 4:45, 8:05.

JEAN-TALON : "Journal d'une femme en blanc" : 6:45, 10:20. "L'espionne de Madrid" : 8:45.

KENT : "Repulsion" : 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.

LA SCALA : "Les Don Juans de la Côte d'Azur" : 12:30, 3:39, 6:48, 10:07. "Coplan Agent Secret FX-18" : 2:02, 5:11, 8:30.

LAVAL : "Les lancées d'Hitler" : 12:30, 5:05, 9:40. "A bout de nerfs" : 2:00, 6:35. "Papa, sa femme et moi" : 3:15, 7:50.

LOEW'S : "Made in Paris" : 10:10, 12:25, 2:40, 5:00, 7:15, 9:35.

MERCIER : "Le secret de l'île sanglante" : 2:13, 5:18, 8:23. "Celui qui n'existait pas" : 12:37, 3:42, 6:47, 9:52.

MONKLAND : "My Fair Lady" : 1:15, 4:30, 8:15.

OUTREMONT : "My Fair Lady" : 1:15, 4:30, 8:15.

PALACE : "Thunder Ball" : 10:30, 1:05, 3:45, 6:25, 9:05.

PAPINEAU : "Ils sont nus" : 1:25, 4:45, 8:00. "001 Destination Jamaique" : 3:00, 6:20, 9:40.

PARISIEN : "Le Corniaud" : 10:10, 12:25, 2:35, 4:50, 7:05, 9:25.

PLACE VILLE-MARIE : "Love in four dimensions" : 12:40, 2:50, 5:00, 7:15, 9:25.

PLACE VILLE-MARIE : (Petit Cinéma) : "Zorba the Greek" : 12:50, 3:30, 6:10, 8:50.

PLAZA : "Journal d'une femme en blanc" : 12:00, 3:30, 6:45, 10:20. "L'espionne de Madrid" : 1:45, 5:15, 8:45.

RIALTO : "Laurel and Hardy's Laughing 20's" : 3:05, 6:25, 9:50. "Gun Fight at Casa Grande" : 1:25, 4:45, 8:05.

RIALTO : "Winter a Go Go" : 2:55, 6:25, 9:50. "Code 7, victim 5" : 1:20, 4:45, 8:15.

RITZ : "Jerry souffre-douleur", "Le chemin de la peur" "L'infidélité" : 6:00.

RIVOLI : "Ils sont nus" : 2:55, 6:20, 9:45. "001 Destination Jamaique" : 1:15, 4:40, 8:05.

SAINT-DENIS : "Les gorilles" : 12:30, 3:27, 6:04, 9:01. "Le tonnerre de Dieu" : 1:40, 4:37, 7:14, 10:11.

SAVOY : "My Fair Lady" : 1:15, 4:30, 8:15.

SEVILLE : "The Sound of Music" : 8:15. Matinées : merc. sam. 2:15.

SNOWDON : "Eleanor Roosevelt Story" : 1:10, 3:15, 5:20, 7:25, 9:30.

STRAND : "Laurel & Hardy's Laughing 20's" : 11:45, 3:05, 6:30, 9:55. "Gunfight of Casa Grande" : 10:15, 1:30, 4:55, 8:20.

VAN HORNE : "Tender is the night" : 1:00, 5:05, 9:15. "Roman Spring of Mrs. Stone" : 3:25, 7:35.

VENDOME : "Par un beau matin d'été" : 12:45, 2:50, 5:00, 7:15, 9:30.

VERDI : "Salto" : du lundi au vendredi : 5:00, 7:05, 9:10. Sam. et dim. : 1:00, 3:00, 5:00, 7:05, 9:10.

VERDUN : "Pigalle à Tokyo" : 12:00, 3:00, 6:00, 9:00. "Le gendarme de St-Tropez" : 1:26, 4:26, 7:26, 10:26.

VERSAILLES : Salle bleue : "Ship of fools" : 8:55. Sam. et dim. : 12:40, 4:45, 8:55. "Cat Balou" : 7:15. Sam. et dim. : 3:05, 7:15.
Salle Rouge : "Ils sont nus" : 8:05. Sam. et dim. : 1:30, 4:50, 8:05. "001 Destination Jamaique" : 6:30, 9:40. Sam. et dim. : 3:05, 6:30, 9:40.

VIAU : "Opération dans l'ombre", "Zebra in the kitchen", "Romulus et Remus" : 6:00.

VILLERAY : "Le secret de l'île sanglante" : 1:59, 4:34, 7:08. "Celui qui n'existait pas" : 12:30, 3:30, 6:20, 9:40.

WESTMOUNT : "Darling" : 12:30, 2:45, 5:00, 7:15, 9:30.

YORK : "That Darn cat" : 1:25, 3:55, 6:35, 9:05.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT
CE SOIR à 8 h. 30
DIM. à 2 h. 30 et 7 h. 30
CHAT EN POCHE
Feydeau, un rire fou, fou, fou, fou...
Un divertissement de classe...
Martial Dassylva "La Presse"
Un succès... dans le sac!
M. Maître, "La Patrie"
Pour une cure de rire voir Feydeau!
François Beaulieu "Metro-Express"
Malgré vous, vous êtes obligé de rire!
François Piazza "Echo-Vedettes"
Glorious Unreality Of Feydeau Humor!
Joan Irwin, "Montreal Star"
STELLA 4664 rue Saint-Denis
RESERVATION: 844-1793

EN MATINEE
samedi et dimanche
marionnettes
de Pierre Régimbald et Nicole Lapointe
LE THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE
RESERVATIONS: 861-6665

Concours musicaux: Genève et Monaco

Le 22e Concours international d'exécution musicale de Genève aura lieu du 17 septembre au 1er octobre et portera sur les branches suivantes : chant, piano, quatuor à cordes, flûte et trombone.

Peuvent y participer, les jeunes artistes de tous pays, âgés de 15 à 30 ans (pianistes), de 18 à 30 ans (cantatrices, flûtistes et trombonistes), de 20 à 32 ans (chanteurs) et de 18 à 35 ans (violonistes, altistes et violoncellistes d'un quatuor ; un membre d'un quatuor peut avoir 40 ans). Le montant total des prix s'élève à Fr. suisses 50,500, prix spéciaux compris. Le Concours est organisé en collaboration avec la Société suisse de Radio-Télévision, studio de Genève, et l'Orchestre de la Suisse romande.

Les prospectus, en quatre langues, contenant les règlements et les programmes, viennent de paraître ; ils seront envoyés gratuitement à ceux qui en feront la demande au Secrétariat du Concours, Conservatoire de Musique, Genève. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 1er juillet 1966. La liste des jurés, tous maitres éminents de différents pays, sera publiée à fin mars.

Ouverture du Festival de Mar del Plata

MAR DEL PLATA (Argentine) (AFP) — C'est dans une ambiance froide, au propre comme au figuré, et sans le moindre enthousiasme, que s'est ouvert à Mar del Plata le 8e Festival international du Cinéma.

Le film hongrois "Horror" a ouvert la série des représentations, suivi par la production yougoslave "L'Homme n'est pas un oiseau".

Parmi les personnalités étrangères qui sont arrivées à Mar del Plata figurent les soeurs Pilar et Aurora Bayona Sarria, connues dans le cinéma espagnol sous les surnoms de Pili et Mili, l'acteur espagnol Manue. Zarzo, les Italiennes Gaia Germani et Valeria Giagoretti, ainsi que la Roumaine Irine Petrescu. Le metteur en scène italien Antonio Pietrangeli se trouve également à Mar del Plata.

Concert de l'orch. McGill lundi soir

Le cinquième concert de la saison de l'Orchestre de chambre McGill aura lieu lundi soir, 7 mars, à 8 h. 45, dans la salle de bal de l'hôtel Mont-Royal. Sous la direction d'Alexander Brott, l'orchestre jouera des Sérénades pour orchestre à cordes de Wolf et de Dvorak ; le Quintette Eichendorff se joindra à l'orchestre pour l'exécution d'une Sérénade de Handel.

Le dernier concert de la saison de l'orchestre McGill aura lieu lundi, le 18 avril, et sera consacré au divertimento. On y entendra des oeuvres de Mozart et Haydn, pour cordes, 2 cors et flûte. Peu de temps après, l'orchestre s'envolera pour l'Union soviétique où il accomplira une tournée d'environ deux semaines sous la direction de M. Brott. Des concerts auront lieu dans la plupart des grandes villes de la Russie.

LA BOÎTE À CHANSON
• MAINTENANT SPECTACLE • SPECTACLE DIMANCHE
En récital
DANIELLE ODERRA
ROBERT CHARLEBOIS
et GILLES PELLERIN
4-5-6 MARS
Adm. Jeu. et Ven. $1.50
Sam. et Dim. $2.00
DIMANCHE MAINTENANT • DIMANCHE MAINTENANT •

La Barre 500
tél.: 677-9101
2019, boul. Taschereau
10 min. du centre de Mtl
tous les soirs bar-salon
DANSE

MUSIQUE

Une révélation : le Quatuor Guarneri

QUATUOR A CORDES GUARNERI (Arnold Steinhardt, violon, John Dalley, violon, Michael Tree, alto, et David Soyer, violoncelle). Dernier concert de la saison du Ladies' Morning Musical Club, à la Comédie-Canadienne, hier après-midi.

PROGRAMME
Quatuor en fa majeur, K. 590 ..... Mozart
Quatuor en la majeur, op. 41 no 3 ..... Schumann

par Claude Gingras

Durant ses 70 et quelques années d'existence, le Ladies' Morning Musical Club a apporté à ses membres et, partant, au monde de la musique, la révélation de plusieurs des grands artistes qui parcourent aujourd'hui l'univers. Le Quatuor Guarneri, je pense, appartient à cette catégorie. Le mot "révélation" peut, je crois, être utilisé sans crainte dans le cas de ces quatre jeunes musiciens américains qui se sont formés en quatuor il y a une couple d'années. Comment ces quatre artistes ont-ils pu, en si peu de temps, parvenir à une telle cohésion, cela tient, pour ainsi dire, du miracle.

Le Guarneri manifeste déjà toutes les qualités individuelles et collectives d'un grand quatuor à cordes ; bien plus, il est déjà possible de le comparer aux meilleurs ensembles du genre. La beauté des sonorités, le fondu, l'équilibre, le sens de la musique de chambre que manifestent ces quatre jeunes musiciens, sans parler de leur musicalité, de leur style, bref tout, chez eux, les place immédiatement au même rang que les formations les plus célèbres. Bien sûr, nous n'avons pas encore entendu le Guarneri dans du Beethoven ou dans des oeuvres modernes, mais la sensibilité très juste du Mozart entendu hier et le tendre lyrisme du Schumann ne laissent aucun doute sur l'étonnante qualité de ce nouveau quatuor qui est incontestablement appelé à prendre une très grande place dans notre univers musical.

A titre de renseignement, je me permets de signaler que le groupe vient d'enregistrer ses premiers disques (du Dvorak, du Smetana et du Mozart) et que ceux-ci vont paraître très prochainement, sous étiquette RCA Victor. Quant au nom que le groupe s'est donné, il laisserait entendre que les musiciens jouent sur des instruments fabriqués par les Guarneri, mais il n'en est rien.

OH! LA! LA! C'EST SENSA!
chez Babette
L'endroit rêvé! Pour les tête-à-tête! Pour déguster de fines boissons! Pour s'amuser! Pour revivre les fabuleuses nuits de Montmartre—du temps de Toulouse-Lautrec! Haut les coeurs! Amenez votre petite amie. Une esquisse de Mademoiselle? Certainement! L'artiste se fera un plaisir de la croquer. Ah! le décor, madame! Nous revoilà transportés dans le Paris de la Belle Époque. Mais ce n'est pas tout!!! la voici... Babette elle-même —qui vient vous saluer! Vous faire les jolis yeux! Vous murmurer une tendre chansonnette! Votre boisson préférée? Bien sûr, nous l'avons! Et vous vous devez de goûter à nos multiples et savoureux fromages ainsi qu'à notre délicieux foie gras. Ah! Chez Babette! C'est magnifique!
SES PORTES SONT OUVERTES!
Revivez les nuits fabuleuses de la Belle Époque chez Babette
SKYLINE HOTEL MONTREAL
6050 Chemin de la Côte de Liesse — Stationnement gratuit
Pour de plus amples renseignements, téléphonez à 747-9861

Station-wagon *FURY* III 9 places — Empattement de 121 pouces

LA FURY QUI FAIT FUREUR
va droit au coeur...

Oui, droit au coeur de l'homme d'action! La *FURY* est l'auto qu'il lui faut! Elle lui offre la spaciosité et la puissance que ses activités exigent. Elle peut s'obtenir avec le moteur V-8 Commando de 440 pouces cubes toujours prêt à foncer sur la route. Son intérieur apporte un confort tout spécial grâce aux sièges épais et larges où l'on peut s'asseoir et s'étirer à l'aise. La *FURY* est une grosse voiture aux nombreuses caractéristiques sport facultatives, comme le levier de changement de vitesse sur console ou le levier de transmission genre sport, à quatre vitesses, monté sur le plancher, pour n'en nommer que deux. Choisissez parmi les hardtops, décapotables, sedans et station-wagons *FURY*. C'est l'auto qui fait fureur à prix populaire. C'est l'auto qui va droit au coeur de l'homme d'action! Voyez-la chez votre vendeur Plymouth maintenant.

C'est un Tigre sur toute la ligne
Plymouth
Fury VIP
Fury I. II. III. Sport Fury
Belvedere I. II. Satellite
GARANTIE DE 5 ANS—50,000 MILLES DU ROUAGE D'ENTRAÎNEMENT

AUTOS USAGÉES de Qualité

JARRY MOTOR CORPORATION, 4384, rue St-Denis, Montréal, 842-8221
HART MOTORS LIMITED, 335, boul. Brunswick, Pointe-Claire, 695-1900
LA PINIERE AUTOMOBILES INC., angle boul. Taschereau et La Pinière, Ville de Brossard, 676-7983
MONTREAL CHRYSLER-PLYMOUTH INC., 6100, boul. Décarie, Montréal, 731-3701
TOUCHETTE AUTOMOBILE LIMITEE, 2175, ave Papineau, Montréal, 526-6491
VAL MARTIN MOTORS LTD., 1400, boul. Labelle, Chomedey, Ville de Laval, 681-1641
LANROL MOTORS (1960) LTD., 1646, rue Ste-Catherine ouest, Montréal, 937-8951
GARAGE TOUCHETTE LIMITEE, 8065, rue Lajeunesse, Montréal, 276-8583
LONGUE-POINTE CHRYSLER PLYMOUTH LTEE, 7871, rue Notre-Dame est, Montréal, 254-4961
WOODLAND AUTOMOBILE (1964) LTD., 1000, ave Woodland, Verdun, 769-8501
GIRARD AUTOMOBILE INCORPOREE, 372, ave Victoria, Westmount, 489-5748

CHRYSLER CANADA LTD.

Les radiologistes veulent que l'assurance-santé leur reconnaisse le statut des autres médecins

par Nicole Mongeau

"Les radiologistes canadiens veulent être considérés et traités comme les autres médecins au moment de l'établissement des programmes d'assurance-santé", déclaraient mercredi soir les Drs Henri Lapointe, de Québec (président) et Norman Skinner, de Saint-Jean, N.-B. (vice-président) au nom de l'Association des radiologistes canadiens lors de l'ouverture de leur 9e congrès annuel.

Ils précisèrent que leur demande aurait pour effet d'augmenter la qualité et la quantité des soins radiologiques, sans pour cela enlever aux patients les bénéfices payés par le Gouvernement. La plupart des provinces offrent actuellement aux patients hospitalisés les services radiologiques selon un plan hospitalier par lequel le Gouvernement fédéral paie 50 p. 100 de toutes les dépenses de l'hôpital. "Et, de souligner le Dr Skinner, "une telle chose n'a jamais été proposée aux autres spécialités médicales; les soins radiologiques étant classés comme un service hospitalier, cela contribue à créer des radiologistes".

Le vice-président de l'Association des radiologistes poursuivit sa pensée en soulignant :

"La plupart des jeunes médecins sont intéressés à choisir une spécialité qui leur apportera un certain défi en même temps qu'un certain prestige. Si la radiologie est séparée du reste de la médecine et considérée simplement comme un service hospitalier, il deviendra terriblement difficile d'offrir aux Canadiens suffisamment de services radiologiques. De plus, la qualité diminuera considérablement."

Il faudrait absolument réussir, toujours selon le docteur Skinner, à persuader les provinces de permettre que les services radiologiques soient couverts par les programmes médicaux afin d'assurer l'avenir de la radiologie tant au point de vue de la qualité que de la quantité des services. S'ils désirent être classés parmi les services médicaux plutôt qu'hospitaliers, ce n'est pas parce que les radiologistes endossent ou s'opposent aux différents programmes d'assurance-santé, c'est qu'ils sont des médecins d'abord et qu'ils entendent être traités comme tels, quels que soient les programmes établis pour payer les soins médicaux. "Nous croyons que cette attitude bénéficiera à tous les patients aussi bien qu'à la profession', a déclaré le docteur Norman Skinner.

Plus de 600 radiologistes canadiens et américains, médecins spécialisés soit en radiodiagnostic ou en radiothérapie, sont réunis actuellement à l'hôtel Reine Elisabeth pour la 9e assemblée annuelle de l'Association canadienne des radiologistes. Environ 70 conférences couvriront, jusqu'à dimanche prochain, des sujets tels que les récents progrès accomplis dans le radio-diagnostic du cancer du sein, du poumon, d'autres maladies thoraciques et des malformations congénitales du nouveau-né, diagnostic fait soit à l'aide du rayon-x déjà en usage, soit à l'aide d'autres techniques tels les radio-isotopes ou encore d'autre forme de radiation plus récente. Les réunions d'affaires proprement dites du Conseil d'administration de l'A.R.C. ont commencé hier, sous la présidence du docteur Henri Lapointe de Québec. Ce dernier termine son mandat de président avec la fin de ce congrès et aura comme successeur le docteur Norman Skinner, de St-Jean, N.-B.

La traditionnelle conférence "Richards Memorial", nommée en l'honneur de feu le docteur Gordon Richards de Toronto, fondateur de l'Association sera présentée aujourd'hui par le docteur Juan A. del Regato, directeur du Penrose Cancer Hospital, de Colorado Springs, Colorado.

Il traitera de la radiothérapie dans le cancer de la vessie. Le docteur Jean-Pierre Jean de Montréal est le président général du congrès et le docteur D. W. MacEwan, de Winnipeg, agit comme président du comité du programme. Les docteurs Roger Ledoux, Jacques l'Espérance, Pierre Perras, Champlain Charest et Ross O. Hill, tous de Montréal, font partie du comité local.

Il n'y a point d'accidents si malheureux dont les habiles gens ne tirent quelque avantage.

La Rochefoucauld

LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC DEMANDE...

DES OFFRES

MINISTERE DE LA VOIRIE

Projet 1206-66

Revêtement en béton bitumineux d'une section du boulevard Charest, dans la ville de Québec, comté de Saint-Sauveur. Longueur de 0.88 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Lévis, Lotbinière, Québec-Centre, Québec-Comté, Québec-Est, Québec-Ouest et Saint-Sauveur.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé: $3,700.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 30 mars 1966.

Projet 2205-66

Terrassement et gravelage de la route du 5ème au 6ème Rang, dans la paroisse de Saint-Valérien, comté de Rimouski. Longueur de 0.25 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Matane, Rimouski, Saguenay et Duplessis.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $1,600,000.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 30 mars 1966.

Projet 3222-66

Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route No 24 et de divers chemins, dans les municipalités de Frontenac, canton de Gayhurst, Nantes, canton de Marston et Saint-Augustin de Woburn, comté de Frontenac. Longueur de 7.62 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Beauce, Dorchester, Frontenac et Mégantic.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé au cautionnement de soumission exigé : $7,400.00.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé: $1,600.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 30 mars 1966.

Projet 3223-66

Revêtement en béton bitumineux d'une section des routes nos 5, 22, 32 et de divers chemins, dans les municipalités de Saint-Denis de Brompton, cantons de Saint-Georges de Windsor, Cleveland, Stoke, Shipton et ville de Windsor, comté de Richmond. Longueur de 9.34 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $10,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 30 mars 1966.

Projet 2206-66

Terrassement et gravelage d'une section de la route No 6 dans la paroisse de Sainte-Félicité (partie ouest) et le village de Sainte-Félicité, comté de Matane. Longueur de 5.093 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal au Canada.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé: $43,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 30 mars 1966.

Projet 2207-66

Terrassement et gravelage d'une section de la route no 6, dans les municipalités de Sainte-Anne-des-Monts (partie Est) et Saint-Joachim-de-Tourelle, comté de Gaspé-Nord. Longueur de 2.888 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal au Canada.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $30,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 30 mars 1966.

Projet 5220-66

Terrassement, gravelage et revêtement bitumineux d'une section de la route no 18 (approches pont Aubin sur la rivière Pimbina) dans la municipalité de Saint-Donat, comté de Montcalm. Longueur de 0.13 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Berthier, Joliette, l'Assomption et Montcalm.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $1,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 30 mars 1966.

Projet 5224-66

Terrassement et gravelage d'une section de la route No 43, dans la paroisse de Saint-Michel-des-Saints, comté de Berthier. Longueur de 3.07 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $20,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 30 mars 1966.

Projet 6203-66

Terrassement et gravelage d'une section de la route Senneterre-Chibougamau, dans le canton Ducros, comté d'Abitibi-Est. Longueur de 7.59 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $47,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 30 mars 1966.

Projet 7201-66

Terrassement et gravelage d'une section de la route 15-A, dans les municipalités de Rivière du Gouffre et Les Eboulements, comté de Charlevoix. Longueur de 1.70 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $20,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 30 mars 1966.

Projet 8212-66

Terrassement et gravelage d'une section de la nouvelle route no 21, dans le village de Richelieu et la paroisse de Notre-Dame du-Bon-Secours, comté de Rouville. Longueur de 0.86 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Chambly, Rouville et Verchères.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumissions exigé : $6,700.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 30 mars 1966.

Projet 8222-66

Terrassement et gravelage d'une section de la route No 34, dans le canton de Chester-Ouest, comté d'Arthabaska. Longueur de 1.16 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comté d'Arthabaska, Bagot, Nicolet, Drummond, Richelieu, Saint-Hyacinthe et Yamaska.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $10,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 30 mars 1966,

Pour ces projets les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Le Sous-ministre,
ROGER LaBREQUE.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Projet No 90-65

CONSTRUCTION DES DEUX PILIERS Nord et Sud du nouveau pont de Québec, sur le fleuve St-Laurent, entre St-Nicolas et Ste-Foy.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Un versement de $300.00 (chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Travaux publics) est requis pour obtenir plans et devis. Ce dépôt est remboursable aux soumissionnaires seulement, sur remise des plans et devis, lorsque retournés en bon état dans les 30 jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Clôture des soumissions à 3 heures p.m. au Bureau 33, Edifice "A", Hôtel du Gouvernement, Québec,

MARDI le 12 avril 1966.

GARANTIES: Avec soumission, chèque visé au montant de $600,000.00 à l'ordre du ministre des Finances du Québec ainsi qu'un engagement écrit d'une compagnie autorisée à se porter caution et financièrement acceptable, à l'effet qu'elle fournira au soumissionnaire les cautionnements exigés, si le contrat lui est adjugé.

Le sous-ministre,
HERVE-A. GAUVIN.

SERVICE GENERAL DES ACHATS

Projet No 560

Carburants et lubrifiants
Ministère de la Voirie,
Iberville, Cté d'Iberville, P.Q.

Sont admis à soumissionner les distributeurs de carburants et de lubrifiants qui opèrent leur commerce dans le comté d'Iberville, P.Q.

Clôture des soumissions : 11.00 a.m. H.N.E., 16 mars 1966.

Projet No 561

Carburants et lubrifiants
Ministère Tourisme, Chasse et Pêche,
Le Domaine, Parc de la Vérendrye, P.Q.

Clôture des soumissions : 11.00 a.m. H.N.E., 16 mars 1966.

Projet No 562

800,000 Formulaires continus.
Ministère de l'Education,
Québec.

Clôture des soumissions : 11.00 a.m., H.N.E., 15 mars 1966.

Projet No 563

3—Stations Wagons.
Ministère Transports et Communications,
Bureau des Véhicules Automobiles,
Québec, P.Q.

Clôture des soumissions : 4.00 p.m., H.N.E., 14 mars 1966.

Pour tous ces projets, les documents nécessaires sont obtenus au Service Général des Achats, Bureau des Appels d'offres, 871 Chemin St-Louis, Québec.

Le Directeur,
GEORGES BUSSIERES.

MINISTERE DES FINANCES

ASSURANCE-AUTOMOBILE

Projet 1

Ensemble de 1151 véhicules de tous les ministères et organismes du gouvernement sauf ceux exclus.

Projet 2

Ensemble de 587 véhicules des ministères de l'Agriculture et de la Colonisation et autres.

Projet 3

Ensemble de 752 véhicules du ministère de la Justice.

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.

Un versement de $10 (chèque visé ou mandat-poste) à l'ordre du ministère des Finances est requis pour obtenir les documents. Ce versement est exigé pour chaque soumission. Ce dépôt est remboursable aux soumissionnaires seulement.

Clôture des soumissions : 3 h. p.m. (h.n.e.) le lundi, 21 mars 1966.

Les documents nécessaires pourront être obtenus du bureau du Contrôleur des assurances, ministère des Finances, bureau C-17, Hôtel du Gouvernement,

Le Contrôleur des assurances,
CHARLES FAURE.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Comptables-vérificateurs — Traitement initial jusqu'à $8,200 selon la compétence.

Postes dans divers ministères à Québec et Montréal. — Produire l'attestation d'une maîtrise ou d'une licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou de l'appartenance à une association reconnue de comptables professionnels; posséder une expérience générale des affaires et, de préférence, de la vérification professionnelle. (Concours 65-919).

Analystes-programmeurs — Traitement initial jusqu'à $8,200 selon la compétence.

Postes au Centre de traitement électronique des données à Québec. — Onzième année scientifique et environ trois années d'expérience en programmation ou de préférence, formation universitaire en commerce, en sciences ou en mathématiques et un an d'expérience comme programmeur. (Concours 65-922).

Inspecteurs d'ascenseurs et monte-charge — Traitement jusqu'à $6,500.

Postes à Montréal au Service "d'Inspection des Etablissements Industriels et Commerciaux et des Edifices Publics" du ministère du Travail — Scolarité au niveau secondaire ou, de préférence, formation technique; expérience de plusieurs années dans la surveillance de travaux d'installations et de réparations d'ascenseurs et monte-charge; aptitude à traiter avec le public et à rédiger des rapports; connaissance suffisante de l'anglais. (Concours 66-1114).

Inspecteurs de chaudières à vapeur et d'appareils à pression — ($6,000 - $7,000).

Postes au ministère du Travail à Montréal et Québec. — Scolarité au niveau secondaire ou, de préférence, formation technique; posséder un certificat d'inspecteurs d'appareils à pression ou un certificat de mécanicien à machines fixes première classe, ou être admissible à l'examen du Bureau des Examinateurs pour l'obtention de ces certificats; pouvoir tracer des croquis de chaudières à vapeur et effectuer les calculs nécessaires à cette fin; connaître les codes en usage au Bureau des Mécaniciens de machines fixes; parler couramment le français et l'anglais. (Concours 66-1115).

Inspecteur de prisons — ($6,000 - $7,000).

Poste au ministère de la Justice à Québec — Sous direction, inspecter les prisons, maisons de correction et endroits de détention dans le district de Québec et l'est de la province; vérifier les rapports mensuels des prisons; conduire des enquêtes et rédiger des rapports. — Scolarité au niveau du secondaire; expérience de plusieurs années dans un poste responsable d'une institution pénale; habitude dans la tenue des enquêtes, de préférence dans les prisons; aptitude à rédiger des rapports; connaissance du français et de l'anglais. — Le titulaire de ce poste devra voyager. S'inscrire avant le 23 mars. (Concours 66-1127).

Programmeurs — Traitement initial jusqu'à $6,000 selon la compétence.

Postes au Centre de traitement électronique des données à Québec. — Diplôme de onzième année scientifique et environ deux années d'expérience dans le domaine du traitement des données ou scolarité au niveau de la onzième année et environ deux années d'expérience dans le domaine du traitement des données dont au moins une dans une fonction de programmeur junior. (Concours 65-921).

Inspecteurs-enquêteurs — ($4,000-$4,800).

Postes à Berthierville — (Concours 66-1122)

Postes à St-Jérôme — (Concours 66-1123)

Sous direction, faire des enquêtes et rédiger des rapports sur les plaintes relatives au transport illégal de passagers, de marchandises ou autres infractions connexes; vérifier les permis de conduire, l'enregistrement des véhicules, les permis de transport et d'équipement, etc. — Le concours 66-1122 n'est accessible qu'aux résidents des comtés de Berthier, Maskinongé et Joliette tandis que le concours 66-1123 ne l'est qu'à ceux des comtés de l'Assomption, Argenteuil, Deux-Montagnes, Montcalm et Terrebonne; posséder une scolarité au niveau de la onzième année; mesurer au moins 5 pieds 8 pouces; être âgé de 23 à 40 ans à la date de fermeture du concours; être détenteur d'un permis de conduire; parler couramment les langues française et anglaise; accepter de porter l'uniforme et, au besoin, d'élire domicile dans une autre localité.

NOTE : Selon les concours, les personnes intéressées doivent se présenter à :

66-1122: Ecole St-Joseph, 28 rue St-Viateur, Berthierville, lundi le 7 mars 1966 à 7:00 heures P.M.

66-1123: Ecole Dubois, rue du Palais, St-Jérôme, mercredi le 9 mars 1966 à 7:00 heures P.M.

Un représentant de la Commission procédera alors à l'inscription et aux examens requis.

Secrétaires bilingues à l'étranger — Traitement initial de $3,700 ou $4,000 selon la compétence, plus allocations.

Postes dans les délégations du Québec à Paris, Londres et New-York — Ce salaire sera ajusté à l'indice du coût de la vie des pays concernés; de plus, les titulaires de ces postes toucheront des allocations de séjour ($1,100) et de logement (jusqu'à $2,040, les premiers $480 étant cependant payables par l'employée). — De façon générale, agir à titre de secrétaire des fonctionnaires supérieurs attachés aux délégations. — Scolarité au niveau du secondaire; expérience d'au moins six ans dans le travail de secrétariat; être âgée d'au moins 25 ans à la date de fermeture du concours; bonne connaissance du français et de l'anglais; aptitude à rédiger des rapports et de la correspondance; habitude de traiter avec le public; état de santé satisfaisant. — Les titulaires devront accepter de séjourner à l'étranger durant un minimum de trois ans. — La préférence pourra être accordée aux personnes occupant déjà un emploi dans la fonction publique. S'inscrire avant le 14 mars 1966. (Concours 66-1126).

Moniteurs et monitrices — Traitement initial de $3,400 (classe II) ou $4,000 (classe III).

Montréal — Moniteurs et monitrices. (Concours 66-1119)

Québec — Moniteurs seulement. (Concours 66-1120)

Postes dans les Centres d'Accueil du ministère de la Famille et du Bien-Etre Social de ces deux villes. — Sous direction, faire exécuter aux jeunes un programme d'activités éducatives; collaborer à la tenue à jour du dossier de chacun par une observation adéquate de leur comportement; veiller au maintien de la discipline et à l'application des méthodes de réadaptation. — Diplôme de onzième année ou formation scolaire supérieure; être âgé(e) de 20 à 35 ans à la date de fermeture du concours; désir de poursuivre des études de perfectionnement; intérêt pour le travail d'équipe et la pratique des sports. — Pour la classe III, on exige aussi une expérience de deux ans dans le domaine de la délinquance ou dans une institution pour les jeunes. — Les épreuves d'aptitudes auront lieu, selon le concours, à Montréal et Québec. — S'inscrire avant le 7 mars 1966.

Sténographes classe I — ($2,200-$2,800)

A Montréal, l'échelle de traitement est de $2,800 -$3,400.

Postes dans toutes les régions de la Province — Produire une attestation d'études de onzième année — (Concours 65-1068).

Commis - dactylos classe I — ($2,200 - $2,800)

Postes dans toutes les régions de la Province. — Produire une attestation d'études de onzième année — (Concours 65-1069).

INSCRIPTION : Les candidats doivent s'inscrire à ces concours (sauf inspecteurs-enquêteurs) au moyen de la formule "demande d'emploi" de la Commission de la fonction publique, 710 Place d'Youville, suite 700, Québec ou 1454 rue de la Montagne, Montréal. Mentionner le numéro du concours.

TARZAN

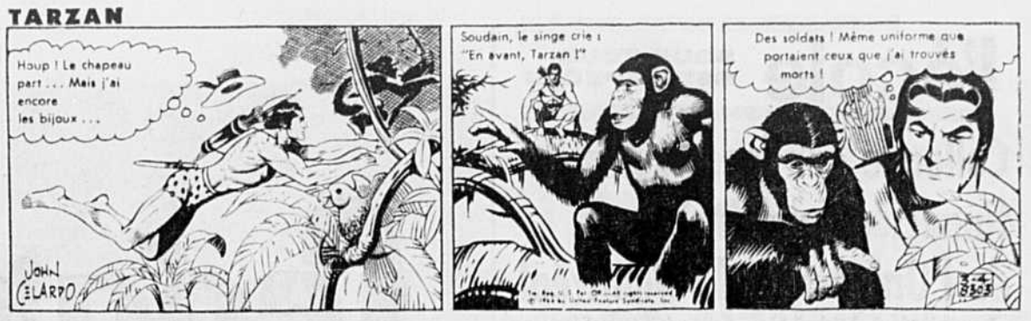

PHILOMÈNE

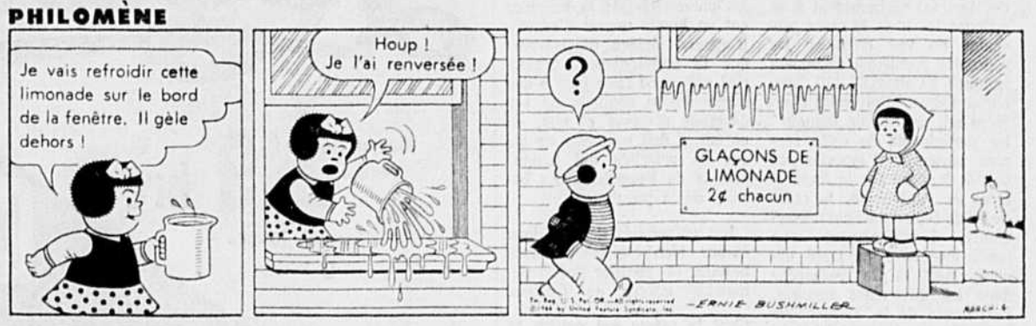

MOCO

PILOTE TEMPÊTE

ROGER LA GUIGNE

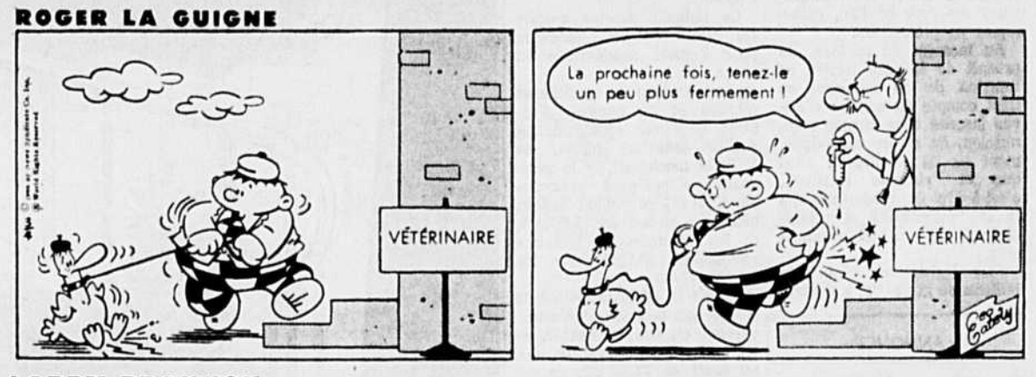

LARRY BRANNON

PEANUTS

BOZO

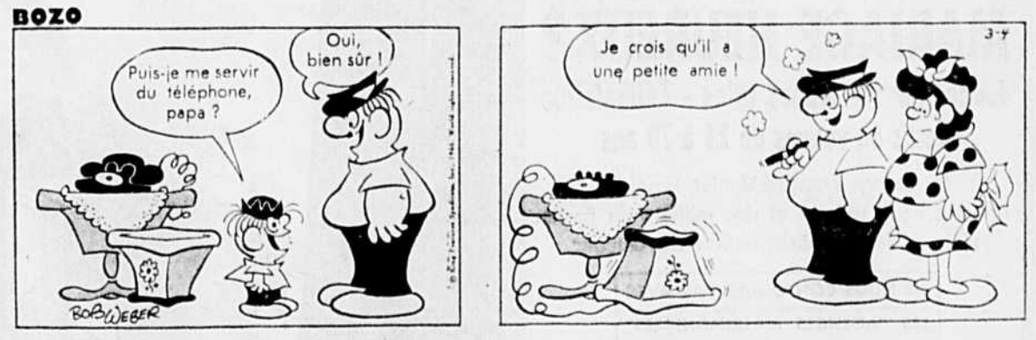

LE PAPA DE LILI

MON ONCLE

EN TRE NOUS

PAR MARCEL DESJARDINS

"Les déclarations stupides de Cassius Clay ont tout gâché!

Dès janvier, Loren Cassina avait cherché à persuader Main Bout Inc., à organiser le combat Cassius Clay - Ernie Terrell à Montréal, de faire savoir Robert Arum, l'avocat de cette compagnie américaine hier soir à l'hôtel de ville où il était allé rencontrer les membres de la commission athlétique.

Pourquoi Montréal? Parce que la métropole est reconnue à travers l'Amérique pour son attitude sympathique à l'égard des athlètes de toutes les races et nationalités. "Demandez l'opinion de tous les athlètes de couleur ? Tous vous répondront qu'ils se plaisent à venir évoluer à Montréal parce qu'ils sont sûrs d'un accueil sympathique et d'un traitement juste", de dire Arum.

★★★

Comment Cassina n'a-t-il pas suggéré plus tôt Toronto que Montréal car n'est-il pas lui-même un Torontois ? "Parce qu'il a soutenu que Montréal était une ville plus sportive. Non seulement, il voulait que le combat Clay-Terrell ait lieu à Montréal mais il insistait pour que le vainqueur rencontre George Chuvalo en juin encore à Montréal à moins que le premier match n'ait pas obtenu le succès prévu."

★★★

Mais tout ceci ne donne-t-il pas à penser que vous considériez déjà la possibilité de difficultés à organiser le combat aux Etats-Unis ? "Peut-être. Mais c'était surtout parce que notre but était de présenter le combat dans l'une des grandes villes d'Amérique. Nous avions pensé à New York et Chicago. Nullement à des endroits tels que Las Vegas ou Lewiston. Mais Montréal est une des grandes cités du continent."

★★★

Tous ces sentiments sympathiques à l'adresse de Montréal, Arum nous les exprimait avant cette réunion d'hier soir alors qu'il nous apprenait que Frank Sinatra viendrait certainement avec un large groupe, que plus de 75 citoyens du Kentucky feraient le voyage, qu'une centaine de Philadelphie viendraient et qu'il nous laissait savoir que le combat serait télévisé via le satellite "Oiseau matinal" en Angleterre aussi bien qu'en France, en Allemagne, en Hollande et en Suède. "Vous savez", ajoutait-il, "que la boxe perd peut être de sa vogue en Amérique mais que partout ailleurs, particulièrement en Europe elle connaît une vive popularité."

★★★

Quelques heures plus tard, il est possible que quelques uns de ces sentiments à l'égard de Montréal avaient changé car il avait appris au cours de la soirée par des journalistes que la direction du Forum ne voulait plus lui louer son amphithéâtre, il avait entendu la commission athlétique lui demander de déposer une garantie de $100,000 comme quoi le combat aura bel et bien lieu et que les conditions financières exigées seront respectées. Il ne semblait pas trop comprendre ce qu'il considérait un changement d'attitudes. Pressions politiques ? Pressions de la Ligue Nationale de hockey ? Il ne savait vraiment quoi penser.

★★★

Tous ces problèmes qui le confrontent auraient pu être évités si seulement Cassius Clay n'avait pas fait cette stupide déclaration au sujet de la guerre au Vietnam, au sujet de sa classification militaire. Mais Clay, qui est un garçon charmant dans la vie privée, devient un quelqu'un incapable de se contrôler lorsqu'il se trouve devant un groupe. Il souffre d'insécurité et cela prend alors la forme de déclarations stupides", de dire Arum. "La commission athlétique de Chicago avait accepté le combat mais Clay a tout changé cela. Tous les politiciens, qui désirent faire parler d'eux, le dénoncent. Les promoteurs de Chicago, furieux d'avoir perdu le match, ont prétendu que Clay ne pourrait sortir des Etats-Unis pour livrer son match en dehors des frontières américaines. Or, la chose est fausse, totalement fausse."

★★★

Mais tout ceci n'apprend pas au lecteur si le combat Clay - Terrell aura lieu le 29 mars à Montréal. La commission athlétique se dit favorable au projet si toutes ses conditions sont acceptées par les promoteurs et Arum et Cassina ont déclaré qu'ils sont prêts à acquiescer à toutes ces demandes et pourtant à la sortie de l'hôtel de ville, l'impression des journalistes était que la chose est loin d'être conclue.

La commission pour sa part prétend que Main Bout Inc peut remplir toutes ces conditions d'ici lundi prochain mais Arum prétend que c'est beaucoup de temps perdu. "Nous sommes déjà le 3 et le combat a lieu le 29. Et ce match est pour le championnat mondial", de prétendre Arum. Mais la commission de répondre qu'elle ne vient que d'être saisie du problème. Si Main Bout Inc., a tellement attendu, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même."

★★★

Dire qu'autrefois, le site de tout combat de championnat mondial était connu des mois et des mois à l'avance, que c'était considéré comme un privilège par une ville d'obtenir une telle rencontre. Mais c'était au temps où la boxe jouissait d'une toute autre réputation que celle d'aujourd'hui. La boxe souffre du mal qui l'afflige depuis des années, un mal qui la ronge comme un cancer.

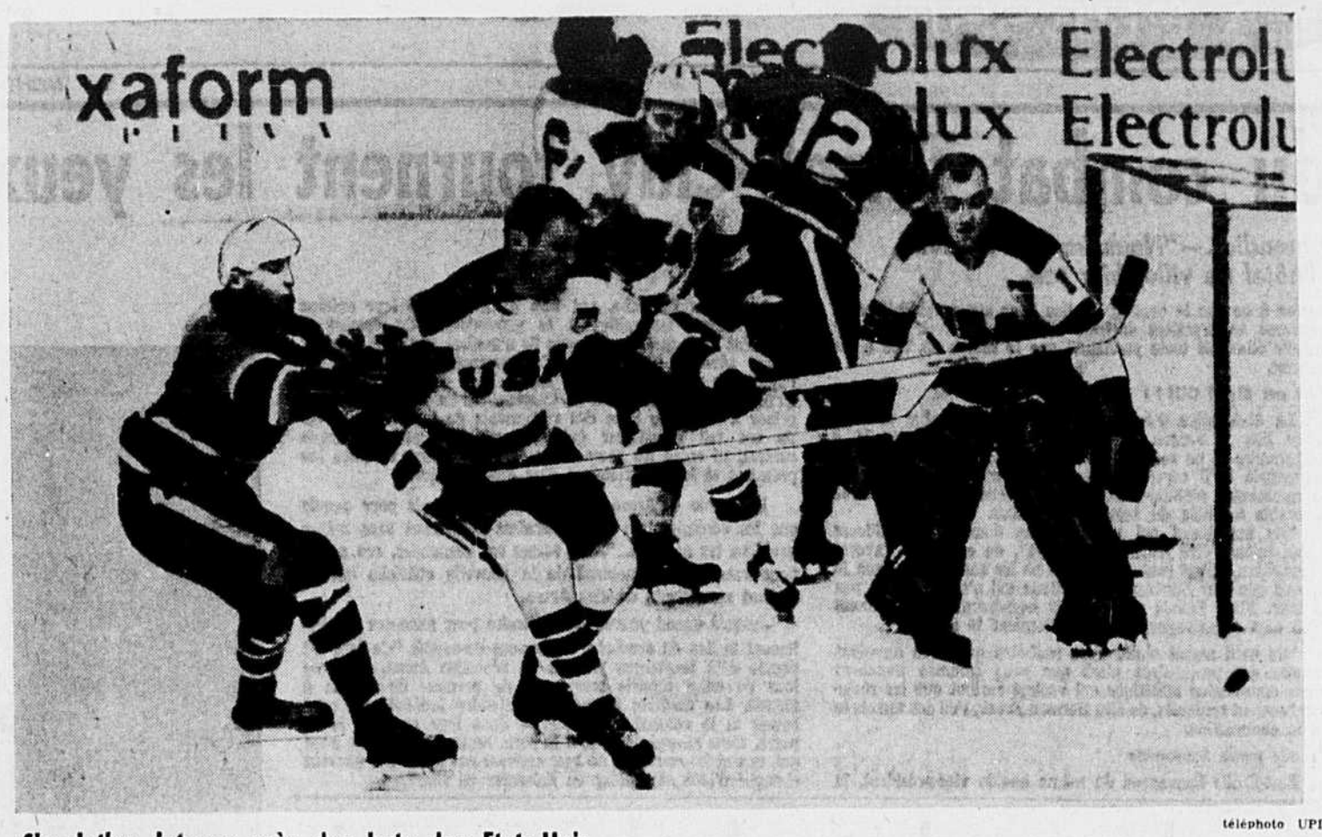

téléphoto UPI

Circulation intense près des buts des Etats-Unis

Lors de la joute Canada vs Etats-Unis, à l'ouverture du tournoi mondial de hockey hier, le jeu a produit des scènes de circulation un peu intense. Ici l'action se déroule près du gardien de but TOM URKOVICH, de l'équipe américaine. On reconnaît également JOHN MacMILLAN (12) de l'équipe canadienne, engagé dans une bataille avec ROSS (6) de l'équipe américaine. Le Canada l'emportait par 7-2.

L'équipe du Canada part sur un bon pied

LJUBLJANA, Yougosl. (PC) — L'équipe nationale de hockey du Canada a frappé dès le son de la cloche et remporté une victoire facile de 7-2, portant un dur coup aux aspirations de l'équipe américaine et laissant aucun doute que les Canadiens ne seront pas une victime facile dans le tournoi mondial de hockey.

Bien secondée par le gardien de but Seth Martin, de Trail, C.-B., et le joueur de défense Lorne Davis, de Régina, l'équipe canadienne a pris une avance de 3-0 dans les 10 premières minutes de jeu, a ajouté un 4e but dans la 13e minute de la deuxième période, et en a marqué trois autres dans l'engagement final.

C'est donc devant une foule de 10,000 spectateurs que les Canadiens vengeaient leur défaite de 2-1 subie aux mains des Américains dans un match hors-concours ici, dimanche dernier.

George Faulkner, de Harbour Grace, Terre-Neuve, dirigeait l'offensive du Canada, avec deux buts, cependant que Ray Cadieux, de Ste-Adèle; l'instructeur-joueur Jackie McLeod, de Winnipeg; Morris Mott, de Winnipeg; Fran Huck, de Winnipeg, et Marshall Johnston, de Birch Hills, Sask., en marquaient un chacun.

C'était la 11e fois de suite qu'une équipe canadienne battait les Etats-Unis dans le tournoi mondial, et la défaite éliminait virtuellement toute chance aux Américains cette année. Dans son prochain match, samedi, l'équipe américaine fera face aux Soviétiques.

Les Canadiens dominèrent par une forte marge, obtenant 42 lancers contre 20 pour les Américains. Martin, choisi par l'aviseur, le R. P. David Bauer, et l'instructeur McLeod pour la joute d'ouverture parce que les Américains étaient beaucoup plus forts cette année, a effectué 18 arrêts. Pour les Américains, Tom Yurkovich a bloqué 35 lancers. Dans la 2e période, il en a arrêté 19.

Les Canadiens ont dû acheter de nouveaux bâtons pour leur joute d'ouverture, et ils les ont achetés des Américains. Une partie de l'équipement du Canada a été retenue à Paris attendant un avion commercial pour la Yougoslavie.

Faulkner marque deux buts

Faulkner, qui a joué quatre ans dans la ligue professionnelle de l'Est, ouvrit le pointage après 1:27 de jeu, en marquant sur le retour de son propre lancer. Son deuxième but survint à 11:25 de la troisième période.

Bien que les Canadiens marquèrent trois buts en 10:15, dans le premier engagement, le gardien Yurkovick se surpassa à plusieurs reprises et conserva ainsi son club dans la lutte jusqu'à l'engagement final. Il céda toutefois sous la pression dans les 20 dernières minutes de jeu, alors que la défense désorganisée des Américains le laissa souvent sans grande protection.

Les Canadiens profitèrent également de l'avantage numérique. Lorsque Huck réussit le 5e but du Canada, Marshall Sschida et John Mayasich étaient au banc des punitions.

Wayne Dornack, de Rochester, Minn., le lérant de l'équipe américaine, déclarait après la joute : "Nous avons eu une mauvaise première période, après être demeurés une heure de plus sur le banc (durant la cérémonie d'ouverture où le maréchal Tito a fait un discours). C'est assez difficile de redonner l'enthousiasme aux joueurs".

Il choisit Don Ross, de The Grand Forks, D.N., comme son meilleur joueur.

Le P. Bauer, de son côté, déclarait : "Nous étions un peu inquiets dans la deuxième période, quand le compte n'était que de 3-2. Mais nous augmentèrent la marge à 4-2 et 5-2, et alors nous respirames plus à l'aise."

Le Père Bauer était d'avis que Marshall Johnston avait été son meilleur joueur.

Le Canada disputera sa prochaine joute demain, contre la Pologne.

en direct de YOUGOSLAVIE

avec André Trudelle

LJUBLJANA. — La glace était mauvaise pour le début du tournoi mondial, mais les Canadiens ont dominé leurs rivaux des Etats-Unis durant 42 minutes et l'ont emporté avec aise. Les Canadiens donnaient ainsi un solide démenti à ceux qui croyaient que le Canada ne pourrait même pas terminer au quatrième rang.

Ce n'est que vers la fin de la période initiale que les Canadiens, gauches dans leur zone, ont permis aux Américains de compter une fois.

La victoire du Canada, plus décisive que nous l'avions prévue, nous a moins surpris, toutefois, que la façon bien propre aux Européens de compter les lancers dirigés vers le filet et les arrêts du gardien. C'est ainsi qu'à l'issue de chaque période, on disait aux journalistes que les lancers avaient été de 20-39-21—80 pour le Canada, et 16-10-15—41 pour les Etats-Unis.

En réalité, après le match, on apprenait que les arrêts étaient de 6-5-7—18 par Seth Martin, très populaire auprès de la foule ici, et de 9-19-7—35 par Tom Yurkovitch.

Un autre fait assez amusant est celui de constater que l'équipe américaine compte quatre joueurs d'origine canadienne-française : Maisonneuve, Ruelle, Roberge et Therrien. L'équipe canadienne n'en compte que deux : Bourbonnais et Cadieux. Ces Américains d'origine canadienne ont été naturalisés, et sont partant éligibles, explique M. Lionel Fleury, président de l'Association canadienne de hockey amateur.

L'équipe du Canada, qui a connu d'emblée son meilleur début dans le tournoi mondial depuis plusieurs années, utilisera le même alignement pour le match de samedi, car les clubs de la division "A" sont tous au repos aujourd'hui.

Hier, l'instructeur-joueur Jack McLeod a utilisé une ligne formée de Mott-Huck et McLeod. Une autre ligne était formée de Faulkner - Johnton - McMillan. Bourbonnais et Cadieux jouaient en compagnie de Conlin. Bourbonnais et Cadieux ont été les meilleurs à l'attaque, et Davis-Begg et MacKenzie ont bien fait à la défense.

Le travail des arbitres, russes, a été également excellent.

A cause de leur victoire de 2-1 sur le Canada, les Américains étaient déjà considérés comme la bête noire du tournoi. Les Canadiens, plus rapides et plus opportunistes, ont toutefois démontré que lorque l'enjeu est important, ils peuvent affronter avec succès les meilleures équipes.

Ici et là — Mon compagnon **Richard Garneau**, après les démarches d'accréditation vite terminées, allons rejoindre M. **Lionel Fleury**, peu après notre arrivée . . . A 5 h., réception chez l'ambassadeur canadien **Ross Campbell**. Lui et son épouse sont charmants. M. Campbell parle couramment le français. Il a deux fils, Hugh, 20 ans, est étudiant à McGill, et Tim, 18 ans, étudie en Suisse.

La Yougoslavie n'est plus le pays qu'il était en 1948, nous dit M. Campbell. L'an dernier, plus de 2 millions de Yougoslaves ont voyagé en dehors de leur pays et 7 millions et demi de touristes ont visité le pays . . . puis il ajoutait, en souriant : "Dites à **René Lévesque** que le socialisme est en perte de vitesse ici. On s'est rendu compte après 20 ans que la formule capitaliste était encore la meilleure . . . en marchant près du Tivoli Hall, je constate une particularité ici : en bordure de la route, une voie de quatre pieds environ est réservée spécialement aux cyclistes. A demain.

Brillant début des Canadiens

CANADA — Buts : Martin. Défenses : O'Malley, MacKenzie, Begg, Davis, Schmidt. Avants : Bourbonnais, Conlin, Cadieux, Huck, Mott, McLeod, Johnson, Faulkner, MacMillan.

Etats-Unis — Buts : Yurkovich. Défenses : Currie, Mayasich, Teal, Rossi, J. Stordahl. Avants : Maisonneuve, Porter, Roberge, J. Stordahl, Tchida, Naslund, Johansson, Lilyholm, Ruelle, Therrien.

Arbitres : Starovoitov (Russie), Selin (Russie).

PREMIERE PERIODE

1 — Canada, Faulkner 1.27
2 — Canada, Cadieux (Bourbonnais) 8.08
3 — Canada, McLeod (Huck) 10.15
4 — Etats-Unis, Ruelle 14.10
Punitions : Cadieux 12.00

DEUXIEME PERIODE

5 — Etats-Unis, L. Stordahl 5.37
6 — Canada, Mott 12.28
Punitions : Currie 11.40, Davis 13.32.

TROISIEME PERIODE

7 — Canada, Huck (MacKenzie) 7.12
8 — Canada, Faulkner 11.25
9 — Canada, Johnston (MacMillan) 19.30
Punitions: Huck 3.34; Mayasich 5.40; Tschida 6.28; Begg, 6.28; Ruelle 12.20; Schmidt 12.30; MacMillan 19.59.

ARRETS :

par Martin	6	5	7—18
par Yirkovich	9	19	7—35

Les joutes au tournoi

AUJOURD'HUI

Groupe "C"
Union Sud Africaine vs Italie

HIER

Groupe "A"
URSS 8, Pologne 1
Tchécoslovaquie6, Al. de l'Est 0
Suède 5, Finlande 1
Canada 7, Etats-Unis 2

Groupe "B"
Norvège 12, Angleterre 3
Al. de l'Ouest 8, Autriche 3
Roumanie 4, Suisse 3
Yougoslavie 8, Hongrie 4

Groupe "C"
Danemark 9, U. Sud Africaine 0

GROUPE "A"

	G	P	N	P	C	Pts
URSS	1	0	0	8	1	2
Tchécoslova.	1	0	0	6	0	2
Canada	1	0	0	7	2	2
Suède	1	0	0	5	1	2
Finlande	0	1	0	1	5	0
Etats-Unis	0	1	0	2	7	0
All. de l'Est	0	1	0	0	6	0
Pologne	0	1	0	1	8	0

GROUPE "B"

Norvège	1	0	0	12	2	2
All. de l'Ouest	1	0	0	8	3	2
Yougoslavie	1	0	0	6	4	2
Roumanie	1	0	0	4	3	2
Suisse	0	1	0	3	4	0
Hongrie	0	1	0	4	6	0
Autriche	0	1	0	3	6	0
Angleterre	0	1	0	2	12	0

Suède, URSS et Tchécoslovaquie sont vainqueurs

BELGRADE (AFP-UPI) — Les hockeyeurs soviétiques, grands favoris de la compétition, les Tchécoslovaques et les Suédois, ont passé facilement le premier cap des 32es championnats du monde de hockey sur glace, en même temps que les Canadiens qui, meilleurs réalisateurs, vinrent à bout des Américains.

Les Russes, sauf au cours de la seconde période pendant laquelle trop confiants, ils accordèrent une grande liberté d'action aux Polonais, remportèrent une facile victoire. De son côté, la Tchécoslovaquie après un début laborieux, devant l'Allemagne de l'Est, se ressaisit rapidement et sa domination alla crescendo pendant les deux dernières périodes qu'elle enleva sans concéder le moindre but. Quant aux Suédois, ils ne forcèrent jamais leur talent, conduisant à leur guise une partie qui les vit manoeuvrer agréablement devant les Finlandais trop rapidement résignés.

Dans le dernier match, le Canada qui avait été battu par les Etats-Unis en match d'exhibition, s'est réhabilité aux dépens des Américains surpris par le jeu rapide de leurs adversaires.

Les "grands" observeront aujourd'hui une journée de repos.

En revanche, en poule "B" ou les Norvégiens grands favoris de ce groupe, ont démontré qu'ils étaient en mesure — en dépit de la faible opposition qu'ils rencontrèrent devant l'Angleterre — de terminer à la première place et d'accéder de nouveau en poule "A". L'on a enregistré une surprise importante : la défaite de la Suisse devant la Roumanie. De même, succès inattendu mais logique de l'Allemagne de l'Ouest sur l'Autriche. Quant à la Yougoslavie, elle a remporté une victoire difficile mais méritée sur la Hongrie.

Enfin, en poule "C", le Danemark a remporté une confortable victoire devant l'Union Sud Africaine.

Le maréchal Tito présent

Le maréchal Tito a inauguré officiellement à la patinoire du pavillon de Tivoli à Ljubljana les 32es championnats du monde de hockey sur glace, hier.

Des patineurs tout de blanc vêtus et portant les drapeaux des 19 pays participants ont défilé sur la glace au son d'une marche militaire.

Après de brèves allocutions prononcées par MM. Leopold Krese et John Ahearne, présidents respectifs du comité organisateur et de la Fédération Internationale de hockey sur glace, le chef de l'Etat yougoslave a salué chaleureusement les "représentants du sport" et déclaré officiellement ouverts les 32es championnats du monde.

La puissante équipe soviétique a bien commencé la défense de son championnat mondial en battant facilement la Pologne par 8-1. Les Polonais, promus cette année de la division B à la division A, montrèrent beaucoup de combativité, et reçurent l'encouragement de la foule, mais ne furent pas de taille en technique et en jeu d'équipe avec les Russes.

Les comptes par périodes furent de 4-0, 1-1 et 3-0.

La Tchécoslovaquie a bien débuté également en battant l'Allemagne de l'Est par 6-0. Toutefois, les Tchécoslovaques abordèrent ce match sans grande cohésion, et pendant quelques minutes inquiétèrent sérieusement leurs supporteurs.

Reg Fleming marque 2 buts et les Rangers triomphent

BOSTON. (PA) — Reg Fleming a compté sur un retour de lancer à la fin du dernier engagement et une deuxième fois dans le match, donnant ainsi aux Rangers de New York un triomphe de 5-4 sur les Bruins de Boston dans un match entre les deux équipes de la ligue Nationale.

C'était la 2e victoire des Rangers sur les Bruins en deux soirs et la 6e défaite de suite pour le Boston.

Le but de Fleming, brisant une égalité à 15:22, survint quelques secondes après avoir quitté le banc des punitions où il purgeait une 4e punition dans la joute.

Les Bruins étaient venus de l'arrière, à 3:38 après avoir concédé une avance de 4-0. Ed Westfall avait nivelé le compte après un grand effort de Tommy Williams qui avait fait le jeu et la passe à Westfall.

New York comptait trois fois dans la première période. Fleming et Vic Hadfield marquaient un but chacun et obtenaient un assist sur les deux premiers buts. Hadfield comptait à 5:20 sur le retour d'un lancer de Ratelle, puis Fleming faisait dévier un boulet de Bob Nevin.

Harry Howell portait le compte à 3-0 dans cette première période, tandis que Don Marshall augmentait la marge avec un autre but, après 2:07 de la deuxième période.

Courageux, les Bruins connurent une poussée commencée par un but de Ron Stewart. Don Awrey et Forbes Kennedy suivirent, réduisant l'avance des Rangers à 4-3.

Pendant ce laps de temps, les Bruins marquèrent un autre but, mais l'arbitre Vern Buffey refusa le but parce qu'il y avait hors-jeu.

Le jeu fut interrompu deux fois dans la troisième période, lorsque de solides mises en échec ébranlèrent le vitrail protecteur.

Plusieurs des 9,737 spectateurs huèrent copieusement les Bruins pour leur jeu terne, dans la première période. Pour Stewart, c'était le 199e but de sa carrière.

New York — But : Maniago, Giacomin. Défenses : Howell, Plager, Hillman, Brown, Neilson. Avants : Fleming, Hadfield, Ratelle, Nevin, Ingarfield, Hicke, Robinson, Selling, Govette, Peters, Marshall.

Boston — But : Johnston, Parent. Défenses : Woytowich, Marotte, Langlois, Doak, Awrey. Avants : Martin, Stewart, Maxner, Williams, Westfall, Parise, Bucyk, Oliver, McKenzie, Kennedy.

Arbitre : Buffey. Juges de lignes : Atanas et Armstrong.

Première période

1—New York, Hadfield (14e) Fleming, Ratelle) 5:20
2—New York, Fleming (13e) (Nevin, Hadfield) 8:39
3—New York, Howell (4e) (Ingarfield, Marshall) 18:38

Punitions — Kennedy 8:12, Fleming 13:01, Howell 14:10, Fleming 15:30.

Deuxième période

4—New York, Marshall (22e) (Nevin, Govette) 2:07
5—Boston, Stewart (13e) (Maxner, Doak) 7:35
6—Boston, Awrey (4e) (Martin, Doak) 12:46
7—Boston, Kennedy (4e) (Langlois, Stewart) 19:49

Punitions : Woytowich 8:27, Hicke 11:01, Fleming 13:24, Robinson 16:53.

Troisième période

8—Boston, Westfall (9e) (Maxner, Williams) 4:38
9—New York, Fleming (14e) (Plager, Marshall) 15:22

Punitions : Westfall 5:06, Plager 9:30, Fleming 13:00, Westfall 14:08.

Lancers par New York : 15-10 6—31
Boston 8 10 11—29

Assistance : 9,739.

DANS L'EST SKI
DETACHEZ CETTE ANNONCE
CONDITIONS D'ENNEIGEMENT
SERVICE 24 HEURES
OWL'S HEAD : 878-1453
NORTH HATLEY : 547-7880
MONT ECHO : 866-7035
MONT ORFORD : 878-1242
BROMONT : 861-6152
MONT SUTTON : 866-5156
JAY PEAK : 861-2263

Ligue Nationale

AUJOURD'HUI

Aucune joute au calendrier

HIER

Toronto 4, Canadien 0
New York 5, Boston 4

VICTOIRES ET DEFAITES

	Can	Chi	Tor	NY	Dét	Bos	Vic
Canadien	—	6	3	10	5	7	31
Chicago	3	—	4	8	10	7	32
Toronto	6	6	—	5	2	7	26
New York	1	3	3	—	3	6	16
Détroit	4	1	7	5	—	9	26
Boston	3	2	3	5	2	—	15
	—	—	—	—	—	—	—
Défaites	17	18	20	33	22	36	146

JOUTES NULLES

	Can	Chi	Tor	NY	Dét	Bos	Tot
Canadien	—	2	2	0	3	1	8
Chicago	2	—	1	1	1	2	7
Toronto	2	1	—	4	1	1	9
New York	0	1	4	—	3	1	9
Détroit	3	1	1	3	—	1	9
Boston	1	2	1	1	1	—	6
	—	—	—	—	—	—	—
Total	8	7	9	9	9	6	48

LE CLASSEMENT

	J	G	P	N	P	C	Pts
Chicago	57	32	18	7	210	152	71
Canadien	56	31	17	8	186	146	70
Toronto	55	26	20	9	164	149	61
Détroit	57	26	22	9	186	159	61
New York	57	16	33	9	173	222	41
Boston	56	15	36	6	140	231	36

LE BRANDY LAFONTAINE

De tradition française — un brandy fin et léger, fait pour être humé, puis savouré. Délectable tel quel, dans le café ou les cocktails.

En vente maintenant dans tous les magasins de la Régie des Alcools du Québec :

106A - 10 oz $2.15
106B - 25 oz 5.20
106C - 40 oz 7.95

J. M. DOUGLAS & COMPANY LIMITED
MONTREAL, P.Q., CANADA

LA PRESSE

MONTREAL, VENDREDI 4 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 53

téléphoto PA

VOICI TOUT CE QUI RESTE d'un moderne centre commercial ouvert dernièrement en banlieue de Jackson, au Mississipi, après le passage, hier, d'une tornade d'une violence inouïe. Au moins 12 personnes ont été tuées à cet endroit. Ailleurs dans cet Etat et dans l'Alabama, le nombre des victimes ne cesse de croître à mesure que les secouristes atteignent les centres les plus durement touchés par la série de tornades.

Tornades et blizzards font au moins 58 morts et 450 blessés aux USA

JACKSON. (UPI-PA) — Les éléments déchaînés frappent durement les Etats-Unis depuis hier. Au moins 58 personnes ont perdu la vie, et plus de 450 autres ont été blessées, lorsque des tornades, d'une violence inouïe, se sont abattues en série dans la région centrale du Mississipi et de l'Alabama. D'autre part, les plaines du nord-est et le midwest sont paralysés par une tempête de neige qui a isolé des villes entières et obligé les autorités à fermer des centaines d'écoles. De sérieuses craintes commencent à s'élever sur le sort de plusieurs personnes qui manquent à l'appel.

La police et les volontaires fouillent, depuis le lever du jour, les ruines accumulées par les tornades tant dans les milieux ruraux que dans les villes. En Alabama, la situation s'est encore aggravée à la suite d'inondations.

Les corps de six membres d'une même famille ont été retrouvés dans les décombres de leur maison à Leesburg, au Mississipi. Près de Morton, dans le même Etat, la police de la route a retrouvé mort M. Joe Bullock, candidat au Congrès. Il s'est tué lorsque son automobile a été renversée par une tornade.

Les secouristes ont travaillé toute la nuit à la lueur de lampes de secours dans les ruines d'un centre d'achats en banlieue de Jackson, au Mississipi. Douze personnes ont été tuées à cet endroit lorsqu'une tornade a tout fauché sur son passage et réduit en ruines ce qui était un moderne centre d'achats ouvert tout dernièrement. Aujourd'hui, des bulldozers entassent les débris tandis que la garde nationale tente de prévenir le pillage.

On s'attend que les dommages s'élèvent à plusieurs millions de dollars à la suite de ces tornades qui sont considérées comme le pire désastre naturel à survenir dans la région depuis l'ouragan de 1942 qui avait fait 75 morts.

Des témoins ont révélé que le bruit du vent était effrayant. "Le bruit semblait être celui de 1,000 avions à réaction", a déclaré Mme C. Strickland qui a vu la tornade se diriger droit sur sa maison, puis ensuite passer au-dessus. "Comme 50 convois de chemin de fer sur la même voie, en même temps", a dit un étudiant universitaire.

Un avion "C-119" de l'Aviation américaine, est arrivé à Jackson la nuit dernière, apportant deux unités mobiles de la Croix-Rouge ainsi qu'une réserve de sang.

Le centre commercial de Jackson a été privé d'électricité durant plus de sept heures lorsque la tornade a démoli une sous-station de transmission de pouvoir électrique. De nombreux embouteillages ont été signalés à la suite de l'extinction des feux de circulation. La cohue était telle à certains moments que de nombreuses personnes ont fait des crises d'hystérie.

Dans d'autres régions des Etats-Unis, au Dakota notamment, de puissants convois de fret ont été ensevelis sous la neige et des centaines d'écoles ont fermé leurs portes. Le courant électrique a été interrompu à plusieurs reprises alors que les fils, ne pouvant supporter le poids de la neige, se rompaient.

Des vents violents ont balayé tout le nord-est du Colorado, rendant les routes très dangereuses. La police a rapporté qu'au moins six autos et un camion ont été poussés hors de la route par le vent. On ne rapporte toutefois aucune victime.

La police de la route du Nebraska a rescapé de nombreuses personnes paralysées par des bancs de neige, quelques-unes durant plus de 7 heures.

Washington estime que le Canada peut faire davantage pour les pays défavorisés

WASHINGTON. (AFP) — M. Orville Freeman, secrétaire américain à l'Agriculture, et des membres de la Commission sénatoriale de l'agriculture ont sévèrement critiqué les nations dont l'économie est développée qui ne contribuent que de façon insuffisante à faire disparaître la pénurie de produits alimentaires dans le monde.

Ces déclarations ont été faites au cours d'une séance de la Commission, qui étudie le programme "Aliments pour la liberté" proposé par le président Johnson, destiné à fournir des produits alimentaires et de l'assistance technique aux nations sous-développées.

"Nous avons déjà exporté un tiers de nos réserves d'or et je ne suis pas disposé à exporter la productivité de notre sol", a notamment déclaré le sénateur Allen Allender (démocrate de Louisiane), président de la Commission, qui a demandé comment les Etats-Unis pourraient augmenter le degré d'aide de pays tels que le Canada, l'Australie, la France et l'Allemagne.

M. Freeman a répondu que les Etats-Unis s'efforcent de faire augmenter l'aide fournie par les autres nations. Il ajoute cependant : "Je suis déçu. J'estime que le Canada devrait faire beaucoup plus".

M. Freeman a ajouté que si l'Allemagne ne disposait pas de produits alimentaires pour contribuer au programme d'aide aux pays sous-développés, elle devrait fournir des engrais

Malgré le départ de sept délégations, la conférence des pays africains se poursuit

ADDIS ABEBA. (AFP, PA) — Trois autres pays se sont retirés aujourd'hui du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine réuni dans la capitale de l'Ethiopie. Le départ des délégations du Kenya, de l'Algérie et de la Somalie porte à sept le nombre de délégations qui ont maintenant quitté la conférence.

Les chefs de délégation présents se sont réunis ce matin en séance extraordinaire et ont décidé de poursuivre leurs travaux.

Pour sa part, le délégué du Kenya a déclaré à la presse que son gouvernement avait décidé de se retirer de la conférence à la suite des incidents sur la représentation du Ghana et pour manifester sa condamnation formelle de tous les coups d'Etat militaires. "Ce retrait ne signifie pas, a-t-il cependant précisé, une rupture avec l'OUA, que nous continuons à soutenir de tous nos efforts."

A la délégation algérienne, on souligne que celle-ci se retire, non pas en raison de la présence des représentants du nouveau régime d'Accra, mais à la suite de l'orientation prise par les débats sur le problème rhodésien.

La Somalie se retire quant à elle par solidarité pour M. Nkrumah et en raison du climat qui règne à la conférence.

Les délégations de la Mauritanie et du Congo-Brazzaville songeraient également à s'en aller.

Hier, quatre délégations avaient quitté la conférence pour protester contre la présence de la délégation du nouveau régime militaire ghanéen : celles de l'Egypte, de la Guinée, du Mali et de la Tanzanie.

Pour sa part, le chef de la délégation égyptienne a déclaré que l'atmosphère qui règne à la conférence n'est pas satisfaisante, en raison des répercussions des événements du Ghana et des discussions en cours sur la Rhodésie. "Nous avons demandé, a-t-il dit, qu'en raison des événements au Ghana aucune délégation de ce pays ne siège à la conférence de l'OUA. Notre avis n'a pas été entendu. Sur la Rhodésie, c'est tout juste si certaines délégations n'ont pas blâmé les pays africains qui ont rompu avec la Grande-Bretagne..."

Le ministre a toutefois souligné qu'il n'était pas question que la République arabe unie se retire de l'Organisation pour l'unité africaine.

Au sein du conseil des ministres de l'OUA, deux projets de résolution sont actuellement en présence sur la Rhodésie. L'un présenté par l'Algérie, l'autre par 18 délégations. Ce dernier projet spécifie, notamment, que les Etats membres de l'OUA ne seront pas tenus de respecter la décision prise en décembre dernier de rompre avec la Grande-Bretagne. Or, l'Algérie est l'un des dix pays africains qui ont cessé leurs relations avec Londres.

3 milions d'Américains sous les drapeaux

WASHINGTON. (AFP) — Les effectifs militaires américains s'élevaient à 2,899,724 hommes à la fin de janvier, soit une augmentation de 52,834 hommes depuis la fin de l'an dernier.

Le Pentagone, qui donne ces chiffres, précise qu'en janvier 1965, 2,663,000 militaires étaient en service.

Comme le prévoient les plans du Département de la Défense, 3,093,000 hommes serviront sous les drapeaux à la fin de juin prochain. A la fin de février, ce Département a précisé que le nombre des militaires américains au Vietnam était alors de 201,000 hommes.

Pour les quatre armes, à la fin de janvier, les effectifs américains se répartissaient de la façon suivante :

Armée de terre	—	1,099,812
Marine	—	733,066
Fusiliers-marins	—	226,961
Forces aériennes	—	839,885

Système global et unique de satellites de communication

WASHINGTON. (AFP) — Les Etats-Unis "accordent leur appui à un système global unique de communications par satellites. Ils se proposent également de favoriser le développement de la technique spatiale au service de l'humanité toute entière en faveur de la paix et de la compréhension".

Le président Lyndon Johnson a fait cette déclaration dans un rapport au Congrès, hier soir, sur les activités et les réalisations auxquelles a donné lieu la législation de 1962 créant la Compagnie des satellites de communications (Comsat). Il s'agit de l'organisme qui a lancé le satellite "Oiseau matinal". Celui-ci permet les transmissions de programmes de télévision en direct entre les deux rives de l'Atlantique ainsi que des communications téléphoniques et des échanges par téléscripteur également entre l'Amérique et l'Europe. "Des satellites sont également projetés plus tard cette année afin que les communications commerciales en direct franchissent le Pacifique, ajoute le message présidentiel, et d'intensifier le service transatlantique".

Le rapport de M. Johnson rappelle enfin que quinze nations appartiennent au comité intérimaire des satellites de communications, tandis qu'au total 49 pays, actuellement, participent au système de communications via satellites.

Le chef de l'exécutif américain a fait ressortir d'autre part que les Etats-Unis se proposent d'utiliser des satellites de communications, en dehors des facilités commerciales, lorsqu'il s'agira d'assurer des liaisons vitales pour la sécurité du pays, et dans ce cas seulement.

Tragédie du Yarmouth Castle: commandant et équipage blâmés

WASHINGTON. (PA, AFP) Les autorités de la Garde-côte américaine ont dit hier être incapables de déterminer la cause du sinistre survenu à bord du navire de croisière "Yarmouth Castle", le 13 novembre dernier, mais ont signalé le retard à découvrir l'incendie qui a coûté la vie à 90 passagers dont deux Canadiens.

Dans le rapport sur le désastre survenu au large de Bahama, la garde-côte souligne également que ce retard à découvrir l'incendie découlait du fait que l'équipe de sécurité n'a pas suivi l'itinéraire prescrit sur le navire. Elle ajoute qu'il n'y avait aucun système de gicleurs dans une pièce contenant des produits combustibles.

Avant la publication du rapport, le président Johnson a dit qu'il verrait à l'adoption de règlements plus sévères afin d'éviter de telles catastrophes à l'avenir.

Le navire, construit aux Etats-Unis il y a 38 ans, battait pavillon panamien, au cours d'une croisière depuis Miami jusqu'à Nassau.

Le rapport adresse de plus des reproches au commandant du navire ainsi qu'à plusieurs membres de l'équipage qui ne semblaient pas se rendre compte de l'ampleur du sinistre.

Fulbright critique sévèrement les vues de McNamara sur la guerre du Vietnam

WASHINGTON. (AFP, PA, UPI) — Le sénateur William Fulbright, président de la Commission sénatoriale sur les affaires étrangères, a manifesté hier son opposition à certaines vues exprimées par le secrétaire à la Défense Robert McNamara dans un témoignage à huis clos.

M. Fulbright a notamment exprimé son opposition catégorique au concept de M. McNamara d'après qui les Etats-Unis ont largement les moyens économiques de poursuivre la guerre au Vietnam. "Cette guerre nous appauvrit en réalité, a déclaré le sénateur. Toutes les guerres sont désastreuses. Celle-ci est un lourd fardeau et je ne vois pas comment nous pouvons continuer sans payer un prix élevé".

Objectifs au Vietnam

Le sénateur Fulbright a affirmé, en outre, qu'il est "difficile de voir quels objectifs nous poursuivons" au Vietnam. M. McNamara avait fait ressortir, pour sa part, que l'objectif américain dans ce conflit se limitait à l'arrêt de l'agression communiste contre le Sud-Vietnam et à rendre ce pays maître de son propre destin.

Il s'agit aussi de voir, a poursuivi le sénateur, si les objectifs poursuivis actuellement au Vietnam sont réalisables.

Après avoir critiqué l'escalade de la guerre vietnamienne par l'envoi de renforts américains et la poursuite d'une victoire sur le champ de bataille, de préférence à un compromis, le sénateur démocrate de l'Arkansas a ajouté qu'il n'était pas satisfait sur la nature des objectifs américains au Vietnam tels que les avait exposés M. McNamara et il a fait ressortir que la guerre actuelle est lourde, surtout "lourde de dangers en puissance".

Le président de la Commission sénatoriale a également exprimé son désaccord avec M. McNamara, qui avait expressément tenu à témoigner à huis clos. Ce parlementaire n'a notamment rien prouvé qui ait justifié le huis clos. Les choses qui ont été dites auraient pu l'être en public et il n'y avait aucune raison que cette déposition n'ait pas été ouverte au public, a dit le sénateur.

Agression nord-vietnamienne

Le sénateur Fulbright, remontant aux origines de l'intervention militaire américaine au Vietnam et retraçant le cours historique de celle-ci, a exprimé de nouvelles divergences de vues avec le secrétaire à la Défense, qui soutient qu'il s'agit effectivement d'une agression du Nord-Vietnam contre le Sud-Vietnam.

Quittant la salle d'audience peu après que le sénateur Fulbright se fut entretenu avec les journalistes, M. McNamara a toutefois affirmé qu'il venait de présenter à la Commission Fulbright "des preuves manifestes de l'agression nord-vietnamienne au-delà des frontières du Sud-Vietnam". Ces preuves, a précisé M. McNamara, résident à la fois dans les actions accomplies par le Nord-Vietnam et dans des déclarations de ses dirigeants.

Risques de guerre avec la Chine

Le secrétaire à la Défense a déclaré, au cours de sa déposition, que ce serait ne pas faire preuve de responsabilité de dire qu'en s'efforçant de défendre le Sud-Vietnam contre l'agression, les Etats-Unis ne courent pas le risque de guerre avec la Chine.

M. McNamara a précisé que le risque de guerre avec la Chine ne découle pas des opérations au Vietnam. "Ce risque, a-t-il dit, résulte des traités auxquels nous avons souscrit". Il a cité comme exemple, les traités bilatéraux avec la Corée, le Japon et la Chine nationaliste, traités qui créent un risque de guerre avec la Chine. C'est également le cas des engagements américains, notamment dans le cadre de l'OTASE.

"Aucun de ces traités ne dénote la moindre parcelle d'intention agressive de notre part, a-t-il poursuivi. Si la Chine communiste redoute ces traités, il ne devrait pas en être ainsi".

Wilson accepte un débat à la télé avec Heath et Grimmond

LONDRES. (AFP, UPI) — Le premier ministre Harold Wilson a relevé le défi que lui a lancé hier le chef de l'Opposition, M. Edward Heath, de participer avec lui à un débat télévisé, mais en y incluant aussi le chef du parti libéral, M. Jo Grimmond, ce que ne paraît pas accepter M. Heath.

Dans une lettre adressée à M. Heath, M. Wilson s'est déclaré ravi de constater que les conservateurs aient songé à un tel débat "puisque, poursuit-il, vous devez vous en souvenir, aux dernières élections j'ai moi-même suggéré bien des fois que les leaders des trois partis participent à une rencontre à la télévision".

Le premier ministre a proposé, dans sa lettre, que ce genre de débat ne soit pas limité aux seuls leaders, mais s'étende aux ministres et aux porte-parole de l'opposition sur les questions importantes comme la défense, la sécurité sociale, l'économie.

M. Heath a aussitôt répondu à M. Wilson mais, dans sa lettre, il déplore que le premier ministre "ne réponde pas" à son invitation et laisse entendre que M. Wilson cherche à éviter une confrontation directe en mettant comme condition la présence de M. Jo Grimmond, leader du parti libéral.

Renégociation des accords de Nassau

On déclarait hier soir, dans l'entourage du premier ministre, que celui-ci n'avait pas l'intention de prolonger ce duel épistolaire, et que la question serait discutée par l'intermédiaire des chefs de file parlementaires des trois partis.

Par ailleurs, le premier ministre a déclaré hier après-midi, aux Communes, que la renégociation des accords de Nassau figurera dans le programme du prochain gouvernement travailliste. Le premier ministre a ajouté qu'une telle renégociation viserait à aboutir à "l'internationalisation" des sous-marins Polaris, en accord avec les alliés occidentaux de la Grande-Bretagne.

D'autre part, le premier ministre a affirmé que son gouvernement poursuivrait ses efforts en vue d'aboutir à des progrès dans la voie du désarmement.

Néanmoins, la politique de défense du gouvernement a été sévèrement condamnée dans une motion déposée hier soir aux Communes par les conservateurs. La motion sera mise aux voix au terme du débat que la Chambre consacrera au Livre blanc sur la Défense, lundi et mardi prochains et qui interviendra donc l'avant-veille de la dissolution du Parlement.

Une écolière est internée dans une maison de correction pour ses mauvaises habitudes à table

LONDRES. (PC, AFP) — Une petite Anglaise de dix ans a été envoyée dans une maison d'éducation surveillée pour avoir essuyé avec une serviette son couteau et sa fourchette au cours d'un repas à l'école.

Trois juges de comté, siégeant comme tribunal pour enfants, à Surbiton, dans le Kent, rejetait hier un appel de sa mère en vue de sa libération.

Cette affaire a provoqué une vive émotion et a suscité à la Chambre des Communes le dépôt d'une question écrite au ministre de l'Intérieur.

L'enfant, Christiana Miles, s'était vu interdire par le directeur de l'école d'essuyer son couteau et sa fourchette. "Nos couteaux et nos fourchettes sont propres et même stérilisés", affirmait le directeur. Christiana s'obstina : elle fut renvoyée de l'école en juin dernier.

DEVANT LE TRIBUNAL

Mercredi, la mère et sa fille furent traduites devant un tribunal pour enfants sous l'accusation d'avoir violé la loi sur la scolarité obligatoire. A la suite du refus de la mère de prendre l'engagement d'envoyer sa fille à l'école, le tribunal décida d'enlever la garde de Christiana à sa mère. La jeune écolière fut envoyée dans une maison d'éducation pour deux semaines. Le tribunal indiqua que cette période serait prolongée, si la mère ne cédait pas.

En fin de compte, la mère déclarait au tribunal qu'elle était prête à envoyer sa fille à l'école. L'avocat de Mme Miles tentait alors de convaincre les magistrats à revenir sur leur décision. Rien n'y fit. Christiana passera deux semaines dans une maison d'éducation surveillée.

Violation de la loi sur la scolarité

Le tribunal pour enfants s'avisa alors qu'elle violait la loi sur la scolarité obligatoire et décida de la séparer de sa mère. Christiana fut envoyée dans une maison d'éducation surveillée.

La mère a écrit à la presse, qui consacre aujourd'hui d'énormes manchettes, dont s'est ému, de son côté, un député conservateur.

La jeune fille avait pris l'habitude d'essuyer son couteau et sa fourchette avec une serviette. Pendant trois ans, la direction de l'école n'y vit aucun inconvenient. L'an dernier, le directeur de l'école avisa Christiana que cette pratique portait atteinte à la discipline. Ordre lui fut donné de cesser.

Tant le directeur que la mère de l'enfant engageaient une controverse sur la question des "principes" après le renvoi de Christiana de l'école. La jeune fille n'est pas allée à l'école pendant huit mois, chaque partie restant sur ses positions.

Un député conservateur, M. Nigel Fisher, représentant la circonscription où vivent la mère et l'enfant, a qualifié la décision du tribunal d'extraordinaire. Il a déclaré à des journalistes que le tribunal s'en prenait à l'enfant et non à la mère. Le député s'est informé auprès du ministère de l'Intérieur où on lui a dit que le gouvernement ne pouvait s'immiscer dans cette affaire.

Téléphoto PA

Le jury délibère sur le sort de Mme Mossler

Mme Candace Mossler a éclaté de rire en lisant un journal qui annonce que la peine de mort ne sera pas requise contre elle pour l'assassinat de son mari, le financier Jacques Mossler. Elle est accusée avec son neveu, Melvin Lane Powers, d'avoir assassiné son époux, un millionnaire, en juin 1964.

Le procès des deux présumés amants touche à sa fin. Commencée il y a sept semaines devant un tribunal de Miami, la phase publique du procès s'est terminée hier lorsque les jurés se sont retirés pour délibérer. Le jury n'a pas réussi à se prononcer sur la culpabilité des accusés, après deux heures de discussions. Les délibérations continuent aujourd'hui.

Le corps de Jacques Mossler a été retrouvé percé de 39 coups de poignard. Tout semble indiquer qu'il s'agit d'un crime passionnel.

Dans ses instructions au jury, le juge Schulz a indiqué que les jurés devraient établir s'il y a eu préméditation de la part des accusés.

Si Mme Mossler est trouvée coupable d'assassinat avec préméditation par les jurés, elle risque d'être condamnée à la chaise électrique.

Deux bagnards ont témoigné au cours du procès que Powers leur avait offert plusieurs milliers de dollars pour assassiner Jacques Mossler. D'autres témoins ont déclaré que Powers ne cachait pas son amour incestueux pour sa tante. Les avocats de la poursuite ont prétendu que Mme Mossler avait facilité la tâche de Powers en l'aidant à pénétrer dans le domicile de Jacques Mossler où le millionnaire a été assassiné.

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, VENDREDI 4 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 53

La tragédie de St-Henri: enquête publique dans une dizaine de jours

par Martin Pronovost

Une enquête publique se tiendra dans une dizaine de jours devant le commissaire des incendies afin de déterminer avec le plus de précision possible les circonstances qui ont entouré le début de l'incendie survenu hier matin dans le quartier St-Henri et qui a jeté une trentaine de familles sur le pavé.

Le commissaire John McDougall, qui s'est rendu sur les lieux du sinistre ce matin, a déclaré à LA PRESSE que l'enquête publique suivra immédiatement celle des enquêteurs de son département.

Interrogé sur la possibilité qu'il fasse des recommandations à l'issue de cette enquête, le commissaire McDougall a répondu dans l'affirmative.

"Il est possible, dit-il, que je recommande que ne soit plus toléré, dans l'avenir, la présence d'usines où l'on manoeuvre tant de bombonnes d'oxygène à proximité de résidences".

En examinant les lieux ce matin le commissaire a semblé surpris de voir un si grand nombre de ces bombonnes dans les débris calcinés de la Ohio Chemicals of Canada Ltd.

Dès 9 h. ce matin, le capitaine Jean-Paul Whissel, officier responsable de l'escouade des enquêteurs des incendies, arrivait rue St-Jacques avec deux de ses meilleurs hommes. Ils tenteront de déterminer la cause de l'incendie et feront rapport au commissaire dans environ une semaine.

Rappelons que le sinistre a débuté avec une série de petites et de fortes explosions. Les flammes se sont propagées très rapidement et étaient avivées par l'oxygène entreposé dans l'usine d'embouteillage de la Ohio Chemical.

Le capitaine Whissel a déclaré qu'il était persuadé qu'il n'y avait rien de criminel dans cet incendie. "Nous sommes convaincus que ce désastre est purement accidentel", a-t-il dit.

Sur la scène du sinistre ce matin, il était facile de constater la violence de l'incendie en examinant les poutres de fer tordues qui jonchaient le sol. Des employés de la Corporation de Gas naturel étaient également sur place afin de s'occuper des entrées de ravitaillement du gaz.

L'enquête publique se tiendra dans les bureaux du commissaire McDougall, au 181 ouest, rue Craig.

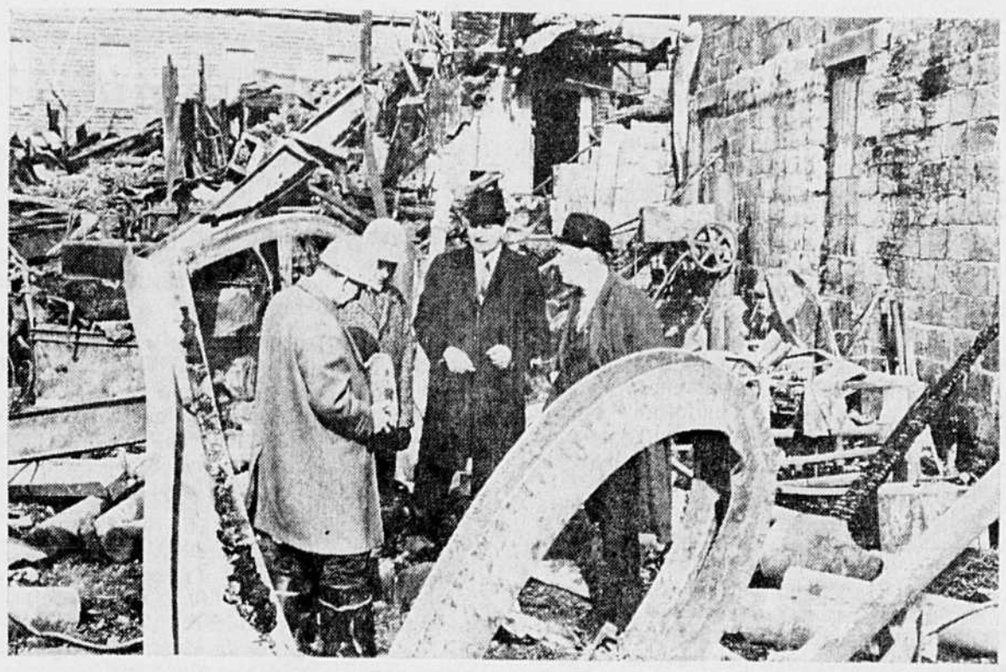

(photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE)

Enquêteurs sur les lieux du sinistre

Le commissaire des incendies, M. John McDougall, accompagnait les enquêteurs sur les lieux de l'incendie survenu hier matin dans le quartier St-Henri. De gauche à droite, le capitaine Louis Gervais, l'enquêteur Armand Veillette, le capitaine Jean-Paul Whissel et le commissaire McDougall. On peut voir que la chaleur du brasier a tordu une grosse poutre d'acier.

De nombreux organismes viennent en aide aux familles éprouvées

De nombreux organismes privés ou publics se sont portés hier au secours des familles qui avaient été jetées sur le pavé dans la nuit de mercredi à jeudi à la suite de l'incendie de leur demeure, rue Quesnel, dans l'ouest de Montréal.

Dès l'ouverture des bureaux de la Société de service social aux familles, une des 35 oeuvres de la Fédération des oeuvres de charité, un aide social a été dépêché sur les lieux afin d'aider à la coordination de la distribution des secours d'urgence.

La tragédie étant survenue tout près du sous-bureau de la Société, à Saint-Henri, c'est dans les locaux de l'oeuvre que se sont installés les gens chargés de répondre aux besoins de ces familles.

Le bureau est situé au sous-sol de l'église Ste-Cunégonde, au 2461 ouest, rue St-Jacques.

M. Léo Cormier, aide social de la Société, a pris en main la coordination de la distribution des meubles et des vêtements, tandis que le vicaire de la paroisse et le Bureau d'urbanisme de la ville, rue Workman, se sont employer à trouver des logis pour abriter ceux qui n'avaient plus de toit.

Installation de lits

La Croix-Rouge a procédé à l'installation de lits au Centre de loisirs Gadbois, à Ville-Emard, pour permettre aux plus épuisés et aux enfants de reprendre un peu du sommeil perdu au cours de cette terrible nuit.

Pendant ce temps, toute la journée d'hier, la Caisse populaire de Sainte-Cunégonde recevait des dons en argent à l'intention des sinistrés. C'est la Société de service social aux familles, de concert avec le clergé de Sainte-Cunégonde, qui ont été chargés de distribuer cet argent, sous forme d'assistance financière d'extrême urgence.

L'Armée du salut a également prêté son concours à l'opération dépannage. Sa collaboration a été extrêmement précieuse. Elle a notamment fourni des vêtements à de nombreux enfants qui avaient dû quitter en hâte le logement de leurs parents sans prendre le temps de s'habiller.

La Protection civile, enfin, a fourni une aide également précieuse, s'occupant entre autres du ravitaillement en vivres.

Montréal prendra toutes les mesures . . .

Par suite d'une décision prise vers 6 h. hier soir à l'hôtel de ville, M. Charles Renaud, directeur du service du Bien-être social, est autorisé "à prendre toutes les mesures utiles pour donner aux familles éprouvées l'aide et les services dont elles peuvent avoir besoin".

Du même coup, le comité exécutif a résolu de demander à M. Renaud de lui formuler "toutes les recommandations appropriées dans les circonstances".

Dès hier matin, M. Renaud et ses adjoints sont intervenus pour procurer un logement aux familles devenues sans abri et transportées temporairement au Centre récréatif Gadbois.

Voir AIDE en page 6

Photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Mme Jean Drapeau réconforte les sinistrés

Lasse, mais intarissable après ce cauchemar qui lui a tout pris sauf la vie et celle de ses huit enfants, Mme Jacques Proulx, femme de chômeur, relate sa terrible expérience à Mme Jean Drapeau, femme du maire de Montréal, et à M. Charles Renaud, directeur du Service de bien-être social de la ville de Montréal.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

De la nourriture pour les sans-foyer

Un membre de la Protection civile apporte quelque nourriture à l'un des centres de secours établis pour accueillir les sinistrés. L'incendie, qui a jeté une trentaine de familles sur le pavé et forcé l'évacuation de 600 personnes, n'a heureusement pas fait de morts.

On servait de l'alcool avec un repas à 10 cents

par Léopold LIZOTTE

Ceux qui parlent d'inflation et de vie chère dans la métropole n'ont jamais fréquenté, apparemment, le café St. Johns.

Car, au chapitre des repas tout au moins, il semble que l'on puisse se procurer là des boustifailles évidemment . . . limitées, pour un prix qui l'est encore plus.

C'est en tout cas ce que l'on a appris avec une certaine surprise, hier après-midi, alors que s'instruisait devant le juge Marc-André Blain le procès du propriétaire de cet établissement, M. Georges Paquin, sous l'accusation d'avoir servi de l'alcool sans repas, le Vendredi Saint de l'an dernier.

Selon des agents de la PP, en effet, ils se sont rendus dans cet établissement du boulevard St-Laurent le 16 avril 1965, et on leur a servi deux consommations, tout en déposant de-

Voir REPAS en p. 6

Le CTM n'offre pas de solution de rechange aux réformes proposées par René Lévesque

par Jacques Lafrenière

Le Conseil du travail de Montréal constate qu'"au lieu d'élaborer les grandes politiques de sécurité sociale requises, (le gouvernement) propose de coûteux projets d'assistance sociale qui ne feront 'qu'institutionnaliser' la charité".

Ce "considérant" d'une longue résolution sur la pauvreté adoptée par les délégués du CTM hier soir, comporte à première vue une critique de la politique sociale du ministre du Bien-être social, M. René Lévesque. Mais rien d'autre dans la résolution ni dans les commentaires qui ont été faits par la suite n'ont laissé croire à une prise de position à l'encontre de la politique de M. Lévesque.

Cette résolution a suscité de copieux commentaires de la part de délégués qui représentent 150,000 syndiqués de la région de Montréal. On y a vu une "charte de la protection des gagne-petit".

Le président de l'organisme, M. Jean-Paul Ménard, a fait plusieurs déclarations où il déplorait principalement l'inertie des gouvernements.

Le syndicaliste s'en est pris à ceux qui craignent l'inflation. "L'inflation n'existe que dans l'esprit des patrons, a-t-il dit. Il y a inflation des profits seulement. Des entreprises accumulent des millions et des millions de profits chaque année. L'une des causes de la pauvreté, c'est qu'il existe un mauvais partage de la richesse."

Parmi les salariés mal rémunérés, il y a les fonctionnaires provinciaux, a-t-on souligné. M. Ménard en a profité pour déclarer que "le gouvernement lésine sur les salaires à verser à ses employés, mais il dépense des millions pour des commissions d'enquête qui ne donnent rien".

Devant l'exploitation dont sont victimes les travailleurs, notamment par le fait, a-t-on souligné, que les médecins du Québec demandent des honoraires "deux fois plus élevés qu'en Ontario", M. Ménard s'est exclamé : "Québec est la terre de prédilection de l'exploitation sous toutes ses formes".

Un salaire minimum de $2 l'heure d'ici 1968

Après avoir étudié le niveau de pauvreté qui affecte 33 p. 100 des citoyens de Montréal et avoir souligné qu'il faut à un chef de famille des revenus annuels d'environ $5,000 pour permettre à un de ses enfants de fréquenter l'université, les délégués du Conseil du travail ont réclamé une hausse du salaire minimum à $1.50 "avec dispositions prévoyant une augmentation de 25 cents l'heure en 1968."

La Fédération des travailleurs du Québec, à laquelle est affilié le CTM, a réclamé à son récent congrès, en décembre à Montréal, un taux de salaire minimum de $2 l'heure. La Loi du salaire minimum établit présentement les taux à 85 cents l'heure à Montréal et à 80 cents dans le reste de la province.

La résolution du CTM prévoit une foule d'autres moyens pour éloigner le seuil de la pauvreté :

- **hausse de 30 p. 100 des prestations d'assurance-chômage;**
- **réduction de l'impôt pour les économiquement faibles;**
- **institution d'un programme complet d'assurance-santé;**
- **vaste campagne d'éducation des adultes et ouverture de centres d'apprentissage, d'entraînement et de réentraînement pour les chômeurs et les salariés;**
- **éducation gratuite à tous les paliers;**
- **des logements à prix modiques et à loyers modiques;**
- **élaboration d'une politique complète de la main-d'oeuvre.**

Le CTM attache une telle importance à ce phénomène de la pauvreté, qu'il organisera bientôt un colloque à ce sujet. Il a rendu publique en décembre dernier une étude préparée par un professeur de l'Université de Montréal, M. Emile Gosselin. On y constatait entre autres, que c'est dans les secteurs habités par les gens aux revenus modestes que se trouve le plus fort pourcentage de locataires (90 à 97 p. 100) et que c'est dans ces endroits que l'on trouve la plus forte proportion de logements surpeuplés.

M. Robertson a bon espoir que les subventions à l'université McGill seront augmentées

M. H. Rocke Robertson, principal et vice-chancelier de l'université McGill, a déclaré hier, que le premier ministre, M. Jean Lesage, avait laissé entendre que les subventions de l'université McGill seraient accrues.

Il a en même temps précisé qu'une analyse des priorités indiquerait que toutes les subventions aux universités doivent être augmentées.

M. Robertson rencontrait récemment le premier ministre pour discuter de la part de McGill — $98,000 — dans l'augmentation de $9,000,000 des subventions aux six universités de la province.

"Nous n'entrevoyons pas pour le moment un statu quo. Nous avons raison de croire que des ajustements seront étudiés, et nous avons bon espoir que des augmentations s'ensuivront", a dit M. Robertson.

L'augmentation de l'université McGill a été la plus basse dans la province.

Le principal a énuméré les décisions déplaisantes qu'auraient à prendre les universités si leurs subventions ne sont pas augmentées.

"La première possibilité serait de puiser à même nos fonds de réserve, ce qui aurait pour effet de susciter de plus graves problèmes", a dit M. Robertson.

"Nous pourrions également réduire ou du moins ne pas augmenter notre personnel, alternative tout aussi désagréable."

Le Dr Robertson a dit que l'université devra réduire son nombre d'élèves si les subventions ne sont pas accordées.

"Nous pourrions le faire, considérant que chaque élève nous coûte plus cher que ce qu'il paie en frais de scolarité. Ce ne serait pourtant pas une bonne solution. Nous avons un devoir envers la population et ce serait lui faire grand tort que de prendre une mesure aussi draconienne."

On a demandé au principal s'il croyait que les questions de race et de langue avaient joué un grand rôle dans l'attribution des subventions.

"Il est difficile d'évaluer exactement quelle influence ont pu avoir sur les législateurs les attaques contre McGill", a-t-il répondu.

"Je peux cependant affirmer qu'il n'y a eu aucune allusion à la question ethnique dans les discussions que j'ai eues avec le premier ministre et ses représentants.

Voir McGILL en p. 6

L'organe libéral "La Réforme" accuse McGill de "démagogie"

Le journal "La Réforme", organe officiel du parti libéral québécois, s'est élevé, dans sa livraison du 28 février, contre "l'attitude démagogique" des dirigeants de l'Université McGill, qui ont récemment critiqué les prévisions budgétaires du ministère de l'Education relativement aux besoins des universités.

Dans un éditorial signé par le directeur de cette publication, M. Pierre O'Neill, "La Réforme" a reproché à McGill d'avoir "lancé le problème sur le plan de l'affrontement ethnique".

"Aux premières heures, écrit M. O'Neil, cette façon d'agir peut être efficace sur le plan de l'opinion publique, de brandir immédiatement la bannière de martyr, mais cela risque de mettre en branle toute une série de problèmes politiques extrêmement complexes. Aussi, si l'on veut commencer un débat public sur l'inégalité des privilèges accordés aux Anglo-saxons du Québec, il faudrait également permettre au ministère de l'Education de repenser tout le problème de la confédération canadienne.

"Il faut reconnaître au ministère de l'Education le droit d'établir les priorités qu'il entend dans sa politique de subventions aux universités, poursuit l'éditorialiste, et si le ministère juge que les universités francophones du Québec ont accusé un retard considérable dans leur développement, comparativement à l'Université McGill qui s'est beaucoup développée et très rapidement, grâce aux subventions très généreuses provenant autant de fonds publics que de fonds privés, il a par conséquent le droit de privilégier, pour un certain temps, le développement des universités francophones.

"En vue d'une répartition équitable des octrois gouvernementaux, le ministère de l'Education doit tenir compte des sommes versées couramment à l'Université McGill par d'autres corps indépendants, tels les organismes fédéraux, comme le Conseil des arts et le Conseil national de recherches. On sait par exemple que le Conseil national de recherches accorde des subventions à des chercheurs particuliers attachés à une université afin de permettre la poursuite de recherches dans un domaine déterminé.

"Or, lorsque le gouvernement fédéral permet une subvention à une université, il l'accorde dans la mesure d'une certaine proportion que l'université s'engage à verser elle-même au préalable. Ainsi, le fédéral versera deux, cinq et parfois dix fois le montant initial versé par l'université, tenant compte de l'importance et de la priorité devant être accordée à ladite recherche, ce qui veut dire que si l'université alloue un montant de $500 à un chercheur, le fédéral versera parfois un mon-

Un va-et-vient continuel au Centre Gadbois

par André DUPRE

Depuis ce sinistre qui, durant la nuit de mercredi, a longuement fait danser un immense spectre de lumières dans le ciel de l'ouest de la métropole, rasant une trentaine de logements, mettant 600 personnes sur le qui-vive, c'est un va-et-vient continuel au Centre Gadbois, 5485 Côte-St-Paul.

Plusieurs organismes de service social, de charité, conjuguent leurs efforts. Des colis sont expédiés de partout. Du linge. Des vivres. D'autres sont acheminés vers les familles sinistrés qui ont déjà trouvé gîte, mais n'en sont pas moins sans le sou, dans une sécurité toute relative, bien près de la rue.

Une vaste salle. Beaucoup de lits bordés de couvertures grises, emblèmes de pauvreté, parfois de misère. Un dortoir d'urgence parce que la vie continue, parce que la nuit est trop froide même pour ceux qui n'ont plus de toit.

Mon lit branlait

Assise à l'extrémité d'un lit dans une attitude d'abandon, avec sa marmaille toute pleine de vie autour d'elle, une mère de huit enfants. Debout devant elle, attentive et visiblement émue, la première dame de la métropole, Mme Jean Drapeau, qui se fait relater le cauchemar de la nuit précédente.

"Au début, mon lit branlait un peu. Puis, ça été l'explosion. J'ai été dans la cuisine... C'était tout feu tout flammes!"

Les enfants écoutent leur mère, approuvent à l'occasion d'un vigoureux signe de tête, avec un peu d'effroi dans le regard, vont pour parler, en plein drame... mais la mère continue, lasse mais pleine de ressources, d'impressions gravées en elle pour longtemps.

Mme Drapeau réconforte doucement, d'un mot, d'une question. Puis à la fin, après un appel de courage . . . "s'il y a quelque chose qui ne va pas, appelez-moi". Un trait de sollicitude qui ne va pas sans toucher Mme Jacques Proulx, dont les yeux brillent de gratitude et éclairent un instant son visage aux traits tirés, bien près du sommeil.

Un meilleur bien-être

Autour d'elle, d'une vitalité à peu près pas tarie, les enfants s'interpellent, racontent, s'exclament !

"Huit enfants de 2 à 12

Voir CENTRE en p. 6

Le propriétaire du chenil de St-Roch-de-l'Achigan est arrêté

JOLIETTE. (G.L.) — A la suite d'une plainte déposée par la Société canadienne de protection des animaux de Montréal, Télesphore Martel, propriétaire du chenil de St-Roch-de-l'Achigan, a été appréhendé hier.

Des membres de la SPCA avaient saisi, en fin de semaine, plusieurs chiens gardés dans ce chenil. Lors de la visite des inspecteurs, plusieurs chiens étaient morts ou malades.

Martel comparaîtra sous une accusation de cruauté envers les animaux, portée en vertu de l'article 387 du Code pénal.

Le directeur de la SPCA a raconté que Martel gardait des chiens pour la vente. Il semble que la seule nourriture de ces bêtes était des carcasses de poulets, souvent en état de putréfaction. Les animaux n'étaient pas soignés et quelques-uns ont été découvert morts au bout de leur laisse.

Vient de paraître !

COMMENT PRÉPARER

VOTRE IMPÔT

EDITION 1966

Indispensable à l'homme d'affaires

Le seul ouvrage du genre en français — par Jean Zalloni, C.A.

- Impôt fédéral (canadien) sur le revenu 1965
- Impôt provincial (Québec) sur le revenu 1965
- Liste complète des dépenses admises
- Principales formules avec exemples

SEULEMENT $2.50

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"

LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.

750 Beaubien 273-9501
8559 St-Laurent 381-6361
800 E. Mt-Royal 524-3087
851 Decarie St-Laurent 748-7961

SPECIAL DE CETTE SEMAINE

Richstone RBI BAKERIES Inc.

SAVOUREUX GÂTEAU AU FROMAGE

Rég. 79¢ **63¢** ch.

En vente à la Boulangerie Richstone R.B.I. de votre voisinage

FROMAGES FINS

de toutes les parties du globe

BRIE — CAMEMBERT — MILKANA — ST-BAZILE — BOURSAULT — PONT LEVESQUE — REBLOCHON — COULOMMIERS — IMPERIAL — BRESSE BLEU — REVEREND — BEL PAESE — ESROM — ALBO — STILTON — ROQUEFORT — GORGONZOLA — EDAM — ERMITE — CHESHIRE — etc. — etc.

FLETAN FRAIS
DINDE FUMEE
LAPINS DOMESTIQUES
CAILLES — POUSSINS

A. DIONNE FILS & CIE

1221 ouest, rue SAINTE-CATHERINE — TEL. 849-2341

Coin rue Drummond - Montréal

McGILL

SUITE DE LA PAGE 3

tant additionnel de $5,000.

"Les universités francophones sont beaucoup plus pauvres que l'Université McGill qui bénéficie de dons considérables de la part d'individus ou corps privés anglo-saxons et s'est partagée à l'aide de ce système la grosse part du gâteau. Voilà une forme de discrimination qui existe depuis fort longtemps aux dépens des universités françaises du Québec.

"Montréal et Laval n'en ont pas pour autant lancé l'épouvantail du martyr. Le ministère de l'Education doit tenir compte des sommes versées à McGill par des particuliers ou par les grosses compagnies anglo-saxonnes, étant donnée la répartition des revenus de la propriété et des moyens de production, il n'est que juste que le gouvernement du Québec procède de cette façon.

Manque de doigté

"L'Université McGill est financée par une cigarette et ce sont des Canadiens français qui la fument, cette cigarette, et subventionnent indirectement l'Université McGill", conclut l'éditorialiste.

Plus haut dans son texte, M. O'Neil affirmait que "s'il y a eu un manque (ou discrimination) ainsi que le prétend le principal de McGill, ce n'est certainement pas dans la décision d'augmenter les subventions gouvernementales mais bien plutôt dans la décision subséquente que le ministère a prise de réduire les budgets. Les universités avaient fait accepter leur budget et une subvention globale de $52 millions devait être versée et répartie selon une certaine proportion selon laquelle le gouvernement d'une part et les universités d'autre part s'étaient entendus. En voulant réduire à $44 millions la subvention globale, il a du fait même réduit de $8 millions la subvention destinée à l'Université McGill qui, se basant sur les recommandations du comité, comptait sur cette somme."

L'éditorialiste admet que ce geste de Québec "manquait de doigté", mais il soutient que cette erreur ne pouvait justifier "l'attitude démagogique de McGill".

Le juge donne la chance de sa vie à un accusé: il devra cesser de boire!

par Maurice MORIN

Honorius Geoffroy, âgé de 48 ans, du 3482 rue Hochelaga, s'était reconnu coupable, ces jours derniers, de tentative de meurtre sur la personne de sa femme (il avait tenté de l'étouffer avec un fils électrique . . . et de ses deux mains) a eu la chance de sa vie, hier après-midi.

Se rendant à la requête de Me Paul Aubut, avocat de la défense, qui avait réclamé l'extrême clémence du tribunal en faveur de son client, le juge Maurice Archambault, siégeant aux Assises, a décidé de remettre le prononcé de la sentence au 4 novembre 1966.

"Je vous confie à la Société des alcooliques anonymes qui doit prendre les mesures qui s'imposent, à cause de votre état, pour vous placer à Dorémy ou dans une autre institution du genre. Et de plus vous devrez vous rapporter, de temps à autre, au sergent-détective L. Poupart, de la Sûreté municipale, qui surveillera votre comportement.

"Mais si, d'ici le 4 novembre, vous reprenez votre mauvaise habitude de boire de l'alcool et si vous vous livrez à de nouveaux actes de violence, je me montrerai impitoyable à votre endroit et l'imposition d'une peine à vie ne sera pas écartée dans votre cas."

Et le juge Archambault a ajouté : "J'apprends que votre fils aîné se mariera en juin prochain et qu'il quittera donc votre foyer. Ce sera un excellent test pour vous, car c'est votre fils qui, en plusieurs occasions, s'était porté au secours de sa mère, votre femme, lorsque vous vous livriez à des actes de violence sur sa personne."

Geoffroy, "tremblotant" de tous ses membres, a entendu les remarques du juges et a promis de cesser de boire. Une fois que le greffier des Assises eut levé l'audience, un représentant de la Société des alcooliques anonymes, qui avait également "plaidé" en faveur de Geoffroy, lui a donné une bonne poignée de main et tous deux se sont mis à pleurer, de même, d'ailleurs, que Mme Geoffroy.

Nous avons donc assisté à une scène pathétique.

Un psychiatre, le Dr André Laramée, que Me Paul Aubut avait fait entendre comme témoin, avait préalablement soumis que Geoffroy était sain d'esprit et qu'il y avait un espoir de réhabilitation dans son cas.

C'est le 11 novembre 1965, à 8 h. 20 du matin, que Geofrroy avait tenté d'étouffer sa femme en lui nouant un fil au cou, en lui pressant la gorge de ses mains et en lui mettant les doigts dans la bouche.

CENTRE

SUITE DE LA PAGE 3

ans", de dire Mme Proulx. Leur père est en chômage.

Un meilleur bien-être

"On ne reste certes pas indifférent à un pareil malheur", commente Mme Drapeau, espérant que cette tragédie s'avérera "un mal pour un bien" pour les sinistrés. "Nous aimons croire que tout sera mis en oeuvre pour que ces gens-là se trouvent dans un bien-être plus confortable."

Une centaine de sinistrés ont été accueillis et aidés, signale Mme Norren Pineo, coordinatrice au service de l'unité de protection civile de la ville de Montréal. "Un effort merveilleux de la part de tous", note-t-elle.

Hier après-midi, le Service du bien-être social de la Métropole avait déjà trouvé un nouveau foyer à vingt-trois familles. Il en restait quatre à loger, dont deux de huit enfants. Et alors que Mme Drapeau s'en allait, discrète et attristée, un autre heureux coup de téléphone vint réjouir les travailleurs du bien-être : l'une des deux familles de huit enfants pouvait plier bagages. Un nouveau foyer les attendait et avec lui, une destinée meilleure, peut-être.

Sur les lieux de ce nouveau départ, attentifs à tout et devisant au mieux des circonstances, on pouvait voir M. Charles Renaud, directeur du Service du bien-être, et l'un de ses adjoints, M. Armand Lucas.

Fonds de désastre

Autre personnalité attentive au sort des sinistrés et en général, à celui des faibles et des petits, M. Frank Hanley, politicien indépendant, conseiller de Me Drapeau et député de Montréal Ste-Anne à l'Assemblée législative.

M. Hanley préconise la réunion de fonds de secours que présiderait l'entreprise privée. "Des fonds de désastre", précise-t-il, qui seraient destinés à remettre rapidement sur pied, le mieux possible, le budget de personnes ou familles sinistrées.

Ce n'est pas la première fois que M. Hanley soumet cette suggestion en public. La dernière fois qu'il en a parlé, voici deux semaines, il s'adressait à des hommes d'affaires "de la rue St-Jacques".

Un tel projet serait la source de beaucoup de profit, de poursuivre M. Hanley. Et d'ajouter, dans un français pittoresque et généreux : "la satisfaction avec le coeur".

Et puis . . . "vous savez, je parle beaucoup pour les Canadiens français, particulièrement en des pareilles circonstances . . . Ils n'ont pas toujours d'assurances . . . comme les Canadiens anglais".

. . . Paroles, remarques d'Irlandais !

REPAS

SUITE DE LA PAGE 3

vant eux une assiette de carton dans laquelle il y avait une pointe de tourtière, quelques rondelles de pommes de terre et un biscuit.

$1 pour un "drink"

Point de soupe ou de jus, comme premier service d'un repas, qui, pour être normal, doit en comprendre trois, selon les règlements maintenant modifiés de la Régie des alcools.

Interrogés par le procureur de la Régie, Me Marcel Prévost, les policiers soutiennent qu'ils ont versé deux dollars pour deux consommation, mais qu'ils n'ont pas cru, ainsi, avoir à payer pour le repas.

Invité par son procureur, Me Claude Tellier, à expliquer ce qui s'était passé exactement, ce jour-là, M. Paquin le fit sans hésitation. Et en y mettant une . . .certaine saveur.

Il déclara tout d'abord que, connaissant bien les règlements de la RAQ, et, par ailleurs, connaissant tout aussi bien les habitudes des Montréalais, il fit préparer un très grand nombre de repas, à son motel, de la rue Lacordaire, pour les servir à son "cabaret" de la Main.

Clientèle nombreuse le Vendredi Saint

"Nous attendions beaucoup de monde ce jour là, dit-il, et nous avions embauché une vingtaine d'employés supplémentaires. Nous ne fûmes pas déçus. Et je dus moi-même m'occuper à la cuisine, pendant un certain temps, tellement les clients du Vendredi Saint étaient nombreux.

Il soutient par ailleurs qu'il y avait bien de la soupe au menu, mais que celle-ci (qu'il dit avoir été des plus délicieuses) était servie dans un petit contenant de carton.

Tout comme le menu du jour qui consistait soit d'un pâté au saumon, pour ceux qui ne voulaient pas devancer les décisions d'un concile à venir, ou d'un pâté au poulet pour les "plus-large-de-conscience".

"Quant au dessert, dit-il, j'avoue que c'était bien un biscuit. Mais les Chinois nous servent bien cela comme dessert à longueur d'années, et personne ne trouve à redire.

Et puis, nous sommes . . . un peu dans le Chinatown, nous aussi.

Quant aux ustensiles, il se peut qu'ils aient fait défaut en fin de journée.

Mais, là dessus, le cabaretier-motelier explique qu'il faut bien se rappeler qu'on est sur la "Main", et qu'il ne faut pas donner trop d'apparat à la table, car on risque de voir ses profits prendre le chemin des goussets de clients.

Un jour, dit-il, j'ai voulu faire un spécial et j'ai sorti de la verrerie que j'utilisais ordinairement pour les banquets.

Mon personnel a distribué ainsi quelque 300 verres sur les tables. Mais, à la fin de la soirée, il n'y en avait qu'une douzaine à passer sous le robinet. Tous les autres étaient disparus.

Repas à 10 cents ce jour-là

Selon le témoin, il ne faut donc pas trop insister sur le couvert quand ce même repas est offert au client pour la très modique somme de dix cents.

Car c'est ce qu'on exigeait des habitués du St-John's, ce jour-là.

Qui prenait une "petite" devait verser 45 au lieu de 35 cents à la caisse.

Et ceux qui se "paquetaient" de grosses bouteilles devaient laisser 70 cents au lieu de 60 cents à la caisse.

En somme, seul le patron avait décidé de . . . faire maigre, ce jour-là.

Et surtout si l'on compte que certains ont trouvé le menu (spécialement imprimé pour l'occasion) tellement succulant, qu'ils avalèrent le contenu de trois assiettes, tout de carton qu'elles aient pu être.

Et il reste au juge Blain de décider.

Avant qu'il ne le fasse, toutefois, Me Tellier fait remarquer que ce n'est pas le prix du repas qui importe, mais les ingrédients ou services de ce dernier. Puis il fait remarquer que la loi ayant été amendée depuis, on procède présentement à un débat quelque peu académique, la jurisprudence permettant au tribunal de procéder à une interprétation beaucoup plus large du règlement antérieur.

Me Prévost se dit évidemment d'un avis contraire, et soutient que, ce vendredi d'avril 1965, on a voulu contourner la loi dans le bar du centre de la ville.

AIDE

SUITE DE LA PAGE 3

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a déclaré hier soir qu'il ne restait, quelques heures plus tôt, que deux familles à reloger.

Secteur défavorisé

Déjà, à 2 h. 30 hier matin, le conseil Sainte-Cunégonde des Chevaliers de Colomb offrait un gîte à quelques familles. D'autres étaient temporairement logées au poste de police. D'autres, enfin, avaient pu trouver refuge chez des parents ou des amis.

Environ 30 familles sont considérées comme sinistrées à 100 pour 100 et plusieurs autres ont pu ou pourront réintégrer leur logement plus ou moins endommagé.

La population touchée par cette tragédie habite un secteur déjà fortement marqué par l'indigence sociale et matérielle, ce qui complique d'autant la situation.

Pour tout renseignement concernant les personnes sinistrées et le Centre de secours de Côte-St-Paul, on est prié de composer 932-4041.

Une femme est trouvée gisant sur une route

Une femme dans la cinquantaine, et ne parlant que le polonais, a été découverte vers 8 h. ce matin gisant sur la nouvelle route no 3, le long du fleuve en face de Longueuil.

Deux boulangers se rendant à leur travail ont porté secours à la malheureuse et ont immédiatement alerté le sergent d'état-major Guy Charbonneau, de la PP, à Saint-Hubert.

Ce dernier a fait transporter la femme à l'hôpital de Saint-Lambert où les médecins ont diagnostiqué qu'elle souffrait de plusieurs blessures et ecchymoses de gravité moyenne.

Il se pourrait, opine la PP, qu'elle soit tombée d'épuisement après avoir erré trop longtemps sur la route. Quand elle a été secourue, elle souffrait également du froid.

Multiples présences de Montréal à l'Expo

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a de nouveau réaffirmé, hier soir, que la ville de Montréal a toujours l'intention de marquer d'une façon particulière sa présence à l'Expo 1967.

"Non seulement dans le pavillon de la province de Québec mais aussi dans les casernes situées en amont du pont Jacques-Cartier, sur l'île Ste-Hélène", a précisé, cette fois-ci, M. Saulnier.

"Partie dans le pavillon du Québec et partie dans les casernes, mais la partie la plus importante dans les casernes", a ajouté M. Saulnier.

La nature de la présence ? M. Saulnier a souligné qu'il ne peut pas encore dire quelle elle sera.

Qui travaillent à la conception de la présence ?

M. Saulnier a révélé que le projet de participation est étudié par des fonctionnaires municipaux et des personnes de l'extérieur — des personnes compétentes en matière d'exhibits — sous la direction de M. C.-A. Boileau, directeur du service des travaux publics.

Morte sur la voie ferrée

Le cadavre horriblement mutilé d'une femme a été découvert, vers 6 h. 45 hier soir, à la hauteur de la rue Hingston, sur les voies de chemin de fer reliant les gares de Montréal-Ouest et de Westmount.

Les policiers, qui envisagent la possibilité d'un suicide, ont identifié la malheureuse comme étant Mme Ernosto Patone, 31 ans, du 2118 rue Belgrave.

ANNONCE

Mal au dos? Qu'y faire?

Le mal de dos est souvent dû à une insuffisance musculaire. Un peu d'exercice y remédierait. C'est encore le meilleur traitement contre les douleurs dorsales, le meilleur préventif aussi. Si vous voulez apprécier l'état de vos muscles, faites le test qui vous est proposé dans le numéro de mars de Sélection du Reader's Digest. Achetez votre exemplaire sans tarder!

merci!

Merci pour avoir contribué
au succès du concours de ski
du MAURIER International

Les pentes du Mont Norquay à Banff et du Mont Ste-Anne à Québec conserveront à jamais les traces glorieuses du premier grand concours international de ski amateur au Canada, le du MAURIER International. Des milliers d'admirateurs ont pu y voir les champions d'Autriche, de France, d'Allemagne, d'Italie, de Norvège, de Suède, de Pologne, de Suisse, des Etats-Unis et du Canada se disputer les coupes et les médailles du MAURIER.

Ces champions sont maintenant partis vers d'autres cieux, emportant avec eux le souvenir de l'excellente hospitalité canadienne, mais leurs succès sont inscrits pour toujours dans les annales sportives du Canada et du monde entier.

Les commanditaires du Concours du MAURIER International sont heureux d'exprimer leur profonde reconnaissance à l'Association Canadienne de Ski Amateur, qui a organisé le concours, ainsi qu'à la Fédération Internationale de Ski, qui lui a donné son caractère officiel. Nous remercions aussi les nombreux journaux, revues sportives, postes de radio et de télévision qui nous ont accordé si généreusement leur appui. Notre reconnaissance va aussi aux nombreuses personnes et entreprises qui nous ont donné une si grande part de leur temps et de leurs services.

Merci à tous!

Les fabricants de la cigarette du MAURIER

DISCIPLES FIDÈLES D'ÉPICURE...

Nous avons consacré tous nos efforts
aux plaisirs de l'existence!

Demain, La Vieille Porte ouvrira. Et nous n'avons ménagé aucun effort pour qu'elle vous offre tous les agréments qu'un véritable épicurien pourrait souhaiter.

Le meilleur restaurant du vieux Montréal est prêt à accueillir les véritables amateurs de bonne chère et de fines bouteilles... les gens de goût.

A La Vieille Porte, vous trouverez tous les soins empressés qui disposeront votre palais à savourer nos succulents rôtis de boeuf ou nos biftecks exquis. Si vous préférez les fruits de mer, vous vous délecterez de homards, de crevettes ou de langoustines dignes de figurer au menu des gourmets les plus blasés. La Vieille Porte vous offre tout un choix de mets de grande classe, savamment préparés par notre chef Raymond.

Le décor de La Vieille Porte vous plaira. Son élément principal est un splendide panneau mural composé de portes anciennes, des pièces de musée. Les murs sont faits de briques *moulées à la main* par les artisans d'antan. Et tout le restaurant est parsemé de bibelots, de tableaux, de gravures et d'objets d'art vénérables... tous d'époque, et choisis pour aiguillonner votre intérêt et augmenter votre plaisir.

Les gens de goût aimeront l'ambiance discrète et intime de La Vieille Porte ; ils apprécieront le service empressé, dont la direction a été confiée à l'attention experte de MARIO FONTANA. Si vous le lui demandez, Mario sera heureux de réserver pour vous Le Cachot, une charmante salle privée pour les dîners de 12 à 16 couverts.

La Vieille Porte peut aussi organiser pour vous des banquets et des réceptions, de 10 à 150 personnes. Adressez-vous à Mario, à 866-3057.

Une idée : Après un bon spectacle, venez à La Vieille Porte et commandez le menu spécial d'Après le Théâtre.

Et n'oubliez pas de visiter

Le Bar du Tire-Bouchon

. . . une amusante salle de style victorien, décorée de boiseries de chêne et d'acajou massifs.

LA VIEILLE PORTE

Le café de la Promenade

. . . où l'on vous servira des repas succulents dans une ambiance sympathique. Idéal pour les [illegible] de famille.

NOTE : Vous nous trouverez sur la Promenade de la Place Victoria . . . au pied de la côte Beaver Hall. Stationnement à l'intérieur, entrée par la rue Saint-Jacques.

Notre bon plaisir est d'assurer le vôtre !

CAHIER No 2 / PAGES 13 - 24 LA PRESSE THEATRE / BANDES DESSINEES / FINANCE / RADIO / TV

MONTREAL, VENDREDI 4 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 53

"Je ne me souviens pas exactement de ce qui s'est passé. J'ai vu un trou au fond de l'avion. J'ai sauté et j'ai couru."

téléphoto PA

Les corps des victimes de l'écrasement d'un aérobus des Canadian Pacific Air Lines, recouverts d'un drap blanc et alignés sur des civières, offraient un spectacle lugubre à l'aéroport international de Tokyo.

Telle est la déclaration d'une survivante de la tragédie de Tokyo

TOKYO (PA) — Un porte-parole du service des incendies qui est arrivé sur la scène du désastre peu après l'écrasement de l'appareil a dit qu'à son avis la queue de l'avion a heurté le remblai qui retient les eaux de la mer au moment de l'atterrissage. L'avion a culbuté, projetant les voyageurs hors de leur siège puis vers l'arrière.

Horacio Accavallo de Buenos Aires, champion du monde poids mouche à la boxe (qui vient d'enlever ce titre à Katsyuoshi Takayama du Japon) devait rentrer en Amérique à bord du DC-8.

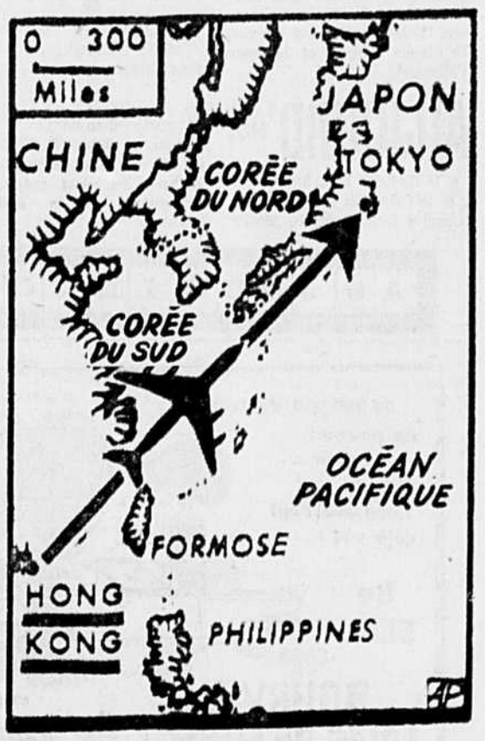

"Soudain, j'ai vu une voiture d'incendie passer à toute vitesse et se diriger vers le bout de la piste qui s'allonge vers la mer", raconte M. Akatsuka, un photographe. "Un employé de la "Northwest Airlines" a fait immédiatement enquête et nous avons appris que le DC-8 du "Canadian Pacific", arrivant de Hong Kong, venait de s'écraser. J'ai tout de suite couru au bout de la piste et j'ai été horrifié de voir la queue, puis le fuselage de l'appareil, tout en flammes. Il y avait 19 cadavres qui brûlaient à terre. Un pompier m'a dit qu'il a vu deux ou trois voyageurs projetés hors de l'avion.

"Le brouillard était dense, ajoute le photographe, et la visibilité très mauvaise."

Une Américaine, qui a survécu au désastre, a dit qu'il lui a semblé que "aussitôt que le train d'atterrissage de l'appareil a touché le sol, il y avait quelque chose qui allait mal".

Un agent de la sûreté maritime a dit qu'on avait découvert un énorme sillon creusé par l'appareil dans le sable au bout de la piste, près des digues qui longent les rives de la mer.

Un porte-parole de la police à l'aéroport de Haneda a dit qu'alors que le DC-8 était à environ un mille de l'aéroport, il a perdu de l'altitude et la tour de contrôle a aussitôt donné au pilote l'ordre de remonter. L'avion n'a pas répondu à cet ordre et a continué de s'approcher.

Une femme qui a survécu et qu'on a interrogée à l'aéroport a dit: "Je ne me souviens pas exactement de ce qui s'est passé. J'ai vu un trou au fond de l'avion. J'ai sauté et j'ai couru, couru, couru."

La chute d'un "Boeing-707" au mont Blanc aurait-elle été causée par une collision?

PARIS (AFP) — L'une des catastrophes aériennes les plus meurtrières à ce jour, l'écrasement sur le mont Blanc, le 25 janvier, d'un "Boeing-707" d' "Air India" avec 117 personnes à bord, a-t-elle été causée par une collision avec un appareil non identifié?

Cette question, suscitée par l'initiative d'une équipe de journalistes de la télévision française, qui s'est rendue dimanche sur les lieux de la catastrophe et en a ramené des débris métalliques n'appartenant pas, semble-t-il, au "Boeing-707", a fait rebondir l'enquête d'une façon à la fois inattendue et intempestive, puisque la commission officielle d'enquête n'a pu encore, par suite du mauvais temps, faire inspecter les lieux.

Seuls, avant les journalistes, des gendarmes de Chamonix avaient vu l'épave, ramenant dans leur hélicoptère deux corps et deux sacs de courrier. Le "Boeing-707", rapportèrent-ils, avait éclaté en milliers de fragments, dispersés sur les versants français et italien du mont Blanc, et tous les passagers avaient été tués.

L'épave, selon la loi française, était considérée sous scellés, et nul n'avait le droit d'y toucher avant la commission d'enquête. Celle-ci, apprenant le projet de l'équipe de journalistes, réclama, mais trop tard, son interdiction.

Les journalistes, dont l'expédition avait pour but d'expérimenter de nouveaux appareils de transmission, ramenèrent avec eux des débris: selon le chef de l'équipe, Philippe Real, qui affirme connaître assez bien les méthodes de fabrication du "Boeing-707", ces pièces sont trop grossières et trop anciennes pour avoir pu appartenir à un appareil de ce type. L'une d'elles porte une estampille portant mention d'une revision générale le 1er juin 1960, époque à laquelle les premiers "Boeing-707" n'étaient pas encore soumis à ce genre de revision. Toutes les marques figurant sur les débris sont en langue anglaise.

La commission d'enquête a fait saisir les pièces ramenées par les journalistes ainsi que des photos qu'ils ont prises sur place. Elle a vivement critiqué le fait que cette expédition ait été organisée par un bureau régional d'un organisme national français.

Les autorités indiennes et la compagnie "Air India", qui voit à nouveau son nom associé à la catastrophe avant même que l'enquête sur les lieux ait commencé, se sont jointes à ces critiques.

téléphoto PA

Les projecteurs éclairent les silhouettes de pompiers au milieu des débris de l'aérobus DC-8 des Canadian Pacific Air Lines qui s'est écrasé aujourd'hui à l'aéroport international de Tokyo en tentant d'atterrir dans un épais brouillard.

Le pire accident pour CPA

VANCOUVER. (UPI) — Un porte-parole des Canadian Pacific Air Lines a précisé aujourd'hui que l'accident survenu à Tokyo était le pire dans l'histoire de cette compagnie. Aux dernières nouvelles, le nombre des morts dans cet accident s'élevait à 65.

Le 9 juillet 1965, un DC6B de CPA explosait et s'écrasait en Colombie-Britannique, 150 milles au nord de Vancouver, tuant 52 personnes.

En juillet 1962, un "Britannia" s'écrasait près de Honolulu, faisant 25 morts; il y eut 13 survivants.

21 juillet 1951: un DC4 s'écrase en Alaska, 38 morts;

20 décembre 1952: un "Lodestar" heurte le mont Cheam, en Colombie-Britannique, 13 morts;

3 mars 1953, un Comet s'écrase à Karachi, au Pakistan, 13 morts;

28 août 1965, un DC6B disparaît près de Cold Bay, en Alaska, 15 morts.

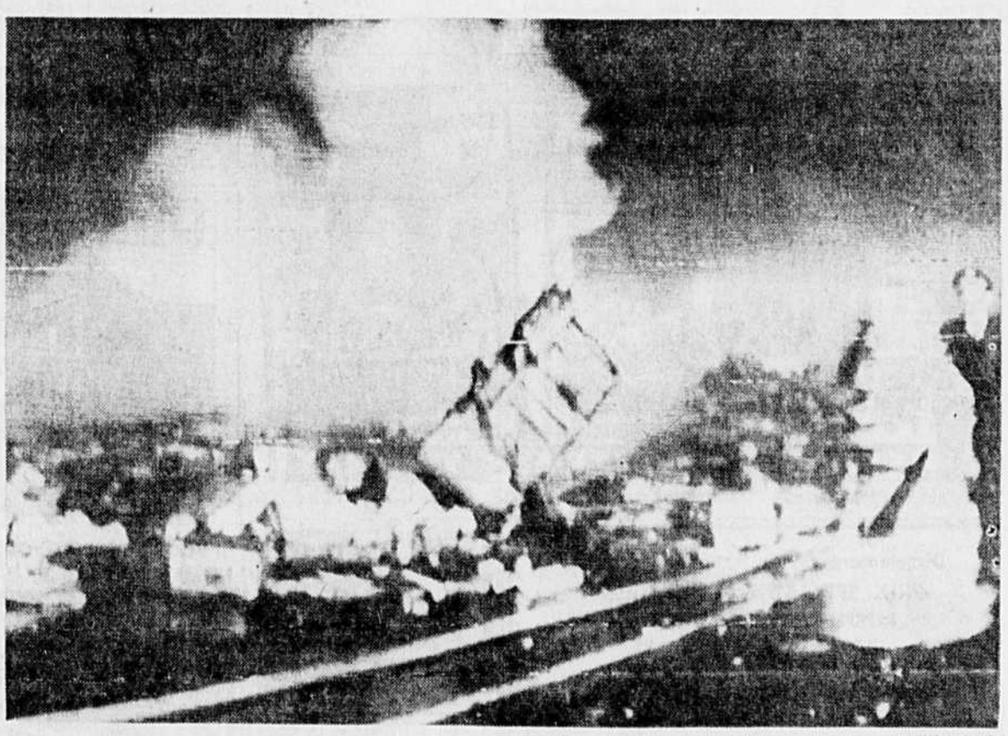

téléphoto PA

Vue générale des débris de l'appareil. Il ne reste qu'un amas de métal tordu par le choc et le feu, de ce qui était, un instant auparavant, un rutilant jet DC-8. On voit à droite la silhouette d'un pompier de l'aéroport international de Tokyo.

Laporte est d'accord avec Johnson pour une agence de presse canadienne-française mais ne veut pas de contrôle étatique

par Gilles Daoust

QUEBEC. — Le ministre des Affaires culturelles et des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, a déclaré hier à la Chambre que le gouvernement était très favorable à l'idée que l'on crée, au Québec, une agence de presse typiquement canadienne-française.

Le ministre, qui répondait à une suggestion du chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, a déclaré que le gouvernement étudierait cette question avec plaisir mais qu'il y avait de nombreux problèmes à envisager, celui en particulier de la liberté de presse que peuvent conserver les agences subventionnées par l'Etat.

C'est M. Daniel Johnson qui a soulevé hier à la Chambre le problème de l'absence au Québec d'une véritable agence de presse de langue française.

Le chef de l'opposition a émis l'opinion qu'une agence de presse canadienne-française devrait être créée, au Québec, et relever de l'Office de la langue française.

"On devrait augmenter les crédits de l'Office de la langue française, a dit M. Johnson, afin de pouvoir en disposer en faveur d'un organisme qui mettrait sur pied une agence de presse canadienne-française libre de toute tutelle gouvernementale.

"C'est le devoir du ministère des Affaires culturelles de veiller à ce que la langue française du Québec reçoive un meilleur traitement et qu'elle puisse être respectée par le véhicule le plus communément utilisé, les journaux."

M. Johnson a rappelé que l'Office de langue française relevait des Affaires culturelles et qu'on avait voté pour cet organisme, cette année, une somme de $181,000.

On pourrait par exemple, selon le chef de l'opposition, subventionner des journaux, au prorata de leur "circulation", afin qu'ils puissent, sur une base coopérative et en toute liberté, établir une agence de presse "qui éviterait ce gâchis dont nous sommes trop souvent témoins dans la transmission des nouvelles par la Canadian Press et son service français".

M. Johnson a admis qu'il n'était pas facile de faire des suggestions d'aide gouvernementale à la presse, sans mettre du même coup en danger la liberté de cette presse. Mais il a expliqué que tous ceux qui voulaient voir progresser le français au Québec ne pouvaient tolérer le mauvais français diffusé par les services de la Presse canadienne qui ne peut faire mieux à cause de ses structures actuelles.

Le député de Bagot a cité les cas connus de textes mal traduits et surtout de textes français traduits en anglais, puis retraduits en français, qui avaient finalement perdu leur sens.

"Il arrive, a dit M. Johnson, que la nourriture quotidienne de nos gens de langue française au Québec, dans le cas des nouvelles internationales surtout, est en train d'abaisser le standard de notre langue parlée et écrite.

M. Johnson, donnant plus de détails sur sa suggestion, a déclaré qu'une subvention statutaire devrait être accordée à tous les journaux de langue française du Québec, subvention basée sur leur "circulation établie" par un organisme indépendant comme l'ABC et qui servirait à un abonnement soit à un service français amélioré de la Presse canadienne, soit à un nouveau service de presse établi en coopérative par les journaux. Le chef de l'opposition a cependant précisé que le nouvel organisme ne devrait être en aucune façon une agence gouvernementale.

Le ministre des Affaires culturelles a pour sa part déclaré que la création au Québec d'une agence typiquement française, destinée à informer non seulement les citoyens du Québec mais aussi les étrangers, serait une nette amélioration.

"Avec une agence de presse strictement québécoise, a dit M. Laporte, nous pourrions présenter aux autres provinces et à l'étranger une image plus vraie de ce qui se passe ici."

Le ministre a cependant fait état des dangers pour les journaux d'être subventionnés par l'Etat. Il a par ailleurs fait remarquer que si les subventions étaient basées sur le tirage des journaux, il serait fort possible qu'on aide alors ceux qui en ont le moins besoin.

"Il faut avant tout, a dit M. Laporte, éviter toute orientation idéologique, toute censure. Je ne crois pas, par ailleurs, que la Presse canadienne accepterait d'être subventionnée par l'Etat."

Le ministre a cependant déclaré qu'on étudierait la question.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

PRESSIER LITHOGRAPHE

Experimenté sur presse Harris 23 x 26 une couleur pour atelier moderne.
Excellent salaire et avantages pour l'homme qualifié.

Téléphoner : RE. 3-7183
Dépt. du personnel

REPRESENTANTS

Manufacturier dans la Province de Québec.
Demande des représentants avec expérience pour introduire un nouveau produit sur le marché automotive canadienne.
Revenu illimité.
Entrevue avec des personnes sérieuses seulement.
Envoyez votre "curriculum vitae" à dept. 10.

CASE POSTALE **9397** LA PRESSE

PEINTURE

GERANT MAGASIN DE DETAIL

Le programme d'expansion soutenu de La Compagnie Glidden Limitée a créé des postes nouveaux dans l'administration pour hommes bilingues avec expérience dans la vente au detail de peinture et produits s'y rapportant. Si votre situation actuelle ne vous offre que très peu d'avancement avec salaire limité, ces positions vous assurent un avenir intéressant et sans limite. — Les candidats élus recevront un entraînement complet sur nos produits et service. Salaire et commission en commençant, tous bénéfices marginaux exceptionnels compris. Les applications seront traitées confidentiellement.

S.V.P. faire application par écrit à :

CASE 9395 LA PRESSE

REPRÉSENTANT VENDEUR

demandé par
un atelier mécanique réputé

Le candidat doit posséder sa voiture. Doit être bilingue et âgé de 30 à 40 ans, avec expérience de l'atelier mécanique et de la lecture des plans.

Ecrire à Case 9326 LA PRESSE
donnant curriculum vitae

REPRESENTANT DES VENTES

Important manufacturier requiert pour région de Montréal représentant travaillant présentement milieu d'épicerie.
QUALIFICATIONS : Bilingue, âge entre 25 et 35 ans, expérience essentielle.
SALAIRE intéressant, auto neuve fournie, dépenses, plan de pension, etc.
Envoyer résumé complet :

The Drackett Co. of Can. Ltd.,
8535 Delmeade Road,
Montréal 9

REPRÉSENTANT DES VENTES

Situation lucrative et permanente dans la vente aux marchands, épiciers de la Région de Montréal, avec la Compagnie Standard Brands Limited. Nombreux avantages excellents. Salaire mensuel. Voiture fournie. Expérience dans le commerce de l'épicerie un atout mais non requise. Age limite 30 ans — bilingue. 12e année scolaire terminée. Ecrire pour entrevue en donnant des détails personnels, tel qu'expérience, qualifications, salaire actuel. Toute réponse sera gardée strictement confidentielle. Entrevue sur rendez-vous seulement.

STANDARD BRANDS LIMITED
C.P. 307,
MONTREAL, P.Q.

INGÉNIEUR – MÉCANICIEN

Avons besoin d'un ingénieur professionnel (mécanicien) pour diriger l'entretien et l'utilisation de notre équipement, prendre charge de la réalisation des plans et de la construction de machines à Peterborough.

Le candidat devra posséder un esprit créateur, de bonnes connaissances fondamentales et pratiques, ainsi que l'habileté nécessaire à la direction de deux départements d'importance moyenne, comportant un travail extrêmement varié et la plupart du temps à caractère nouveau.

La Compagnie se développe rapidement tant sur le marché domestique qu'international, principalement dans la production des papiers renforcés et des papiers à enduits spéciaux.

L'aspirant au poste devra être âgé d'environ 30 ans, gradué d'une université canadienne (ou l'équivalent) et devra posséder suffisamment d'anglais pour son travail. Les entrevues préliminaires auront lieu à Montréal.

Faire parvenir application et qualifications à

G. S. Wade, Ing. P.,
Directeur Technique,
Nashua Canada Limited,
C.P. 299, Peterborough, Ont.

COMPTABLE

Important courtier en valeurs mobilières requiert les services d'un comptable. Expérience dans la comptabilité de courtiers est préférable.

Bonnes conditions de travail. Salaire à discuter. Faire parvenir "curriculum vitae" à

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIES
360 rue Saint-Jacques, Montréal

VENDEUR D'EQUIPEMENT DE BUREAU

Un des principaux manufacturiers au Canada de papeterie et équipement de bureau demande un représentant des ventes bilingue pour visiter le territoire d'un vendeur déjà établi dans Montréal et l'est du Québec.

Expérience de la vente indispensable. Salaire, commission et bénéfices marginaux. Auto fournie par la compagnie. — Ecrire, mentionnant détails complets concernant expérience de la vente.

ACCO CANADIAN CO., LTD.,
109 BERMONDSEY RD., TORONTO 16, ONTARIO
Compétence du gérant des ventes.

REPRÉSENTANT
POUR
Sunbeam

POSITION :
Représentant pour la région de Montréal.

QUALIFICATIONS :
Cet homme est ambitieux, sérieux et dynamique. Doit posséder une bonne éducation, préférablement bilingue. Expérience dans la vente désirable. Agé de moins de 30 ans.

AVANTAGES :
Salaire selon expérience. Boni, automobile fournie, dépenses de voyages payées. Bénéfices marginaux usuels.

Les candidats sont priés d'écrire à
Case 9398 LA PRESSE

Discrétion assurée.

VENDEURS DEMANDÉS
CLIMATISATION
CHAUFFAGE
VENTILATION

HOMMES SERIEUX dynamiques, 30 à 40 ans, ayant automobile.

OFFRONS CONDITIONS EXCEPTIONNELLES avenir très intéressant. Discrétion assurée.

376-1040

DOMTAR

COMPTABLES SENIORS

Nous offrons deux postes intéressants à nos nouvelles usines de pâte et de produits chimiques qui ouvriront leurs portes à la fin de 1966 à Lebel-sur-Quévillon, Abitibi, 80 milles au nord de Senneterre.

TACHES :

— Instaurer le système du prix de revient standard avec coût direct, ainsi que certains procédés de comptabilité s'y rattachant.

— Les candidats choisis seront éventuellement chargés de la facturation, de la paye, de la comptabilité générale et de la préparation des états financiers mensuels.

APTITUDES REQUISES :

— Une expérience minimum de cinq années dans l'industrie, de préférence au sein d'une usine de pâte ou de produits chimiques produisant du chlore, du caustique, du chlorate de sodium et autres produits chimiques connexes.

— Une compétence professionnelle en comptabilité serait un atout.

— Age : 25 à 40 ans.

— Salaire : d'après l'expérience et les aptitudes.

Veuillez faire parvenir vos demandes qui seront traitées confidentiellement, à :

Service de Recrutement,
DOMTAR LIMITED,
2100, Edifice Sun Life, Montréal, P.Q.

HEWSON

INGENIEUR

Nos progrès continus ont créé une occasion exceptionnelle pour un ingénieur compétent et dynamique, de 22 à 28 ans. C'est un emploi stable conduisant à un poste d'administrateur de chantiers de construction dans le district de Montréal. Un emploi particulièrement intéressant pour individu prometteur dont l'emploi actuel ne laisse aucune ambition, aucune diversification et aucune chance de promotion. Nous offrons les meilleurs salaires et conditions de travail.

J. S. HEWSON CONSTRUCTION LTD.
4424 OUEST, RUE STE-CATHERINE

UNE OCCASION INTERESSANTE
pour un
INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

Notre usine de Beauharnois (15 milles du pont Mercier) opère des fourneaux à arc électrique submergé pour produire des ferro-alliages et du silicium. Du point de vue électrique, ce genre d'usine représente un ensemble hautement diversifié d'installations allant de 550v à 45kv. .C'est une position pour un homme qui aime résoudre des problèmes... ils sont variés, intéressants et parfois uniques.

Nous recherchons un diplômé des 2 ou 3 dernières années, qui sent le moment venu de faire un pas dans sa carrière.

Les candidats doivent être bilingues.

Ecrivez-nous une courte lettre sur vous-même et votre expérience. Confidentielle évidemment.

UNION CARBIDE

UNION CARBIDE CANADA LIMITED,
Métaux et Carbone,
Beauharnois, Québec

CARRIÈRES et PROFESSIONS

RENSEIGNEMENTS :

Les annonces publiées dans cette section sont chargées au tarif uniforme de .70 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à deux jours avant la date de parution.

SERVICE CONFIDENTIEL

Réponse via numéro de case

Il peut arriver, qu'en répondant à une annonce utilisant un numéro de case, vous apreniez, par la suite l'identité de l'annonceur et que l'ayant su au préalable vous n'auriez certainement pas écrit. Un tel risque peut être éliminé. Placez tout simplement votre demande d'emploi dans une enveloppe adressée au numéro de case spécifié dans l'annonce; joignez-y une liste de telles firmes ou personnes et glissez le tout dans une autre enveloppe adressée au Service Confidentiel de LA PRESSE, case 0000, Montréal 1. Il sera ainsi possible d'empêcher que votre demande d'emploi ne parvienne à destination si le nom de l'annonceur utilisant un numéro de case est mentionné dans votre liste et votre demande sera détruite.

Pour renseignements demandes

Mlle LISE DANIELS — Tél. 849-4711, poste 323

ou écrivez à

LA PRESSE, 7 rue St-Jacques, Montréal

La Cour maintient l'injonction intérimaire empêchant la tenue des assemblées des fonds Commonwealth

par Jean Dénéchaud

L'injonction intérimaire qui empêche la tenue des assemblées annuelles des deux grandes sociétés de fonds mutuels, Commonwealth International Corporation et Commonwealth International Leverage Fund, a été maintenue jusqu'au 11 mars prochain.

Cette décision a été prise tard hier après-midi, par le juge J.-P. Charbonneau, de la Cour supérieure qui a pris en délibéré la demande d'injonction interlocutoire présentée dans cette importante affaire de contestation juridique entre deux groupes de financiers qui veulent chacun obtenir le contrôle des deux sociétés de fonds mutuels.

Il s'agit de l'un des plus importants conflits portés devant nos tribunaux civils : les valeurs investies dans les deux fonds s'élèvent à quelque $128 millions. Les deux compagnies, qui forment le troisième plus important groupe de fonds mutuels au Canada, comptent, il va sans dire, un grand nombre d'actionnaires, dont 98 pour cent sont des Canadiens.

La dispute est survenue entre l'Eastern and Chartered Trust Co. et les deux fonds mutuels quand il s'est agit de compter les procurations émises par les actionnaires. L'Eastern Trust, représenté par Mes Ruston B. Lamb, c.r., et John Claxton avait la tâche de compter les procurations. Cette compagnie n'a pas tenu compte des procurations datées le 18 février et qui avaient été reçues avant cette date, ce qui aurait fait perdre le droit de vote à un grand nombre d'actionnaires sans la demande d'injonction.

C'est pourquoi M. Lionel J. McGowan, président des deux fonds mutuels, représenté par Mes Philippe de Grandpré, c.r., et Vincent O'Donnell, s'est alors adressé à la Cour supérieure pour empêcher, au moyen d'une injonction, la tenue des assemblées annuelles des deux fonds mutuels.

M. McGowan avait, de plus, présenté une motion pour outrage au tribunal contre deux membres du groupe adverse qui n'auraient pas respecté l'ordonnance d'injonction intérimaire en remettant les assemblées au 25 février suivant, en l'hôtel Windsor.

Mise de côté des procurations

L'instruction relative à cette demande d'outrage au tribunal a eu lieu la semaine dernière devant le juge Charbonneau qui a pris l'affaire en délibéré. Depuis le début de cette semaine, les procédures ont porté sur la demande d'injonction réclamée contre l'Eastern Trust. Me de Grandpré, représentant du requérant McGowan, et Me Lawrence Poitras ainsi que Me André Gervais, qui représentent tous deux les compagnies Commonwealth, se sont employés à démontrer l'illégalité de la mise de côté des procurations de gens qui avaient le droit de voter aux deux assemblées générales.

Les adversaires, Mes Goodman, Rothman, Lamb et Claxton ont, au contraire, soutenu que le geste de l'Eastern Trust était légal. Ce Trust détenait, c'est-à-dire était propriétaire enregistré des actions achetées "à la petite semaine", car il est peu pratique d'enregistrer pour ainsi dire "au jour le jour" les actions achetées et celles-ci constituent un fonds commun ; l'Eastern Trust a prétendu avoir le droit de décider du choix qu'il a fait des actions.

Me de Grandpré a répliqué toutefois que l'Eastern Trust a des obligations envers les bénéficiaires des actions et qu'il ne pouvait alors les défranchiser en refusant les procurations qui ont été mises de côté.

La cause du conflit proviendrait de ce que, depuis quelque temps, Canadian Channing Corporation projetterait d'obtenir le contrôle de l'administration des deux fonds. Cette société, établie au Canada depuis environ deux ans, est une filiale de Channing Financial Corporation, de New York, et selon les administrateurs des fonds Commonwealth, elle serait entièrement contrôlée par la maison mère américaine qui décide du choix de ses administrateurs.

Une autre primeur **Wawanesa**

Une nouvelle formule pour acheter l'assurance automobile
La moitié du coût - Moins de comptant

POLICE de 6 MOIS

MOINS DE COMPTANT

Une nouvelle police de 6 mois de Wawanesa nécessite moins de comptant qu'une police annuelle. Le dépôt initial en est ainsi réduit et le solde peut être payé en 2 ou 4 versements.

MEILLEUR TAUX

Wawanesa offrait l'assurance automobile à meilleur taux. La nouvelle police de 6 mois de Wawanesa offre toujours un meilleur taux plus une facilité incomparable d'en acquitter la prime.

ROULEZ EN TOUTE CONFIANCE AVEC
Wawanesa

RENSEIGNEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI

8585, BOULEVARD DECARIE, VILLE MONT-ROYAL
CENTRE D'ACHATS BOULEVARD
CENTRE D'ACHATS VILLE JACQUES CARTIER
10,548, RUE LAJEUNESSE, Près Henri-Bourassa
5688, AVENUE VERDUN, Angle Moffat
1228 EST, RUE MONT-ROYAL, Près Brébeuf
CENTRE D'ACHATS DOMAINE
3326 EST, RUE ONTARIO
(Voisine du) CENTRE D'ACHATS ST-MARTIN
CENTRE D'ACHATS DORVAL
CENTRE D'ACHATS CHATEAUGUAY

Un numéro de téléphone pour toutes succursales: 342-2211
Ouvert tous les jours jusqu'à 10 h. du soir — Le samedi jusqu'à midi.

PREMIÈRE EN ASSURANCE AUTOMOBILE AU CANADA

MONTRÉAL

par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

Ventes	Haut	Bas	11 h.
— Abitibi	12¼	12	—
— Algoma	68¾	68	—
400 Alliance	250	250	250
1125 Alumin	38	37¾	38
— Alum 4¼ P	42¾	42	—
— Alcan 1 Pr	21⅜	21⅜	—
— Alcan 2 Pr	46	46	—
— Anglo CP	9½	9½	—
— Ang CP Pr	24½	24½	—
— AnT 4½ P	41	41	—
— AngT 265 P	50	50	—
— AngT 290 P	52	52	—
— Argus	19¼	19¼	—
— Arg 2.60 Pr	48	48	—
— Arg 2.70 Pr	49½	49½	—
— ArgC Pr	13	13	—
— Asbestos	22¾	22¾	—
— Atl Sug	27⅜	27	—
100 Bq CN	66½	66½	66½
— B d'Epargne	15¾	15½	—
— Bq Imp C	64¾	64¼	—
— Bq Mont	62	60¾	—
125 Bq N E	70½	70¼	70½
— Bq PC	48¼	48	—
— Bq Roy	75¾	75	—
— Bq Tor-D	62¾	62¾	—
— Bathurst P	23	23	—
— Bath Wts	10¼	10	—
— Bath P (A)	54½	54½	—
— Bath P 5¼	19	19	—
425 Bell Phone	57	57	57
— BoMer Pr	50½	50½	—
— Bowater	8¼	8¼	—
— Brazil	9¼	9¾	—
— BA Bk Note	69	69	—
— BA OIL	31⅛	31	—
— BC Forest	23½	23	—
— BC Phone	77¼	77¼	—
— BC Ph 4¾	92	92	—
700 Brinco	5½	5½	5½
— Bruck (B)	12½	12½	—
— CAE	10¼	16¼	—
— Cal Pow	26⅛	26½	—
— Can Cem	41	40	—
— Can Cem P	25⅜	25⅜	—
— CD Sugar	23½	23½	—
— Can Iron	22⅜	22½	—
— Can Malt	21¼	21¼	—
— C Safe pr	97¼	97¼	—
— C S L	38	38	—
— C S L Pr	6¾	6¾	—
900 C Brew	7¾	7¾	7¾
— C Brew A	44¼	43¼	—
— C Brew B	51½	51	—
— C Br Alu A	19	19	—
— CBA A w	575	575	—
— CBAL B	575	575	—
— C Bronze p	97¼	97¼	—
— C Chem w	690	690	—
— C Conv B	23	23	—
— C Hydroc	27¾	27¾	—
— C I L	18¾	18¾	—
425 CI Pow	28½	28½	28½
— CI Pow pr	19	19	—
— C Morcon	7	6¾	—
1350 CPR	60¾	60¾	60¾
— CPR 4 pr	9¼	9¼	—
400 CP Fina	12¾	12¾	12¾
— CPP Sec	19	19	—
— CPP S A	22	22	—
— C Refrac	17¼	17¼	—
— Cdn Tir A	57½	56¾	—
— C Vickers	19	19¾	—
— Central De	13	13	—
— Chemcell	14	14	—
— Chem 1.75	34¾	34¾	—
— Chrysler	59	59	—
— Col Cell	7¼	7	—
100 Cons MS	45¾	45¾	45¾
50 Cons Paper	40¾	40¾	40¾
— Cons Text	22	22	—
— Consu Gla	12½	12½	—
— Cont Can	80¼	80¼	—
— Coronati	215	210	—
— Corpex	10	10	—
— Crain RL	32¾	32¾	—
— Crane	71	71	—
— Cr Foncier	73	73	—
— Cr Zell A	27	27	—
— Crush Int	14¼	14¼	—
— Denison	38½	38	—
300 Dist Seag	36½	36½	36½
— D Bridge	27½	27¼	—
— D Coal Pr	6¾	6¾	—
— D Corset	12	12	—
— Do Fasco	27	26¾	—
— Do Fasco4¾	68	68	—
— D Glass	15	15	—
— D Glass P	16½	16½	—
— D Lime	300	300	—
— Dosco	16	15¾	—
— D Stores	25¼	25	—
100 Domtar	20¼	20½	20¼
— Domtar Pr	20½	20½	—
— D Text	37	37	—
— Donohue	9	9	—
25 Du Pont	43¾	43¾	43¾
— Dupuis (A)	8½	8½	—
— Eddy Match	36½	36	—
— Falcon	101¼	101¼	—
— Fam Play	26¼	26	—
— Fleetwood	26½	26½	—
— Fraser	29	28¾	—
— Fr Pete	445	445	—
— G Dynam	64¼	64¼	—
— GMC	106¾	106¾	—
— GR Can Inv	16	16	—
— GR C InvP	47	47	—
— GL Paper	25	24¾	—
— Hardinge (A)	38	38	—
25 Hawk Sidd	61¾	61¾	61¾
— Hollinger	25¾	25½	—
— Home (A)	19¾	19¾	—
— Home (B)	19¾	19¾	—
— Horne Pf	310	310	—
— Hud Bay M	83	81¾	—

Ventes	Haut	Bas	11 hrs
300 HBC	15	15	15
— Husky Oil	14¼	14¼	—
— Imp Oil	53¾	53¼	53¼
— Imp Tob	15	15	15
— I Tob pr	6	6	6
500 Ind Accep	21	21	21
100 Inglis	9¾	9¾	9¾
125 Int Nickel	101	101	101
— Int Pap	35	34¾	34¾
— Int Util	31¼	31	31
— Inter PL	84	84	84
— Inv. Gr "A"	14¾	14¾	14¾
— James U S	13½	13½	13½
75 Int Util p	34¾	34¾	34¾
— Labatt	17	16¾	16¾
— Laura Sec	17	17	17
— Laur Fin	9¼	8½	8½
— Laur F 6¼	19¾	19¾	19¾
— Laur F 2.00	29¾	29½	29½
— Laur F w	270	270	270
— Loblaw A	11	10¾	10¾
— Loblaw (B)	11½	11¾	11¾
— Loeb M	15¾	15¾	15¾
— MacLaren A	26¼	26¼	26¼
— MacLaren B	26	26	26
500 MB & PR	28¼	28¼	28¼
— Marit Elec	23¼	23¼	23¼
45 Marit Tel	22¼	22½	22¼
— Massey F	31¼	30¾	30¾
— McAllister	9	9	9
— Met Stores	13¼	13¼	13¼
— Miron 6%	10½	10½	10½
— Mitch R A	14	14	14
100 Molson A	32¼	32¼	32¼
— Molson B	33	33	33
— Mtl Loco	14½	14¼	14½
— Mtl Trust	20¾	20	20
— Moore Corp	80¼	79¾	79¾
— Morse R A	19	19	19
— Morse R B	19	19	19
— Mussens	9¾	9¾	9¾
100 NFLD Light	11¾	11¾	—
250 Noranda	52½	52¾	52½
— Nr & C Gas	32¾	32½	32½
— Nw Util p	81	81	81
— NS LP	36¼	36	36
— Ocean Fish	12½	12¼	12¼
— Ogilvie	14¾	14½	14½
— Ogilvie Pr	35	35	35
— Ont Steel	38½	38½	38½
— Ontwa A	28¾	28¾	28¾
100 Pac Pete	13	13	13
— Phillips C	33	33	33
— Placer	27	27	27
25 Pow Corp	13¼	13¼	13¼
— Pow C 4¾	45½	45½	45½
— Price Br	44	43¾	43¾
— Price Pr	83¾	83¾	83¾
— QN Gas	13¼	13	13
— Que Phone	25½	25½	25½
— Reitman's	13¼	13	13
— Reitman's A	10	10	10
— Rio Algom	20	20	20
— Rockwell	40	40	40
— Rolland A	12½	12¼	12¼
— Rolland B	13	12¾	12¾
— Ronalds F	12½	12¼	12¼
— Rothmans	26¾	25¾	25¾
— Royal T p	20	20	20
— St-L Cem A	34½	34½	34½
— St-L Corp A	99½	99½	99½
100 Salada F	10	10	10
100 Scott LaS	14¾	14¾	14¾
100 Shell Can	21¾	21¾	21¾
— Shell I pr	26½	26¼	26¼
— Shop Save	14½	14½	14½
— Sicard	6	6	6
— Sicard 6%	20	20	20
— Simpsons	27½	27½	27½
— Soc GF	8½	8	8
— Sogemines	12¾	12¾	12¾
— Southam	40½	40½	40½
— SS Steel	13	13	13
100 Steel Can	25¼	25	25¼
25 Steinbg A	25½	25½	25½
— Steinbg p	102	100½	100½
— Texaco Ca	57½	57	—
— T Fin A	11¾	11	—
— Tr C Cor	9¾	9¾	—
— Tr C PL	36¾	36⅜	—
— Tr Mt PL	17⅜	17⅜	—
— Turnbull	7½	7¼	—
— Un Auto	18¼	18¼	—
— Un Carbid	25⅜	25	—
— Viau	12½	12½	—
— Wajax	13¼	13¼	—
— Walk GW	34¼	33⅝	—
— Weldwoo	10¾	10¾	—
800 WCoast T	27¾	27¾	27¾
— W Pac P	17½	17½	—
400 Weston A	22¾	22¾	22¾
— Wstn A w	14	14	—
— Weston B	23¼	23¼	—
— Zeller's	26	26	—

Bourse Canadienne

— Ajax	11½	11	11
— Alscope	179	175	175
— Alsof	11	11	11
— Amg B Bel	26	25	25
— Amerantium	5½	5½	5½
— Anthonian	17½	15	15
— Arno	5	5	5
— Atlanta	16	16	16
— Augustus	45	45	45
— Agassiz	32½	33	33
— Band-Ore	19	19	19
— Barvallee	6	6	6
— Bateman	9	8½	8½
— Beld-Cort	12½	12½	12½
— Beld-C pr	12½	12½	12½
400 Blue Bon	335	330	335
— Bluewater	26	20	20
— Bluewater	26	22	22
— Bornite	7	7	7
— B. Carpets	40	40	40
— Bruce-Prest	13	13	13
— Bruneau	22	22	22

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Bq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 3 mars	165.91	150.31	122.59	158.84	124.01
Clôture — 2 mars	165.72	150.52	122.03	158.68	125.80
Sem. dernière	166.17	149.24	123.86	158.95	121.62
MOIS DERNIER	170.82	153.24	127.58	163.40	124.05
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	125.35
Bas — 1966	163.59	149.24	122.03	158.28	119.40
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

3 Perpetuels	1966	73	74
4½ 15 dec.	1966	99¼	99¾
2¾ 15 juin	1968	95¼	95⅜
3¼ 1 juin	1976	81½	82¼
4¼ 1 sept.	1972	92¼	92¾
5½ 1 oct.	1975	98¼	99
4½ 1 sept.	1983	86¼	87
3¼ 1 mai	1990	94	94¾
5½ 1 oct.	1969	99½	100½
CNR 5½ 15 dec.	1971	98¾	99½
CNR 5¾ 1 jan.	1985	100	101
CNR 4½ 1 avril	1967	99	99½
CNR 4 1 fev.	1981	82½	83
CNR 5 1 oct.	1987	97	97¾

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A M F C 5¼	1987	91¾	92¾
BC Elect 3¼	1967	98	98½
BC Elect 5½	1989	93	94½
BC Elect 5¾	1977	97	98½
Man Hyd 5¼	1998	91	92
N. B. 5½	1989	92½	93½
NFLD 5¼	1985	90¼	91¼
N. S. 5¼	1985	91¾	92¾
Ont. 3	1970	90¼	91¼
Ont. 5½	1985	95¼	96¼
Ont. Hyd. 2¾	1968	94	95
Ont. Hyd. 5¼	1983	92½	93½
Que. 5½	1992	92	93
Que. 3	1969	91½	92½
Que. 5¼	1987	89¼	90¼
Que. Hyd. 3¼	1974	82	83
Que. Hyd. 5½	1988	92	93
Que. Hyd. 5	1995	85	86
Saskat. 5½	1985	94	95

MUNICIPALITES

Montreal 5¼ juin	1989	93	94
Tor Mt 5½ 15 jn	1985	93½	94½
Vanc 5¼ 15 j	1977	94	95
Hamilt 5¼ 15 j	1977	92	93

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	100	104
Brazil Tr 4½	1971	90	93
Cdn Petrofina 4	1972	88	90
Cdn Utilities 5¼	1977	135	—
Inland Cem! 4½	1976	90	—
Int Nat Gas 5½	1977	92	94
Loblaw 4¼	1976	172	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	100	100
Simpson's 5	1976	210	—
Simpson's 5½	1979	134	—
TC Pipeline 5	1989	107	110
TC Pipeline 5	1988	140	145
Triad 4¾	1971	92	95
Uted Twn El 6¼	1981	115	—
W Coast 5½ xd	1988	102	104

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	101	102
Algoma 5¼	1978	94	95
Aluminium 4½	1973	91	92½
BP Tanker 6¼	1985	99½	100½
BA Oil 5½	1977	92	94
Can Cement 3¾	1975	85	87
Cdn Br Alum 5¾	1980	96	97½
CIL 5½	1977	97½	98½
CPR 5	1983	88¾	89¾
Cr Foncier 5¾	1985	92	94
Dosco 6	1985	93	96
Dom Stores 5½	1985	96	97
Domtar 5¾	1990	93	95
Eaton Acc 5¼	1985	95½	96½
Imp Oil 3	1977	92	93
I A C 6½	1983	97½	98½
Roy Tr Mtg 6¼	1981	97¾	98¼
Roynat 6	1980	98	99
Shell Oil 5¾	1977	98	100
St Law Corp 5	1978	92	93
Simpsons 4¼	1973	94	96
Traders Fin 5¾	1985	87	89
Woodward's 5¾	1985	96½	98
Westons 5½	1983	93	95

SERVICES PUBLICS

Ang Con Tel 6	1983	98	—
Alta G Tk 5¾	1985	95½	97½
Bell 5½	1982	94	96
Bell 3¾	1979	80	82
Bell Tel 5¼	1984	96	98
Bell Tel 6¼	1998	100½	102½
Bow Pow 2¾	1980	80	82
Braz Tr 4¾	1970	88	—
BC Phone 5¼	1986	97	99
Calgary P 5¾	1982	98	—
Cdn Elect 4	1968	95	—
C West NG 5¾	1982	96	98
Cons Gas 5¾	1984	95	97
Cons Gas 5	1978	90	92
Gt Lakes 5¼	1977	96	98
Lakeland NG 6	1982	96	98
Marit El 5¾	1983	96	—
NFLD & P 5½	1978	94	—
N Ont N Gas 5¾	1982	96	98
Northw Ut 5¾	1968	96	98
Northrn. Tel. 5¾	1988	97	—
Que Nat Gas 5¾	1985	93	95
Que Nat G 6	1988	96	—
Que Tel 5¼	1983	94	—
TC Pipe 5.85	1987	96	98
Union G 5	1977	94	96

IMMEUBLES

Bront Coach 6	1978	94	—
Eaton R 3½	1968	95	97
Eaton 5	1978	90	92
Steinbg 6	1984	97	99
Loblaw's 5½	1983	93	—

dividendes

	Taux		Paiement	Enre.
Bronke Bond Canada (4.16% priv)	$0.26	tr.	15-4-66	15-3-66
Brazilian Traction L&P. (6% priv)	$1.50	tr.	31-3-66	10-3-66
Cdn. Industries Ltd (ord)	$0.15	tr.	29-4-66	31-3-66
id. (7½% priv)	$1⅞	tr.	15-4-66	15-3-66
Cdn. Canners "A"	$0.18¾	tr.	1-4-66	8-3-66
Commonwealth Savings & Loan	$0.06¼	tr.	20-3-66	15-3-66
Hahn Brass (5% priv)	$0.22½	tr.	1-4-66	10-3-66
Hughes-Owens "A"	$0.20	tr.	15-4-66	15-3-66
id. (priv)	$0.40	tr.	15-4-66	15-3-66
Exquisite Form Brassière (ord)	$0.17½	tr.	1-4-66	9-3-66
id. (priv)	$0.15	tr.	1-4-66	9-3-66
Int. Kiln. & Chemicals (en $ E-U)	$0.30	tr.	30-3-66	11-3-66
Jamaica Public Service	$0.13	tr.	1-4-66	10-3-66
Lake Dufault Mines	$0.75	—	30-3-66	9-3-66
Maher Shoes Ontario (ord)	$0.10	tr.	1-4-66	15-3-66
id. (priv)	$0.15	tr.	1-4-66	15-3-66
Laurentide Fin. Corp. (ord) ... (x)	$0.10	tr.	31-3-66	10-3-66
id. ($1.40 priv)	$0.35	tr.	31-3-66	10-3-66
id. ($2 priv)	$0.50	tr.	31-3-66	10-3-66
id. (6¼% priv)	$0.31¼	tr.	30-4-66	7-4-66
Premier Trust Co.	$2.00	tr.	1-4-66	18-3-66
R. & M. Bearings "A"	$0.27	tr.	1-4-66	18-3-66
Robinson Little (ord)	$0.20	tr.	31-3-66	15-3-66
Toronto Star (priv)	$0.75	tr.	31-3-66	11-3-66

(x) Diminution de 10 cents.

Ambiance mixte à l'ouverture

MONTREAL. — Les fluctuations des cours débutent sur un ton mixte et restreint à l'ouverture du marché à Montréal.

Les banques et les industrielles sont légèrement plus faibles, les banques Canadienne Nationale et de Montréal fléchissent de ½ et de ¼ à 66½ respectivement. Du Pont perd ¾ à 43¼ et Imperial Tobacco ⅛ à 14⅞. Steinberg perd ½ à 25¼.

La cote progresse légèrement dans les autres secteurs. CPR gagne ⅛ à 60⅞, Aluminium ⅛ à 38⅛, Cominco ⅝ à 45¾, Shell Oil ⅜ à 21¾ et Imperial Oil ¼ à 54.

Dans le secteur minier, Dolsan perd 4½ cents à 40½ cents. Equity gagne 1 à 88 cents et Great West Minerals en gagne 2 à 1.82.

* * *

TORONTO — La tendance est également mixte à Toronto.

Seagrams gagne ¼ à 36½, Moore ¼ à 79¾ et Jefferson Lake ⅛ à 33⅜, Rio Algom aux métaux, ⅛ à 20, Cominco ½ à 46 mais Inco perd ¼ à 100¾.

Aux pétroles de l'ouest, Banff gagne ¼ à 18¼ tandis que Great Plains perd ¼ à 12⅝ et

Canadian Industriel Gas ⅛ à 12.

Aux minières, Con-Shawkey gagne 3 à 68 cents et Windfall 2 à 39 cents.

* * *

NEW YORK — La reprise amorcée hier à Wall Street se poursuit activement en début de séance.

Les électroniques, les aérospatiales, les équipements de bureaux, les chimiques et les chemins de fer parmi les principaux gagnants.

Les aciers et les compagnies aériennes affichent un ton mixte.

Stimulés par la progression dans leur projet de fusionnement, Chicago & North Western gagne 2 points et Chicago Great Western s'élève de 6½ à 84½ sur 1,600 actions. Southern gagne 1 point.

Boeing et IBM progressent d'environ 3 points respectivement.

* * *

PARIS (AFP) — La fin de la semaine n'apporte guère d'amélioration à la tendance générale du marché. Les ventes s'assurent toujours une prépondérance suffisante pour déterminer de nouveaux effritements de cours. Rares sont les replis importants mais les titres qui échappent vraiment à l'ambiance chagrine ne forment qu'une très courte liste. L'élément acheteur reste circonspect et c'est bien davantage à cette attitude qu'à l'abondance des réalisations qu'il faut attribuer la bien médiocre tenue de notre place.

cote des grains

MARCHE A TERME
LE 3 MARS 1966
WINNIPEG

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE :				
Mai	93⅜	93⅜	93⅜	BMHBH
Mai	93⅜	93⅝	92⅞	93⅜
Juil.	91⅝	91⅝	90⅞	91⅜
Oct.	89	89	88¾	88⅝
Déc.	——	——	——	86⅜
ORGE :				
Mai	1.37¼	1.37⅜	1.35½	1.37½
Juil.	1.33¼	1.33¼	1.32½	1.34⅛
Oct.	1.30¼	1.30¼	1.28	1.30¼
Déc.	——	——	——	1.29
LIN :				
Mai	3.05⅜	3.07⅞	3.05	3.05½
Juil.	3.04⅜	3.05	3.03¾	3.04⅛
Oct.	3.05⅛	3.06	3.05	3.06
Déc.	3.03⅜	3.03⅝	3.03	3.04
SEIGLE :				
Mai	1.34¾	1.34¾	1.33	1.34⅜
Juil.	1.33⅛	1.33⅞	2.32⅛	1.33⅛
Oct.	1.37¼	1.37¼	1.36⅛	1.37¾
Déc.	——	——	——	1.38⅜
GRAINE DE COLZA :				
Mars	2.71¾	2.71¾	2.71	2.70⅞
Mai	2.68	2.69¾	2.67¼	2.66⅛
Juil.	2.63½	2.65	2.63	2.62⅝
Nov.	2.58	2.59	2.58	2.56¾

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE — 2 cw 91½ ; ex 3 cw 90½ ; 3 cw et ex 1 fourragère 89 ; 1 fourragère 88½ ; 2 fourragère 85½ ; 3 fourragère 88½ ; fourrage médiangée 64.

ORGE — 1 et 2 cw 6-rang 1.33¾ ; 1 cw 2-rang 1.33¼ ; 2 cw 2-rang 1.31¼ ; 3 cw 6-rang 1.31¾ ; 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.30 ; 2 fourragère 1.28½ ; 3 fourragère 1.25½.

SEIGLE — 1 et 2 cw 1.30¼ ; 3 cw 1.25 ; 4 cw 1.14 ; ergoté 1.08 ; sur voie 1.30¼.

LIN — 1 cw 3.02¼ ; 2 cw 2.96⅞ ; 3 cw 2.62¾ ; sur voie 3.02¼.

GRAINE DE COLZA — No 1 cdn 2.71 ; No 2 cdn 2.56.

MARCHE DU LIN — Prix comptant : $2.88½.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
BLE :				
Mars	1.60¾	1.61½	1.59	1.59
Mai	1.63⅝	1.63¾	1.61¾	1.62
Juil.	1.56¼	1.56¼	1.54¾	1.55⅛
Sept.	1.58⅛	1.58⅜	1.56⅞	1.57¼
Déc.	1.62⅝	1.63⅛	1.61⅝	1.62
MAIS :				
Mars	1.21½	1.23	1.21	1.21
Mai	1.23¾	1.23¾	1.24	1.24⅛
Juil.	1.23⅜	1.23⅜	1.22¾	1.22⅝
Sept.	1.23¾	1.23¾	1.22⅝	1.22⅝
Déc.	1.19	1.19½	1.18½	1.19
AVOINE :				
Mars	72⅛	72¼	71½	72
Mai	70⅜	70⅜	69¾	69⅞
Juil.	68⅜	68⅜	68⅛	68¼
Sept.	68¾	68¾	68¾	68¾
Déc.	71⅜	71⅜	70⅝	70⅝
SEIGLE :				
Mars	1.28¼	1.28¼	1.26½	1.27
Mai	1.30¼	1.30¼	1.28¼	1.28⅝
Juil.	1.31⅜	1.31⅜	1.29½	1.30
Sept.	1.33¼	1.33¼	1.30¾	1.31⅛
Déc.	1.35¾	1.35¾	1.34	1.34½
FEVE SOYA :				
Mars	2.81½	2.82½	2.78¾	2.79¾
Mai	2.85½	2.85¾	2.82¾	2.83¼
Juil.	2.87¼	2.87½	2.84⅜	2.84⅞
Août	2.84¼	2.84¾	2.81⅞	2.82¼
Sept.	2.73½	2.74¼	2.72¼	2.72¾
Nov.	2.69¼	2.69¾	2.68¼	2.68¾
Jan.	2.72½	2.73	2.71¼	2.71⅞

fonds mutuels

	Achat Bid	Vente Ask
Adanac	2.97	3.25
Andreae Equity	3.32	3.62
All Cdn Com	7.30	8.00
All Can Div	9.42	10.32
American Growth	5.83	6.31
Assoc Investors	5.84	5.90
Beaubran	40.35	43.82
Canada Growth	6.07	6.77
Canada Security	4.90	5.38
Cdn Gas Energy	10.13	11.10
Cdn Investment Fund	4.10	4.50
Cdn Trusteed	4.84	5.29
Canafund	54.01	56.71
Champion Mutual	7.41	8.05
Collective Mutual	6.31	6.86
Commonwealth Intl	10.74	11.77
Commonwealth Intl Lev	10.29	11.28
Corporate Investors	5.84	6.38
Diversified Income A	30.15	——
Diversified Income B	6.03	6.63
xDividend Shares	3.74	8.12
Dominion Compound	4.38	4.76
Dominion Dividend	3.37	3.66
xDreyfus	26.26	28.66
Dominion Equity	24.10	25.11
Entarea Investment	14.82	14.92
European Growth	6.78	7.41
Federated Financial	4.92	5.38
Federated Growth	6.96	7.61
First Oil and Gas	5.94	6.49
Fonds Collectif A	7.31	7.94
Fonds Collectif B	5.46	5.62
Fonds Collectif C	8.52	9.26
Fraser	10.74	10.79
Gen Dyn	4.37	4.71
Gen Elec	5.26	5.75
Gen Fds	13.00	——
Gen Instru	4.52	4.92
Gen Mills	9.37	10.19
GMC	6.03	6.56
Growth Equity	5.11	5.56
Growth Oil and Gas	23.71	25.87
Guardian Growth	7.02	7.66
Investors Growth	6.94	7.58
Investors Intl Mutual	8.10	8.38
Investors Mutual	8.29	8.68
Javelin	5.24	5.73
Keystone Cust S-1	5.57	5.84
xKeystone Cust S-4	6.47	7.08
xKeystone Cust K-2	16.14	——
Molson M Fund	4.28	4.65
Mutual Fund	5.01	——
Mutual Accumulating	4.94	——
Mutual Bif	7.23	7.90
Mutual Income	6.24	6.78
One William Street	12.35	13.50
Le Fonds P.E.P.	4.88	5.36
Le Fonds Desjardins A	8.16	8.92
Le Fonds Desjardins B	16.10	17.59
Pret et Revenue Mutuel	7.23	7.90
Provident Mutual	6.94	7.61
xPutnam Growth	10.19	11.11
Raddison	6.93	7.45
Regent Fund	9.78	10.69
Research Investment	5.38	5.89
Savings Investment	5.67	6.20
Exec Fund of Cda		
xTV Electronics		
Timed Investment		
United Accumulative		
Univ Svgs Equity		
Western Growth		

x—Devises américaines.

fruits et LEGUMES

MONTREAL, (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la section de l'inspection du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Pommes : McIntosh $2.25 à $2.50 les 8 cellos de 5 livres, de fantaisie, Greening et Cortland $1.75 à $2.00, C $1 à $1.25, Russet et Délicieuses $4 à $4.50, la boîte à verger.

Betteraves : $1 à $1.25 les 50 livres.

Carottes : no 1 $2.50 les 50 livres, 3.20 à 3.50 les 24 cellos de 2 livres, ou 10 cellos de 5 livres.

**

Hara-kiri syndical à Radio-Canada?

par Florian Bernard et Jacques Lafrenière

La menace d'un grave conflit inter-syndical à Radio-Canada a sûrement atteint son point culminant hier soir au cours d'une réunion à huis clos entre les membres de l'Association des employés et techniciens en radiodiffusion (NABET) et ceux de la production (IATSE). On sait que la CSN et NABET se disputent depuis plusieurs mois l'affiliation des membres de l'IATSE, syndicat rejeté officiellement par Montréal et Toronto. Or, hier soir, seulement 15 des 650 membres de l'IATSE se sont présentés à la réunion convoquée par le président de NABET, M. Adrien Gagnier.

Après quelques échanges acerbes de paroles, les 15 membres de l'IATSE ont déclaré qu'ils n'ont pas l'intention de se joindre à NABET, mais qu'ils opteront plutôt pour la CSN.

Le président de NABET, M. Gagnier estime qu'il s'agit d'un véritable "suicide syndical". Selon lui, la CSN n'offre qu'une protection provinciale aux 650 membres de l'IATSE. Il ajoute qu'advenant une grève, Radio-Canada s'empresserait de confier le travail à des employés de Toronto. M. Gagnier a même déclaré que Radio-Canada pourrait éventuellement congédier les membres de l'IATSE et donner ses contrats de peinture, décors, menuiserie et autres à des particuliers. Il estime que le choix des membres de l'IATSE en faveur de la CSN découle d'un "séparatisme et d'un patriotisme" de mauvais goût. M. Gagnier déclare que l'adhésion des membres de l'IATSE à la CSN causera un grand tort aux autres syndicats de Radio-Canada et nuira considérablement aux prochaines négociations syndicales.

Il s'en prend ensuite directement à la CSN qu'il accuse d'abuser de la confiance des employés de Radio-Canada.

Selon lui la CSN joue sur les sentiments des membres de l'IATSE et les invite, volontairemnt ou involontairement à un véritable "hara-kiri collectif".

Entre temps la CSN continue de faire du recrutement à Radio-Canada. Elle réussissait même, récemment, à recruter un ancien vice-président de NABET, M. Lucien Boucher ! Malgré le dur coup qu'elle a essuyé lorsque le Conseil canadien des relations ouvrières a écarté sa requête de représenter un groupe d'employés de Radio-Canada dans le Québec, elle a gagné l'adhésion d'une partie des membres de la Guilde américaine des journalistes (CTC) et est sur le point de lancer une campagne de recrutement dans les rangs de NABET. Un autre syndicat, celui de la fonction publique est également entrée dans la mêlée et cherche à recruter des employés de Radio-Canada, surtout ceux de l'IATSE.

Il n'est pas présomptueux de croire que la CSN tente une grande offensive en vue de réunir en son syndicat général du cinéma, de la radio et de la télévision, tous les employés du réseau français de Radio-Canada. A ceci, il faut ajouter que plusieurs leaders syndicaux de Radio-Canada, y compris M. Adrien Gagnier de NABET ont maintes fois déclaré qu'il y a trop de syndicats à la radio-Etat et qu'il serait grand temps de les fondre en un seul.

Aux Communes

A Ottawa, le député de Lapointe, M. Gilles Grégoire, a tenté en vain d'obtenir l'opinion du ministre de l'Immigration, M. Jean Marchand, à propos du conflit syndical de Radio-Canada.

Le ministre du Travail, M. Jack Nicholson, a expliqué que ce problème relevait de son ministère, et qu'en conséquence M. Marchand n'était pas appelé à trancher la question.

Silence officiel au sujet du poste qu'occupera Robert Elie

M. Robert Elie, ci-devant attaché culturel du Québec à Paris, ne remplira pas le poste pour lequel le ministère des Affaires culturelles l'avait rappelé à Québec. M. Laporte l'a annoncé cette semaine au cours de l'étude des crédits de son ministère, mais sans dire ce que devient M. Elie.

M. Elie devait rentrer au pays à la fin de la présente année scolaire pour devenir directeur général de la Diffusion de la culture à Québec. Au poste d'attaché culturel à Paris, il vient d'être remplacé par M. Jean Vallerand.

Tout ce qu'on sait au sujet de M. Elie, c'est qu'il a démissionné, donc qu'il a refusé le poste pour lequel on l'appelait ici.

On sait aussi que la rumeur le place au ministère de l'Education mais à quel titre et à quel endroit ? Nul ne le sait officiellement. A l'Education, on confirme seulement qu'il y a un projet de ce côté-là et on refuse d'en dire plus long.

Aux Affaires culturelles, on ne dit évidemment pas pourquoi M. Elie a démissionné.

Congrès de criminologie en avril à Montréal

Le premier congrès de criminologie du Québec aura pour thème "Le rôle des prisons et des centres de rééducation".

Ces assises se tiendront à l'université de Montréal, les 15 et 16 avril prochains.

Au programme de ces deux journées de travaux, dont la majeure partie se déroulera au sein de différents comités, figurent trois conférences importantes.

Parmi les conférenciers invités, on signale la présence du ministre du Bien-être et de la Famille, M. René Lévesque, et du sous-ministre de la Justice, Me Chouinard.

Au banquet de clôture, le nom de la "personne éminente" se méritant le prix Archambault - Fauteux sera dévoilé. Ce sera la première fois que ce prix sera décerné.

L'an dernier, dans des circonstances analogues, le cardinal Paul-Emile Léger se voyait attribué le prix du président de la Société de criminologie.

L'enquête sur la faillite de Rec-Stone se poursuit

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Justice du Québec, Me Claude Wagner, a affirmé en Chambre aujourd'hui que l'enquête sur la faillite de la société Rec-Stone de Ville d'Anjou se poursuivait.

"Je n'ai aucune autre indication à donner au chef de l'opposition à ce sujet", a dit le ministre.

Il répondait à une question de M. Daniel Johnson qui voulait savoir si l'enquête se poursuivait et si le ministre avait reçu un rapport préliminaire.

"Je ne saurais dire si j'ai reçu un rapport préliminaire et je suggère au chef de l'opposition de poser sa question au feuilleton," a répondu Me Wagner.

Cours de civisme à l'intention des Néo-canadiens

Afin de permettre aux nouveaux Canadiens de mieux connaître leur milieu d'adoption, le service de l'éducation des adultes de la CECM, en collaboration avec le ministère de l'Education, organise un cours de civisme à leur intention.

Ce cours, en douze leçons, débutera mercredi le 16 mars, à 8 h. p.m., à l'école D'Arcee McGee, 220 ouest avenue des Pins, Montréal. Il est gratuit.

Les sujets à l'étude sont les suivants : droits et devoirs du citoyen canadien ; lois de la citoyenneté ; vie politique, économique et sociale de la ville de Montréal, de la province de Québec et du Canada ; services disponibles aux Néo-Canadiens.

Une attestation, reconnue par la Cour de citoyenneté, sera accordée aux étudiants qui auront subi l'examen avec succès.

On est prié de s'inscrire le soir de l'ouverture des cours ou en s'adressant au service de l'éducation des adultes de la CECM (téléphone : 527-8286 ou 527-8287).

Epidémie de trichinose à Trois-Rivières

OTTAWA (PCf) — Le gouvernement fédéral n'a pas reçu de demande d'aide des services de la santé du Québec pour lutter contre une épidémie de trichinose dans la Mauricie, où on dénombrerait plusieurs malades, selon le député du comté de Trois-Rivières, M. J.-A. Mongrain.

En réponse au député qui demandait si le gouvernement fédéral avait l'intention de prêter son concours, M. Allan McEachen, ministre de la Santé, répondit que les autorités québécoises sont présentement saisies du problème et qu'Ottawa leur viendrait en aide au premier appel.

Au Conseil des Arts

M. Louis Hébert, éminent homme d'affaires de Montréal et président de la Banque Canadienne Nationale, vient d'être nommé membre du comité de placements du Conseil canadien pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales. Sa nomination a été annoncée à Ottawa par le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson. Originaire de Laprairie, Québec, M. Hébert est âgé de 57 ans. Banquier de grande réputation, il est également président de la Compagnie Immobilière BCN Ltée, administrateur de la Société de la Caisse de Retraite de la Banque Canadienne Nationale, de Roy-Nat et de la Sun Life Assurance Company of Canada. M. Hébert est de plus secrétaire-trésorier du Service social des Sourdes-Muettes et gouverneur de l'Hôpital Notre-Dame.

ANNONCE

Les reins paresseux peuvent causer des nuits blanches

Si vous êtes en proie à l'insomnie, et que vous vous tourniez et retourniez toute la nuit, sans savoir vraiment pourquoi — voici quelque chose qui vous aidera peut-être! Cette agitation est peut-être due à des reins paresseux, et qui peut entraîner une irritation des voies urinaires et des malaises de la vessie, d'où peut-être un mal de dos et un sommeil agité. C'est alors que les Pilules Dodd's pour les Reins peuvent aider à procurer du soulagement. Les Dodd's stimulent les reins et aident à soulager l'état d'irritation qui cause le mal de dos. Prenez des Dodd's — vous vous sentirez mieux et vous dormirez mieux. Depuis 70 ans, des millions de gens en prennent avec succès. Nouveau gros format économique.

La foire d'ARTICLES MÉNAGERS

se termine demain le 5 mars!

C'est demain que vous aurez votre dernière chance de voir la foire Morgan ! Vous y verrez des articles ménagers à prix avantageux, des démonstrations intéressantes et vous y puiserez des renseignements susceptibles d'alléger et de rendre agréables vos tâches de maîtresse de maison.

ARTICLES MENAGERS — RAYON 37 — SIXIEME

Eau de toilette et talc "Réplique" offerts à prix très avantageux!

Eau de toilette 2 onces Moitié prix **3.25** *Talc, 3 onces Moins que moitié prix* **1.00**

Deux produits parfumés d'une exquise féminité... pour vous ou pour offrir en cadeau ! Ce parfum est agréable à toute heure du jour et même de la nuit ! L'eau de toilette et le talc au parfum Réplique sont de Raphaël de Paris. Les deux ont été fabriqués en France.

Cologne mist "Tweed" de Lenthéric offerte à un prix spécial!

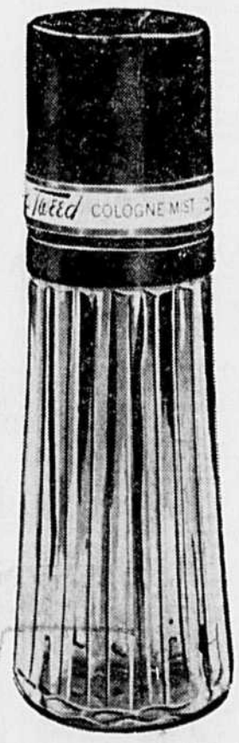

2 onces **2.41**

Un parfum attirant, fascinant dont le charme délicat a conquis nombre de femmes... présenté sous forme d'eau de Cologne mist, dans un flacon vaporisateur. Marque réputée Lenthéric.

Téléphoner à 842-6261

PRODUITS DE BEAUTE — RAYON 42, REZ-DE-CHAUSSEE

Egalement à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

MORGAN

HONDA

C'est amusant de se balader sur un cyclomoteur Honda!

Venez en choisir un à la boutique des articles sport Morgan!

Venez en choisir un dans dans notre voste collection ! Ensuite, présentez la preuve d'achat de votre cyclomoteur à un représentant d'assurance, procurez-vous un permis et prenez possession de votre "Honda". Vous pouvez recevoir des leçons de conduite sans frais supplémentaires si vous le désirez. Garantie normale assurée sur tous les cyclomoteurs "Honda".

Cyclomoteur "86.7" Honda 99 cc C-200

Modèle intermédiaire entre le 50 cc. et le 125 cc. Il est compact, léger et facile à conduire comme le cyclo-moteur 50 cc. tout en ayant la puissance de rendement et la vitesse d'accélération d'un cyclomoteur 125 cc. 6.5 H.P. Vitesse maximale : 55 milles à l'heure. **$398** (représenté)

"Cub Deluxe" Honda 50cc. C-100

Modèle économique facile à conduire; fonctionnement de plus de 200 milles au gallon. Embrayage centrifuge et plusieurs autres caractéristiques intéressantes. Vitesse maximale : 43 milles à l'heure. **$310**

"Cub" Honda 90cc. CM-90

Plus de 3,500,000 ont déjà été fabriqués. Vitesse maximale : 56 milles à l'heure. Fonctionnement de 200 milles au gallon à 22 milles à l'heure. Embrayage centrifuge automatique à disques multiples; grands pneus de 17 pouces. **$398**

Conditions budgétaires si désiré

ARTICLES DE SPORT — RAYON 36 — QUATRIEME

Egalement à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

Présentation de chapeaux printaniers au magasin Morgan de Rockland !

Vous êtes invitées à assister à la présentation de chapeaux pour le printemps 66... demain, le samedi 5 mars à 12 h 30 et 2 h 30 de l'après-midi; au deuxième magasin Morgan de Rockland.

Commentaires en français et en anglais par madame Roberte Bolduc.

Entrée libre

Défilés de mode sans commentaires de robes du printemps au deuxième

Date : Le jeudi, 10 mars... à compter de 11 h. 30 de la matinée à 2 h. 30 p.m. et de 5 h. 30 à 7 h. 30 de la soirée.

Endroits : A la salle à manger "Regency", au restaurant "L'Epicure" au cinquième, et à l'étage-mode au deuxième.

Centre-ville, Snowdon 9h à 5h 30; jeudi, vendredi 9h à 9h — Dorval, Rockland et Boulevard 9h 30 à 6h; jeudi, vendredi 9h 30 à 10h Téléphoner à 842-6261

Centre-ville et Snowdon ouverts ce soir jusqu'à 9 heures Dorval, Rockland et Boulevard jusqu'à 10 heures

Avec les Martin, découvrez MORGAN '67

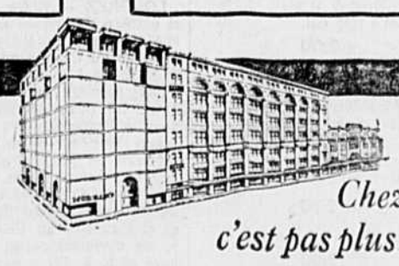

"C'est l'avis des connaisseurs. Chez MORGAN *c'est pas plus cher qu'ailleurs"*

L'équipe canadienne revient très déçue

TORONTO. (PC) — L'équipe canadienne de patinage de fantaisie est revenue au Canada jeudi arrivant des championnats mondiaux tenus la semaine dernière à Davos, Suisse, avec à la bouche de dures critiques pour les juges.

Je ne dirais pas que les jeux étaient faits d'avance, mais j'ai mes propres sentiments, de dire Mme Ellen Burka de Toronto, mère de Petra Burka, à qui elle sert d'instructeur et qui a perd son championnat mondial en terminant au troisième rang dans la compétition des simples féminins. C'est Carol Fleming, des Etats-Unis, qui a remporté le championnat féminin.

Lorsque Mme Burka donne à entendre que les juges étaient contre les Canadiens, elle n'est pas seule à le faire. Le Dr Charles Snelling de Welland, qui s'est classé 10e dans les simples messieurs, et Bruce Hyland, de Toronto, instructeur de Susan et de Paul Huehnergard, éliminés dès la première ronde des figures obligatoires par couple parce qu'ils avaient violé un règlement, abondent dans le même sens.

Conditions très mauvaises

Snelling, qui est âgé de 27 ans, a dit qu'il n'avait jamais été mêlé à rien d'aussi ridicule. Il a comparé la glace de Davos à la glace du Maple Leafs Gardens après la troisième période d'une joute disputée contre le Canadien. Pas de balayage et pas d'arrosage, d'ajouter Snelling.

C'était incroyable. Nous patinions sur cette glace à compter de 8 h. le matin jusqu'à 6 h. le soir sans un arrosage et la neige venait recouvrir les figures que nous étions supposés faire.

"Quant aux juges, de continuer Snelling, c'est une autre affaire. Ils semblaient favoriser fortement Emmerich Danzer . . ."

Danzer, de Vienne, a gagné le championnat des simples messieurs, et c'est un de ses compatriotes autrichiens, Wolfgang Schwartz, qui s'est classé deuxième.

Hyland prétend de son côté que des pressions ont été exercées pour s'assurer de la victoire de Carol Fleming.

Des informations en provenance de Davos font état de ce que Petra Burka a peut-être été handicapée par le fait qu'elle a perdu 25 livres avant la compétition, pour laquelle elle ne pesait que 99 livres.

Ces 25 livres sont peut-être un facteur, a dit Mlle Burka après sa descente d'avion, ajoutant que les conditions là-bas étaient impossibles, la patinoire ressemblant parfois à une piscine.

d'un SPORT à l'autre

Thomas E. White

Rommie Loudd

Zoilo Versalles

Thomas Ernest White, qui avait décidé de lui-même de tenter sa chance avec le club de football de l'université Southern Methodist, est mort à l'issue d'une pratique, hier . . . le jeune athlète âgé de 19 ans est ainsi devenu la deuxième victime de l'entraînement printanier . . . il est mort à la suite d'un arrêt du coeur . . . s'il faut en croire le "Cincinnati Post and Times-Star", le propriétaire **Arthur J. Rooney,** des Steelers de Pittsburgh, serait sur le point d'acheter la piste River Wowns . . . **Rommie Loudd** a mis fin à sa carrière active avec les Patriotes de Boston pour devenir instructeur de l'équipe . . . il devient ainsi le premier instructeur noir de l'histoire de la ligue Américaine de football . . . les Blue Bombers de Winnipeg ont révélé hier qu'il accorderaient leur chance à deux Américains, **Maurey John Bibent,** un demi défensif de l'université Florida State, et **Albert Wesley Skidgel,** un demi de l'Université de l'Oklahoma . . . une certaine confusion a marqué l'accident dont a été victime la championne olympique **Christine Goitschel,** qui souffre d'une fracture d'une jambe... la skieuse autrichienne qui a causé involontairement l'accident est **Rose Paule Pauer . . .**

L'Allemagne de l'Est vien de faire parvenir au Comité exécutif des championnats du monde de ski son inscription pour les épreuves de Portillo, portant à 12 le total de pays qui y participeront . . . **Bill Marolt,** de l'Université de Colorado, a gagné la première épreuve des championnats interuniversitaires des Etats-Unis, soit le slalom . . . 5,000 personnes ont assisté, hier, à Melbourne, à la tentative infructueuse effectuée par l'Australien **Ron Clarke** pour reprendre le record mondial du 5,000 mètres, présentement la propriété de **Kipchoge Keino,** du Kenya . . . trois joueurs, le lanceur **John Wyatt** et le receveur **Bill Bryan,** des Athlétiques de Kansas City, et le sensationnel arrêt-court **Zoilo Versalles,** des Twins du Minnesota, ont mis fin à leur grève hier . . . Versalles aurait reçu $40,000, soit $10,000 de moins qu'il avait espéré . . . le vétéran jockey **Ismael Valenzuela** a subi une fracture du poignet gauche quand sa monture, Shadow's Ace, l'a désarçonné au départ de la première course, à Santa Anita, hier . . . les nageurs de l'Université de Toronto sont favoris pour remporter les deuxièmes championnats intercollégiaux de natation et de plongeon . . . un juge a donné à Cassius Clay 30 jours pour qu'il remette à son ex-épouse le $1,250 mensuel que cette dernière doit recevoir à la suite de son divorce . . .

Le président Armand Massard reçoit le maire Jean Drapeau

PARIS. (AFP) — MM. Armand Massard, président du Comité olympique français, et François Pietri, membre du Comité olympique international, ont reçu M. Jean Drapeau, maire de Montréal, qui fait actuellement une visite dans les capitales européennes pour présenter la candidature de la ville de Montréal comme siège des Jeux olympiques d'été, en 1972.

M. Drapeau leur a fait un exposé très précis des travaux déjà entrepris et de ceux qui sont encore prévus, exposé qui prouve que Montréal est en droit de présenter sa candidature car elle possédera les installations répondant parfaitement au déroulement des Jeux olympiques de 1972, si ceux-ci lui étaient confiés.

M. Armand Massard devait toutefois rappeler au maire de Montréal que le Comité olympique international avait adopté une règle de principe qui d'ailleurs ne fut pas toujours respectée afin que les jeux se déroulent alternativement en Europe et sur les autres continents. Or les derniers Jeux olympiques ont eu lieu à Tokyo et les prochains en 1968 se dérouleront à Mexico, ce qui peut nuire à la candidature de Montréal.

Près de 19,000 emplacements de camping et de caravaning

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a annoncé que près de 19,000 emplacements pour tentes et caravanes seront à la disposition du public voyageur l'été prochain. Voilà ce qui ressort d'une compilation faite récemment par ce ministère, en vue de la mise à jour du répertoire provincial des terrains de camping et de caravaning pour l'année 1966.

"L'édition 1965 de cette liste, a souligné l'honorable Alphonse Couturier, titulaire du ministère, comportait un total de 364 établissements de cette nature, alors que leur nombre s'établira à 342 dans celle de la présente année. Au premier abord, ces deux chiffres semblent révéler un léger recul. Il n'en est rien, cependant, si l'on analyse la situation en fonction de la réglementation.

En 1965, nos inspecteurs n'ont pas fait preuve de rigidité, car les standards minima venaient tout juste d'être établis et nous voulions éviter de prendre les propriétaires de tels terrains par surprise en leur imposant instantanément des investissements auxquels ils ne s'attendaient pas. Au cours de la saison dernière, ils ont eu le temps d'analyser les caractéristiques de leur exploitation.

Or, 91 des terrains figurant au répertoire de 1965 ont été retranchés, leurs propriétaires n'ayant probablement pas jugé à propos d'effectuer les travaux nécessaires à l'observance des règlements. Par ailleurs, 79 nouveaux établissements ont surgi un peu partout dans nos régions. Il en résulte nécessairement une amélioration notable des services offerts aux campeurs dans l'ensemble de la province".

Comme le répertoire de 1966 devra paraître avant la fin de l'hiver, afin de permettre à la Direction générale du Tourisme de répondre aux demandes de renseignements qui lui parviennent de façon massive, chaque année, dès la mi-avril, il ne peut mentionner que les terrains jugés conformes aux exigences lors de l'inspection de la fin de l'automne dernier. Au total, ces terrains possédaient 15,080 emplacements pour tentes et 3,866 pour roulottes.

Or, certains autres établissements obtiendront leur permis avant l'été par suite de travaux qui auront été effectués depuis la fin de l'hiver.

Les chiffres mentionnés ci-dessus ne tiennent pas compte non plus des espaces que le ministère de la Voirie se propose d'aménager en bordure immédiate des principales routes à l'intention des touristes itinérants, ni de ceux qui figurent dans les plans que le Service des parcs de la Direction générale de la chasse et de la pêche se propose de réaliser pendant la même période, non seulement à l'intérieur des parcs de la Vérendrye, du mont Tremblant, d'Oka, du mont Orford et des Laurentides, mais aussi à certains endroits stratégiques du Québec. On sait, par ailleurs, que l'Hydro-Québec a entrepris l'aménagement du parc Dollard-des-Ormeaux, qui sera lui aussi doté de quelques terrains de camping.

Champion abandonne les Lions

VANCOUVER. (PC) — L'instructeur Dave Skrien, des Lions de Vancouver, a dit hier qu'il avait plusieurs prospects en vue afin de remplacer Jim Champion, l'instructeur de la défensive.

Champion a quitté l'équipe hier afin d'accepter un poste avec les Cardinaux de St. Louis, de la ligue Nationale de football. Il s'y occupera de la ligne défensive.

Début des championnats canadiens

ROSSLAND, C.-B. (PC)—Les championnats canadiens de ski alpin débutent ce matin sur les pentes de Granite Mountain, près de Rossland.

Environ 70 des meilleurs skieurs du Canada et des Etats-Unis y participeront, notamment des membres de l'équipe nationale "A" du Canada et l'équipe féminine "A" des Etats-Unis. L'équipe masculine des Etats-Unis ne participera pas à la compétition.

La première épreuve sera la descente féminine sur le mont Granite.

Appareil de TV à l'intention des arbitres

TORONTO (PC) — Les Maple Leafs de Toronto donneront maintenant une chance à l'arbitre de reviser sa position.

Stafford Smythe, président de ce club de la ligue Nationale, a annoncé mercredi qu'un circuit fermé de télévision a été installé au banc de punition du Maple Leaf Garden pour permettre aux arbitres de voir une répétition de l'action qui a provoqué une punition.

L'arbitre Frank Udvari, de Kitchener, n'a pas utilisé l'appareil mercredi lors d'une partie contre le Canadien. Cette partie qui s'est terminée au compte de 3 à 3 a été marquée d'une mêlée mettant aux prises quatre joueurs.

L'appareil faisait dos à la glace en face à la loge de Smythe.

"On ne m'a pas dit pourquoi il était là et pourquoi il y avait un autre appareil dans la chambre des officiels," a dit Udvari.

connaissez-vous votre HOCKEY?

par Bill Roberts

QUESTION — Nous parlons souvent de lancers de punitions, mais pourriez-vous me dire quand il y a lancer de punition pour un joueur ?

REPONSE : **Règle 82B.** Si on fait trébucher le joueur en possession de la rondelle dans la zone d'attaque ou qu'on l'entrave et le prive d'avoir un lancer franc sur le but, lorsqu'il n'y a que le gardien de but à déjouer, un lancer de punition sera accordé à l'équipe qui n'est pas en faute. Toutefois, l'arbitre n'arrêtera pas le jeu avant que l'équipe à l'attaque ait perdu possession de la rondelle aux mains de l'équipe sur la défensive.

Règle 79A. Si un joueur de l'équipe sur la défensive, le gardien de but compris, lance délibérément son gouret, toute partie de celui-ci ou tout autre objet vers le joueur en possession de la rondelle, dans sa propre zone de défense, l'arbitre laissera le jeu se compléter et si un point n'est pas compté, un lancer de punition sera accordé à l'équipe à l'attaque. Si un point est compté, le lancer de punition ne sera pas accordé.

Règle 53C. Un lancer de punition sera imposé contre l'équipe en faute dont un joueur sur la défensive (à l'exception du gardien de but) se jettera délibérément sur la rondelle, la retiendra, ou la ramènera de quelque façon sur sa personne ou encore la recueillera dans sa main alors qu'elle se trouvera à l'intérieur de la ligne de son but. Aucune autre punition ne sera imposée. (Note) Si le gardien de but a été retiré, il pourra retourner sur la glace pour le lancer de punition.

Règle 66F. Si un joueur de l'équipe à l'attaque est en possession du disque et se trouve dans une position telle qu'il n'y a aucun adversaire entre lui-même et le gardien de but opposé et si, pendant qu'il se trouve dans une telle position, il est entravé dans sa course par un joueur de l'équipe adverse ayant fait illicitement son entrée sur la glace, ou par un joueur, un instructeur, ou entraîneur ou un gérant se trouvant sur le bancs des joueurs ou de punition l'arbitre accordera un lancer de punition contre l'équipe en faute.

Règle 57C. Une punition mineure sera imposée au joueur (sauf le gardien de but), qui, alors que le jeu se poursuit, recueillera la rondelle sur la glace avec sa main. Si, alors que le jeu se poursuit, un joueur (sauf le gardien de but) recueille dans sa main la rondelle se trouvant à l'intérieur de la limite du but, on mettra fin au jeu immédiatement et l'on accordera un lancer de punition à l'équipe qui n'est pas en faute.

ON PARLE D'EUX

Floyd Terry, qui pilotait l'équipe de baseball juvénile de Notre-Dame-de-Grâce l'an dernier, a été nommé instructeur de l'équipe midget de ce groupe en vue de la saison 1966 . . . Il sera assisté de **Norman Wimmer,** fils de **Phil Wimmer,** gérant d'affaires du Canadien junior . . . Lors de la 3e assemblée anuelle de la Conférence de football junior Métropolitaine, il a été décidé de patienter jusqu'au 15 mars, afin de permettre à **George Lindsay,** président démissionnaire, de reconsidérer sa décision . . . La prochaine saison groupera 5 clubs de Montréal, **N.-D.-G., Verdun, Mont-Royal, West Island** et **Easton** tandis que le groupe d'Ottawa sera formé des **Sooners** et des **Trojans** d'**Ottawa** et des **Golden Eagles** d'**Eastview** . . . Les équipes auront un calendrier de 11 joutes chacune . . . La joute de la petite **coupe Grey** aura lieu dans l'Ouest Canadien, le 11 novembre,

L'équipe de la famille Jamison est championne

VANCOUVER. (PC) — L'équipe de la famille Hazel Jamison d'Edmonton a remporté jeudi le championnat canadien de curling féminin, sous la direction de Gale Lee, après avoir défait par 14-4 l'équipe de Grand Falls, Terre-Neuve.

Après cette victoire, l'Alberta conserve une fiche parfaite. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan, sur un pied d'égalité en deuxième place avec 6-2, n'avaient aucune chance de rattraper l'équipe d'Edmonton dans la ronde finale de jeudi soir.

C'est la première fois que l'Alberta remporte le championnat. Depuis le début du tournoi, elle avait terminé trois fois en deuxième place et une fois en quatrième place. L'an passé le championnat avait été remporté par l'équipe Peggy Casselman de Winnipeg.

Dans les autres compétitions de huitième ronde disputées jeudi, June Shaw, de Kenora, Ont., a remporté une victoire de 11-6 sur Nicole Janelle de Port-Alfred, Qué. ; Marg Cooke, de Vancouver, l'a emporté par 8-7 sur Rene Snow, de Halifax et Barbara MacNevin, de Delisle, Sask., a vaincu par 11-7 Joyce Beek, de Dauphin, Man.

Kay Hoare, de Summerside, Ile-du-Prince-Edouard, a remporté une victoire de 11-8 sur Shirley Pilson, de Bathurst, N.-B.

Les effets de l'altitude sur l'athlète

MEXICO. (AFP) — Le Dr Gilberto Bolanos Cacho, président de la Fédération mexicaine de médecine sportive, et trois autres médecins mexicains assisteront à la réunion internationale qui aura lieu du 3 au 6 mars, à Albuquerque, dans le Nouveau-Mexique, sur cette spécialité. La réunion permettra notamment un échange de vues sur les effets de l'altitude sur l'athlète, et des observations de caractère physiologique sur les sportifs qui participeront en même temps à certaines épreuves de course à pied et de saut en longueur.

FORUM

DEMAIN APRES-MIDI A 2 h. P.M.
HOCKEY — LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO
PETERBOROUGH vs CANADIENS

PRIX : SIEGES RESERVES : Loges, Promenade et Mezzanine : $2.00 — Amphithéâtre : $1.50 — ADMISSION GENERALE : $1.00 — ENFANTS : 50 sous DANS LES SECTIONS NON RESERVEES SEULEMENT.
Billets MAINTENANT en vente aux GUICHETS DE LA RUE STE-CATHERINE SEULEMENT.

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE—DEPUIS 1695
John de Kuyper & Son—Blended Gin—Distillé au Québec

Fabricant d'armes et munitions faisant affaires dans plusieurs pays

demande

Agents manufacturiers ou vendeurs à commission compétents pour les principaux centres du Québec, de l'Ontario et des Maritimes. Il faut déjà visiter les quincailleries et magasins d'articles de sport et pouvoir fournir de bonnes recommandations de probité et de solvabilité.

Ecrire tous détails à Case 7140 LA PRESSE

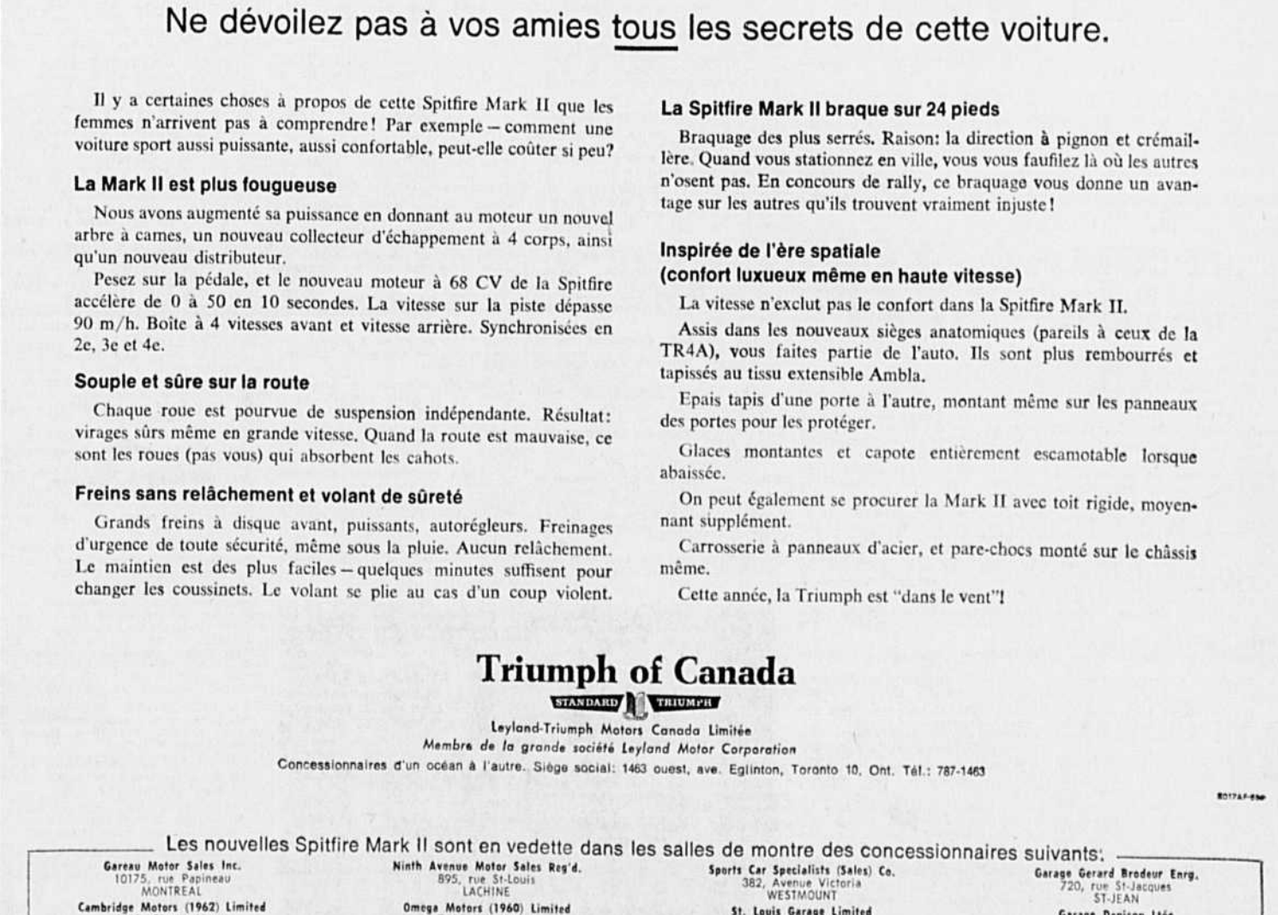

La nouvelle décapotable sport Triumph Spitfire Mark II.

Ne dévoilez pas à vos amies tous les secrets de cette voiture.

Il y a certaines choses à propos de cette Spitfire Mark II que les femmes n'arrivent pas à comprendre! Par exemple — comment une voiture sport aussi puissante, aussi confortable, peut-elle coûter si peu?

La Mark II est plus fougueuse

Nous avons augmenté sa puissance en donnant au moteur un nouvel arbre à cames, un nouveau collecteur d'échappement à 4 corps, ainsi qu'un nouveau distributeur.

Pesez sur la pédale, et le nouveau moteur à 68 CV de la Spitfire accélère de 0 à 50 en 10 secondes. La vitesse sur la piste dépasse 90 m/h. Boîte à 4 vitesses avant et vitesse arrière. Synchronisées en 2e, 3e et 4e.

Souple et sûre sur la route

Chaque roue est pourvue de suspension indépendante. Résultat: virages sûrs même en grande vitesse. Quand la route est mauvaise, ce sont les roues (pas vous) qui absorbent les cahots.

Freins sans relâchement et volant de sûreté

Grands freins à disque avant, puissants, autorégleurs. Freinages d'urgence de toute sécurité, même sous la pluie. Aucun relâchement. Le maintien est des plus faciles — quelques minutes suffisent pour changer les coussinets. Le volant se plie au cas d'un coup violent.

La Spitfire Mark II braque sur 24 pieds

Braquage des plus serrés. Raison: la direction à pignon et crémaillère. Quand vous stationnez en ville, vous vous faufilez là où les autres n'osent pas. En concours de rally, ce braquage vous donne un avantage sur les autres qu'ils trouvent vraiment injuste!

Inspirée de l'ère spatiale (confort luxueux même en haute vitesse)

La vitesse n'exclut pas le confort dans la Spitfire Mark II.

Assis dans les nouveaux sièges anatomiques (pareils à ceux de la TR4A), vous faites partie de l'auto. Ils sont plus rembourrés et tapissés au tissu extensible Ambla.

Epais tapis d'une porte à l'autre, montant même sur les panneaux des portes pour les protéger.

Glaces montantes et capote entièrement escamotable lorsque abaissée.

On peut également se procurer la Mark II avec toit rigide, moyennant supplément.

Carrosserie à panneaux d'acier, et pare-chocs monté sur le châssis même.

Cette année, la Triumph est "dans le vent"!

Triumph of Canada

STANDARD TRIUMPH

Leyland-Triumph Motors Canada Limitée
Membre de la grande société Leyland Motor Corporation
Concessionnaires d'un océan à l'autre. Siège social: 1463 ouest, ave. Eglinton, Toronto 10, Ont. Tél.: 787-1463

Les nouvelles Spitfire Mark II sont en vedette dans les salles de montre des concessionnaires suivants:

Gareau Motor Sales Inc.
10175, rue Papineau
MONTREAL

Cambridge Motors (1962) Limited
6410, Côte-de-Liesse
DORVAL

Imported Cars Limited
1834 ouest, rue Ste-Catherine
MONTREAL

Ninth Avenue Motor Sales Reg'd.
895, rue St-Louis
LACHINE

Omega Motors (1960) Limited
7325, rue Harley
MONTREAL

Provincial Motor Car Distributors Ltd.
8505, Delmeade Road
MONTREAL

Sports Car Specialists (Sales) Co.
382, Avenue Victoria
WESTMOUNT

St. Louis Garage Limited
11, Oak Road
ST-EUSTACHE

Garage Chicoine Inc.
84, rue Centre
STE-ROSALIE

Garage Gerard Brodeur Enrg.
720, rue St-Jacques
ST-JEAN

Garage Denison Ltée
20, rue Denison
GRANBY

Rousseau Automobile Inc.
2059 ouest, rue King
SHERBROOKE

AUTREFOIS COMME AUJOURD'HUI, CELUI QUI Y MET LE PRIX A DROIT AU MEILLEUR RHUM QUI SOIT

Captain Morgan Black Label. Vieilli dans des fûts de chêne, ce qui lui donne son velouté, voilà un rhum qui offre beaucoup.

Savant mélange des meilleurs rhums, ce qui lui donne son goût raffiné, voilà un rhum qui s'offre beaucoup.

Le rhum qui offre beaucoup...

Le rhum qui s'offre beaucoup!

CAPTAIN MORGAN RUM DISTILLERS LIMITED
Montréal, Québec

Fournisseurs de la Marine Royale Canadienne

votre horoscope

A partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR auront une vie vraisemblablement au-dessus de la moyenne. Leur mental sera à la fois très réfléchi et très intuitif, ce qui leur apportera de grandes possibilités.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Dans vos rapports sentimentaux, vous aurez à vous adapter à un changement imprévu ; cultivez l'optimisme et la gaieté et tout sera paix et harmonie. Un malentendu avec un collègue se dissipera de lui-même : ignorez volontairement certains détails.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Vos affaires de coeur seront quelque peu compliquées et difficiles à dénouer ; sachez en premier lieu voir clair en vous-même. A votre milieu de travail, ne laissez pas croire à quiconque que vous n'êtes pas au courant de tel ou tel détail.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Des amis peuvent involontairement être la cause d'un nuage entre vous et l'être aimé; oubliez rapidement ce qui a pu être dit et le soleil brillera à nouveau de ses plus beaux rayons. En affaires, vous obtiendrez des résultats plus positifs à conserver votre acquis.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Acceptez avec philosophie et bonne humeur des reproches que l'on pourrait vous faire ; il n'y a d'ailleurs aucune gravité. Pratiquez un sport ou un art en commun. Soyez discret et effacé avec un ami à qui vous avez rendu service récemment.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Vous devinerez derrière des expressions banales tout l'amour que l'on vous porte ; laissez l'être dont il est question se dévoiler. Afin d'éviter toute précipitation, prévoyez dès ce matin ce que vous pouvez faire de mieux afin de vous avancer dans votre travail.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Dites franchement ce qui vous préoccupe : l'être aimé n'attend que cela pour faire preuve de l'attachement qu'il vous porte. Dans le domaine des affaires, consolidez vos points faibles, et effectuez une démarche si la chose s'avère nécessaire.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Un léger ennui au sujet d'un être plus jeune est à craindre ; mais, en général, la journée évoluera dans une atmosphère chaleureuse et affectueuse. Pour le maintien de votre équilibre nerveux, des massages et de longues promenades vous seraient salutaires.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Dans le domaine du coeur, écoutez avec intuition et efforcez-vous de ne pas accorder une trop large part aux qu'en-dira-t-on. Et, surtout, restez aimable, souriant et diplomate en tout temps. Maîtrisez votre gourmandise.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Dans vos rapports avec l'être aimé, vous serez beaucoup moins attaché à ce qui vous irrite habituellement ; l'atmosphère sera donc excellente, et pleine de joies et de promesses de bonheur. Votre santé s'améliore sensiblement, mais restez prudent.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

L'être qui vous intéresse semble s'éloigner ; n'insistez pas si la nature de vos relations n'était pas établie. Un bonheur nouveau — et probablement moins lointain que vous ne le croyez — répondra à vos aspirations les plus chères.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Plusieurs possibilités d'ordre sentimental s'offrent à vous ; ne prenez pas le parti de ne rien faire par indifférence ou indécision. Cependant, réfléchissez bien avant de vous engager sérieusement. Aidez un ami qui se trouve actuellement dans l'ennui.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Au début de la journée, éliminez de votre pensée tout ce qui ne concerne pas votre travail, autrement votre manque de concentration pourrait être la cause d'un oubli ou d'une négligence non pas irréparable que vous vous reprocheriez.

ANNONCE

Comment mieux maintenir
VOTRE DENTIER
solidement en place

Si votre dentier vous gêne parce qu'il bouge constamment et menace de tomber chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler, mangez ou rire, saupoudrez-le de poudre FASTEETH. Cette poudre alcaline (non acide) tient les dentiers plus solidement et plus confortablement. Ne forme ni pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Ne rancit pas, assainit l'haleine. FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

OUVERT CE SOIR

En ville jusqu'à 9 h. p.m. — Samedi 9 h. a.m. à 5 h. 30 p.m.
A Fairview — Pointe-Claire jusqu'à 10 h. p.m. — Samedi 9 h. 30 à 6 h. p.m.

Simpson
EN VILLE ET FAIRVIEW-POINTE CLAIRE

VENTE ENTRE TOUTES 1966

LUNDI SOIR... Ayez les règles du concours à portée de la main et syntonisez les postes CJAD ou CKVL entre 7 h. 35 et 7 h. 45. Vous pourriez gagner une Meteor Rideau 1966.

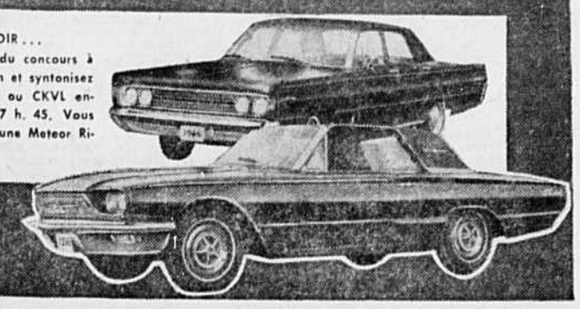

Vous pourriez gagner une Thunderbird 1966 Modèle toit rigide *(valant $6,200)*, **ou l'une de deux Meteor Rideau 1966** *(valant $2,900 ch.)*

SPÉCIAUX 9 h A.M.

EN VENTE SAMEDI À 9h. A.M. JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK

En vente aussi DEMAIN SAMEDI à Fairview — Pointe-Claire dès 9 h. 30 a.m. sauf indication contraire

VEUILLEZ NOTER: Nous nous réservons le droit de limiter les quantités pour chaque client

PAS DE COMMANDES POSTALES NI TELEPHONIQUES S.V.P.

POUR DAMES

ELEGANTS SACS A MAINS EN CUIR A ½ PRIX ! Pour dames, des sacs à mains choisis parmi nos plus élégants et nos plus nouveaux. Presque tous des modèles uniques en cuir ou cuir verni. Tons de noir, brun ou marine. Rég. 14.98 à 59.98 ! Ch. **7.49 à 29.99**
SIMPSON — Articles de cuir et parapluies (702) au rez-de-chaussée

Solde du manufacturier !
Elégants manteaux tout temps
Moins que ½ prix d'origine. Vaste choix de modèles pour tailles "junior" ou moyennes. Tous de coupe experte dans des tissus à la mode capables d'affronter la pluie. Viennent en jaune, bleu, vert, beige ou noir. Tailles 6 à 14, dans le groupe. Orig. $25 à $29.98 — **9.99** ch.
SIMPSON — Manteaux et costumes pour dames (731) au troisième

JOLIS BIJOUX A LA MODE A UN SEUL BAS PRIX — 300 pièces disponibles seulement ! Tous des bijoux choisis avec beaucoup d'attention. Choix d'ensemble collier et boucle d'oreille, bracelets et boucles d'oreille ou broche et boucles d'oreilles sertis de perles assorties. Rég. $2 — Ch. **1.29**
SIMPSON — Bijoux et montres (703) au rez-de-chaussée

PETITS ARTICLES DE CUIR DE TOUTES SORTES A ½ PRIX ! — Idéal pour sac de voyage ou sac à main. Choix de porte-monnaie, nécessaire pour manucure, porte-feuilles ou pochettes. Toutes sortes de coloris à la mode en noir, brun, bleu, rouge ou vert. Rég. $1 à $20 — Ch. **50¢ à $10**
SIMPSON — Articles de cuir et parapluies (702) au rez-de-chaussée

BAS NYLON PREMIERE QUALITE POUR JEUNES FILLES — A ½ prix, des bas filet micro sans couture avec pointe sans couture répondant parfaitement aux exigences de la mode. Tons printaniers de beige, brun cendré, et cacao. Pointures 8½ à 10½ dans le groupe. Rég. 99¢ — Pai. **48¢** ou **3 paires pour 1.41**
SIMPSON — Bas pour dames (707) au rez-de-chaussée

POUR DAMES ! ROBES-CHANDAILS EN LAINE D'AGNEAU 100% ! Moins que ½ prix d'origine ! Robes chandails très élégantes et aussi faciles à laver qu'un chandail. Tons de noir ou rouge. Tailles 10 à 18 dans le groupe. Orig. 10.98 — Ch. **$5**
SIMPSON — Vêtements sport pour dames (716) au troisième

GAINE-CULOTTE EN LYCRA A JAMBES LONGUES POUR DAMES — Ligne confortable avec panneaux renforcés en arrière et sur les hanches. Panneau de satin extensible avant, coutures cousues à plat pour votre confort. Ton de blanc. Taille petite seulement. **8.50**
SIMPSON — Vêtements de base (741) au quatrième

GANTS LONGS EN DAIM BLANC POUR DAMES ! Quantité limitée, hâtez-vous ! Gants fabriqués en Angleterre. Peau de daim douce et lavable, ce qui est mieux. Bras élasticisé à l'intérieur pour plus de confort. Longueur jusqu'au coude. Ton de blanc seulement. Pointures 6½ à 7. Rég. 10.98 ! Pai. **4.98**
SIMPSON — Gants pour dames (708) au rez-de-chaussée

BLOUSES POUR DAMES ! En coton ou acétate d'entretien facile. Imprimés ou tons unis de gris, brun ou rouge dans le groupe. Ne manquez pas cette offre intéressante. Tailles 10 à 18 dans le groupe. Orig. 3.98 à 6.98 ! Ch. **99¢**
SIMPSON — Colifichets (709) au rez-de-chaussée

RABAIS 50% SUR TISSUS DE TOUTES SORTES ! Choix intéressant de lainages, cotons, rayonnes imprimés ou unis. Des tissus dont vous serez fières, un achat que vous ne regretterez certainement pas. Largeur 36 pouces ou 54 pouces. Rég. 69¢ à 2.98 ! Ver. **35¢ à 1.49**
SIMPSON — Tissus (727) au quatrième

Rabais $4 !
Couvre-chaussures pour dames
Solde de couvre-chaussures nylon doublés peluche, talons "illusion" ou hauts. Tons de brun ou noir dans le groupe. Excellente durabilité. Pointures : 4½ à 5½. Rég. 5.99 — **1.99** Pai.
SIMPSON — Souliers pour dames (721) au deuxième

VENTE ! CHAPEAUX DE PRINTEMPS POUR DAMES ! Vaste choix de tissus de la saison et de pailles. Toutes sortes de modèles nouvellement arrivés pour le printemps 66. Gamme de coloris clairs à foncés dans le groupe. Rég. 7.98 à 10.98 ! Ch. **4.99**
SIMPSON — Chapeaux pour dames (730) au rez-de-chaussée

GAINE-CULOTTE "WINKIE" A RABAIS POUR DAMES — Jambes moyennes et longues. En puissant filet élastique avec panneau de satin en arrière. Ton de blanc seulement. Tailles petite et extra grande. Orig. $7 et $8 — Ch. **1.98**
SIMPSON — Vêtements de base (741) au quatrième

JUPONS ET COMBINAISONS DE NYLON POUR DAMES — ½ prix et moins ! Lingerie pratique et raffinée, merveilleusement garnie de fine dentelle. Combinaisons, tailles 32 à 36 rose ou noir. Jupons, tailles moyenne ou grande, noir ou blanc. Rég. 2.59 et 3.99 — Ch. **99¢** et **1.99**
SIMPSON — Lingerie pour dames (742) au quatrième

LAINE DE TOUS GENRES A ½ PRIX — Se tricote facilement et rapidement, fait des vêtements chauds pour la famille. Idéale pour tricoter chaussettes et chandails. Choix de blanc, brun ou lime. Rég. 39¢ — 1 pelote 1 oz **19¢**
SIMPSON — Laine et articles de fantaisie (752) au quatrième

RABAIS ⅓ A ½ SUR CHANDAILS DE SKI EN GROSSE LAINE — Pour jeunes filles et tailles junior. Vaste choix de coloris, des chandails de ski et d'après-ski élégants et pratiques. Tons de bleu, noir, blanc rouge ou gris en tailles P.M. et G. Rég. 10.98 à 19.98 — Ch. **5.49 à 13.32**
SIMPSON — Boutique de Mademoiselle (735) au troisième

VALISES DE VOYAGE IMPARFAITES POUR DAMES — En pelon bleu. Valise garde-robes 21 po. avec cintre et poches pour accessoires. Imparfaites de qualité. Rég. 52.50 — Ch. **19.99**
Aussi valise voyage éclair mesurant 18 pouces, très pratique. Imparfaite de qual. Rég. 32.50 — Ch. **11.99**
SIMPSON — Bagages (760), au cinquième

Moins que ½ prix !
Solde ! Robes tailles "junior"
De notre stock régulier et aussi à cause d'un achat spécial d'échantillons du manufacturier. Vaste choix de tissus texturés tricots et crêpes à la mode, entre autres. Choix de coloris en vogue cette année. Tailles : 5 à 15 dans le groupe. Rég. 16.98 à $25 — **$5** Ch.
SIMPSON — Robes pour dames (734), au troisième

POUR MESSIEURS

PETITS CIGARES "LA SUPREMA" No 15. ⅓ PRIX — Marque renommée la "Suprema" No 15. Petits cigares faits d'un mélange de tabac de La Havane très doux. Boîte de 25 rég. 1.25 — **2 boîtes pour 1.25**
SIMPSON — Le coin du tabac (706), au Rez-de-Chaussée

SOUS-VETEMENTS POUR HOMMES — Tout coton pré-rétréci ! Blanc seulement ! Maillot de genre athlétique, sans manches. Caleçons à siège double et bande de taille élastique. Maillot : M.G. ou tailles fortes. Caleçons : P.M. ou TG. De légères imperfections n'affectent en rien la durabilité de ces vêtements. SPECIAL, ch. **69¢** ou **3 pour 1.99**
SIMPSON — Accessoires pour Hommes (713) au Rez-de-Chaussée

Rabais ½ prix et moins !
Solde de vestes sport pour hommes
Grand solde de vestes de ski, vareuses et vestes sport ! Choix de nylon avec doublure en nylon ou laine mixte avec doublure matelassée. Choix de jaune, beige ou fusain dans le groupe. Tailles désassorties. Rég. 19.98 à 29.98 — Ch. **7.47 à 14.99**
SIMPSON — Accessoires pour Hommes (713), au rez-de-chaussée

135 paires seulement !
Souliers et bottillons pour hommes
Souliers fins de séries ! Vaste choix de modèles dans les tons de noir ou brun. Aussi quelques bottillons dans le groupe. Pointures 6 à 12 dans les largeurs : étroite, moyenne ou grande. Pas toutes les pointures ni toutes les largeurs dans tous les modèles et les couleurs. Ord. 12.98 — **3.99** pai.
SIMPSON — Chaussures pour Hommes (723) au deuxième

POUR ENFANTS

MAILLOTS PULL POUR GARÇONS ! RABAIS 50% à 75% ! En tricot de coton très épais doublés de molleton brossé. Poignets et tour de taille tricotés, 2 poches pratiques avec ou sans fermeture à glissière devant. Tous sont munis d'un capuchon confortable. Tons de blanc ou gris. Tailles P.M. et G. dans le groupe. Rég. 2.98 à 5.98 ! Ch. **1.49**
SIMPSON — Accessoires pour garçons (715) au deuxième

300 PAIRES DE COLLANTS POUR FILLETTES ! Sans couture ainsi que la mode l'exige, avec bande de taille en tricot élasticisé. Tissu renforcé en arrière. Tons de beige, noir, rouge ou bleu de roi en tailles 3 à 6x ans. Rég. 1.09 ! Ch. **59¢**
SIMPSON — Vêtements pour enfants (744) au deuxième

JOLIES BLOUSES IMPRIMEES POUR FILLETTES — Toutes en beau coton avec empiècement à volants devant, manches ¾ et col blanc garni de ruban, boutonnage en arrière. Imprimés sur fond noir, rouge ou bleu. Ages 8, 10, 12, 14 ans. Orig. 2.99 — Ch. **1.49**
SIMPSON — Vêtements pour fillettes (745) au deuxième

CHANDAILS DE SKI DE MARQUE POUR HOMMES — Cardigans et pull-overs. Petits, moyens, grands et très grands dans le groupe. Orig 19.95 à 59.98 Ch. **13.30 à $25**
SIMPSON — Articles pour le sport (758) au cinquième

De coupe continentale !
Pantalons pour garçons
En viscose de flanelle non doublés ou velours côtelé et denim doublés. Taille demi-élasticisée pour plus de confort. Tons de gris ou fusain. Ages 6 à 12 ans dans le groupe. Rég. 2.99 à 7.99 — **1.99** Ch.
SIMPSON — Vêtements pour garçons et jeunes gens (714) au deuxième

A ½ PRIX ! MATELAS POUR LITS D'ENFANTS ! Certains sont munis d'une barre de maintien, d'autres renforcés de Sisal. Dimensions assorties. Tous avec recouvrement en tissu à motifs enfantins. Quelques-uns sont légèrement défraîchis mais ceci ne se voit pratiquement pas. Rég. 10.99 à 21.98 — Ch. **5.49 à 10.49**
SIMPSON — Meubles pour enfants (759) au cinquième

POUR LE FOYER

ENSEMBLE DE BUREAU : Base en bois de 5½ x 3 po., plaque chiffrée en laiton, et stylo à bille. Rég. 1.98 — Ens. **1.19**
SIMPSON — Papeterie (768), au Rez-de-Chaussée

SOLDE DE SOUS-VERRES ET SOUS-PLATS — Choix de formes ovales ou rectangulaires. En liège résistant à la chaleur fini dans des couleurs chaudes et brillantes. Rég. 69¢ à 1.98 — Ch. **29¢**
SIMPSON — Menus articles (710) au Rez-de-Chaussée

LINGE DE MAISON FANTAISIE. ½ prix et moins ! Vaste choix de tissus et de modèles tels que : chemins de table, serviettes de table, etc.... Très jolie palette de couleurs dans le groupe. Rég. 49¢ à 35.98 — Ch. **19¢ à 17.99**
SIMPSON — Linge de maison (751) au quatrième

TENTURES PRETES A POSER — ½ PRIX — 75 paires seulement ! Fins de séries ou modèles d'étalage. Choix de tentures en satin, Arnel ou "Fiberglas" dans des tons unis, floraux, damassés ou modernes dans le groupe, 1, 2 ou 3 largeurs dans le groupe. Rég. 9.98 à 77.98 — Pai. **4.99 à 38.99** Mens. $5
SIMPSON — Tentures et draperies (753) au quatrième

AMPOULES 5000 HEURES — Rabais $1 sur 6 ! Givrées à l'intérieur. Disponibles en 25, 40 ou 60 watts. Quantité limitée. Rég. 6 pour 1.98 — **6 pour .98¢**
SIMPSON — Lampes (754) au quatrième

ENSEMBLE DE DINETTE EN METAL — 5 SEULEMENT — Ensemble de dinette de style provincial français. 5 pièces. Cadre en métal blanc antique. Dessus de table en Arborite fini noyer. Sièges en vinyl ton or.. Rég. 259.98 — Ens. **158.88** Mens. $9
SIMPSON — Meubles (769), au sixième

MAGNETOPHONES A TRANSISTOR — 20 SEULEMENT — Miniatures ! Modèles de démonstration. Tous en bonne condition A-1. Complet avec piles, bobines et microphone. 90 jours de garantie. Orig. 19.98 à 29.98 — Ch. **9.99 à 14.99**
SIMPSON — Radios et téléviseurs (770) au cinquième

BROSSES POUR LE DOS — ½ PRIX — Solide brosse à soies de nylon. Manche long. Vaste choix de couleurs. Rég. 1.49 — Ch. **74¢**
SIMPSON — Parfumerie (701) au Rez-de-Chaussée

SAVON DE MARQUE SIMPSON — ½ PRIX — Boîte de 6 pains format toilette. Teinte moyenne de bleu. Rég. 1.25 la boîte — **2 boîtes 1.25**
SIMPSON — Parfumerie (701) au Rez-de-Chaussée

COUTEAU A DEPECER — ½ Prix ! 100 seulement ! 8 pouces de long ! De marque "Henkels". Lame en acier inoxydable. Reste aiguisé tout le long de la lame. Rég. 5.98 ! Ch. **2.99**
SIMPSON — Articles ménagers (755) au cinquième

SEMI-PORCELAINE ANGLAISE ! Rabais $3 ! Service à déjeuner pour 4 personnes. 75 seulement ! Le service comprend 20 morceaux tels que : 4 de chaque : tasses et soucoupes, assiettes à pain et beurre, assiettes à déjeuners et bols à céréales. Motif floral sur fond ivoire avec bordure jaune, bleu ou rose. Tasses de couleur unie assortie à la bordure. Rég. Ens. 6.98 — Ens. **3.98**
SIMPSON — Porcelaine et verrerie (757) au cinquième

VITAMINES "B" — De marque "Sunnybrook" — 100 tablettes. Rég. 1.88 — Ch. **99¢**
SIMPSON — Pharmacie Leduc (700) au Rez-de-Chaussée

PEINTURE PAR NUMEROS "CRAFMASTER" — PLUS DE 500 ENSEMBLES ! Rabais 20% ! 2 séries disponibles : **séries de 24** : 2 panneaux numérotés 12 x 16 po. 24 tubes de couleurs préparées, pinceaux d'artiste, nettoyeur à pinceaux, complet avec instruction. **Série de 30** : 2 panneaux numérotés : 16 x 20 po., 30 tubes de peintures, pinceaux, nettoyeur à pinceaux, complet avec instructions.
Série de 24. Rég. 3.17 — Ens. **2.54** Série de 30. Rég. 4.77 — Ens. **3.82**
SIMPSON — Appareils photographiques (704) au Rez-de-Chaussée

Rabais ½ prix ! Offre exceptionnelle !
Tapis coton pelucheux
Tapis en coton pelucheux de forme oblongue. Envers en latex anti-dérapant. Frangé aux extrémités. Choix de vert, bleu, lilas, avocat, rose, bleu roi, bois de Santal. Pas toutes les couleurs dans toutes les dimensions :
Dim. 21 x 36 po. Rég. 4.98 — Ch. **2.49**
Dim. 24 x 45 po. Rég. 6.98 — Ch. **3.49**
Dim. 30 x 60 po. Rég. 10.98 — Ch. **5.49**
SIMPSON — Tapis (750), au quatrième

AU SOUS-SOL D'AUBAINES

Aussi à Fairview-Pointe-Claire sauf indications contraires

POUR DAMES

ECHARPES PRINTANIERES POUR DAMES ! Moins que ½ prix ! Profitez de cette offre pour compléter votre toilette printanière d'une écharpe de votre choix. Toutes sortes de soie, carrées ou rectangulaires. Rég. $1 Ch. **29¢**
SIMPSON — Sacs à mains et bijoux (775) au sous-sol

ELEGANTES BOTTES "COCKTAIL" POUR DAMES ! En beau nylon brossé, modèle genre "fourreau" avec semelle caoutchouc, talon lamelle. Tons de noir ou brun. Pointures 8 à 10, pas de demi-pointures. Orig. 11.99 Pai. **3.99**
SIMPSON — Souliers (787) au sous-sol

SOUTIEN-GORGE SANS BRETELLES : ½ prix ! Soutien-gorge court ou long avec bonnets coussinés. Hauts des bonnets brodés. Armature pour meilleure support. Dos en Lycra élastique. Blanc seulement. Court : A, 32 à 36; B et C, 32 à 38. Long : A, 32 et 34; B et C, 34 et 36 seulement. Rég. $5 à $8 ! Ch. **2.49 à 3.99**
SIMPSON — Vêtements de bases (785), au sous-sol

VENTE DE JUPONS POUR DAMES — Tout nylon. Modèles bordés de fine dentelle. Choix de rose, bleu, noir, rouge; quelques imprimés dans les tons de bleu ou tan. P.M. ou G. dans le groupe. Rég. 2.99 Ch. **1.99**
SIMPSON — Lingerie (784) au sous-sol

Grand solde ! Un seul bas prix !
Manteaux garnis de fourrure
- **Tissus** : laine, laine et mohair, laine et angora, tweed.
- **Fourrure** : Vison — Rat musqué — Mouton (mouton rasé apprêté).
- **Modèles** : de coupe jeune et moderne !
- **Coloris** : noir, bleu, rouge dans le groupe.
- **Tailles** : 8 à 12 seulement.

Orig. 29.98 à 79.98 — **19.99** Ch.
SIMPSON — Manteaux pour dames (778), au sous-sol en ville seulement

POUR LE FOYER

½ PRIX — JETES POUR FAUTEUILS, 73 SEULEMENT — Choix de velours côtelé ou coton effet tweed, frange tout autour. Adhèrent bien. Lavables. Brun, bleu, vert, beige. 72 x 72 po. Rég. 3.99 à 8.98 — Ch. **1.99 à 4.49**
SIMPSON — Linge de maison (792) au sous-sol

POUR MESSIEURS

GANTS POUR HOMMES — MOINS QUE ½ PRIX — Gants importés, tout Vinyl, suédine ou coton avec doublure en coton mixte. Elastique au poignet. Choix de brun, noir ou gris. Pointures : P.M.G. ou T.G. Rég. 1.59 à 1.99 — Pai. **69¢**
SIMPSON — Accessoires pour Hommes (789) au sous-sol

SOULIERS DE LOISIR POUR HOMMES ET JEUNES GENS — Genre bottillons. Simili-cuir verni noir. Semelles "Composition". Talons genre espagnol. Pointures 8 à 11 avec ½. Orig. 7.98 — Pai. **3.99**
SIMPSON — Chaussures (787) au sous-sol

SOLDE DE CHEMISES POUR HOMMES ! Seulement 100 disponibles, toutes à ½ prix ! Fabrication canadienne. En coton peigné "Sanforized". Bande de taille réglable et manches courtes. Tons de gris, jaune, vert, bleu ou rouge vin. Tailles P.M. et G. Rég. 2.66 — Ch. **1.33**
SIMPSON — Accessoires pour hommes (789) au sous-sol

SOLDE ! PARDESSUS POUR HOMMES ET JEUNES GENS ! Toutes sortes de vareuses en laine pour tailles 42 et 44, manteaux en velours côtelé ou en lainage avec motif à pois pour tailles 40, 42 et 44. Aussi manteaux "banlieue" pure laine pour tailles 36 à 40. Venez vite faire votre choix. Rég. 19.99 à $35 — Ch. **12.50**
SIMPSON — Accessoires pour hommes (789) au sous-sol

POUR ENFANTS

½ PRIX — ENSEMBLES 2 PIECES POUR BEBES, 80 SEULEMENT — Culotte en cordana et corsage assorti. Lavable. Rose et bleu pour fillettes; bleu ou brun pour garçons. 12, 18 et 24 mois. Rég. 2.99 — Ens. **1.49**
SIMPSON — Vêtements pour enfants (786) au sous-sol

SOLDE DE VETEMENTS D'EXTERIEUR POUR GARÇONS ! Tous à ½ prix ! Parmi cette collection vous trouverez des vestes de ski en peluche reversibles et des vareuses dans des modèles en vogue. Ne manquez pas cette offre. Tons de noir, chameau ou brun. Ages 8 à 16, dans le groupe. Rég. 10.99 à 17.99 — Ch. **5.49 à 8.99**
SIMPSON — Vêtements et accessoires pour garçons (788) au sous-sol

A ½ PRIX ! COLLANTS EXTENSIBLES POUR ENFANTS ! Tous sont de fabrication canadienne, en nylon élasticisé et sans couture. Pratiques pour l'école ou le jeu. Choix de beige ou noir. Ages 7 à 9 ans. Rég. 1.99 **99¢**
SIMPSON — Gants et bas pour dames (776) au sous-sol

CHEZ SIMPSON, 95% DES EMPLOYÉS PERMANENTS PARLENT FRANÇAIS

HEURES D'AFFAIRES : EN VILLE : 9 H. A.M. à 5 H. 30 P.M. Y COMPRIS SAMEDI — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H. P.M.
FAIRVIEW-POINTE CLAIRE : 9 H. 30 à 6 H. P.M. Y COMPRIS SAMEDI — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 10 H. P.M.

SERVICE TELEPHONIQUE OUVERT dès 8 H. A.M. 842-7221

CAHIER No 4 / PAGES 37 - 48 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 4 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 53

téléphoto PA

VOICI TOUT CE QUI RESTE d'un moderne centre commercial ouvert dernièrement en banlieue de Jackson, au Mississipi, après le passage, hier, d'une tornade d'une violence inouïe. Au moins 12 personnes ont été tuées à cet endroit. Ailleurs dans cet Etat et dans l'Alabama, le nombre des victimes ne cesse de croître à mesure que les secouristes atteignent les centres les plus durement touchés par la série de tornades.

Les USA tentent de couper la voie ferrée reliant Hanoï à la Chine

(D'après AFP, UPI, PA) — Pour la première fois depuis la reprise des raids aériens contre le Nord-Vietnam, des appareils américains ont bombardé aujourd'hui de nombreux ponts sur la voie ferrée reliant Hanoï à la frontière chinoise.

Depuis la reprise des raids, le 31 janvier dernier, les appareils américains étaient dans l'impossibilité d'effectuer des missions importantes au-dessus du Nord-Vietnam en raison du mauvais temps. Avec la fin de la saison de la mousson, les appareils de l'armée de l'Air et de la Marine américaines ont pu reprendre les airs et ont effectué hier et aujourd'hui le chiffre record de 150 missions au Nord-Vietnam.

Outre le pilonnement de la voie ferrée reliant Hanoï à la Chine, les appareils américains ont attaqué deux jonques motorisées à 25 milles au sud-est du port de Haïphong. C'est la première fois également, depuis la reprise des raids, qu'une mission est effectuée aussi près du grand port nord-vietnamien.

Les escadrilles de l'armée de l'Air et de la Marine américaine se sont approchées à 50 milles de la frontière chinoise.

Selon les pilotes, six ponts furent attaqués, dont un a été complètement détruit et un autre possiblement endommagé. La voie ferrée a été également endommagée en plusieurs points. Deux appareils ont été atteints par la DCA nord-vietnamienne, mais tous ont regagné leurs bases.

Risque de guerre avec la Chine

M. Robert McNamara, secrétaire à la Défense, a déclaré, hier, au cours de sa déposition devant la commission des Affaires étrangères du Sénat, que ce serait ne pas faire preuve de responsabilité d'affirmer qu'en s'efforçant de défendre le Sud-Vietnam contre l'agression, les Etats-Unis ne courent pas le risque de guerre avec la Chine.

Le secrétaire à la Défense a précisé que le risque de guerre avec la Chine ne découle pas des opérations au Vietnam. "Ce risque, a-t-il dit, résulte des traités auxquels nous avons souscrit". Il a cité comme exemple les traités bilatéraux avec le Japon, la Corée du Sud et la Chine nationaliste (Formose). C'est également le cas des engagements américains dans le Sud-Est asiatique, notamment dans le cadre de l'OTASE.

Critiques de Fulbright

Le sénateur William Fulbright, président de la commission devant laquelle M. McNamara a témoigné, a manifesté son désaccord avec certaines vues exprimées par le secrétaire à la Défense. M. Fulbright a notamment exprimé son opposition catégorique au concept de M. McNamara selon lequel les Etats-Unis ont largement les moyens de poursuivre la guerre au Vietnam. Cette guerre nous appauvrit en réalité, a déclaré le sénateur.

"Toutes les guerres sont désastreuses. Celle-ci est un lourd fardeau et je ne vois pas comment nous pouvons la continuer sans payer un prix élevé," a-t-il affirmé.

Le président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères a déclaré, en outre, qu'il est difficile de voir quels objectifs les Etats-Unis poursuivent au Vietnam.

M. McNamara avait fait ressortir, pour sa part, que l'objectif des Etats-Unis dans ce conflit se limitait à l'arrêt de l'agression communiste au Sud-Vietnam et à rendre ce pays maître de son destin.

Il s'agit de voir, a répondu M. Fulbright, si les objectifs poursuivis actuellement au Vietnam, sont réalisables.

Négociations sur l'aide allemande promise à Israël

BONN. (AFP) — Les négociations économiques germano-israéliennes ouvertes à Bonn, le 24 février dernier, en vue de la conclusion d'un accord sur l'aide économique promise par l'Allemagne fédérale à Israël, lors de l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays l'année dernière, se sont terminées hier.

Un communiqué officiel publié à l'issue de ces travaux déclare : "Bien que des possibilités de solution se soient dessinées sur quelques points, les questions essentielles exigent encore une étude plus approfondie. Des résultats définitifs ne ne pourront être obtenus que lorsque les problèmes relatifs à l'assistance économique seront placés dans une perspective d'ensemble."

Téléphoto PA

UN DES CRITIQUES les plus acerbes de la politique américaine au Vietnam, le sénateur William Fulbright, écoute, avec un sourire qui en dit long, les explications du secrétaire à la Défense des Etats-Unis, M. Robert McNamara. Le chef du Pentagone a témoigné hier à huis clos devant la commission sénatoriale des Affaires étrangères que préside M. Fulbright.

Tornades et blizzards font 58 morts aux USA

JACKSON, (UPI-PA) — Les éléments déchaînés frappent durement les Etats-Unis depuis hier. Au moins 58 personnes ont perdu la vie, et plus de 450 autres ont été blessées, lorsque des tornades, d'une violence inouïe, se sont abattues en série dans la région centrale du Mississipi et de l'Alabama. D'autre part, les plaines du nord-est et le midwest sont paralysés par une tempête de neige qui a isolé des villes entières et obligé les autorités à fermer des centaines d'écoles. De sérieuses craintes commencent à s'élever sur le sort de plusieurs personnes qui manquent à l'appel.

La police et les volontaires fouillent, depuis le lever du jour, les ruines accumulées par les tornades tant dans les milieux ruraux que dans les villes. En Alabama, la situation s'est encore aggravée à la suite d'inondations.

Les corps de six membres d'une même famille ont été retrouvés dans les décombres de leur maison à Leesburg, au Mississipi. Près de Morton, dans le même Etat, la police de la route a retrouvé mort M. Joe Bullock, candidat au Congrès. Il s'est tué lorsque son automobile a été renversée par une tornade.

Les secouristes ont travaillé toute la nuit à la lueur de lampes de secours dans les ruines d'un centre d'achats en banlieue de Jackson, au Mississipi. Douze personnes ont été tuées à cet endroit lorsqu'une tornade a tout fauché sur son passage et réduit en ruines ce qui était un moderne centre d'achats ouvert tout dernièrement. Aujourd'hui, des bulldozers entassent les débris tandis que la garde nationale tente de prévenir le pillage.

On s'attend que les dommages s'élèvent à plusieurs millions de dollars à la suite de ces tornades qui sont considérées comme le pire désastre naturel à survenir dans la région depuis l'ouragan de 1942 qui avait fait 75 morts.

Des témoins ont révélé que le bruit du vent était effrayant. "Le bruit semblait être celui de 1,000 avions à réaction", a déclaré Mme C. Strickland qui a vu la tornade se diriger droit sur sa maison, puis ensuite passer au-dessus. "Comme 50 convois de chemin de fer sur la même voie, en même temps", a dit un étudiant universitaire.

Un avion "C-119" de l'Aviation américaine, est arrivé à Jackson la nuit dernière, apportant deux unités mobiles de la Croix-Rouge ainsi qu'une réserve de sang.

Le centre commercial de Jackson a été privé d'électricité durant plus de sept heures lorsque la tornade a démoli une sous-station de transmission de pouvoir électrique. De nombreux embouteillages ont été signalés à la suite de l'extinction des feux de circulation. La cohue était telle à certains moments que de nombreuses personnes ont fait des crises d'hystérie.

Nkrumah et Touré se querelleront bientôt, prédisent les nouveaux chefs du Ghana

COTONOU. (AFP, UPI, PA) — Le Conseil national de libération ghanéen a prédit aujourd'hui au président Sekou Touré le sort de M. Kwame Nkrumah, en déclarant, dans un communiqué diffusé par la radio ghanéenne, que des relations normales entre le Ghana et la Guinée reprendraient lorsque ce "jour glorieux" serait arrivé.

L'union entre le Ghana et la Guinée invoquée par M. Sekou Touré pour rétablir dans sa charge M. Nkrumah, n'a jamais été réalisée dans les faits parce que le président guinéen se plaignait de la "domination" que voulait exercer, à l'époque, M. Nkrumah, souligne le communiqué.

"Aussi, le Conseil national de libération ne sera-t-il pas surpris si, très rapidement, les deux hommes se disputent", ajoute-t-il.

Le communiqué affirme d'autre part que la Guinée doit toujours au Ghana cinq millions de livres prêtées lors de son accession à l'indépendance.

Protestant enfin contre le fait que la résidence de l'ambassadeur du Ghana et de son personnel ait été placée, à Conakry, sous surveillance armée, le Conseil national de libération enjoint le gouvernement guinéen de permettre à l'ambassadeur et à ses collaborateurs de rentrer au Ghana aussitôt que possible.

Au moment où les délégués à la conférence de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) décidaient de poursuivre leurs travaux malgré le départ des représentants de sept pays (la dispute tourne autant sur l'affaire du Ghana que sur la Rhodésie), l'ambassadeur de Guinée M. Abdoulaye Diallo, déclarait à Addis-Abeba que le président Nkrumah "a tous les droits et devoirs" qui incombe au président de la Guinée.

Il devait toutefois ajouter que M. Sekou Touré demeure le chef de l'Etat de Guinée. C'est là une version quelque peu différente de ce que M Diallo déclarait hier alors qu'il affirmait que M. Touré avait "démissionné" en faveur de M. Nkrumah.

La déclaration d'aujourd'hui faite par M. Diallo indique plutôt que M. Nkrumah ne jouit que de la présidence honoraire de la Guinée. M. Sekou Touré, explique encore l'ambassadeur, a "investi" M. Nkrumah du "leadership du gouvernement et du parti démocratique de la Guinée" conformément à une disposition de la constitution qui considère tous les Africains "qui sont des instruments de la révolution africaine" comme citoyens de la Guinée. "Quand un révolutionnaire africain vient en Guinée, il bénéficie du même rang et du même prestige dont il jouit dans son propre pays", a dit M. Diallo.

"Le président Nkrumah jouit présentement de tous les droits et de tous les devoirs du président de la République de la Guinée", ajoute le diplomate, et le président Sekou Touré a déclaré que le président Nkrumah dorénavant signera les accréditations de toutes les délégations guinéennes, y compris celles concernant le président Sekou Touré lui-même.

Comme on demandait à M. Diallo si M. Sekou Touré continuait à être le président de la Guinée, il a répondu : "oui".

La déclaration de l'ambassadeur a considérablement ajouté à la confusion où se trouvent les ministres des Affaires étrangères africains réunis à Addis-Abéba pour participer à la conférence de l'OUA. On n'arrive plus à savoir qui représente véritablement les gouvernements de la Guinée et du Ghana.

Aujourd'hui, le gouvernement de la Côte d'Ivoire, en accord avec les gouvernements des Etats frères du Conseil de l'entente, dont le Togo et Le Niger, annoncent qu'ils reconnaissent le nouveau régime au Ghana.

Par ailleurs, le Conseil national de libération du Ghana a décidé ce matin de fermer son ambassade à Conakry, capitale de Guinée, et de rappeler la mission diplomatique, cependant qu'Emanuel Onaboe, président du Conseil économique national, déclare qu'après neuf ans de règne Nkrumah a virtuellement mené le Ghana à la faillite.

Au Caire, Mme Fathia Nkrumah, épouse du président ghanéen déposé, a envoyé une dépêche à son mari pour dire qu'elle est prête à aller le rejoindre en Guinée.

Le journal égyptien "Al Ahram", qui rapporte cette nouvelle, écrit aujourd'hui que les peuples africains admirent l'attitude héroïque dont a fait preuve Nkrumah en se rendant en Guinée "pour continuer la lutte pour la libération de son pays".

Le journal ajoute que les Africains devraient voir à mettre un frein à ce qu'on considère comme "une attaque" que les impérialistes ont déclenché sur le continent, en organisant une contre-attaque destinée à protéger les révolutions africaines.

A Washington, où l'on essaye de démêler la situation, des observateurs bien informés disent que de sérieux problèmes de légalité seraient soulevés si M. Sekou Touré avait véritablement transmis ses pouvoirs à M. Nkrumah.

Les Etats-Unis ont demandé à leur ambassade à Conakry d'essayer d'obtenir des clarifications sur la déclaration de Sekou Touré.

Pendant ce temps, 100,000 personnes ont défilé dans les rues d'Accra, hier après-midi, pour exprimer leur satisfaction à la suite de la chute du régime Nkrumah. La foule, indique la radio du Ghana, brandissait des pancartes portant des slogans hostiles à l'ancien président.

Nkrumah est millionnaire

ACCRA, Ghana. (Reuter) — La fortune personnelle de M. Kwame Nkrumah, président déchu du Ghana, s'élevait à au moins 2,500,000 livres sterling ($7,500,000), dont la plus grande partie est restée au pays, vient de révéler aujourd'hui le conseiller finacier de l'ancien président.

Ce conseiller, M. Ayeh Kumi, actuellement détenu comme mesure préventive, a ajouté que M. Nkrumah avait fait un testament juste avant d'entreprendre sa mission au Nord-Vietnam.

Dans ce testament, Nkrumah laissait toute sa fortune au parti de la convention du peuple. Il précisait que ce parti politique devait toutefois prendre soin de sa femme, de ses enfants et de sa mère.

Sourire aux lèvres, un bandit fusille six employés d'une compagnie de finance

PHILADELPHIE. (UPI) — La police de Philadelphie est encore à la recherche d'un premier indice qui la mettrait sur la piste d'un individu aux cheveux grisonnants qui, hier, a ordonné à six employés d'une compagnie de finance de s'aligner contre un mur, puis a ouvert le feu sur eux avant de s'enfuir avec un montant d'argent dont la somme n'a pas été déterminée.

Deux des victimes sont mortes instantanément lorsqu'elles ont été atteintes à la tête. Une autre repose aujourd'hui dans un état critique : une balle lui a traversé la tête de part en part. Une quatrième a été atteinte au bras et à la cuisse.

Les deux autres employés ont réussi à éviter les balles du meurtrier en se jetant par terre dès le premier coup de feu. Il semble que le bandit ait eu l'impression de les avoir touchés eux aussi.

Le gérant de la succursale, M. George Sutterly, âgé de 30 ans, a cru un moment que tous les employés étaient morts. Il s'élança dehors en criant : "Ils ont tous été tués . . . Mon Dieu, il les a tous tué".

Une des victimes est Carol Zeidner, âgée de 19 ans. Mariée depuis huit mois seulement, elle venait de remettre sa démission et devait quitter son emploi aujourd'hui. L'autre mort est Louis Goldberg, âgé de 24 ans, qui était commis. Tous deux ont été tués d'une balle dans la tête.

Quant à Mme Anne Flanagan, âgée de 20 ans, elle repose dans un état critique à l'hôpital Nazareth. Elle a une fillette de 19 mois. Les chirurgiens ont révélé que la balle qui l'avait atteinte était pénétrée par l'arrière de la tête pour en ressortir du côté gauche.

M. Marshall Frank, âgé de 41 ans, superviseur pour la compagnie de finance, repose, pour sa part, dans un état satisfaisant à l'hôpital Frankford. Il a été touché au bras gauche et à la cuisse droite. L'adjoint du gérant, M. Charles O'Connell, s'en est tiré indemne.

La police a relaté que le bandit, un homme d'environ 50 ans, 5 pieds et 11 pouces, et pesant environ 160 livres est entré dans l'établissement sous le prétexte de vouloir obtenir un prêt.

Il n'y avait pas d'autres clients à ce moment-là. Après avoir sorti de sa poche un revolver automatique de calibre .45, il présenta une note à un des employés : "C'est un hold-up".

Il obligea alors les employés à s'aligner près du mur d'un bureau où MM. Sutterly et O'Connell conféraient. Puis il alla posément s'asseoir sur un bureau et ordonna, sous la menace de son arme, qu'on lui apporte de l'argent. C'est le gérant qui alla en chercher dans son bureau.

"Tout le monde au mur" cria alors le bandit, toujours calme et souriant. Et tous d'obéir immédiatement.

Puis ce fut la fusillade.

Washington estime que les pays riches n'aident pas assez les pays pauvres

WASHINGTON. (AFP) — M. Orville Freeman, secrétaire américain à l'Agriculture, et des membres de la Commission sénatoriale de l'agriculture ont sévèrement critiqué les nations dont l'économie est développée qui ne contribuent que de façon insuffisante à faire disparaître la pénurie de produits alimentaires dans le monde.

Ces déclarations ont été faites au cours d'une séance de la Commission, qui étudie le programme "Aliments pour la liberté" proposé par le président Johnson, destiné à fournir des produits alimentaires et de l'assistance technique aux nations sous-développées.

"Nous avons déjà exporté un tiers de nos réserves d'or et je ne suis pas disposé à exporter la productivité de notre sol", a notamment déclaré le sénateur Allen Allender (démocrate de Louisiane), président de la Commission, qui a demandé comment les Etats-Unis pourraient augmenter le degré d'aide de pays tels que le Canada, l'Australie, la France et l'Allemagne.

M. Freeman a répondu que les Etats-Unis s'efforcent de faire augmenter l'aide fournie par les autres nations. Il ajoute cependant : "Je suis déçu. J'estime que le Canada devrait faire beaucoup plus".

M. Freeman a ajouté que si l'Allemagne ne disposait pas de produits alimentaires pour contribuer au programme d'aide aux pays sous-développés, elle devrait fournir des engrais

Une écolière est internée dans une maison de correction pour ses mauvaises habitudes à table

LONDRES. (PC, AFP) — Une petite Anglaise de dix ans a été envoyée dans une maison d'éducation surveillée pour avoir essuyé avec une serviette son couteau et sa fourchette au cours d'un repas à l'école.

Trois juges de comté, siégeant comme tribunal pour enfants, à Surbiton, dans le Kent, rejetait hier un appel de sa mère en vue de sa libération.

Cette affaire a provoqué une vive émotion et a suscité à la Chambre des Communes le dépôt d'une question écrite au ministre de l'Intérieur.

L'enfant, Christiana Miles, s'était vu interdire par le directeur de l'école d'essuyer son couteau et sa fourchette. "Nos couteaux et nos fourchettes sont propres et même stérilisés", affirmait le directeur. Christiana s'obstina : elle fut renvoyée de l'école en juin dernier.

Violation de la loi sur la scolarité

Le tribunal pour enfants s'avisa alors qu'elle violait la loi sur la scolarité obligatoire et décida de la séparer de sa mère. Christiana fut envoyée dans une maison d'éducation surveillée.

La mère a écrit à la presse, qui consacre aujourd'hui d'énormes manchettes, dont s'est ému, de son côté, un député conservateur.

Devant le tribunal

Mercredi, la mère et sa fille furent traduites devant un tribunal pour enfants sous l'accusation d'avoir violé la loi sur la scolarité obligatoire. A la suite du refus de la mère de prendre l'engagement d'envoyer sa fille à l'école, le tribunal décida d'enlever la garde de Christiana à sa mère. La jeune écolière fut envoyée dans une maison d'éducation pour deux semaines. Le tribunal indiqua que cette période serait prolongée, si la mère ne cédait pas.

En fin de compte, la mère déclarait au tribunal qu'elle était prête à envoyer sa fille à l'école. L'avocat de Mme Miles tentait alors de convaincre les magistrats à revenir sur leur décision. Rien n'y fit. Christiana passera deux semaines dans une maison d'éducation surveillée.

La jeune fille avait pris l'habitude d'essuyer son couteau et sa fourchette avec une serviette. Pendant trois ans, la direction de l'école n'y vit aucun inconvenient. L'an dernier, le directeur de l'école avisa Christiana que cette pratique portait atteinte à la discipline. Ordre lui fut donné de cesser.

Tant le directeur que la mère de l'enfant engageaient une controverse sur la question des "principes" après le renvoi de Christiana de l'école. La jeune fille n'est pas allée à l'école pendant huit mois, chaque partie restant sur ses positions.

Un député conservateur, M. Nigel Fisher, représentant la circonscription où vivent la mère et l'enfant, a qualifié la décision du tribunal d'extraordinaire. Il a déclaré à des journalistes que le tribunal s'en prenait à l'enfant et non à la mère. Le député s'est informé auprès du ministère de l'Intérieur où on lui a dit que le gouvernement ne pouvait s'immiscer dans cette affaire.

Téléphoto PA

Le jury délibère sur le sort de Mme Mossler

Mme Candace Mossler a éclaté de rire en lisant un journal qui annonce que la peine de mort ne sera pas requise contre elle pour l'assassinat de son mari, le financier Jacques Mossler. Elle est accusée avec son neveu, Melvin Lane Powers, d'avoir assassiné son époux, un millionnaire, en juin 1964.

Le procès des deux présumés amants touche à sa fin. Commencée il y a sept semaines devant un tribunal de Miami, la phase publique du procès s'est terminée hier lorsque les jurés se sont retirés pour délibérer. Le jury n'a pas réussi à se prononcer sur la culpabilité des accusés, après deux heures de discussions. Les délibérations continuent aujourd'hui.

Le corps de Jacques Mossler a été retrouvé percé de 39 coups de poignard. Tout semble indiquer qu'il s'agit d'un crime passionnel.

Dans ses instructions au jury, le juge Schulz a indiqué que les jurés devraient établir s'il y a eu préméditation de la part des accusés.

Si Mme Mossler est trouvée coupable d'assassinat avec préméditation par les jurés, elle risque d'être condamnée à la chaise électrique.

Deux bagnards ont témoigné au cours du procès que Powers leur avait offert plusieurs milliers de dollars pour assassiner Jacques Mossler. D'autres témoins ont déclaré que Powers ne cachait pas son amour incestueux pour sa tante. Les avocats de la poursuite ont prétendu que Mme Mossler avait facilité la tâche de Powers en l'aidant à pénétrer dans le domicile de Jacques Mossler où le millionnaire a été assassiné.

A peine nommé secrétaire parlementaire de Sharp, Chrétien joue son avenir

par Pierre O'Neil

OTTAWA — M. Jean Chrétien a la tête sous le couperet.

C'est le débat sur la revision de la loi sur les banques et ses fonctions de secrétaire parlementaire du ministre des Finances qui lui valent cette position pour le moins inconfortable.

Il joue peut-être, en effet, son avenir politique. Voici pourquoi :

Le caucus libéral est divisé sur la question de la revision de la loi sur les banques et particulièrement sur la décision que doit prendre le gouvernement quant à la limite de 6% sur les taux des prêts bancaires.

Cette division intestine a amené le caucus, il y a déjà quelques semaines à créer un comité spécial chargé d'aplanir les difficultés ou de mettre tout le monde d'accord avant que le gouvernement ne fasse état de sa politique en chambre.

C'est M. Jean Chrétien qui dirige les travaux de ce sous-comité du caucus.

Il a une tâche délicate. Il s'agit d'abord d'identifier l'opposition au projet de M. Sharp. Cette phase de l'opération est presque terminée et elle a été d'autant plus facile qu'on ne s'est pas gêné au caucus pour faire valoir des opinions divergentes sur le sujet.

Cette tâche remplie, il s'agit de tenter d'élaborer des compromis ou, si cela est impossible, il faudra persuader les libéraux réticents d'accepter "la ligne du parti" lorsque le gouvernement aura fait connaître sa décision.

M. Jean Chrétien

L'avenir de M. Jean Chrétien, le jeune député de St-Maurice-Laflèche, qui a raté de peu son entrée au cabinet en décembre, dépend en partie de la façon dont il mènera toute cette opération délicate.

A l'horizon : des solutions de compromis

Pour le moment on dit que tout va bien et que le caucus s'achemine doucement vers des solutions de compromis. Mais la partie n'est pas encore entièrement jouée et le député qui aspire toujours à un poste au cabinet en est tout à fait conscient.

Sa position est d'autant plus délicate que le ministre a une très grande confiance à l'égard de son secrétaire parlementaire. Il le met au courant de toutes les grandes décisions et il l'appelle même à participer à ces décisions. Il l'invite à la plupart des réunions qu'il tient avec les plus hauts fonctionnaires du gouvernement. Il lui confie des travaux qui sont à la mesure de ses moyens. Bref, contrairement à certains autres ministres il utilise son secrétaire parlementaire.

Mais dans le débat qui divise les libéraux et qui divisera tantôt tout le parlement, M. Chrétien en verra de toutes les couleurs. On sait déjà que M. Gordon est farouchement opposé à la libéralisation de la loi sur les banques comme l'entend M. Mitchell Sharp.

Le point de vue de ce dernier est assez simple. Il émane de la philosophie qui se dégageait des travaux de la Commission Porter sur le système bancaire du Canada. La grande thèse des commissaires c'est qu'il faut introduire plus de concurrence dans le système canadien pour qu'il puisse s'adapter aux besoins actuels de l'économie canadienne, des hommes d'affaires aussi bien que du Canadien moyen.

L'un des principaux moyens de rétablir cette concurrence, selon la commission, c'est de faire en sorte que les compagnies de petits prêts et en général ce qu'on appelle les "quasi-banques" soient placées sur le même pied que les banques.

Une des façons, la principale, de réaliser ceci c'est d'abolir le plafond de 6% sur les taux de prêts des banques.

Ceux qui pensent comme M. Sharp prétendent, et il faut bien simplifier à l'extrême, que cette mesure va favoriser les petits emprunteurs, les prêts de banques portant un taux d'intérêt moyen entre ce qui était permis auparavant et ce que chargent les quasi-banques, compagnies de finances, etc.

Ils prétendent également que des taux de prêts plus forts vont permettre aux banques d'offrir de meilleurs taux aux épargnants et par conséquent de faire accroître ainsi le volume des épargnes des Canadiens.

Les adversaires de la proposition Sharp démolissent ainsi ces arguments : pour eux il n'y a pas de relation entre les taux d'intérêt que paient les banques et le volume des épargnes. "C'est le niveau de revenus, disent-ils, qui déterminent le volume des épargnes, non pas les taux payés par les banques."

Quant aux avantages que le petit emprunteur tirerait de la mesure que s'apprête à proposer M. Sharp, les partisans de M. Walter Gordon n'y croient pas non plus.

Ils disent que les banques ne sont pas intéressées aux petits prêts dont les coûts d'administration sont très élevés. Par conséquent l'abolition du plafond n'aurait d'autre effet que d'accroître les profits des institutions bancaires laissant les petits emprunteurs aux mains de ceux que les créditistes appellent les "requins de la finance" ... Et cela à des taux à peine plus bas que maintenant.

Au surplus, prétendent-ils, la mesure ne ferait qu'élever la structure des taux d'intérêt entraînant par conséquent des coûts élevés qui ne font rien pour mettre un terme aux dangers réels d'inflation qui menacent notre économie.

C'est le même groupe de députés qui presse le gouvernement de favoriser autrement les petits emprunteurs; en contrôlant les compagnies de finance par des lois beaucoup plus sévères.

Où est la voie ?

C'est dans ce labyrinthe que M. Chrétien cherche une voie droite. Il se peut toutefois que des solutions de compromis soient possibles et qu'elles soient soumises très bientôt à M. Sharp qui s'apprête, dit-il, si ce n'est déjà fait, à soumettre au cabinet son projet de législation sur les banques.

Quoi qu'il en soit, comme nous le signalait un député hier, la décision du gouvernement risque de soulever une tempête politique. Les créditistes s'élèveront contre une mesure dont les chances sont qu'elle entraînera de toutes façons une hausse des taux d'intérêt sans donner beaucoup plus d'accès au crédit aux petits emprunteurs.

Le NPD dira qu'il ne vaut pas la peine d'accroître les profits des banques pour réduire les taux des compagnies de finance et que par conséquent il vaudrait mieux légiférer directement contre ces compagnies.

Le bloc des conservateurs de l'Ouest tonnera contre la politique gouvernementale s'il n'intervient pas de compromis. Les radicaux de l'Ouest ont toujours prétendu, en effet, que les grands banquiers de l'est du pays n'avaient pas de plus grand sport que de saigner à blanc la population de l'ouest du pays.

Et en plus, les hommes politiques se feront sérénader de la belle façon par les institutions financières du pays.

Un autre beau chahut en perspective !

Sharp veut confier des postes de commande aux Canadiens français

La nomination de M. Michel Vennat au poste d'adjoint spécial du ministre des Finances, à Ottawa, dénote l'intention du ministre, M. Mitchell Sharp, de confier certains postes de commande de son ministère à des Canadiens français. Et ce n'est pas par un simple effet du hasard que le ministre s'est également donné un secrétaire parlementaire de langue française, M. Jean Chrétien, sûrement un des plus jeunes secrétaires parlementaires depuis longtemps. A maintes reprises, au cours de conférences de presse ou d'apparitions en public, M. Sharp s'est exprimé en français, il a également montré beaucoup d'intérêt dans les différentes initiatives émanant du Québec, contrastant avec l'attitude traditionnelle de ce ministère à mentalité anglo-saxonne.

C'est du moins l'opinion de M. Vennat lui-même, exprimée hier soir lors de l'émission "Aujourd'hui", à la télévision d'Etat.

Le "nouveau bras droit" de M. Sharp, c'est ainsi qu'on l'a présenté à la télévision, qui selon l'animateur Wilfrid Lemoyne serait non seulement le premier Canadien français à devenir adjoint spécial d'un ministre des Finances mais également le plus jeune adjoint spécial depuis des années, sinon depuis la Confédération, avoue qu'il a toujours été "plus jeune que les autres" dans divers domaines.

Cela était vrai pour ses études, pour ses responsabilités collégiales et la direction de divers organismes.

M. Vennat, qui a étudié le droit aux universités de Montréal et Laval et l'économie à Oxford, en Angleterre, où il fut boursier Rhodes, ne croit pas que le fait d'avoir seulement 24 ans puisse lui nuire dans ses nouvelles fonctions. D'ailleurs, s'empresse-t-il d'ajouter, c'est la détermination et et le travail qui comptent, pas l'âge.

Mise en garde de M. Yvon Dupuis

par Bernard Morrier

L'ancien député fédéral de St-Jean-Iberville-Napierville, M. Yvon Dupuis, s'est dit hier parfaitement d'accord avec le ministre québécois de la Justice, Me Claude Wagner, lorsque celui-ci réclame certains amendements au Code pénal pour supprimer des preuves d'alibis. L'ancien ministre a toutefois mis en garde son auditoire contre de tels amendements.

M. Dupuis, qui était le conférencier invité au déjeuner hebdomadaire d'un club social de Verdun, a notamment déclaré ceci : "Je suis d'accord sur ce point et je crois, comme Me Wagner, qu'on devrait améliorer le code criminel pour prévenir de tels abus. Cependant, je diffère d'opinion avec lui dans les moyens à prendre pour arriver à ce but, même s'il est animé de la meilleure intention du monde. Ainsi, Me Wagner désire qu'on force un prévenu à donner sa preuve d'alibi dès le moment de son arrestation ou, au plus tard, au stade de l'enquête préliminaire; il veut qu'on refuse catégoriquement à un accusé, une preuve d'alibi, s'il attend jusqu'à l'audition de son procès pour l'apporter."

Selon M. Dupuis, cette proposition qui, à première vue, paraît excellente, ouvre la porte à l'injustice et ne peut qu'entraîner la plus adjecte des prévarications de la part d'un juge qui serait obligé d'appliquer à la lettre cet article du Code criminel.

De vagues souvenirs

"Nous sommes d'accord avec Me Wagner, d'expliquer M. Dupuis, pour exiger qu'un accusé à qui on reproche un crime récent fasse connaître une preuve d'alibi dès le moment de son arrestation ou, au plus tard, à son enquête préliminaire. Mais, dans le cas d'un accusé à qui on reproche une offense commise il y a huit mois, un an ou cinq ans, il faut lui permettre de pouvoir présenter sa preuve d'alibi au stade du procès, parce que souvent, il lui sera impossible avant le procès, de reconstituer très rapidement l'usage de son temps ou ses faits et gestes si l'affaire remonte à une période quelque peu lointaine."

En soulignant qu'il s'inscrivait en faux contre la proposition de Me Wagner, l'ex-ministre a affirmé que ce dernier ne songeait, dans sa proposition, qu'à l'efficacité de la Couronne et qu'il oubliait complètement d'accorder au citoyen toute la justice et toute la liberté qu'il lui faut pour être jugé équitablement.

Et M. Dupuis d'ajouter : "Le ministre de la Justice, ce n'est pas le ministre de la police ou des juges ou des procureurs de la Couronne. Le ministre de la Justice a le devoir de se placer au-dessus des disputes, des préjugés et des passions. Il n'a pas le droit de lancer à gauche et à droite, à la radio ou dans les journaux, des accusations contre des groupes ou des gens; il n'a pas le droit, à mon sens, de lancer dans le public l'idée qu'il connaît, lui, tous les bandits, tous les chefs de la pègre et tout le monde interlope. Qu'il les nomme donc, qu'il les accuse donc ces gens -là. Que M. Wagner cesse ses déclarations vagues qui sèment le doute chez tous les citoyens et qui font que ces derniers ne savent maintenant plus où est le danger."

Quant aux accusations qui pèsent contre lui et pour lesquelles il subira son procès le 14 mars, M. Dupuis a fait part de sa satisfaction d'être traduit devant les tribunaux. "Ainsi, a-t-il dit, les doutes disparaîtront, les rumeurs s'éteindront. On saura une fois pour toutes si je suis innocent ou si je suis coupable."

Dans l'esprit du conférencier, le ministre de la Justice ne doit pas se faire le bourreau public ou le chasseur de sorcières; il ne doit pas être négatif, ni contre quelqu'un en particulier, ni contre un groupe; il doit demeurer objectif, éclairé, sage et impartial.

"Si, comme je le crois, de poursuivre M. Dupuis, notre ministre de la Justice, votre député de Verdun, Me Wagner, veut véritablement améliorer le code pénal, nous voulons tous l'applaudir, car le code pénal est bien loin d'être parfait et il a grandement besoin d'améliorations. Cependant, il y a bien d'autres choses à faire que de donner à la Couronne des armes plus puissantes pour pourchasser les gens et s'assurer de leur condamnation en les privant de prérogatives indispensables au triomphe de la vraie justice des hommes."

Se défendant ensuite d'être avocat et soulignant plutôt qu'il était un homme du peuple, M. Dupuis a formulé les recommandations suivantes dans les amendements qu'on pourrait apporter au Code criminel :

- S'assurer du dédommagement d'un citoyen injustement accusé par la Couronne.
- Ne pas laisser traîner pendant de longs mois un accusé devant la Cour criminelle ou les Assises; faire l'impossible pour accélérer la marche de la justice afin de s'assurer de l'acquittement rapide d'un innocent ou de la condamnation rapide d'un coupable.
- Clarifier le Code criminel afin d'enlever à ses articles toutes les ambiguïtés qui, actuellement, permettent aux avocats de la couronne ou aux accusés de jouer sur les mots ou de contourner la loi.

Ah ! Si j'avais su !

M. Dupuis a dit regretter, du temps qu'il était député, de ne pas s'être suffisamment intéressé au Code criminel. "Ah ! Si j'avais su, a-t-il dit. Aujourd'hui, je comprends mieux pourquoi je ne peux pas blâmer les juges de rendre certains jugements folichons : ils s'en tiennent au Code criminel. Pour ce qui est des législateurs, ils laissent toutes les portes ouvertes lorsqu'il s'agit d'amendements et c'est vous, honnêtes citoyens, qui pouvez en être victimes."

Tout en recommandant la plus grande vigilance dans ce domaine de l'opinion publique, M. Dupuis a promis en terminant, qu'une fois son procès passé, il n'hésitera pas à s'occuper de "l'affaire de tous" et qu'il entreprendra une grande croisade pour faire connaître à la population tous les dangers que présente actuellement le Code criminel et qui pourraient survenir à la suite d'amendements.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ALFONZO (Luigi) — A l'hôpital Reine-Elizabeth, le 3 mars 1966, à l'âge de 84 ans, est décédé Luigi Alfonzo, époux de Marietta Di Paolo, beau-frère de Mme M. Forcillo (Carmela), Vincent, Michel et Primiano Di Paolo. Les funérailles auront lieu lundi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires Clarke, 5580 ouest, rue Sherbrooke pour se rendre à l'église St-Raymond, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ALLY (J.-Ernest) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé M. J. Ernest Ally, époux de Genoria Vachon, demeurant 9202 St-Hubert. Les funérailles auront lieu lundi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 745 est, boul. Crémazie à 8 h. 30 pour se rendre à l'église du Christ-Roi où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Pierreville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANGRIGNON (Virginie) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Arthur Angrignon, née Virginie Valiquette. Les funérailles auront lieu lundi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée, 1120 est, rue Jean-Talon à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Eustache, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASSELIN (Maurice) — Subitement à Terrasse Vaudreuil, le 3 mars 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Maurice Asselin, époux de Marie-Anne Ponton, demeurant 54 Premier Boulevard. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Aubry et Trudeau, 12 rue St-Charles, Dorion pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Protection, Terrasse Vaudreuil où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Lucien) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 59 ans, est décédé Lucien Auger, époux de Fleurette Thibault, demeurant au 3896 Drolet. Les funérailles auront lieu lundi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons Bonnier, Duclos, Bonnier, 3503 rue Papineau à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIL (Philippe) — A Ste-Ursule, le 3 mars 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Philippe Baril, gérant de la Banque Canadienne à Ste-Ursule, époux de Fleurette St-Onge, frère du Rév. Père Bernardin Baril, des Pères Rédemptoristes de Sherbrooke. Les funérailles auront lieu lundi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons Irénée Gagnon et Fils, Ste-Ursule pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Ursule, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULNE (Blanche) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Frédérick Beaulne, née Blanche Meilleur, demeurant 501 Préfontaine. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 3472 est, rue Ste-Catherine à 7.45 hres, pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 8 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELAIR (Wilfrid) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 82 ans est décédé Wilfrid Bélair, époux en 1ères noces de Florina Thivierge et en 2es noces de feu Yvonne Larose. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Savaria Ltée, 8078 rue Drolet, coin Jarry à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 55 ans, 8 mois, est décédée Mme Maurice Bertrand, née Marie-Jeanne Bertrand, demeurant à 11,042, London, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giroux & Fils Inc., 11,130, boul. Pie-IX à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNIER (Roger) — A Verdun, le 2 mars 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Roger Bonnier, époux de Annette Côté, demeurant, 92 avenue de l'Eglise, père de Ginette et Manon. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 3565 Boul. LaSalle, à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 hrs 45, et de là au cimetière du Christ-Roi de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTHILLIER (Johanne) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 2 ans, 7 mois, est décédée Johanne Bouthillier, fille de M. Jean Bouthillier et de Marielle Desforges, demeurant 8486, 12e avenue, Ville St-Michel. La cérémonie des anges aura lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giroux et Fils Inc., 8880, boul. St-Michel à 11 h. 15 pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne où la cérémonie sera célébrée à 11 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Paul) — A Montréal, le 3 mars 1966 à l'âge de 55 ans, 8 mois, est décédé M. Paul Brault, époux de Simone Delisle, demeurant à Rosemont. Père de Denise (Mme Victor Raymond) et de Ronald, frère de H. Orphyr Brault. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-A. Guilbault Inc., 5359, 11e Ave, Rosemont, à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROSSOIT (Maria) — A Greenfield Park, le 2 mars 1966, à l'âge de 74 ans, 7 mois, est décédée Mme veuve Michel Brossoit, née Maria Rheault, demeurant 93, Regent, à Greenfield Park, mère de Mme Léo Guindon (Jacqueline), Mme Fred Dupuis (Gisèle). Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 2630, rue Notre-Dame Ouest à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Hélène, de Montréal, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPEAU (Henri N.) — A Outremont, le 2 mars 1966, est décédé Henri N. Campeau, époux d'Alma De Fasio, demeurant à 1537 Lajoie. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée, 1111, rue Laurier Ouest, Outremont à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Raphaël, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Marie-Rose) — A Verdun, le 1er mars 1966, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Emesse Chartrand, née Marie-Rose Daoust, demeurant 279-6e avenue, Verdun, mère de René, Mme Fernand Quenneville (Aurore) Mme Gérard Pilon (Rollande), Aline et Léo. Les funérailles auront lieu samedi le 5 ...

PATRY (Séraphin) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 70 ans, est décédé Séraphin Patry, époux de Béatrice Poliquin, père de Lucien, demeurant 1893 Masson. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 4737, rue Delorimier à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAYANT (Béatrice) — A Beauharnois, le 3 mars 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Rosario Payant, née Béatrice Hébert, demeurant à 42, Brown. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Bourgie et Frères Enrg., 127, rue Ellice, Beauharnois pour se rendre à l'église St-Clément où le service sera célébré à 4 h. 30 p.m., et de là au cimetière de Saint-Louis-de-Gonzague, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PICHE (Pauline) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 52 ans, est décédée Pauline Piché, fille de feu Arthur Piché, et de feu Alma Gingras, soeur bien-aimée de Rolland, Madeleine (Mme Marcel Cherer), et Gemma (Mme Gérard Massicotte). Les funérailles auront lieu lundi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée, 2548 rue Beaubien à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Naissances

DUFOURNET (Yves) et son épouse Nancy Delaney sont heureux d'annoncer la naissance, le 1er mars 1966, à Paris, France, d'une fille de 8 livres, Caroline.

MAHER-McMANAMY — A l'hôpital Mercy, Rockville Center, Long Island, le 3 mars 1966, à M. et Mme Stuart Maher, née Sally McManamy, est né un fils. La mère et l'enfant se portent bien.

... Sacré-Coeur où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : L. Thériault Enrg.

THEORET (Rév. Père Anatole) — A Montréal, le 2 mars 1966, est décédé le Rév. Père Anatole Théoret, fils de M. et Mme A. Théoret, décédés. Exposé au Salon Clarke, 5580 rue Sherbrooke ouest. Le service sera célébré en l'église Ste-Catherine de Sienne, samedi à 10 A.M. Inhumation à St-Isidore-de-Bellevue, Saskatchewan.

DECES

Le 2 mars 1966, à l'âge de 14 ans et 10 mois, est décédée Mlle Christine Vorias, fille de feu Louis Vorias.

MLLE CHRISTINE VORIAS

Elle laisse dans le deuil sa mère Mme Jeannine Lachance Vorias et une soeur Mme Harry Livieratos "Andrée". Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Georges Vandelac Ltée, 4340, rue St-Denis à 10 hres 20 pour se rendre Holy Trinity, angle Sherbrooke et Clark, où le service sera célébré à 10 hres 30 et la sépulture aura lieu au cimetière Mont-Royal.

TREMBLAY (Dora) — A l'hôpital Reddy Memorial, le mercredi 2 mars 1966, à l'âge de 65 ans, est décédée Dora Finn, épouse de Joseph Tremblay, mère d'Irène (Mme L. Maddeux), Shirley (Mme W. Buckley), Rita (Mme M. Casbray), Edward et Adélard, soeur d'Edward et James Finn. Les funérailles auront lieu vendredi, le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. F. Wilson and Sons, 5784, av. Verdun pour se rendre à l'église Ste-Anne, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

YIELLE (Rose-de-Lima) — A Verdun, le 4 mars 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Théophile Yielle, née Rose-de-Lima Legault, autrefois de Verdun. Les funérailles auront lieu lundi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire L. Thériault Enrg., 512, rue de l'Eglise, Verdun à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposée samedi.

DECES

Mme DAMASE COTE

Nous apprenons le décès de Alice Bisson, épouse de Damase Côté, entrepreneur-peintre, à l'âge de 64 ans. Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son époux, ses fils, Maurice, Marcel et Gilles ; ses filles, Mme Lionel Boutin (Madeleine), Mme Roger Larivée (Denise), Mme Jean Léveillé (Ginette) ; ses soeurs : Mme Ed. Domingue (Blanche), Mme Harry Bourque (Doria), Mme Nova Boisvert (Juliette), Mme Maurice Fournier (Jeannette), plusieurs petits-enfants et plusieurs neveux et nièces. Le service sera chanté samedi à 9 heures en l'église St-Stanislas.

La dépouille mortelle est exposée chez Paul & Fortin, 835 est, avenue Laurier.

DECES

Mme veuve Siméon Grenier

A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 89 ans 8 mois, est décédée Mme Siméon Grenier, née Eulalie Caillée, demeurant rue Cartier.

Mme Grenier laisse dans le deuil ses fils, Albert, Henri, Ephrem, Azarie; ses filles, Rose-Alma (Mme R. St-Pierre), Simonne (Mme R. Gareau), et Bernadette (Mme A. Gareau); ses belles-filles, Berthe (Mme Hector Grenier), Yvette (Mme Henri Grenier), Thérèse (Mme Ephrem Grenier), Simonne (Mme Azarie Grenier) un frère M. Azarie Caillée, de Montréal; deux soeurs, Mmes Félix Grenier et Pierre Parent, du Manitoba.

La dépouille mortelle est exposée au Salon Paul Marchand, 4223 rue Papineau. Les funérailles auront lieu le 7 courant en l'église St-Robert Bellarmin, rue Sherbrooke, angle Delorimier à 9 heures a.m.

L'inhumation aura lieu au cimetière de la Côte-des-Neiges.

DECES

THEOPHILE LABELLE

A St-Charles Borromée, le 3 mars 1966, est décédé, à l'âge de 75 ans, Théophile Labelle, époux de Jeanne Duquette. Il laisse dans le deuil ses fils, Père Jean-Paul P.S.S. Missionnaire au Japon, Réal, et Raymond.

Les funérailles auront lieu samedi le 5 mars 1966 courant. Le convoi partira de la résidence Funéraire Magnus Poirier Inc. 6520 rue St-Denis à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10 hrs. l'inhumation aura lieu au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

La compagnie Dominion Textile met à pied 800 ouvriers de l'usine de Drummondville

DRUMMONDVILLE. — La compagnie Dominion Textile a mis à pied ses 800 ouvriers de l'usine de Drummondville "à la suite d'une série de ralentissements très marqués et concertés dans la production". La compagnie juge la façon de procéder de ses ouvriers comme un geste concerté, illégal.

La compagnie a fermé ses portes hier midi. Elle annonce dans un communiqué que depuis trois jours, une grande partie des ouvriers du filage, du bobinage, de l'ourdissage et du renvidage ont refusé de travailler à leur rythme régulier. "Une telle situation dans des départements qui sont des goulots d'étranglement rend l'opération des autres départements totalement impossible".

Le président de l'Union des ouvriers du textile et coton de Drummondville (CSN), M. Charles Riendeau, a déclaré que les employés travaillaient à un rythme normal. La convention collective ne fait aucune obligation aux travailleurs de travailler en vue de se mériter des primes-boni.

M. Riendeau était à Montréal, hier, pour négocier avec les dirigeants de l'entreprise. La séance, en présence d'un conciliateur, M. Charles Malouin, devait débuter à 10 h. a.m. Les représentants patronaux se sont présentés à 10 h. 45, selon lui. "La compagnie nous a alors informé qu'elle fermerait son usine à midi. Mais les portes ont fermé à 11 h."

M. Riendeau précise que la compagnie a rompu les négociations. "De notre côté, nous sommes toujours disposés à reprendre les pourparlers, en tout temps."

Selon le chef syndical, il se serait produit des transitions au moulin de Drummondville, transitions qui ont ralenti le rythme de production.

Les délais légaux pour avoir droit à la grève expirent le 20 mars. M. Riendeau fera rapport des négociations dimanche, au cours d'une assemblée générale. Il y sera question de cette mise à pied. Il se refuse pour le moment à juger le geste de la compagnie.

Les autres moulins de la même entreprise à Sherbrooke, Magog et Montmorency ne sont pas affectés par cet "arrêt de travail", et il n'est pas question — pour le moment du moins — de grève de sympathie. Dans ces trois endroits et à Drummondville, les travailleurs de la Dominion Textile sont représentés par la CSN. Ailleurs, notamment à Montréal, c'est un syndicat de la FTQ qui représente les ouvriers.

Hold-up dans une banque de Ste-Foy

STE-FOY. (PCf) — Trois cagoulards armés de revolvers ont fait irruption, hier matin, dans une succursale de la Banque Provinciale du Canada, à Ste-Foye, et ont fait main basse sur une somme indéterminée d'argent contenue dans les tiroirs-caisses.

Les voleurs ont forcé les clients et les sept employés de l'établissement à s'étendre sur le plancher.

Ils ont par la suite pris la fuite dans une voiture qui les attendait près de la banque.

Le juge Tremblay exonère l'ancien gouverneur de la prison de Québec

QUEBEC. (DNC) — Le juge en chef de la Cour des sessions de la paix, M. Thomas Tremblay, a rejeté, hier matin, la plainte portée contre l'ancien gouverneur de la prison de Québec, M. Gérard Timlin, à l'effet qu'il aurait refusé de faire comparaître Louis Sicotte, l'une des grandes figures de l'affaire Darabaner, le 22 octobre dernier, aux Sessions de la paix, où ce dernier devait répondre de certaines accusations en rapport avec des incendies criminels.

On sait que lorsqu'une cause est inscrite sur le rôle des Sessions de la paix, l'accusé doit comparaître régulièrement de huit jours en huit jours jusqu'à ce que sa cause soit entendue. Il peut par ailleurs signer un consentement à l'effet qu'il accepte que son enquête ait lieu à une date définie. Ce qui n'avait pas été fait dans le cas de Sicotte.

La Cour constata le 22 octobre dernier, une semaine après la comparution de Sicotte, que l'accusé n'était pas présent à l'appel du rôle. L'avocat en défense, Me Marcel Turgeon, portesta énergiquement contre cette absence. Me Anatole Corriveau et Me Roch Lefrançois, procureurs de la Couronne, ont déclaré à cette occasion que Sicotte était aux cellules de la PP à Montréal et qu'on n'avait pu le faire comparaître à Québec.

Me Turgeon et Me Réal Gagnon, de Montréal, portèrent alors une plainte contre le gouverneur de la prison de Québec, M. Gérard Timlin.

Le ministère public a représenté hier que la défense ne lui a pas communiqué les noms de ses témoins de sorte qu'il a été impossible de préparer une preuve.

voyagez en groupe

Les groupes de 10 personnes ou plus économisent de 5 à 20% et même davantage en louant leur propre voiture-coach ou leur propre voiture-lits. Consultez une agence de voyages accréditée par le CN ou un bureau des ventes du CN.

CN

Plus que des miettes...Des dons substantiels!

L'enfant et la mère, victimes de la maladie ou de l'abandon, la famille en détresse, doivent être secourus. Soins à domicile, adoption, réhabilitation, secours matériels ou appui moral nécessitent le concours d'œuvres spécialisées.

Mais il faut plus que des miettes...
Le don minimum requis est de $12 par foyer pour atteindre l'objectif ...soit $12 comptant ou 4 chèques postdatés de $3 chacun.
Donnez le plus possible.

OBJECTIF: $2,825,000.
f PARTAGEONS
Du 6 au 21 mars 1966

FÉDÉRATION DES ŒUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANÇAISES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

AU SOUS-SOL DUPUIS

Composez 842-6171

OUVERT CE SOIR JUSQU'A 9 H. — SAMEDI: 9 H. 30 à 5 H. 30

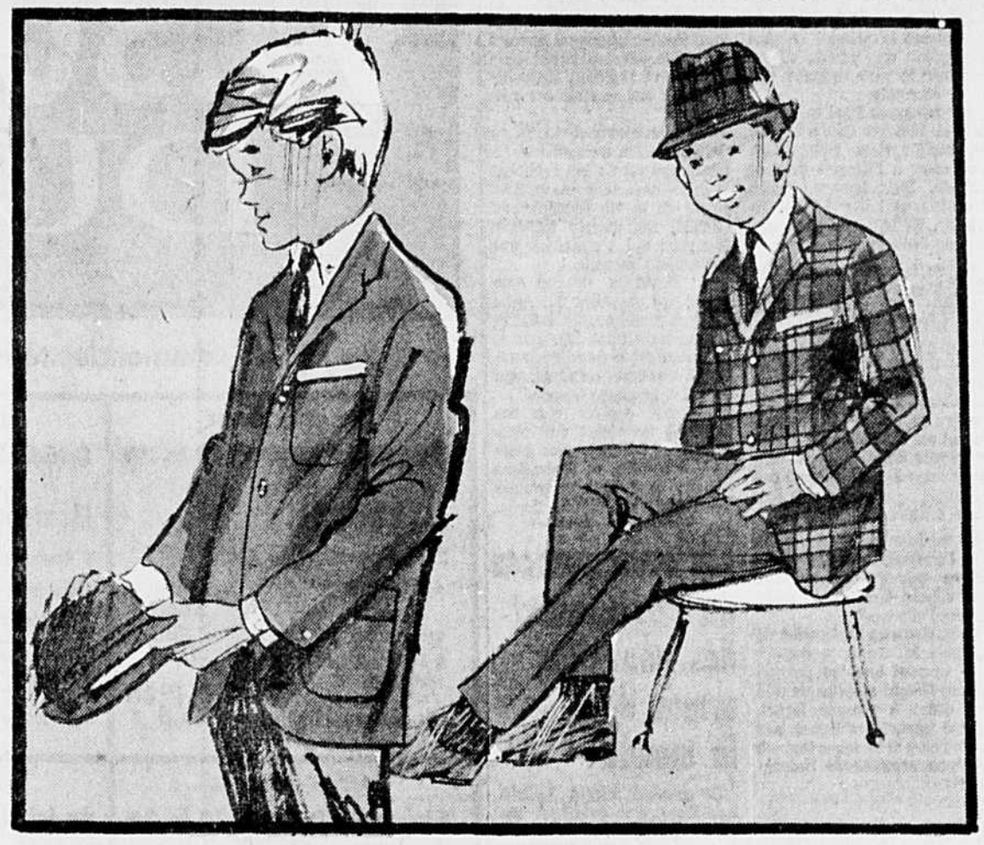

VEDETTES "PRINTEMPS" POUR LES JEUNES

"BLAZER" CLASSIQUE ET VESTON "BLACK WATCH"

Ces deux types de vestons sont en étoffe — Black Watch ainsi que noir et marine. Coupe sport droite en 100% laine, 3 boutons et une doublure extra soyeuse. Poche intérieure. Garçonnets 6 à 10 — adolescents: 11 à 16.

PRIX DUPUIS AU SOUS-SOL 9.97

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1655

PANTALONS ELEGANTS EN FLANELLE GRISE

Pour former l'ensemble parfait avec un veston sport voici le pantalon de coupe nouvelle en lainage flanelle grise toujours pratique. Taille "CONTINENTAL" jambes fuselées. Plis permanents. Pour collégiens de 8 à 16 ans.

PRIX DUPUIS AU SOUS-SOL 5.97

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1655

SOULIERS DE CUIR "KIP"

dames, jeunes filles: 4 à 9½ PRIX DUPUIS AU SOUS-SOL

A l'approche du printemps venez vous chausser de ces nouveaux souliers à l'empeigne découpée et à courroie. Les semelles sont en caoutchouc vulcanisé et cimenté. Pointures: 4 à 9½ en noir ou brun.

4.47 la paire

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS—SOUS-SOL RAYON 1455

SOULIERS POUR GARÇONS

fabrication souple et solide PRIX DUPUIS AU SOUS-SOL

Le modèle toujours en faveur ROGER BONTEMPS (Loafer). Forme parfaite pour la marche, genre favori chez les collégiens. Cuir noir et "Kip". Sur élastique pour plus de confort. Semelles et talons de caoutchouc vulcanisé et cimenté. Pointures: 1 à 5½.

4.97 la paire

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1675

BLAZER... UNE JUPE... PETITES DEMOISELLES

L'ensemble parfait des écolières, étudiantes

a) **BLAZER "BLACK WATCH"** — Flanelle de laine doublure acétate. 3 boutons d'attache. Bordure soutache. Tailles: 5 à 14, aussi 10 à 18. Le seul modèle BLAZER accepté par la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

PRIX DUPUIS AU SOUS-SOL 7.97

b) **LA BLOUSE CHEMISIER** en blanc — TERYLENE manches longues, poignets doubles, col transformable. Devant orné de fronces. Tailles 5 à 14 ans et 10 à 18.

PRIX DUPUIS AU SOUS-SOL 3.97

c) **LA JUPE TISSU VISCOSE** gris; taille à ceinture, glissière sur le côté. Trois plis sur devant, à l'arrière, cousus jusqu'à la hanche, pressage permanent. Tailles 5 à 14 et 10 à 18.

PRIX DUPUIS AU SOUS-SOL 6.97

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1555

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES: 842-6171

L'éducation, la priorité la plus importante au pays

— Gérin-Lajoie et son collègue ontarien

TORONTO. (PC) — Les ministres de l'Education de l'Ontario et du Québec ont déclaré jeudi que même si l'éducation doit rester une responsabilité provinciale elle n'en demeure pas moins la priorité la plus importante du Canada, si l'on veut que le pays conserve une saine économie.

Les ministres Paul Gérin-Lajoie et William Davis étaient les conférenciers invités lors d'un dîner à l'Empire Club of Canada. Tous deux ont traité des défis qu'il leur revient de relever, en tant que responsables de l'éducation.

"Il ne fait aucun doute que l'éducation est une priorité canadienne, a dit M. Gérin-Lajoie, mais il s'agit néanmoins d'une responsabilité provinciale."

L'ignorance et le manque de connaissances scientifiques et techniques sont "nos ennemis numéro un", dit-il, "et non seulement ces ennemis ralentissent le progrès économique et technique mais ils créent aussi des inégalités régionales et des tensions sociales."

Le ministre québécois a décrit l'éducation comme étant "notre industrie de base . . . dont dépend directement notre standard de vie."

Le ministre de l'Education de l'Ontario M. Davis a déclaré pour sa part que "le gouvernement fédéral a certes un rôle très défini à remplir lequel, d'autre part, ne s'oppose pas au principe très important de la décentralisation de l'éducation."

Clé de l'avenir

"Plusieurs des changements qui nous attendent, dit-il, auront des conséquences très profondes sur le marché du travail et sur la vie quotidienne, et les solutions à long terme de bon nombre de ces problèmes résident dans l'éducation, l'entraînement et le plus grand développement possible de nos ressources humaines."

"J'endosse fortement l'opinion que les investissements les plus audacieux et les plus profitables sont ceux que demande l'éducation de nos gens, a dit M. Davis. Il nous faut accepter la conclusion que, dans le domaine de l'éducation comme dans d'autres secteurs de notre économie, la clé de notre avenir réside dans la recherche et le développement."

Parlant en anglais, M. Gérin-Lajoie a demandé que les Canadiens acceptent d'investir dans l'éducation "des sommes sans précédent, dont la majeure partie a servi jusqu'à maintenant dans d'autres domaines et plus spécialement à l'acquisition de biens de consommation."

M. Gérin-Lajoie a répété que chaque Canadien doit avoir la possibilité "de recevoir le genre et le plus haut degré d'éducation qui convient à ses talents et aspirations."

Sur la situation générale au Québec, M. Gérin-Lajoie a dit que les seules ambitions auxquelles nous aspirons, le seul leadership que nous considérons désirable concernent notre dévouement à un développement harmonieux et au bien-être général de la population québécoise, en coopération avec les autres gouvernements."

M. Davis a affirmé aussi: "Nous sommes pleinement conscients du fait que les priorités de l'éducation transcendent les frontières provinciales et nous nous tenons constamment en rapport avec les autres ministères de l'Education à travers le Canada, échangeant des informations et profitant mutuellement de nos expériences respectives."

"Malheureusement ce genre de coopération tranquille et efficace, qui est de loin l'élément le plus important et le plus positif de la vie éducative au Canada, est parfois entachée par ceux qui n'exploitent que les aspects négatifs."

M. Davis a déclaré que "l'une des nouvelles initiatives les plus prometteuses à naître des rapports entre l'Ontario et le Québec est le futur programme d'échanges culturels, qui en est à sa phase initiale."

"Il faut espérer que ces échanges favorisent une compréhension beaucoup plus grande des mobiles et aspirations de nos deux grands groupes nationaux", a conclu M. Davis.

Les conséquences de l'avènement des nouvelles armes dans le monde

Le général Pierre Gallois, spécialiste des questions nucléaires et partisan bien connu de la force de frappe française, prononcera une conférence lors de la séance d'ouverture du congrès du Club de relations internationales de l'université de Montréal.

Le général parlera des conséquences politiques et économiques de l'avènement des armes nouvelles dans le monde.

Le Club de relations internationales (CRI) a choisi, comme thème de ses assises cette année, les "mythes et réalités de la politique internationale".

Plusieurs conférenciers de marque s'adresseront aux délégués, dont M. François Leduc, ambassadeur de France à Ottawa, M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures du Canada, le professeur Louis Sabourin de l'université d'Ottawa et le professeur Maxwell Cohen, de l'université McGill.

Le congrès s'ouvrira le vendredi, 11 mars, à l'édifice de l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal.

Incendies: Armand Roy coupable

QUEBEC (PCf) — L'ex-maire de St-Georges Ouest, dans le comté de Beauce, Armand Roy, a été trouvé coupable jeudi soir d'avoir conspiré en 1961 pour mettre le feu à un camp de bûcherons qu'il possédait dans le parc national des Laurentides, le long de la rivière Picoba.

Roy, qui jusqu'à il y a quelques semaines présidait aux destinées d'une petite ville de la vallée de la Beauce, devra maintenant attendre jusqu'au 11 mars avant de savoir ce que lui réserve l'avenir puisque le juge Gérard Lacroix a ajourné le prononcé de sa sentence à cette date.

En apprenant le verdict des jurés qui n'ont délibéré que pendant 58 minutes, l'épouse du conspirateur a été secouée par une violente crise nerveuse.

Les couloirs du Palais de Justice, à peu près déserts à cette heure de la soirée, furent alors envahis par les cris et hurlements de la femme.

AU PREMIER SIGNE DE RHUME OU DE GRIPPE

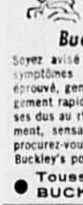

Prenez des Capsules Buckley's pour le Rhume

Soyez avisé — soignez promptement les symptômes du rhume avec ce remède éprouvé, genre ordonnance. Pour un soulagement rapide et efficace en cas de malaises dus au rhume, mal de tête, enchifrènement, sensation fébrile due à la grippe, procurez-vous des Capsules à la Canelle Buckley's pour le Rhume. 45¢. 62-1F

● Toussez-vous? Prenez BUCKLEY'S MIXTURE ●

LAURENTIDE
présente un nouveau
SERVICE DE PRÊTS ÉCONOMIQUES!

aux taux de financement les plus bas annoncés au Canada, pour prêts personnels d'importance!

POUR UN PAIEMENT MENSUEL DE	VOUS POUVEZ OBTENIR				
	pour 12 paiements	pour 18 paiements	pour 24 paiements	pour 30 paiements	pour 36 paiements
$ 55	591.67	858.74	1,111.37	1,355.73	1,529.28
$ 65	702.97	1,021.65	1,327.63	1,567.97	1,807.34
$ 75	814.65	1,186.60	1,507.75	1,809.19	2,085.39
$ 80	870.53	1,269.71	1,608.26	1,929.81	2,224.41
$ 90	982.56	1,437.10	1,809.30	2,171.03	2,502.46
$105	1,151.68	1,650.24	2,110.85	2,532.87	2,919.54

Prêts jusqu'à $5,000 remboursables en 5 ans.

Laurentide vous invite à comparer ses taux à tous les autres.

LAURENTIDE
22 succursales dans Montréal et ses banlieues

OUVERT LE SOIR JEUDI et VENDREDI jusqu'à 9 h. — SAMEDI, 5 h. 30

SPÉCIAUX DU SAMEDI MATIN
9 h. 30 à 10 h. 30

DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français

Venez dès l'ouverture à 9 h. 30 samedi matin pour pouvoir bénéficier de ces spéciaux

Dès 10 h. 30 précises samedi matin ces marchandises seront retirées des comptoirs

Pas de commandes téléphoniques, postales ou P.S.L. — Nous nous réservons le droit de limiter les quantités

REZ-DE-CHAUSSEE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Sacs à main
20 seulement (rayon 460)
- "LUSTROCO" noir (similicuir verni)
- Doublure lavable
- Monture ton or, ou argent

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 11.00 — 5.88

DEUXIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Manteaux "Juniors"
8 seulement (rayon 513)
- Faille de laine
- Bouclé de laine
- 12½ à 24½ et
- 10 à 20 ans

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 35.00 — 19.99

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Sandales pour dames
35 paires seulement (rayon 470)
- En cuir verni
- Semelles en cuir
- Pointures 6 à 10 (AAA-AA-B)
- Noir

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 19.95 — 12.99 la paire

CINQUIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Fauteuils berçants
11 seulement (rayon 710)
- Siège et dossier rembourrés
- Tissu vinyle lavable
- Ton noyer
- Brun, vert

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 49.50 — 38.00

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Habits de travail pour hommes
25 seulement (rayon 1615)
- En épais denim
- Tailles 34-36-38-44
- Durables et résistants
- Vert, marine

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 10.97 — 7.88

REZ-DE-CHAUSSEE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Pantoufles pour dames
72 paires seulement (rayon 370)
- "Happy Hopper"
- En suède
- Pointures 5 à 9 dans le groupe.
- Vert, beige, bleu, brun.

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 3.49 — 2.00 la paire

DEUXIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Gaines pour dames
92 seulement (rayon 360)
- En élastique nylon
- Tailles 25 à 32
- Légèrement baleinées
- Blanc

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 5.00 — 2.50

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Souliers pour fillettes
40 paires seulement (rayon 472)
- En cuir
- Pointures 8½ à 3
- Forme arrondie
- Brun

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 7.98 — 5.00

CINQUIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Lits superposés
6 seulement (rayon 711)
- Formant lits jumeaux
- Fini antique
- Deux sommiers-tapissier
- Deux matelas à ressorts

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 79.00 — 59.95

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Draps "Wabasso" imprimés
150 seulement (rayon 1155)
- En 100% coton
- Droits ou contour
- 72 x 100" — 39 x 75"
- Imprimés et à pois

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 3.88 — 2.99 chacun

REZ-DE-CHAUSSEE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Chemises pour hommes
200 seulement (rayon 620)
- En broadcloth Sanforized
- Rayées
- Encolures 14 à 17
- Manchettes 2-façons

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 3.59 — 2.00

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Nappes et serviettes
50 seulement (rayon 140)
- En coton/rayonne
- 52 x 52" ou 52 x 70"
- Motifs, teintes variés

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI ½ PRIX
Prix courants: 52 x 70" 6 serv. 6.98 — 3.49; 52 x 52" 4 serv. 4.98 — 2.49

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Ensembles pour fillettes
36 seulement (rayon 550)
- En 100% lainage
- Tailles 7 à 14
- Carreaux écossais "Maple Leaf"

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 22.99 — 17.99

SIXIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Téléviseurs "Philco"
14 seulement (rayon 843)
- Modèle portatif
- Ecran 16 po.
- Garantie d'un an.
- Service gratuit 90 jours

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 159.00 — 139.00

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Rideaux de douche
120 seulement (rayon 1145)
- En plastique
- 72 x 72"
- Résistants
- Rose, or, vert, royal

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI ½ PRIX
Prix courant 1.00 — .50 chacun

REZ-DE-CHAUSSEE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Serviettes "Diplomate"
25 seulement (rayon 280)
- Plastique moulé noir
- Grande résistance
- 18½ x 11½ x 4½
- Fermeture à serrures

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 7.75 — 4.88

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Couvre-lits "Heirloom"
40 seulement (rayon 160)
- Lit simple ou double
- Finis avec frange
- Légèrement défraîchis
- Couleurs variées

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 12.98 — 6.49

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Ensembles pour enfants
48 seulement (rayon 430)
- En suède et devant en cuir avec bonnet.
- 2 à 3x et 4 à 6x
- Brun, marine, rouge

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 15.99 et 16.99 — 12.99 et 13.99

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
"Canadienne" pour dames
50 seulement (rayon 1515)
- En nylon et molleton
- Tailles variées
- Avec ou sans capuchon
- Couleurs variées

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 13.88 — 9.88

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Gants en nylon pour dames
20 douz. seulement (rayon 1355)
- Doublés
- Balance de marchandise
- Marque "Perrin"
- Couleurs variées

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courants .97 et 1.27 — .57 la paire

REZ-DE-CHAUSSEE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Complets 2 pantalons pour hommes
200 seulement (rayon 610)
- Légère flanelle
- Tailles 35 à 46
- 2 pantalons à passants
- Gris, anthracite

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 75.00 — 50.00

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Couvertures en finette
50 seulement (rayon 160)
- Dimensions 70 x 90"
- Imprimées
- Couleurs attrayantes sur fond blanc

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI ½ PRIX
Prix courant 4.98 — 2.49

QUATRIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Mobiliers cuisine, 7 pièces
6 seulement (rayon 714)
- Surface vinyle lavable
- Arborite noyer veiné sur table.
- 6 chaises beige/brun

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 149.00 — 124.00

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Robes pour dames
100 seulement (rayon 1535)
- En coton imprimé
- Tailles 16½ à 22½ ou 46 à 52
- Teintes pastel

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 3.97 — 1.98

Entreposez vos fourrures chez Dupuis

protection nécessaire
- contre le feu, le vol, les mites
- assurance spéciale TOUS RISQUES

Notre service d'entreposage dans nos voûtes frigorifiques est des plus modernes. Vous établissez votre propre évaluation.

COMPOSEZ: 842-5151
POSTES: 221, 225, 373

DEUXIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Ensembles peignoir et chemise de nuit
25 seulement (rayon 390)
- En coton/dacron
- Tailles P.M.
- Coupe ample
- Bleu, rose, jaune

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 16.99 — 10.99 l'ensemble

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Jolies douillettes
25 seulement (rayon 160)
- En satin réversible
- 60 x 72"
- Confection soignée
- Couleurs variées

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 6.75 — 4.98

QUATRIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Fers à vapeur "Sunbeam"
40 seulement (rayon 780)
- 1,200 watts capacité
- Repassage rapide
- Poignée noire
- Indispensable à la ménagère

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 12.99 — 10.99

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Vestons (jeunes gens)
50 seulement (rayon 1605)
- En flanelle
- Tailles 36 à 42
- Modèle universitaire
- Rouge, bleu, vert, brun

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 12.88 et 15.00 — 9.88

DEUXIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Costumes pour dames
24 seulement (rayon 511)
- En tissu faille et bouclé de laine
- Tailles 12½ à 24 et 10 à 20
- Coupe parfaite
- Noir

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 59.99 — 42.00

TROISIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Rideaux de douche et fenêtre
60 seulement (rayon 140)
- En plastique épais
- Pour enjoliver votre salle de bains
- Motifs, teintes variés

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 3.99 — 2.99

QUATRIEME ETAGE — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Tondeuses "Otaco"
22 seulement (rayon 783)
- A essence
- 20"
- Manchon chromé
- Réglage 7 hauteurs

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 59.99 — 39.99

SOUS-SOL — Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Chemises sport pour hommes
200 seulement (rayon 1625)
- Broadcloth de coton "sanforized"
- Tailles M.G.
- Manches courtes
- Couleurs variées.

SPECIAL D'UNE HEURE SAMEDI
Prix courant 1.97 — .98

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES: 842-6171 — HEURES: 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, vendredi 4 mars 1966 / Quatre Temps / 82e année, No 53 / 4 cahiers / 48 pages / La météo: nuageux, averses en soirée / Minimum 40 / Maximum 45

Page spéciale

Téléphoto PC

C'est un appareil de ce type qui s'est écrasé ce soir à Tokyo. Autres informations et photos sur la tragédie en page 13.

Il y aura enquête publique sur l'incendie de Saint-Henri • En page 3

Des Montréalais victimes du pire accident de la société Canadian Pacific Air Lines

Un DC-8 s'écrase à Tokyo

TOKYO. (PC-PA-UPI-AFP-Reuter) — Un aérobus "DC-8" des "Canadian Pacific Airlines" ayant 72 personnes à bord, a heurté un mur de soutènement en atterrissant dans un épais brouillard, à l'aéroport international de Tokyo, et s'est désintégré en une masse de débris enflammés.

La compagnie "Canadian Pacific Airlines" a annoncé que l'avion transportait 72 personnes, et non 71 comme on le croyait au début. Un fonctionnaire de la compagnie, dont le nom n'a pas été révélé, avait pris place à bord sans figurer sur la liste des voyageurs.

De ce fait, on compte 61 morts, deux disparus et neuf survivants. Cinquante-neuf cadavres ont été jusqu'ici retirés des débris.

Au moins 10 Canadiens, dont huit résidant de Montréal, étaient à bord. Tous seraient morts, sauf Mlle Freda Yeske, une employée d'Air Canada qui a été retrouvée vivante dans un hôpital, de même que Mme Saujan Chung et M. Mureski. Les victimes ayant été transportées dans plusieurs hôpitaux différents, on a mal à compiler le bilan des morts et des survivants.

Les Montréalais qui étaient à bord sont M. et Mme Joseph Stampleman, 1460 rue McGregor ; M. et Mme Roland-R. Giroux, 428 Wakefield à Beaconsfield ; M. Robert F. Hallam ; M. et Mme Julius Block et Mlle Frances Kellert, soeur de Mme Block.

M. Jesse Zousmer, vice-président de l'American Broadcasting Co., directeur des nouvelles télévisées, et sa femme Ruth, ont péri dans l'accident. M. et Mme Zousmer revenaient aux Etats-Unis après avoir visité les bureaux de nouvelles de l'ABC en Extrême-Orient.

Un employé de l'aéroport a dit avoir entendu deux explosions avant ou après que l'avion eut touché le sol. Il vit ensuite une boule de feu au milieu du brouillard.

La partie supérieure de l'avion était complètement brûlée. La position de l'appareil porte les autorités à croire qu'il a tourné sur lui-même en frappant le sol.

Les pompiers, travaillant à la lueur de puissants projecteurs, ont réussi à éteindre les flammes 31 minutes après l'écrasement. Les flammes dessinaient des ombres sinistres sur le mur de brume.

L'avion transportait 62 passagers et 9 membres d'équipage.

Des reporters de la radio japonaise, qui étaient sur les lieux de l'accident ont rapporté que six survivants, que 20 corps avaient été recouvrés et que 44 autres étaient encore dans les débris.

A Vancouver, un porte-parole de la compagnie a dit que les rapports reçus de Tokyo indiquaient qu'il y avait "six ou sept" survivants.

Il semble que le gros réacté ait heurté le brise-lame situé au bout de la piste et ait pris feu. Au moins 30 passagers auraient été projetés vers l'arrière de l'avion sous le choc.

Les débris de l'appareil étaient éparpillés sur une distance d'un demi-mille. Les secouristes ont eu de la difficulté à pénétrer dans la partie principale du fuselage, qui était en flammes, pour tenter d'en retirer les corps.

Divers témoins ont dit qu'une partie du mur de soutènement a été arrachée et ont vu un "gros sillon" dans le sable près du mur.

Un policier de l'aéroport a raconté que l'avion a perdu de l'altitude à environ un mille de la piste et que la tour de contrôle lui ordonna de remonter. Aucune réponse ne parvint de l'appareil et il continua son approche. Selon un autre, la queue de l'avion accrocha le mur, l'avion tourna sur lui-même, projetant les passagers hors de leurs sièges vers l'arrière.

Le brouillard était épais et la visibilité, très mauvaise.

L'accident est survenu exactement un mois après l'écrasement d'un Boeing 727 japonais dans la baie de Tokyo, qui fit 133 morts. C'est la pire catastrophe dans l'histoire des Canadian Pacific Air Lines.

La police métropolitaine de Tokyo a annoncé qu'elle établissait une commission d'enquête de 40 membres pour déterminer si l'écrasement est dû à une erreur du pilote ou de la tour de contrôle. Le gouvernement a aussi nommé une commission pour faire enquête et déterminer s'il y a lieu de prendre des sanctions. Elle est dirigée par le ministre des Transports, M. Nakamura.

L'aéroport a été fermé à la circulation après l'accident et les avions étaient détournés sur Itazuke, 600 milles au sud-ouest de Tokyo.

Le DC-8 et le Boeing 707 sont les plus gros avions de voyageurs fabriqués aux Etats-Unis. Ils coûtent environ $7,000,000. Le DC-8 peut transporter jusqu'à 168 passagers.

Les huit Montréalais étaient des amis

Les huit Montréalais qui se trouvaient à bord de l'appareil de Canadian Pacific Air Lines, qui s'est écrasé en atterrissant à l'aéroport de Tokyo, faisaient ensemble un voyage d'abord motivé par des "raisons d'affaires" mais qui devait se prolonger pour l'agrément du petit groupe, des amis pour la plupart.

Les occupants de l'appareil, M. et Mme Roland-R. Giroux, du 428 Wakefield à Beaconsfield, un homme d'affaires très connu dans la métropole; M. et Mme Julius Block, deux personnalités au sein de la communauté juive montréalaise (M. Block fut président du Montreal Jewish Hospital); M. et Mme Joseph Stampleman, un ancien président de la compagnie des lames de rasoir Gillett; M. Robert Hallam, acheteur pour le compte de la chaine d'épiciers Metropolitain, et Mlle Frances Kellert, une compagne de voyage de la famille Block, étaient tous liés par des relations d'affaires ou de bon voisinage.

C'est ensemble qu'ils avaient acheté leurs billets d'avion, par l'entremise de M. Minville, de la compagnie Metropolitain Storez, chez un agent de voyages dont on refuse de révéler le nom.

M. Hallam est l'acheteur des magasins Métropolitain; M. Roland-R. Giroux, son principal adjoint.

C'est autour de ces deux personnes et d'un voyage d'affaires, motivé, semble-t-il, par les besoins en produits de la compagnie Metropolitain Stores, que devait s'organiser le voyage, à la fois d'affaires et de plaisir,

Voir MONTREALAIS, p. 2

Téléphoto PA

Le cercle de la mort

Des pompiers s'approchent prudemment des débris rougis par le feu de l'avion "DC-8" qui s'est écrasé à l'aéroport de Tokyo, entrainant dans la mort la plupart de ses passagers, dont plusieurs Canadiens.

Une affaire Profumo à Ottawa

Déjà, on parle d'une espionne du nom de "Monsignor"

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Après avoir écouté un violent discours du chef conservateur John Diefenbaker qui réclamait sa tête, le ministre de la Justice M. Cardin, a mis le chef tory au défit de révéler les détails de l'affaire Montsignor". (On ignore l'ortographe du mot mais c'est ainsi que M. Cardin l'a prononcé).

C'était la première fois que les journalistes entendaient ce nom prononcé aux Communes, mais on croit savoir que le nom "Monsignor" est celui d'une demoiselle, mêlée à une affaire d'espionnage, et qui aurait eu une liaison avec un ministre du cabinet Diefenbaker.

En entendant ce nom, le vieux tory a réagi vigoureusement et a, lui aussi, mis le ministre au défi de révéler ce qu'il sait sur cette affaire.

Le ministre Lucien Cardin n'a pas voulu révéler d'autres détails, se contentant de rappeler au chef conservateur sa participation dans cette affaire "Monsignor", participation qu'il n'a pas décrite.

M. Cardin aurait laissé entendre par là que le ministre conservateur en poste, a conservé son portefeuille bien qu'impliqué dans une telle affaire. On dit déjà, en coulisse, dans la capitale, qu'elle peut se comparer à l'affaire Profumo qui, comme on sait, a indirectement entraîné la chute du gouvernement conservateur en Angleterre.

Le ministre de la Justice a lancé cette affaire sur le par-

Voir CARDIN en page 2

Cardin tient tête: pas d'enquête sur l'affaire Spencer

"J'ai préparé ma cause et je suis convaincu que la décision que j'ai prise est juste. Personne ne me fera changer d'idée." C'est en ces termes que le ministre de la Justice, M. Cardin a rejeté aujourd'hui la dernière demande de M. Diefenbaker de tenir une enquête royale sur le congédiement de M. George Victor Spencer, l'ancien employé des Postes qui aurait vendu des renseignements aux Russes.

Plus tôt dans la journée, M. David Lewis, leader du Nouveau Parti démocratique aux Communes a déclaré que M. Spencer désire une enquête parlementaire ou judiciaire sur son congédiement par le gouvernement fédéral.

M. Lewis a ajouté que dans la journée, il lira aux Communes un télégramme venant de Vancouver et exposant les intentions de M. Spencer.

Hier, Me Harry Rankin, de Vancouver, a révélé qu'il avait déjà écrit plusieurs lettres à divers hauts fonctionnaires et hommes politiques d'Ottawa, au nom de Spencer, réclamant une enquête sur toute cette affaire.

L'avocat a déclaré qu'il préférait s'adresser au gouvernement plutôt qu'à un tribunal parce que le ministère des Postes a le droit, selon la loi du Service civil, de congédier sans cause.

Le premier ministre, M. Pearson, a déclaré plus tôt en Chambre qu'il avait reçu une lettre de l'avocat de Spencer, demandant une copie du décret du conseil des ministres congédiant Spencer.

Pour sa part, M. Lewis a fait savoir qu'il avait demandé les services d'un avocat de Vancouver, M. John Laxton, et le ministre de la Justice, M. Cardin, aurait prévenu la Gendarmerie royale de laisser Me Laxton rencontrer M. Spencer.

M. Lewis a aussi rappelé que l'ex-employé fédéral avait déjà retenu les services de Me Harry Rankin, mais que ce dernier n'avait pas réussi à obtenir d'informations du gouvernement.

Le cas de Victor Spencer est présentement un bouillant sujet de discussions aux Communes, alors que sont étudiées les prévisions budgétaires du ministère de la Justice.

Enfin, M. Lewis a dit qu'il demanderait, par ailleurs, une réduction du salaire du ministre de la Justice, M. Lucien Cardin, auquel a-t-il dit, on devrait accorder $17,000 de moins, soit la différence entre les émoluments d'un ministre et ceux d'un député. Un député reçoit annuellement $18,000, dont $6,000 considérés comme frais de dépenses non taxables.

Victor Spencer

Ottawa demandera à Québec quels changements il veut apporter à la formule Fulton-Favreau

OTTAWA. (PC) — Le gouvernement fédéral demandera au Québec quels changements celui-ci désire apporter dans la formule Favreau-Fulton, visant à modifier la constitution du Canada.

Le premier ministre a fait une déclaration en ce sens, aujourd'hui, à la Chambre des Communes, en répondant à une question d'un député conservateur, sur la dernière lettre que le premier ministre Jean Lesage a fait parvenir sur la question.

M. Pearson a précisé qu'on ne reprendra pas les discussions sur la formule Favreau-Fulton avant de connaitre les changements que le Québec désire y apporter. Il a ajouté que la question sera à nouveau discutée en détails avant que le gouvernement ne pose un nouveau geste.

On sait que le gouvernement du Québec, le seul qui n'ait pas encore adopté la formule F-F, a fait savoir à Ottawa sa décision de remettre indéfiniment l'examen de la formule d'amendement à la constitution canadienne.

C'est ce qui ressort d'une lettre adressée par le premier ministre Jean Lesage, au premier ministre Pearson, le 17 février dernier, et dont le texte a été rendu public, hier, à l'Assemblée législative.

La formule Fulton - Favreau a mis au point un mécanisme permettant de rapatrier la constitution canadienne et de la modifier au Canada. Elle comporte aussi certains amendements de fait à cette même constitution en ce qu'elle autorise, notamment, les délégations de pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement.

Cette formule a été acceptée par tous les parlements provinciaux, sauf le Québec. C'est cette acceptation qu'Ottawa attend depuis des mois pour l'adopter à son tour. Il devra continuer d'attendre.

M. Lesage ne ferme pas, toutefois, toutes les portes. Il dit qu'il est prêt à reprendre la discussion sur le sujet à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale ultérieure qui pourrait être convoquée à cet effet.

Le premier ministre québecois a déjà prétendu que s'il s'était d'abord déclaré favorable à la formule, l'an dernier, c'est qu'il lui donnait une interprétation qui ne semble pas être celle qu'on lui donne à Ottawa. C'est ce qui l'aurait amené à reviser sa position. Il faut dire, par ailleurs, que de nombreux mouvements, associations ou particuliers du Québec, ont lancé une vigoureuse campagne, dès les débuts,

Voir F.-F. en p. 2

La date des élections provinciales semble se préciser: le 13 novembre

par André BELIVEAU

Plusieurs indices nous permettent de supposer que les prochaines élections québécoises auront lieu le 13 novembre.

Le plus important d'entre eux est une affirmation de Pierre O'Neill, directeur de l'organe officiel du parti libéral québécois, "La Réforme".

Dans un article publié dans la livraison du 28 février de ce journal, M. O'Neill écrit : "Même si la date n'en a pas encore été officiellement annoncée, il est permis de croire que ces élections se tiendront le dimanche 13 novembre."

Le directeur de "La Réforme" ne précise pas sur quels éléments il appuie son opinion. Mais si l'on tient compte du fait que M. O'Neill dirige l'organe officiel du parti de M. Lesage, et qu'il doit bien être un peu dans le secret des dieux, on doit en déduire qu'il n'aurait pas lancé son hypothèse au hasard si cette dernière, justement, n'avait pas été plus qu'une simple hypothèse.

Pas avant l'automne

D'autres indices semblent militer en faveur d'élections en novembre, en dépit d'une récente déclaration du ministre des Terres et Forêts, M. Lucien Cliche, selon laquelle les Québécois pourraient être appelés aux urnes en juin ou en septembre.

Ainsi, à l'heure actuelle, le parti libéral n'a tenu d'assemblées de nomination que dans 11 circonscriptions québécoises.

Voir ELECTIONS en p. 2

Demain, dans

le magazine de LA PRESSE

Entrevue avec Maurice Richard homme d'affaires

•

Elzéar Bédard, premier maire de Québec

•

Méditations sur notre "beau" climat québécois

SOMMAIRE

Annonces classées / 30 à 35, 38 à 44
Bandes dessinées / 18
Courrier "Que faire?" / 11
Décès, naissances, etc. / 45
Des mots et des phrases / 12
Editorial / 4
Education / 17
Finance / 20 à 22
Horoscope / 36
Loisirs et récréation / 19
Mots croisés / 31
Nouvelle nationales / 13, 24
Nouvelles internationales / 37
Radio et télévision / 23
Spectacles et concerts / 14 à 16
Sports / 25 à 29
Tribunaux / 7
Vie féminine / 8 à 11
Vie mondaine / 9
Votre médecin / 44

Mme Julius Block

M. Julius Block

M. Joseph I. Stampleman

MONTREALAIS

SUITE DE LA PAGE 1

vers Hong-Kong, Tokyo, puis Honolulu.

Selon les informations fragmentaires obtenues à Montréal, M. Giroux s'est rendu d'abord à Tokyo pour y rencontrer un homme d'affaires il y a déjà deux ou trois semaines. M. Hallam est allé le rejoindre, puis Mme Giroux a décidé de compléter le voyage en compagnie de son mari. Elle a pris l'avion à Montréal et s'est rendue directement à Tokyo.

Puis, des amis se sont joints au groupe: M. et Mme Joseph Stampleman.

En compagnie de son épouse, il complétait au Japon son deuxième voyage cette année. M. Stampleman était âgé de 68 ans. Il était entré au service de la compagnie Gillette en juin 1919. En 1938, il avait été nommé président et directeur gérant à la succursale canadienne de cette société, poste qu'il occupa jusqu'à son élection comme président du conseil d'administration en 1961.

Le premier avril 1963, M. Stampleman avait pris sa retraite après 43 ans de service avec la compagnie Gillette.

Le défunt était une figure fort connue dans les milieux d'affaires de Montréal, à titre de membre du club Rotary, d'ancien président de l'Association des manufacturiers de produits sanitaires et membre des clubs Montefiore et Elmridge Golf & Country.

Il laisse dans le deuil deux fils, Robert, comptable à l'emploi d'une firme de New York, et Arthur, directeur à la Banque Mercantile de Montréal.

Le groupe dont faisaient partie M. Stampleman et son épouse avait été porté à sept par l'arrivée d'un autre couple montréalais, M. et Mme Julius Block, des amis de M. Hallam.

M. Mainville a accepté de "s'occuper des billets". Il est entré en communication avec une agence de voyages (dont il veut taire le nom) et s'est fait le porte-parole du petit groupe.

C'est ainsi que s'est orgnisé, à Montréal, une excursion qui devait être aussi joyeuse qu'agréable et qui s'est terminée de si tragique façon, dans un épais brouillard, à quelques centaines de pieds d'une des pistes d'envol de l'aéroport de Tokyo.

Le seul Canadien français du groupe, M. Roland R. Giroux, était un homme d'affaires très bien connu dans la métropole.

Agé d'environ 50 ans, il était à l'emploi de la compagnie Metropolitain Stores depuis environ 35 ans.

Il fut gérant du magasin Metropolitain à Québec durant de nombreuses années, mais il est Montréalais de naissance.

Il est le père d'une fille, Michèle, 23 ans, et d'un garçon, Jacques, 14 ans, un étudiant.

Mme Giroux avait accepté d'aller rejoindre son mari à Tokyo afin de pourusivre, durant quelques jours, un voyage ainsi transformé en "voyage d'agrément".

M. et Mme Giroux devaient revenir par Honolulu et n'étaient pas attendus avant quelques jours dans la métropole.

M. Cholette n'a pas été limogé — Lesage

QUEBEC. (DNC) — Le premier ministre Lesage a catégoriquement nié, hier après-midi, en Chambre, que M. Gaston Cholette, directeur général des relations du travail, ait été limogé comme chef négociateur du gouvernement avec les syndicats de fonctionnaires.

C'est toujours M. Gaston Cholette, a dit M. Lesage, qui a la responsabilité générale de toutes ces négociations, et c'est lui qui fait rapport directement au premier ministre. Me Yves Pratte, même s'il est conseiller juridique de M. Lesage, fait rapport à M. Cholette et non au premier ministre.

M. Lesage a fait cette déclaration à la suite de certaines interprétations qu'on a données ici ou là, voulant que M. Cholette ait été en disgrâce et ait été remplacé par Me Pratte.

Au fait, a dit le premier ministre, ce qui se produit est très simple : M. Cholette doit s'occuper de huit unités de négociations à la fois. Maintenant que les négociations avec le syndicat général des fonctionnaires et ouvriers du gouvernement se déroulent presque sans interruption, il ne peut s'occuper directement d'une négociation en particulier. Et d'ailleurs M. Cholette en avait avisé déjà la partie syndicale.

Après 33 jours de session, un seul projet de loi a été adopté

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Trente-trois longues journées de session : un projet de loi adopté, rien en vue pour l'instant.

Voilà le bilan législatif des membres des Communes qui, en janvier, ont entendu la lecture d'un discours du Trône contenant assez de projets de loi pour les occuper pendant plus de deux ans.

Evidemment, il faut noter que nos législateurs ont approuvé les crédits, déjà dépensés, de quelques ministères.

Mais lorsque le gouverneur général s'est rendu à la Chambre haute pour sanctionner le dit bill, il a pû constater qu'il était d'importance bien secondaire. En effet, il ne s'agissait que de reporter l'étude de la redistribution électorale.

Cette étude devait être entreprise la semaine dernière mais, face à la longue critique de l'opposition, au cours des débats sur les crédits, elle a dû être reportée à une date ultérieure.

Comme tous le savent, l'étude de ces crédits du dernier exercice financier est loin d'être terminée, du moins théoriquement. Mais tout porte à croire que l'opposition se lassera et permettra au gouvernement d'entamer le débat sur la peine de mort.

La peine de mort

Le leader des libéraux en Chambre, bien optimiste, prévoit que ce débat sera entamé la semaine prochaine mais l'attitude de l'opposition ne porte pas à autant d'optimisme.

Ce débat durera au moins une semaine après quoi l'opposition s'attaquera à d'autres crédits, soit ceux de la prochaine année fiscale.

Et, durant l'étude de ces crédits, les membres des Communes peuvent parler autant de fois qu'ils le désirent. C'est évidemment, pour eux, l'occasion rêvée d'exposer au ministre responsable leurs doléances. Et Dieu sait qu'ils en profitent.

Comme on peut bien l'imaginer l'étude de la redistribution électorale devra suivre. Un autre long débat en perspective, à moins que le ministre des Finances décide de présenter, tôt, son budget.

S'il le fait, sa présentation entrainera un autre long débat d'une semaine.

Ce n'est donc qu'à ce moment que les députés commenceront à étudier les projets de loi que le gouvernement songe à soumettre à leur approbation.

Mais ces messieurs voudront évidemment, comme d'habitude, un congé de Pâques.

La Justice cible du NPD

Hier, les députés ont continué l'étude des crédits de trois ou quatre ministères dont les Mines et relevés techniques. Cependant, aujourd'hui, ils reprennent de plus belle leur attaque contre le ministère de la Justice, dirigé par M. Lucien Cardin.

En effet, les néo-démocrates se proposent de présenter une motion de censure contre le ministre québécois qui, d'après-eux, a mal agi dans l'affaire du pseudo-espion Victor Spencer, de Vancouver.

Evidemment, cette résolution de non-confiance contre M. Cardin n'a aucune chance d'être adoptée. Créditstes et membres du Ralliement ont déjà fait savoir qu'ils n'entendaient pas condamner la conduite du ministre.

Mais la présentation d'une telle motion de censure démontre jusqu'à quel point les néo-démocrates entendent mener la lutte contre le titulaire de ce ministère qui, selon eux, n'a pas respecté les droits fondamentaux de cet individu en lui refusant pension et bénéfices sociaux.

Rusk et Martin ont entamé les discussions

Les Etats-Unis et le Canada sont capables de discuter de problèmes difficiles et compliqués "dans un esprit de bon voisinage", a déclaré ce matin le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, lors de l'ouverture de la réunion du comité conjoint américano - canadien sur les questions commerciales et économiques. Ce comité qui réunit tous les responsables de l'économie au sein des gouvernements canadien et américain a commencé ses travaux à 9 h. 30 ce matin au département d'Etat.

Après avoir passé en revue les différentes questions qui seront examinées par le comité, M. Martin a exprimé l'espoir qu'une attention particulière sera portée "aux problèmes vitaux qui concernent les deux pays au sein de la communauté internationale, en ce moment". Il a ajouté que la délégation canadienne expliquera l'inquiétude causée au Canada par le renforcement du programme élaboré par le gouvernement américain pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements des Etats-Unis.

Le ministre des Affaires extérieures du Canada répondait à l'allocution d'ouverture prononcée par le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk. Celui-ci avait tout d'abord présenté ses condoléances pour l'accident d'avion qui s'est produit ce matin à Tokyo entrainant la mort de plusieurs ressortissants canadiens. Il s'est félicité de la réunion du comité qui permettra de passer en revue tous les problèmes posés par le mouvement considérable de marchandises et de personnes entre les deux pays. Il a affirmé que bien que ces problèmes soient nombreux ils pourront tous être examinés aujourd'hui et samedi par le comité.

ELECTIONS

SUITE DE LA PAGE 1

Il en tiendra dans cinq autres circonscriptions d'ici le 20 mars, mais à cette date, il restera encore 92 circonscriptions sans candidat libéral oficiel. On peut supposer que si M. Lesage avait l'intention de déclencher des élections avant les vacances estivales, il aurait d'ores et déjà incité les associations de comté à tenir ces assemblées de nomination à un rythme accéléré, ce qui ne semble pas le cas pour le moment.

D'autre part, on conçoit difficilement que le premier ministre tienne à convoquer des élections en juillet, en août ou même en septembre, alors que l'électorat aura bien plus la tête aux vacances — ou au retour des vacances — qu'à la politique.

Restent donc octobre et novembre. Le présent gouvernement a en effet été élu le 14 novembre 1962, avec un mandat de quatre ans. Et l'on sait que M. Lesage a déjà annoncé qu'il retournerait devant le peuple dès 1966.

Or il est peu probable que l'on tienne ces élections québécoises en même temps que les élections municipales montréalaises, qui auront lieu en fin d'octobre. M. Lesage voudra sans doute éviter que les derniers éclats de sa campagne électorale chevauchent ceux de la campagne de M. Drapeau. En s'accordant deux semaines d'intervalle entre les élections montréalaises et les élections québécoises, il atteindrait ce but.

D'un autre côté, sur le plan tactique, il serait sans doute habile de la part du parti libéral de faire en sorte que la plus grande partie des clameurs hostiles de l'opposition se perdent dans le bruit qui entourera les élections montréalaises. On alléguera que ses propres clameurs s'y perdront également, mais le parti au pouvoir s'estime peut-être justifié d'espérer que la véritable confrontation pré-électorale ne soit pas trop longue, puisqu'il croit encore, à tort ou à raison, avoir le vent dans les voiles.

Enfin, il est notoire que l'Union nationale tire sa force des campagnes, où les élections se préparent sur la place publique. Les libéraux ont peut-être pensé qu'en provoquant le débat en saison inclémente, l'opposition se trouvera handicapée. Et l'on sait qu'octobre et novembre ne sont pas des mois particulièrement propices aux assemblées en plein air...

F.-F.

SUITE DE LA PAGE 1

contre la formule en question. Cette campagne a probablement eu quelque chose à voir avec l'attitude nouvelle de M. Lesage.

Le cas du Conseil législatif

Quoi qu'il en soit, cette attitude nouvelle crée un nouveau problème. C'est celui du sort réservé au Conseil législatif. A l'époque où il favorisait la formule Fulton - Favreau, M. Lesage a fait adopter en Chambre un bill visant à réduire considérablement les pouvoirs du Conseil législatif. Il avait dit que la réduction de ces pouvoirs était nécessaire et urgente car, une fois la formule Fulton-Favreau adoptée, Québec aurait été paralysé dans ses mouvements par un mécanisme constitutionnel plus rigide.

Comme le Conseil législatif n'avait pas concouru à cette législation, M. Lesage a demandé à Ottawa de faire parvenir à Londres une adresse demandant, en quelque sorte, la permission de passer par-dessus la tête de la Chambre haute.

La question n'étant pas réglée, Québec continue toujours de compter sur Ottawa à ce sujet.

Dans une lettre antérieure qu'il écrivait à M. Lesage, M. Pearson avait dit que, étant donné que les deux questions, celle de la formule Fulton-Favreau et celle du Conseil législatif, étaient reliées entre elles, il comprenait que le Québec, en laissant tomber la formule Fulton - Favreau laissait aussi tomber sa requête en ce qui a trait à la réduction des pouvoirs du Conseil législatif.

Non, répond nettement M. Lesage, Québec tient toujours à la réduction des pouvoirs de sa Chambre haute. Et, à son tour, il tire argument de l'étroite liaison existant entre les deux cas. En substance, dit en effet M. Lesage, nous tenons tellement à réduire les pouvoirs du Conseil législatif que nous ne consentirons à rediscuter de la formule Fulton-Favreau qu'une fois qu'on aura disposé de ce problème.

L'argument devient donc un argument à double portée.

Au fait, devant la tournure des événements, il est facile de conjecturer qu'Ottawa ne se risquera pas à convoquer une nouvelle conférence constitutionnelle dans un avenir rapproché. Les positions sont, à la fois trop éloignées et trop rigides, pour qu'une telle rencontre, dans le climat actuel, ait quelques chances de succès.

C'est d'ailleurs ce qu'a laissé entendre M. Lesage lui-même au cours d'une brève conversation avec les journalistes vers la fin de l'après-midi d'hier. "Je ne crois pas, a-t-il dit, qu'Ottawa juge sage de convoquer une telle conférence dans un avenir rapproché."

Voici le texte de la lettre du premier ministre Lesage au premier ministre Pearson, lettre dont le contenu public, hier, à l'Assemblée législative :

Le 17 février

L'honorable Lester B. Pearson,
Premier ministre,
Gouvernement du Canada,
Ottawa.

Mon cher Premier ministre,

Votre réponse du 26 janvier à ma lettre du 20 a été portée à l'attention de mes collègues du Cabinet qui en ont examiné soigneusement la teneur.

Après mûre considération et pour les raisons exprimées dans ma lettre, le gouvernement du Québec croit qu'il doit s'en tenir à sa décision de remettre indéfiniment l'examen du projet actuel d'amendement de la constitution.

Bien entendu, le Québec n'a pas l'intention de s'opposer si tel est le désir du gouvernement fédéral ou celui des autres provinces, à ce que, à la lumière des facteurs mentionnés dans nos lettres, l'on aborde, de nouveau l'étude du rapatriement de la constitution lors d'une conférence fédérale - provinciale ultérieure.

Je dois ajouter que, de toute façon, nous tenons beaucoup à voir adopter la Loi du Parlement du Québec. Si cette question n'est pas réglée tel que prévu, elle devra nécessairement être reprise à l'occasion de l'étude de toute nouvelle formule de rapatriement de la constitution.

Je comprends la déception que vous cause la décision du gouvernement du Québec. Soyez assuré qu'en l'occurrence mes collègues et moi n'avons jamais mis en doute l'objectif fondamental de faire en sorte que notre constitution devienne authentiquement et vraiment la nôtre.

Je vous prie d'agréer, mon cher Premier ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(signé) Jean LESAGE.

Résultats étonnants de l'"Alliance pour le progrès" en Amérique latine

WASHINGTON. (AFP) — Pendant ses premières cinq années d'existence, "l'Alliance pour le progrès" a donné des résultats étonnants, estime-t-on dans les milieux officiels de Washington.

Ces résultats seront examinés par les gouvernements des 20 républiques américaines lorsque le "CIES", le Conseil économique et social interaméricain, se réunira à Buenos Aires pendant la deuxième moitié de mars.

Pour les Etats-Unis, le succès de l'Alliance réside non seulement dans ses réalisations concrètes, il se manifeste avant tout dans le domaine intangible de la pensée des dirigeants et des peuples des 20 nations qui en font partie. Les conceptions de "développement", de "planification", "d'aide par soi-même" existaient à peine lorsque le président Kennedy avait proclamé l'Alliance dans son discours du 13 mars 1961.

Tâche à accomplir

Malgré la satisfaction exprimée à Washington à l'avant-veille de la réunion de Buenos Aires, les milieux officiels ne cachent pas que des progrès considérables de toute sorte restent à accomplir, notamment en ce qui concerne l'aide que les pays les plus développés d'Amérique latine peuvent fournir à leurs voisins moins fortunés.

La réunion économique de Buenos Aires ne sera pas limitée à l'examen des résultats de l'Alliance. Cet examen est le premier des six points de son ordre du jour qui porte sur l'ensemble des questions économiques et administratives ayant trait au développement de l'Amérique latine.

A ce sujet, les milieux officiels de Washington expriment l'espoir que la réunion de Buenos Aires saura éviter le phénomène si fréquent dans les réunions internationales qui consiste à approuver des textes sans rapport avec la réalité.

La réunion de Buenos Aires commencera le 15 mars au niveau des experts. Pendant la deuxième semaine, les ministres de l'Economie et des Finances y prendront part.

Assurance-maladie : les mémoires peuvent être soumis jusqu'au 25 mars

QUEBEC (DNC) — Les associations, organismes ou particuliers qui désirent soumettre des mémoires au Comité conjoint des deux Chambres sur l'assurance-maladie, ont jusjusqu'au 18 de ce mois pour faire connaitre leur intention.

Et le texte même de ces mémoires devra être adressé au comité, au plus tard le 25 mars.

Tel est le sens d'une décision qui a été prise, hier, à la première séance du comité conjoint en question, sous la double présidence du député Roger Roy et du conseiller législatif George Marler.

Les audiences publiques de ce comité, qui se dérouleront dans l'enceinte du parlement, débuteront le 15 mars. Ces audiences se poursuivront jusqu'au 30 avril, après quoi le comité parlementaire délibérera en vue de soumettre son rapport vers le début de juin. Il s'agit, pour ce comité, de recommander le type et la portée du régime d'assurance-maladie que le Québec devrait adopter.

Jusqu'ici, 22 mémoires ont été reçus et un total d'une centaine d'organismes ont fait connaitre leur intention d'en présenter. On croit, en pratique, que le nombre final des mémoires ne dépassera guère la cinquantaine.

Les séances que le comité conjoint tiendra, la semaine prochaine, seront consacrées à l'étude de chacun des onze volumes du rapport du comité d'experts. Ces experts seront à la disposition du comité pour répondre aux questions des députés et conseillers législatifs.

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT : 40
MAXIMUM DEMAIN : 45

Régions de Montréal, d'Ottawa et des Laurentides : nuageux, averses ce soir et la nuit prochaine; neige mouillée dans les Laurentides. Samedi : nuageux avec averses; doux. Minimum cette nuit et maximum demain : à Montréal et à Ottawa, 40 et 45; à Ste-Agathe, 35 et 40.

CARDIN

SUITE DE LA PAGE 1

quet de la Chambre après que M. Diefenbaker l'eut accusé de tous les maux et déclaré qu'il avait commis gaffe par-dessus gaffe dans l'affaire Spencer.

Bien plus, le chef tory a dit, que son parti était prêt à approuver les crédits du ministère de la Justice, à l'exception de celui du salaire du ministre qui, selon lui, ne devrait pas être de plus d'un dollar.

M. Lucien Cardin lui a donné la réplique dans un discours tout aussi violent. "Le chef de l'Opposition, a-t-il dit, se présente comme un "intouchable" et veut se faire mon bourreau politique.

"Bien plus il aurait fait un discours tout aussi "vicieux" si j'avais décidé d'intenter des poursuites contre Spencer. Son discours n'est qu'un prétexte : il veut ma tête. Je suis prêt à me défendre. J'ai agi au meilleur de ma connaissance après avoir reçu l'avis des compétents fonctionnaires de mon ministère.

"Monsieur Diefenbaker, a-t-il poursuivi, s'évertue à défoncer des portes ouvertes et des murs de papier."

Sans ouvertement qualifier le ministre de menteur, le chef tory n'avait pas hésité à dire qu'il avait caché la vérité. Evidemment, il a de nouveau demandé une enquête à huis clos sur toute l'affaire, une enquête que le gouvernement lui a refusée.

Le chef conservateur n'est pas le seul à vouloir la tête du ministre. Les Néo-démocrates se préparaient, au début de l'après-midi, à présenter une motion de blâme contre le ministre de la Justice qui, selon eux, n'a pas respecté les droits fondamentaux du pseudo espion Victor G. Spencer.

Pourquoi attendre ?

C'est si facile d'aller en Europe!

Lisez l'intéressante section spéciale

"VOTRE INVITATION POUR L'EUROPE 1966"

que publiera LA PRESSE dans son magazine du **samedi 5 mars**

Avant de partir en voyage, consultez "Votre Invitation pour l'Europe 1966". Cette publication spéciale vous offre 24 pages d'information touristique sur 22 pays européens, composée de descriptions succinctes, d'une abondance de renseignements importants et de conseils pratiques pour les voyageurs, d'annonces de diverses compagnies de transport, le tout agrémenté de sensationnelles illustrations dont plusieurs sont en couleurs.

Vous y trouverez réponse à tout, que vous rêviez de vacances sur des plages ensoleillées, dans des montagnes aux cimes enneigées ou dans des endroits paisibles et pittoresques.

Pour le voyage même, 10 compagnies de transport aérien et 4 de transport maritime, toutes exploitant des routes internationales, vous offrent leurs services. Dans le domaine des excursions touristiques, 22 pays vous invitent à profiter de leurs innombrables et magnifiques attractions en utilisant différents modes de communication routière, ferroviaire, maritime ou aérienne... Quoi emporter dans ses bagages ?... Comment se procurer un passeport ?... Où obtenir **gratuitement** dépliants et brochures touristiques ?... Comment agir en matière de pourboires ?... Comment faire des achats intéressants?... Quels événements importants faut-il voir en Europe ?... autant de questions auxquelles vous trouverez réponse dans **"Votre Invitation pour l'Europe 1966".**

Ne manquez pas de le lire... et adressez-vous à votre agent de voyages pour vos arrangements.

POUR FACILITER VOS ACHATS, DÉCOUPEZ ET CONSERVEZ!

Apportez-en chez-vous ce soir

vins de table JORDAN

JORDAN WINES (QUÉBEC) LTD., MONTRÉAL, QUÉBEC.

CONSTRUCTION SUPERIEURE

VENTE AVANT SAISON

CONSTRUCTION SUPERIEURE

CES PRIX DE 1965 NE SERONT ABSOLUMENT PLUS POSSIBLES AU PRINTEMPS

La fameuse "CABANA" de jardin
Ordinairement $219.00
aujourd'hui, seulement

188.50

$2.00 PAR SEMAINE

Idéale comme entrepôt d'hiver

Le "RANCHER", créé par un architecte

ISOLATION D'HIVER SI DESIRE
EXTRA POUR L'HIVER SEULEMENT $384.

Le fameux cottage Rancher comporte 5 pièces. Prix courant $1,495.00.

Aujourd'hui, seulement

1,095.00

$7.00 PAR SEMAINE

Plusieurs modèles au choix
DERNIERE SEMAINE POUR
BONI D'HIVER $500.00

MODELES MIRALOCK
GENRE PANORAMIQUE

$2995

MIRALOCK, incontestablement les meilleures maisons de bois qui soient.

En voici quelques-unes des raisons :

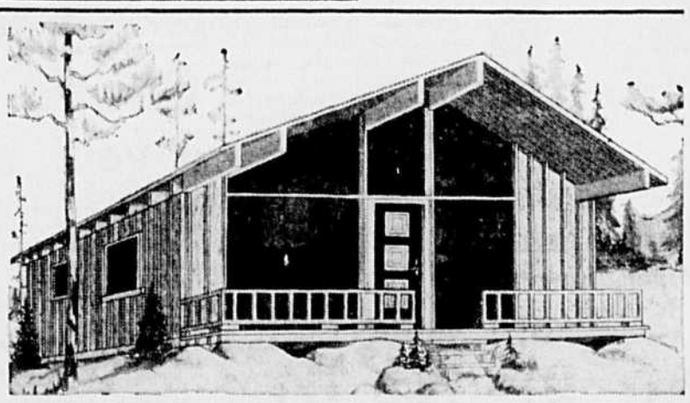

1. Murs intérieurs et extérieurs à colombages de 11 pouces c.c.
2. Bois de charpente pour murs porteurs intérieurs et extérieurs.
3. Plaques spéciales le long des parquets et des plafonds, ce qui empêche la maison de travailler.
4. Mur thermo de 6 pouces (dans les maisons habitables l'hiver) équivalant à 8 pouces de bois massif.
5. Murs extérieurs et intérieurs tout finis.
6. Approximativement 7 fois plus résistantes que les maisons courantes.
7. Entièrement entrecroisées des quatre côtés.
8. Pièces fabriquées à l'usine et montées entièrement sur place.
9. Fenêtre vraiment panoramique.
10. Très haut plafond "cathédrale".

Modèles variés en montre. Livraison gratuite sur demande.

STANDARD STRUCTURAL WOOD CO. LTD.

Ouvert tous les jours de 9 a.m. à 8.30 p.m. y compris le samedi et le dimanche de 9 a.m. à 8.30 p.m.

6018, CHEMIN COTE-DE-LIESSE

Sur la route de Dorval, vis-à-vis la Corporation de Gaz Naturel du Québec, voisin de Holiday Inn. Sortie 21 du boulevard Métropolitain (ouest de Décarie).

744-5501

Venez voir nos maisons de jardin, cottages, garages et cabines de motels préfabriqués à PRIX SPECIAUX.

MONTRÉAL

par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	Clôt.
925	Abitibi	12¼	12¼	12¼
100	Algoma	67½	67½	67½
1350	Alliance	250	240	240
8885	Alumin	38¼	37¾	38
1025	Alu 4¼ pr	45¾	41½	45¾
	— Alc 1 Pr	21¾	21¾	—
1040	Alca 2 Pr	45¾	45¾	45¾
	— Anglo CP	9½	9½	—
	— An CP Pr	24½	24½	—
	— An 4½ Pr	41	41	—
	— AnT 265 Pr	50	50	—
	— AnT 290 Pr	52	52	—
	— Argus	19¼	19¼	—
	— Arg 2.60 Pr	48	48	—
	— Arg 2.70 pr	49½	49½	—
475	Asbestos	22¾	22¾	22¾
	— Atl Sug	27¾	27	—
230	Bq CN	66½	66¾	66¾
100	Bq d'Epargne	16	16	16
25	Bq Imp-C	64¾	64¾	64¾
825	Bq Mont	60¾	60½	60½
375	Bq N-E	70½	70¼	70¼
n 182	Bq PC	48½	48½	48½
425	Bq Roy	75¾	75¾	75½
	— Bq Tor-D	62¾	62¾	—
	— Bathurst P	23	23	—
	— Bath Wts	10¼	10	—
	— Bath P (A)	54½	54½	—
	— B P 5¼	19	19	—
1085	Bell Phone	57¼	57	57¼
50	BowMer Pr	50½	50½	50½
	— Bowater	8¼	8¼	—
644	Brazil	10¼	10	10½
	— BA Bk No	69	69	—
325	BA OIL	31	31	31
	— BC Forest	23½	23	—
	— BC Phone	77¼	77¼	—
	— BC Ph 4¼	92	92	—
3470	Brinco	5½	5¾	5¾
	— Bruck (B)	12½	12½	—
50	CAE	10¼	10¼	10¼
200	Cal Pow	26¼	26¼	26¼
154	Can Cem	41	41	41
	— C Cem Pr	25¾	25¾	—
	— CD Sugar	23½	23½	—
523	Can Iron	23	22¾	23
	— Can Malt	21¼	21¼	—
	— C S 4.40 P	97¼	97¼	—
	— C S L	38	38	—
	— C S L Pr	6¾	6¾	—
3100	C Brew	8	7⅞	7⅞
	— C Brew A	44¼	43¾	—
	— C Brew B	51½	51	—
	— C B Alum A	19	19	—
	— CBAL A w	575	575	—
	— CBAL B w	575	575	—
	— C Bronze Pr	97¼	97¼	—
	— C Chem w	690	690	—
	— C Conv B	23	23	—
	— C Hydroe	27¾	27¾	27½
250	C I L	18¾	18¾	18¾
435	CI Pow	28½	28½	28½
	— CI Pow Pr	19	19	—
	— C Marconi	7	6¾	—
4080	CPR	60¼	60¼	60¼
	— CPR 4% Pr	9¼	9¼	—
1400	C Pfina	12¾	12¼	12¼
	— CPP Sec	19	19	—
	— CPP Sec A	22	22	—
200	C Refract	17	17	—
	— Cdn Tire A	57½	56¾	—
	— C Vickers	19¾	19¾	—
	— Central Del	13	13	—
620	Chemcell	14	13¾	13¾
	— Che 1.75 Pr	34¾	34¾	—
	— Chrysler	59	59	—
	— Col Cell	7¼	7	—
410	Cons MS	45¾	45½	45¼
350	Cons Paper	40¾	40¾	40¾
	— Cons Text	22	22	—
	— Consu Glass	12½	12¼	—
	— Cont Can	80¼	80¼	—
	— Coronation	215	210	—
	— Corpex	10	10	—
	— Crain RL	32¾	32¾	—
	— Crane	71	71	—
	— Cr Foncier	73	73	—
75	Cr Zell A	26¾	26¾	26¾
	— Crush Int	14¼	14¼	—
600	Denison	39	39	39
1475	Dist Seag	36½	36½	36½
	— D Bridge	27½	27¼	—
	— D Coal Pr	6¼	6¼	—
	— D Corset	12	12	—
400	Do Fasco	26¾	26¾	26¾
	— Do Fasco	98	98	—
100	D Glass	14¾	14¾	14¾
	— D Glass Pr	16½	16½	—
	— O Lime	300	300	—
	— Dosco	16	15¾	—
475	D Stores	23½	23¼	23¼
1600	Domtar	20¼	20¼	20¼
	— Domtar pr	20¼	20¼	20¼
250	D Text	37	37	37
200	Donohue	9	8¾	9
735	Du Pont	43¾	43¼	43¼
25	Dupuis A	8½	8½	8½
	— Eddy Mate	36½	36	—
335	Falcon	10¼	10	10
25	Fam Play	26½	26½	26½
50	Fleetwo	27	27	27
	— Fraser	29	28¾	—
	— Fr Pete	445	445	—
	— G Dynam	64¼	64¼	—
	— GMC	106¾	106¾	—
	— GB Ca In	16		—
	— GB C I pr	47	47	—
1045	G. Paper	23¾	23¼	23¾
	— Hardinge A	38	38	—
225	Hawk Sid	6¼	6	6
100	Hollinger	25½	25½	25½
	— Home A	19¾	19¾	—
	— Home B	19¾	19¾	—
	— Horn Pf	310	310	—
	— Hud B M	83	81¾	—
600	IBC	15¼	15	15¼
1000	Husky Oil	14¾	14	14¼
462	Imp Oil	53¾	53¾	53¾
500	Imp Tob	15	14¾	14¾
	— I Tob Pr	6	6	—
500	Ind Accep	21	21	21
100	Inglis	9¾	9¾	9¾
745	Int Nickel	101	100¾	100¾
	— Int Pap	35	34¾	—
125	Int Util	31¾	31¾	31¾
150	Inter PL	83¾	83¾	83¾
	— Invest Gr A	14¾	14¾	—
	— James U Ste	13¦	13½	—
75	Int Util Pr	34⅞	34¾	34⅞
	— Labatt	17	16¾	—
	— Laura Sec	17	17	—
825	Laur Fin	9¼	9	9
	— Laur F 6¼	19¾	19¾	—
	— Laur F 2.00	29¾	29½	—
	— Lour F w	270	270	—
	— Loblaw A	11	10¾	—
	— Loblaw B	11½	11¾	—
300	Loeb M	15¾	15¾	15¾
	— MacLar (A)	26¼	26½	—
	— MacLare (B)	26	26	—
1750	MB & PR	26¼	26¼	28¼
345	Marit Tel	22¼	22¼	22¼
3600	Massey F	31½	31¾	31½
500	McAllister	8¾	8¾	8¾
	— Met Stores	13¼	13¼	—
	— Miron 6%	10½	10½	—
	— MitchR A	14	14	—
100	Molson (A)	32½	32½	32½
	— Molson (B)	33	33	—
400	Mtl Loco	14½	14½	14½
	— Mtl Trust	20¾	20	—
240	Moore Corp	80¼	80	80¼
	— MorseR A	19	18¾	—
	— MorseR B	19	19	—
150	Mussens	9¾	9¾	—
100	NFLD Light	11¾	11¾	11¾
1170	Noranda	52⅜	52	52
	— Nor & C G	32¾	32½	—
	— Nw Util Pr	81	81	—
86	NS LP	36	36	36
100	Ocean Fish	12¼	12¼	12¼
300	Ogilvie	14¾	14½	14½
	— Ogilvie Pr	35	35	—
	— Ont Steel	38½	38½	—
	— Oshawa (A)	28¾	28¾	—
100	Pac Pete	13	13	13
	— Phillips C	33	33	—
	— Placer	27	27	—
523	Pow Corp	13	13	13
	— Pow C 4¾	45½	45½	—
625	Price Br	44	44	44
	— Price Br	83¾	83¾	—
100	QN Gas	13¾	13¾	13¾
500	QNG P 5.40	97	97	97
2100	Que Phone	26	25¾	26
	— Reitman's	13¼	13	—
	— Reitm "A"	10	10	—
500	Rio Algom	19¾	19¾	19¾
	— Rockwell	40	40	—
1210	Rolland (A)	12½	12½	12½
	— Rolland (B)	13	12¾	—
	— Ronalds F	12¼	12¼	—
	— Rothmans	26¾	25¾	—
	— Royal T P	20	20	—
50	S-L Ce (A)	34¼	34¼	34¼
	— St-L Cor (A)	99½	99½	—
400	Salada F	10	9¾	9¾
175	Scott Pap	14½	14½	14½
300	Shell Can	21¾	21½	21½
	— Shell I Pr	26½	26¼	—
200	Shop Save	14¾	14½	14¾
	— Sicard	6	6	—
	— Sicard 6%	20	20	—
675	Simpsons	27¾	27½	27½
	— Soc GF	8½	8	—
	— Sogemines	12¾	12¾	—
25	Southam	39½	39½	39½
400	SS Steel	13	12¾	13
1775	Steel Can	25¼	25	25¼
75	Steinbg (A)	25½	25½	25½
	— Steinbg Pr	102	100½	—
	— Texaco Can	57½	57	—
775	T Fin A	11½	11¼	11¾
	— Tr-C Corp	9¾	9¾	—
	— Tr-C PL	36¾	36¾	—
100	Tr Mt PL	17¾	17¾	17¾
	— Turnbull	7½	7¼	—
	— Un Auto A	18¼	18¼	—
	— Un Carbide	25¾	25	—
	— Viau	12½	12½	—
	— Wajax	13¼	13¼	—
130	Walk GW	34¾	34¼	34¼
	— Weldwood	10¼	10¼	—
4675	WCoast Tr	28	27¾	27¾
	— W Pac Pd	17½	17¼	—
800	Weston A	22¾	22¾	22¾
	— Wstn A w	14	14	—
	— Weston B	23¼	23¼	—
275	Zeller's	26	26	26

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
5000	Ajax	12	11½	12
1072	Alscope	170	170	170
1000	Alsof	11½	11½	11½
3500	Amg B Bel	25	25	25
	— Ameranium	5½	5½	—
3000	Anthonian	18	18	18
1000	Arno	5½	5½	5½
	— Atlanta	16	16	—
	— Augustus	45	45	—
	— Abassair	35½	33	—
	— BandOre	19	19	—
10000	Bayvallee	7	7	7
3500	Bateman	8½	8	8
100	Beld-Cort	12½	12½	12½
	— Beld-C pr	12½	12½	—
	— Black Haw	165	160	—
2500	Black River	23	22	23
900	Blue Bon	335	330	335
	— Bluewater	26	22	—
5500	Bornite	6	6	6
	— B Carpets	40	40	—
	— Bruce-Prest	13	13	—
1000	Bruneau	23	23	23
18500	Burnt Hill	41	38½	40
	— Camflo	340	340	—
	— C Interur	295	295	—
500	C Magnes	70	70	70
1100	C Securi	325	315	315
2500	Carbec	14	14	14
	— Cartier Q	9½	9½	—
200	Casavant	425	425	425
	— Cassiar	15¼	15¼	—
	— Cassiar	450	450	—
	— Cessland	560	545	—
8400	Chemallo	145	139	140
	— Ch Copper	7	6	—
3000	Chipman	15½	15	15½
3000	Coast M	22½	22½	22½
900	Com H M	60	60	60
4000	Co O G	32	30	30
1900	Commd	165	155	160
2900	Comm w	22	22	22
12000	Cominga	16	15½	15½
	— C Canora	26	26	—
	— C Div Se	140	140	—
	— C Di S pr	41	41	—
1000	C Manito	42	42	42
100	C Mogado	25½	25½	25½
9800	C New Pa	65	61	62
1000	C Persh	15	15	15
	— CQ Smelt	59	59	—
	— CQ Yell	5	5	—
	— C Virginia	36	36	—
4000	Copstream	10	10	10
	— Couvret A	6¼	6¼	—
	— Cr MG A	8¼	8¼	—
	— Cr St L A	8	8	—
2500	Crownbr	31	30	30
6000	Crusade	27	26	26
	— Dauphin	19	17	—
	— David A	47½	47½	—
100	Delta Ele	220	220	220
1500	Delta Min	16½	16½	16½
100	Denault A	9½	9½	9½
54800	Dolsan	42	37½	39
2000	Delvil's El	29	29	29
6500	Dom Exp	18	17	18
10000	Dom Lease	27	26	26
25	D Oilcloth	26½	26½	26½
	— Dumagami	51	51	—
6000	Dumont	39½	38	38
1000	Dyna P	385	385	385
	— E Koot 7 P	265	265	—
	— East Sull	875	870	—
6000	East Vent	24	22	23
	— E Bake	24	24	—
	— Emp Oil	7	6½	—
89800	Eocity Ex	89	86	88
500	Fab Met	24	24	24
	— Fabi	5½	5	—
	— Fano	7½	7½	—
	— Fisral	10¼	10¼	—
3500	Flint Rock	22	19	20
1500	Fontana	7	7	7
1500	FT Reliance	46	45	46
9000	Fox Lake	25	23½	23½
	— Fristiors	50	50	—
	— Fundy	5	5	—
4600	Futurity	96	92	96
	— Furlong	5	5	—
	— Furlong Pr	7¼	7¼	—
	— Furlong W	125	125	—
500	Garnet	66	66	66
	— Ghislau	21	20	—
100	Gilchirst	395	395	395
	— G Autotron	30	25	—
100	Glen Lake	140	140	140
2700	Grt W Min	185	180	182
	— Greenberg	5¾	5¾	—
	— Grissol	235	235	—
	— Gui-Por Ur	26	26	—
	— Hastings	235	235	—
	— Hubbar (A)	26	26	—
100	Imbrex	400	400	400
	— Inland Ch	7½	7½	—
600	Inspiratn	175	170	175
	— Int Atlas	95	85	—
	— Int Ceram	8	7	—
1000	Intp Dredg	15	15	15
23	Inv Found	52	52	52
	— Israel Oil	9	9	—
	— I Norv	26½	26	—
21000	James Bay	32	30	31
3000	Jubilee	251	235	240
4500	Keltic Mng	32	30	30
500	K Desmoad	61	61	61
	— Kenting Av	6	6	—
7300	Kiena	51	49½	50
7800	Kodiac Pet	320	310	310
	— Kontiki	8½	8	—
150	Lab A A	7	7	7
6000	Laduboro	51	50	50
	— Lamonta A	16½	16½	—
	— Lingside	6½	6½	—
	— Lithium	9	8½	—
8800	Louanna G	19½	19	19
15000	M Hygrade	11½	11	11½
2000	Massval	9	9	9
1000	Matachewan	65	65	65
500	McKinney	16	16	16
	— Melchers	22¾	22¾	—
	— Merc Ch	10	6	—
10700	Merrill	106	101	101
	— Metal Min	150	150	—
	— Mid-Chib	24	24	—
3650	Midepsa	600	575	580
500	Miro Min	23	23	23
2500	Mistango	24	23	23
1000	Molyb	90	90	90
2000	Monpre	8	8	8
850	Mt Costigan	23	20	20
900	Mt Pleast	49	45	45
	— Mt Dair	190	190	—
	— MR Rice	15¾	15¾	—
	— N Aut Ven	150	150	—
	— Native Min	19½	18½	—
	— N Formaq	5½	5½	—
200	N Imperial	138	138	138
	— Newrich	17	17	—
	— NW Amulet	7	7	—
	— Nocana	9	9	—
	— NA Asbest	9	9	—
4500	NA R M	51	48	49
200	North Ex	90	90	90
	— NW Canala	12	12	—
	— Opem Ex	13	12½	—
18100	Pat Silver	65	61	61
	— Paudash	8	8	—
2850	Peace Riv	790	780	790
	— Perron Pr	15	15	—
25	Pembro El	27	27	27
39200	Pennbec	38	36	37½
	— Peso O	170	169	—
4500	Phoenix O	295	280	290
	— Pitt Gold	5	5	—
2000	Polash	16½	15½	16
9500	Que Ascot	10½	10	10½
	— Q Indu M	17	17	—
	— Queenston	11	11	—
3000	Rancheria	51	49½	51
20000	Red Crest	5½	5	5
1500	Rexspar	5½	5½	5½
1900	RA Pe "B"	142	137	137
2500	Rusty L	28	27	27
	— St-L Colum	215	210	—
	— St-L Di Ld	80	80	—
2000	St Lucie Ex	24½	23	23
	— Sangamo	12	11¾	—
2000	Sapawe	32	32	32
	— Satellite	24	23	—
	— Seawav H	405	405	—
200	Select Fin	340	320	330
	— Silver Reg	27	27	—
8500	Silver Sum	20	19	19
2600	Silver T	35	31	31½
	— Sobeys (A)	20¼	20¼	—
300	Sozena	13	13	13
2000	S Dufault	12	12	12
3400	Spartan Air	56	55	55
	— Spartan w	5	5	—
3000	Sairs Ex	48	47	47½
3000	Std Gold	40	40	40
	— Superpack	6	5¾	—
1300	Surlaga	92	85b	86
4000	Taylor	11½	11	11
6500	Talisman	51	51	51
	— Tazin	7	7	—
800	Tib Expl	6	6	6
	— Titan	8	8	—
	— Trsterre	37	37	—
	— U Asbestos	340	330	—
	— U Obalski	31	31	—
100	U Towns E	15¾	15¾	15¾
300	Val-Mar	5	490	490
200	V Dr Hout	310	310	310
	— Vanguard	4	4	—
100	Westburne	125	125	125
5100	Westairs	28	25	25
	— Westeel	23½	23½	—
	— Western M	59	59	—
8600	West Tin	59	57	57
3700	Westville	29	25	25
35000	Wisconsin	42	40	41

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Bq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 3 mars	165.91	150.31	122.59	158.84	124.01
Clôture — 2 mars	165.72	150.52	122.03	158.68	125.80
Sem. dernière	166.17	149.24	123.86	158.95	121.62
MOIS DERNIER	170.82	153.24	127.58	163.40	124.05
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	125.35
Bas — 1966	163.59	149.24	122.03	158.28	119.40
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

3 Perpetuels	1966	73	74
4½ 15 dec.	1966	99¼	99¾
2¾ 15 juin	1968	95¼	95¾
3¼ 1 juin	1976	81½	82¼
4¼ 1 sept.	1972	91¾	92¼
5½ 1 oct.	1975	98¼	99
4½ 1 sept.	1983	86¼	87
2¾ 1 mai	1990	94	94¾
5½ 1 oct.	1969	99½	100½
CNR 5½ 15 dec.	1971	98¾	99½
CNR 5¾ 1 jan.	1985	100	101
CNR 4½ 1 avril	1967	99	99½
CNR 4 1 fev.	1981	82½	83
CNR 5 1 oct.	1987	91	91¾

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A M F C 5¼	1987	91¾	92¼
BC Elect 3¼	1967	98	98½
BC Elect 5½	1989	93	94½
BC Elect 5¼	1977	97	98½
Mon Hyd 5¼	1988	91	92
N B 5½	1989	92½	93½
NFLD 5¼	1985	90¼	91¼
N S. 5¼	1985	91¼	92¼
Ont. 3	1970	90¼	91¼
Ont. 5½	1985	95¼	96¼
Ont. Hyd. 2¾	1968	94	95
Ont. Hyd. 5¼	1985	92½	93½
Que. 5½	1990	92	93
Que. 3	1969	91½	92½
Que. 5¼	1987	89¼	90¼
Que. Hyd. 3¼	1974	82	83
Que. Hyd. 5½	1988	92	93
Que. Hyd. 5	1995	85	86
Saskat. 5½	1985	94	95

MUNICIPALITES

Montreal 5¼ juin	1989	93	94
Tor Mt 5½ 15 in	1985	93½	94½
Vanc 5¼ 15 j	1977	94	95
Hamilt 5¼ 15 j	1977	92	93

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	100	104
Brazil Tr 4½	1971	90	93
Cdn Petrofina 4	1972	88	90
Cdn Utilities 5¼	1977	135	—
Inland Cemt 4½	1976	90	—
Int Nat Gas 5½	1977	92	94
Loblaw 4¾	1976	172	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	100	100
Simpson's 5	1976	210	—
Simpson's 5½	1979	134	—
TC Pipeline 5	1989	107	110
TC Pipeline 5	1988	140	145
Triad 4¾	1971	92	95
Utd Twn El 6¼	1981	115	—
W Coast 5½ xd	1988	102	104

INDUSTRIES

Abitibi 6¼	1977	101	102
Algoma 5¼	1978	94	95
Aluminium 4½	1973	91	92½
BP Tanker 6¼	1985	99½	100½
BA Oil 5½	1977	92	94
Can Cement 3¼	1975	85	87
Cdn Br Alum 5¾	1980	96	97½
CIL 5¾	1977	97½	98¼
CPR 5	1983	88¾	89¾
Cr Foncier 5¾	1985	92	94
Dosco 6	1985	93	96
Dom Stores 5½	1985	96	97
Domtar 5¾	1990	93	95
Eaton Acc 5¾	1985	95½	96½
Imp Oil 3	1989	92	93
I A C 6½	1983	97½	98½
Ray Tr Mtg 6	1975	97	98½
Raynat 6½	1981	98	98½
Shell Oil 5¾	1977	98	100
St Law Corp 5	1978	92	93
Simpsons 4¾	1973	94	96
Traders Fin 5¼	1985	87	89
Woodward's 5¾	1985	96½	98
Westons 5½	1983	93	95

SERVICES PUBLICS

Ang Con Tel 6	1983	98	—
Alta G Tk 5¾	1985	95½	97½
Bell 5½	1982	94	96
Bell 3¾	1979	80	82
Bell Tel 5¾	1984	96	98
Bell Tel 6¼	1978	100½	102½
Bow Pow 3¾	1980	80	82
Braz Tr 4¾	1970	88	—
BC Phone 5¼	1986	97	99
Calgary P 5¾	1982	98	—
Cdn Elect 4	1968	95	—
C West NG 5¾	1982	96	98
Cons Gas 5¾	1984	95	97
Cons Gas 5	1978	90	92
Gt Lakes 5¾	1977	96	98
Lakeland NG 6	1982	96	98
Marit El 5¾	1983	96	—
NFLD & P 5½	1978	94	—
N Ont N Gas 5¾	1982	96	98
Northw Ut 5¾	1968	96	98
Northrn. Tel. 5¾	1988	97	—
Que Nat Gas 5¾	1985	93	95
Que Nat G 6	1988	96	—
Que Tel 5¾	1983	94	—
TC Pipe 5.85	1987	96	98
Union G 5	1977	94	96

IMMEUBLES

Bront Coach 6	1978	94	—
Eaton R 3½	1968	95	97
Eaton 5	1978	90	92
Steinbg 6	1984	97	99
Loblaw's 5½	1983	93	—

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Argus Corp. (ord et C priv)	$0.12	tr.	1-6-66	19-4-66
id. (A 2.50 priv)	$0.62½	tr.	1-5-66	15-4-66
id. (A 2.60 priv)	$0.65	tr.	1-5-66	15-4-66
id. (B priv. 1962)	$0.67½	tr.	1-5-66	15-4-66
Banque de Commerce Can. Imp.	$0.55	tr.	2-5-66	31-3-66
Husky Oil Canada (A priv)	$0.75	—	1-4-66	1-3-66
id. (B priv)	$0.75	—	31-3-66	1-3-66
MacLean-Hunter	$0.20	tr.	28-4-66	7-4-66
MPG Investments (ord)	$0.11	sa.	31-3-66	14-3-66
Marchant Mining	$0.05	—	1-4-66	17-3-66
National Trust	$0.15	tr.	1-4-66	14-3-66
Niagara Wire Weaving (ord & B)	$0.20	tr.	1-4-66	9-3-66
Rapid Grip & Batten	$0.15	—	1-4-66	11-3-66

Tendance des marchés irrégulière

MONTREAL. — Les fluctuations des cours demeurent étroites et mixtes sur les Bourses de Montréal au début de l'après-midi.

Parmi les principaux changements aux industrielles, Du Pont perd ⅞ à 43¼ et Canada Cement hausse de ¾ à 41.

Aux banques et aux papeteries, la banque Canadienne perd ⅜ à 66⅜, Commerce ⅜ à 64⅜ et Provinciale gagne ½ à 48½. Abitibi et Consolidated Paper gagnent ¼ à 12¼ et 40¾ respectivement.

Shell aux raffineries gagne ⅜ à 21½ et Seagrams aux boissons perd ¼ à 36½.

Parmi les supriféres, Denison gagne 1 à 39, Falconbridge perd ¾ à 101¼, Cominco gagne ⅜ à 45½ et Noranda ¼ à 52½.

Parmi les minières et pétrolières, Dynamic Pete gagne 35 cents à 3.85, Phoenix Canadian 15 à 2.95 et Peace River 10 à 7.90. Burnt Hill gagne 3½ à 40 cents tandis que C. New Pac. perd 10 à 65 cents et Dolsan 5 à 40 cents.

* * *

TORONTO — La tendance est la même à Toronto qu'à Montréal, mixte, et les variations des cours sont restreintes.

Parmi les principales fluctuations, la banque de Toronto gagne ½, Algoma, Imperial Oil et Jefferson Lake fléchissent de ¼ respectivement.

Parmi les métaux et les pétroles de l'ouest, Denison gagne ½, Hudson Bay Mining perd ¼. Hudson Bay Oil et Banff gagnent ⅜ chacun, et Dynamic et Mill City progressent de 25 et 10 cents respectivement.

Giant Yellowknife aux auriféres, fléchit de ¼ et Cochenour

Williams gagne 15 cents à 5.45. Parmi les mines, Con-Shawkey et Multi-Minerals progressent de 5 cents à 70 cents et 2.03 respectivement.

* * *

NEW YORK. — La reprise des cours qui s'est poursuivie en matinée à Wall Street devient irrégulière en début d'après-midi.

A midi, l'indice industriel Dow Jones est en baisse de 1.11 à 935.24. La moyenne des 60 valeurs, établie par la Presse Associée, gagne .5 à 350.9 ; les industrielles gagnent .5, les chemins de fer .2 et les services publics .3. L'

CAHIER No 3 / PAGES 25 - 36 LA PRESSE SPORT / ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, VENDREDI 4 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 53

Après Montréal, Verdun dit non au combat Clay-Terrell

Les autorités de la ville de Verdun imitent le Forum et refusent de présenter le match Clay-Terrell. — "Ce n'est pas une question financière", dit le maire George O'Reilly. — Les résidants de Verdun s'étaient prononcés "contre" l'idée des promoteurs.

Où aura donc lieu le match de championnat entre Cassius Clay et Ernie Terrell, si jamais il a effectivement lieu ?

Après Chicago et Montréal, les promoteurs de cette rencontre de championnat ont essuyé un autre refus, cet après-midi, alors que le conseil municipal de Verdun s'est opposé à ce que le match ait lieu à l'Auditorium municipal.

Tard, hier soir, les promoteurs avaient décidé de tourner les yeux vers Verdun après le refus du Forum de permettre la présentation du combat.

Après s'être entretenu avec le porte-parole des promoteurs, Loren Cassina, le maire de Verdun, George O'Reilly a convoqué une séance du conseil municipal.

A sa sortie de la salle de délibération, le maire O'Reilly a déclaré : "Le conseil a décidé de refuser la proposition. Le combat Clay-Terrell n'aura pas lieu à Verdun."

Les promoteurs ont refusé de commenter la nouvelle, avant la conférence de presse qui a été convoquée pour le milieu de l'après-midi.

Le maire O'Reilly a ajouté :

"La décision du conseil municipal n'est pas reliée à une question financière. Je n'ai aucun commentaire à faire au sujet des raisons qui ont motivé cette décision. Disons simplement qu'il n'était pas possible de permettre la présentation d'un tel événement dans les limites de notre ville."

"Toute autre information devra parvenir des promoteurs", a conclu le maire de Verdun.

Pour les promoteurs, il s agissait d'un second refus en douze heures. Après plusieurs heures de discussion, hier, la Commission athlétique de Montréal et les promotions "Main Bouts Inc." n'ont pu en venir à une entente. Les dirigeants du Forum, à leur tour, devaient se prononcer défavorables au match Clay-Terrell.

Le refus des membres du conseil municipal a été unanime. Selon un informateur, les résidants de Verdun n'auraient pas tardé à se prononcer "contre" le projet. Dès que la ville de Verdun a été mentionnée comme site possible du match de championnat, c'est en grand nombre que les appels téléphoniques sont parvenus aux bureaux de l'Hôtel de ville.

Un délai dispendienx

Jusqu'à quand les promoteurs peuvent-ils attendre avant d'annoncer officiellement le lieu du combat ?

"Ce jour est depuis déjà longtemps passé", a répondu Robert Arum, l'avocat de Main Bouts Inc.

"Chaque jour de délai signifie une perte de revenus de $50,000 à $75,000. Les théâtres ne peuvent attendre indéfiniment pour savoir si le combat sera télévisé dans leur enceinte le 29 mars. Nous savons nous qu'il le sera. Mais eux sont les gens qui, lorsque les nouvelles ne leur arrivent pas assez tôt, peuvent changer d'idée et décider de présenter un film."

A New York, Mike Malitz, vice-président exécutif des promotions Main Bout Inc. a déclaré que le match Clay-Terrell aura lieu le 29 mars "si la chose est humainement possible".

Malitz a dit que les refus de Montréal et de Verdun de présenter le combat ne signifient pas l'annulation de la rencontre.

"Trois semaines et demie nous séparent de la date fixée et nous ferons l'impossible pour que le combat ait lieu", a-t-il dit. Sans préciser, Malitz a révélé que son organisme étudie la candidature de quelques villes.

"Nous annoncerons la nouvelle lorsqu'elle sera officielle. Pas avant".

Puis Malitz a ajouté : "Nous présenterons le combat dans le Nord, le Sud, l'Est ou l'Ouest. Peu importe. Le combat aura lieu."

Malitz n'a pas prisé du tout l'attitude des dirigeants du Forum. "Ils nous avaient dit que le match pourrait y être présenté, puis soudainement, sans explication, ils nous avisent du contraire".

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Le Forum ferme ses portes au combat Clay-Terrell

Après avoir appris que la direction du Forum avait décidé de ne pas mettre son amphithéâtre à la disposition des promoteurs du combat Clay-Terrell, le pro-maire Paul-Emile Sauvageau, qui est également membre de la Commission athlétique, souhaite bonne chance au représentant des promoteurs, Loren Cassina (à gauche), sous le regard de Gerry Gosselin (à droite), le secrétaire de la Commission. Cassina et ses acolytes tournent maintenant les yeux vers Verdun.

Le Canadien gagne les combats de boxe, mais perd un important match contre Toronto, 4-0

par Gérard Champagne

Le Forum a dit non au combat Cassius Clay - Ernie Terrell, mais hier soir, les joueurs du Canadien ont gagné les combats de boxe et perdu le match aux mains des Maple Leafs de Toronto devant 15,457 spectateurs.

Ceux qui se disent experts du hockey prétendaient avant le match que les vieux joueurs du Toronto opposeraient une faible résistance aux rapides patineurs du Canadien, le lendemain d'une très dure partie à Toronto. Ils avaient tort. Les Leafs sont sortis vainqueurs 4 à 0.

Battus aux poings, les Leafs ont tout encaissé et semblaient plus fort physiquement que leurs rivaux à mesure que le match progressait.

Bien secondé par ses joueurs de défense, le gardien de buts Bruce Gamble a mérité son 2e blanchissage dans la ligue Nationale. Il avait réussi son premier blanchissage dans le chandail du Boston lors de la saison 1961-62.

Friday impopulaire

L'arbitre Bill Friday était un homme extrêmement impopulaire au Forum au cours des deux premières périodes. La tâche de prendre des décisions rapides et sages dans un match aussi important semblait au dessus de ses forces.

Bill Friday sera peut-être prêt à arbitrer de grands matches dans la ligue Nationale, à l'heure de l'expansion, mais hier soir, il semblait en pleine période d'apprentissage.

La foule l'a conspué au début de la période initiale lorsqu'il a pointé le cachot à Ted Harris, qui venait d'appliquer une mise en échec dure mais loyale, au centre de la patinoire, à Eddie Shack. Dans la période médiane, Friday a décerné une punition à Ferguson au beau milieu d'un jeu de puissance du Tricolore et on se demande encore si Friday a décerné une punition à Ferguson tout simplement parce qu'il n'aimait pas son profil, qui n'a rien d'un Lionel Barrymore.

Certaines décisions ont peut-être irrité les joueurs du Canadien à des moments critiques, mais elles n'ont pas influencé le match. Les Maple Leafs ont été tout simplement plus alertes sur patins et ont su capitaliser sur chaque erreur de leurs rivaux.

Friday a décerné 13 punitions, dont sept aux visiteurs et un seul but fut enregistré durant une attaque massive du Toronto.

TORONTO — But : Gamble, A. Smith. Défenses : Horton, Stanley, Douglas, Hillman, Baun. Avants : Kelly, Ellis, Armstrong, Stemkowsky, Keon, Bover, Pulford, Shack, Kurtenbach, Mahovlich, Imlach.

Canadien — But : Worsley, Hodge. Défenses : Laperrière, J. C. Tremblay, Harris, Talbot, Harper. Avants: Béliveau, Provost, G. Tremblay, Richard, Rousseau, Duff, Backstrom, Larose, Ferguson, Cournoyer, Roberts.

Arbitre : Friday.

Juges de lignes : Pavelich et Frampton.

PREMIERE PERIODE

1 — Toronto, Kelly (7e) (Shack) 3.47

2 — Toronto, Stemkowski (3e) 13.51
Punitions : Ferguson 4.19 ; Harris 8.16 ; Bover 10.26 ; Kurtenbach 11.40 ; Douglas, Stemkovsky, Larose 15.22 ; Ferguson (mineure doubles) 15.22.

DEUXIEME PERIODE

Aucun but.
Punitions : Harper, Kurtenbach 12.15 ; Stembowski 15.26; Ferguson 16.53 ; Harper 19.18.

TROISIEME PERIODE

3 — Toronto, Pulford (24e) (Shack-Kelly) 2.49

4 — Toronto, Mahovlich (26e) (Keon-Armstrong) 10.38
Punitions : Hillman 12.49.

LANCERS :

par Toronto	14	8	12	— 34
par Canadien	9	7	15	— 31

ASSISTANCE : 15,457

L'instructeur Punch Imlach était fier du travail de ses protégés après la rencontre. Il voyait l'avenir en rose. Son club venait de s'installer en troisième place sur un pied d'égalité avec le Détroit.

Le Toronto est le club qui a obtenu le plus de succès contre le Canadien cette saison et Imlach était d'humeur à livrer le secret de sa réussite.

"Pour vaincre le Canadien, il faut lancer quatre lignes d'attaque dans la mêlée. Cette tactique a encore bien fonctionné ce soir", dit-il. Imlach a déclaré qu'il avait été enchanté de la performance du joueur de défense Larry Hillman et de celle du gardien de buts Bruce Gamble. Ce dernier gardera de nouveau la forteresse du Toronto dans les deux joutes de fin de semaine.

Papa Imlach a également parlé de l'excellent travail de son fils Brent, qui a été lancé sur la glace, face au centre Jean Béliveau. "Mon fils n'avait que 5 ans lorsque Béliveau jouait pour moi avec les As de Québec. Ce soir, Brent jouait dans les mises au jeu contre le même Béliveau. La vue de mon fils ne l'a certainement pas fait rajeunir", a dit Imlach.

De la boxe au Forum

Red Kelly, Peter Stemkowski, Bob Pulford et Frank Mahovlich ont marqué les buts du Toronto. Les Leafs ont certainement surpris bien des gens en présentant un jeu ouvert contre le Tricolore. On dit communément dans les cercles de hockey que jouer offensivement avec le Canadien est courir au suicide, mais hier soir, la tactique a porté fruits aux Leafs.

Les mises en échec du Tricolore ont été viriles dès le début du match et les Leafs en ont pris pour leur rhume. Dans les combats de boxe dans la période initiale, Claude Larose a eu le meilleur dans les échanges avec Stemkowski, tandis que John Ferguson a échangé des coups avec Ron Ellis, puis avec Kent Douglas, qui est intervenu comme pacificateur. A la fin des hostilités, chaque combattant sauf Ferguson s'en est tiré avec une mineure, mais Ferguson, probablement à cause de son profil, a écopé de deux mineures.

La défaite a désappointé plusieurs partisans, mais le tableau n'est pas aussi sombre au lendemain d'une défaite. Le Canadien peut reprendre le terrain perdu en battant les Black Hawks à Chicago dimanche. Le temps guérit bien des blessures.

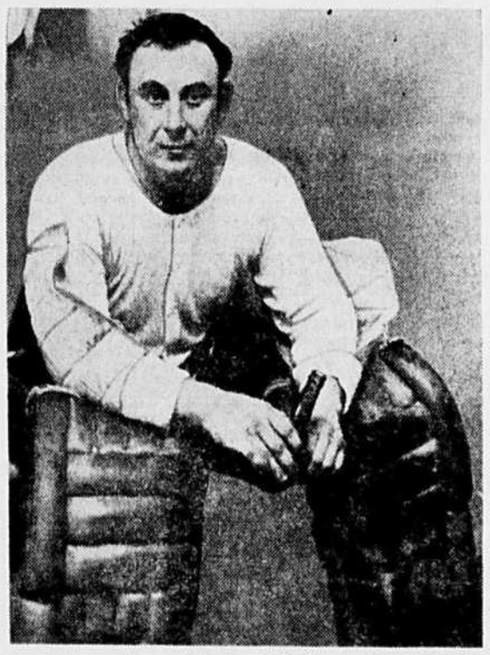

Premier blanchissage depuis 1962

Après des essais infructueux avec le Boston et les Rangers, le gardien de buts Bruce Gamble tente un retour dans la ligue Nationale dans l'uniforme du Toronto. Hier soir, l'instructeur Punch Imlach n'avait rien à lui reprocher. Gamble a blanchi le Canadien, 4-0. Il affrontera Bobby Hull et les Black Hawks à Toronto, samedi.

photos Réal St-Jean, LA PRESSE

Papa Imlach fier de son fils

Après la victoire des Leafs contre le Canadien, l'instructeur Punch Imlach a félicité publiquement son fils Brent, qui venait de présenter une belle performance. Brent Imlach a joué au centre contre Jean Béliveau. Le fils de Imlach était âgé de 5 ans, quand Béliveau jouait sous la tutelle de Punch Imlach à Québec.

Conditions de la Commission

La réunion d'hier soir n'avait pas été organisée pour étudier la demande d'un permis à Main Bout Inc., mais tout simplement pour faire connaitre aux représentations de celle-ci les conditions exigées par l'organisme montréalais pour étudier la question d'émettre une licence. Voici une liste de ces conditions :

1 — Une demande écrite de permis par un promoteur licencié par la Commission.

2 — Copie de contrat entre promoteur et les boxeurs et leurs gérants sur formules officielles de la Commission.

3 — Copie du contrat entre promoteur et le propriétaire du local où le combat aura lieu.

4 — Contrat entre promoteur et les réseaux de radio et de TV.

5 — Dépôt ou cautionnement de $100,000 pour garantir le

Voir CONDITIONS en p. 28

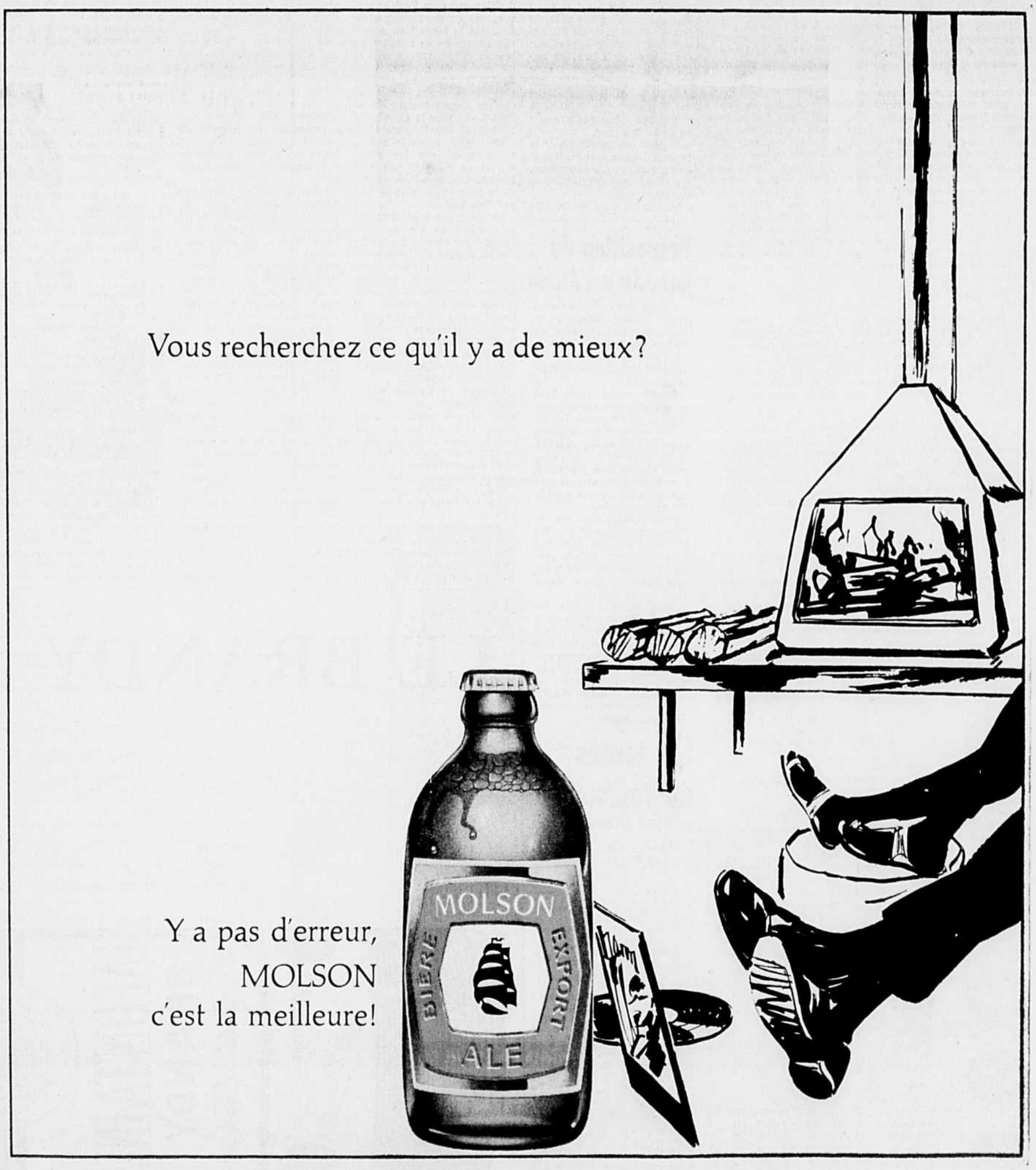

EN TRE NOUS

PAR MARCEL DESJARDINS

"Les déclarations stupides de Cassius Clay ont tout gâché!

Dès janvier, Loren Cassina avait cherché à persuader Main Bout Inc., à organiser le combat Cassius Clay - Ernie Terrell à Montréal, de faire savoir Robert Arum, l'avocat de cette compagnie américaine hier soir à l'hôtel de ville où il était allé rencontrer les membres de la commission athlétique.

Pourquoi Montréal? Parce que la métropole est reconnue à travers l'Amérique pour son attitude sympathique à l'égard des athlètes de toutes les races et nationalités. "Demandez l'opinion de tous les athlètes de couleur ? Tous vous répondront qu'ils se plaisent à venir évoluer à Montréal parce qu'ils sont sûrs d'un accueil sympathique et d'un traitement juste", de dire Arum.

★ ★ ★

Comment Cassina n'a-t-il pas suggéré plus tôt Toronto que Montréal car n'est-il pas lui-même un Torontois ? "Parce qu'il a soutenu que Montréal était une ville plus sportive. Non seulement, il voulait que le combat Clay-Terrell ait lieu à Montréal mais il insistait pour que le vainqueur rencontre George Chuvalo en juin encore à Montréal à moins que le premier match n'ait pas obtenu le succès prévu."

★ ★ ★

Mais tout ceci ne donne-t-il pas à penser que vous considériez déjà la possibilité de difficultés à organiser le combat aux Etats-Unis ? "Peut-être. Mais c'était surtout parce que notre but était de présenter le combat dans l'une des grandes villes d'Amérique. Nous avions pensé à New York et Chicago. Nullement à des endroits tels que Las Vegas ou Lewiston. Mais Montréal est une des grandes cités du continent."

★ ★ ★

Tous ces sentiments sympathiques à l'adresse de Montréal, Arum nous les exprimait avant cette réunion d'hier soir alors qu'il nous apprenait que Frank Sinatra viendrait certainement avec un large groupe, que plus de 75 citoyens du Kentucky feraient le voyage, qu'une centaine de Philadelphie viendraient et qu'il nous laissait savoir que le combat serait télévisé via le satellite "Oiseau matinal" en Angleterre aussi bien qu'en France, en Allemagne, en Hollande et en Suède. "Vous savez", ajoutait-il, "que la boxe perd peut être de sa vogue en Amérique mais que partout ailleurs, particulièrement en Europe elle connait une vive popularité."

★ ★ ★

Quelques heures plus tard, il est possible que quelques uns de ces sentiments à l'égard de Montréal avaient changé car il avait appris au cours de la soirée par des journalistes que la direction du Forum ne voulait plus lui louer son amphithéâtre, il avait entendu la commission athlétique lui demander de déposer une garantie de $100,000 comme quoi le combat aura bel et bien lieu et que les conditions financières exigées seront respectées. Il ne semblait pas trop comprendre ce qu'il considérait un changement d'attitudes. Pressions politiques ? Pressions de la Ligue Nationale de hockey ? Il ne savait vraiment quoi penser.

★ ★ ★

Tous ces problèmes qui le confrontent auraient pu être évités si seulement Cassius Clay n'avait pas fait cette stupide déclaration au sujet de la guerre au Vietnam, au sujet de sa classification militaire. Mais Clay, qui est un garçon charmant dans la vie privée, devient un quelqu'un incapable de se contrôler lorsqu'il se trouve devant un groupe. Il souffre d'insécurité et cela prend alors la forme de déclarations stupides", de dire Arum. "La commission athlétique de Chicago avait accepté le combat mais Clay a tout changé cela. Tous les politiciens, qui désirent faire parler d'eux, le dénoncent. Les promoteurs de Chicago, furieux d'avoir perdu le match, ont prétendu que Clay ne pourrait sortir des Etats-Unis pour livrer son match en dehors des frontières américaines. Or, la chose est fausse, totalement fausse."

★ ★ ★

Mais tout ceci n'apprend pas au lecteur si le combat Clay - Terrell aura lieu le 29 mars à Montréal. La commission athlétique se dit favorable au projet si toutes ses conditions sont acceptées par les promoteurs et Arum et Cassina ont déclaré qu'ils sont prêts à acquiescer à toutes ces demandes et pourtant à la sortie de l'hôtel de ville, l'impression des journalistes était que la chose est loin d'être conclue.

La commission pour sa part prétend que Main Bout Inc peut remplir toutes ces conditions d'ici lundi prochain mais Arum prétend que c'est beaucoup de temps perdu. "Nous sommes déjà le 3 et le combat a lieu le 29. Et ce match est pour le championnat mondial", de prétendre Arum. Mais la commission de répondre qu'elle ne vient que d'être saisie du problème. Si Main Bout Inc., a tellement attendu, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même."

★ ★ ★

Dire qu'autrefois, le site de tout combat de championnat mondial était connu des mois et des mois à l'avance, que c'était considéré comme un privilège par une ville d'obtenir une telle rencontre. Mais c'était au temps ou la boxe jouissait d'une toute autre réputation que celle d'aujourd'hui. La boxe souffre du mal qui l'afflige depuis des années, un mal qui la ronge comme un cancer.

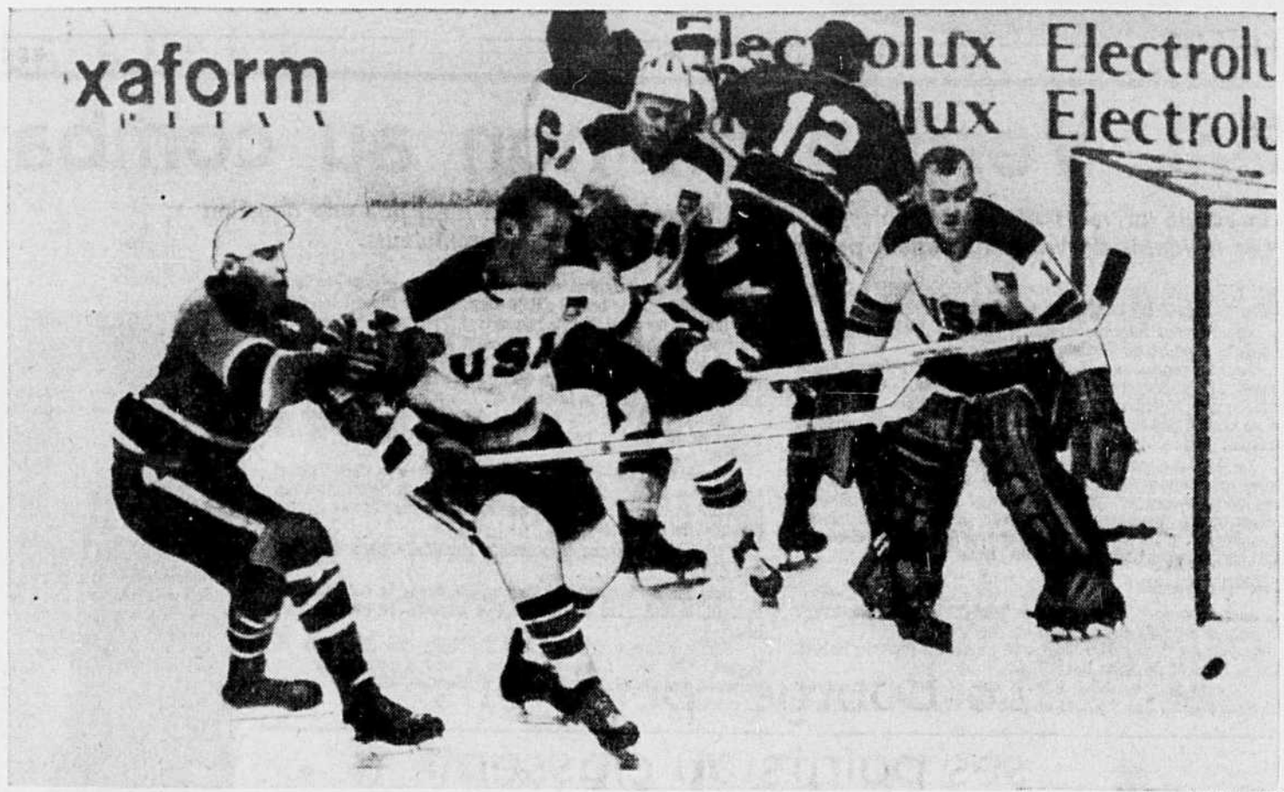

Photo UPI

Circulation intense près des buts des Etats-Unis

Lors de la joute Canada vs Etats-Unis, à l'ouverture du tournoi mondial de hockey hier, le jeu a produit des scènes de circulation un peu intense. Ici l'action se déroule près du gardien de but TOM URKOVICH, de l'équipe américaine. On reconnait également JOHN MacMILLAN (12) de l'équipe canadienne, engagé dans une bataille avec ROSS (6) de l'équipe américaine. Le Canada l'emportait par 7-2.

L'équipe du Canada part sur un bon pied

LJUBLJANA, Yougosl. (PC) — L'équipe nationale de hockey du Canada a frappé dès le son de la cloche et remporté une victoire facile de 7-2, portant un dur coup aux aspirations de l'équipe américaine et laissant aucun doute que les Canadiens ne seront pas une victime facile dans le tournoi mondial de hockey.

Bien secondée par le gardien de but Seth Martin, de Trail, C.-B., et le joueur de défense Lorne Davis, de Régina, l'équipe canadienne a pris une avance de 3-0 dans les 10 premières minutes de jeu, a ajouté un 4e but dans la 13e minute de la deuxième période, et en a marqué trois autres dans l'engagement final.

C'est donc devant une foule de 10,000 spectateurs que les Canadiens vengeaient leur défaite de 2-1 subie aux mains des Américains dans un match hors-concours ici, dimanche dernier.

George Faulkner, de Harbour Grace, Terre-Neuve, dirigeait l'offensive du Canada, avec deux buts, cependant que Ray Cadieux, de Ste-Adèle; l'instructeur-joueur Jackie McLeod, de Winnipeg; Morris Mott, de Winnipeg; Fran Huck, de Winnipeg, et Marshall Johnston, de Birch Hills, Sask., en marquaient un chacun.

C'était la 11e fois de suite qu'une équipe canadienne battait les Etats-Unis dans le tournoi mondial, et la défaite éliminait virtuellement toute chance aux Américains cette anne. Dans son prochain match, samedi, l'équipe américaine fera face aux Soviétiques.

Les Canadiens dominèrent par une forte marge, obtenant 42 lancers contre 20 pour les Américains. Martin, choisi par l'aviseur, le R. P. David Bauer, et l'instructeur McLeod pour la joute d'ouverture parce que les Américains étaient beaucoup plus forts cette année, a effectué 18 arrêts. Pour les Américains, Tom Yurkovich a bloqué 35 lancers. Dans la 2e période, il en a arrêté 19.

Les Canadiens ont dû acheter de nouveaux bâtons pour leur joute d'ouverture, et ils les ont achetés des Américains. Une partie de l'équipement du Canada a été retenue à Paris attendant un avion commercial pour la Yougoslavie.

PREMIERE PERIODE

1 — Canada, Faulkner 1.27
2 — Canada, Cadieux (Bourbonnais) 8.08
3 — Canada, McLeod (Huck) 10.15
4 — Etats-Unis, Ruelle 14.10
Punitions : Cadieux 12.00

DEUXIEME PERIODE

5 — Etats-Unis, L. Stordahl 5.37
6 — Canada, Mott 12.28
Punitions : Currie 11.40, Davis 13.32.

TROISIEME PERIODE

7 — Canada, Huck (MacKenzie) 7.12
8 — Canada, Faulkner 11.25
9 — Canada, Johnston (MacMillan) 19.30
Punitions: Huck 3.34; Mayasich 5.40; Tschida 6.28; Begg, 6.28; Ruelle 12.20; Schmidt 12.20; MacMillan 19.59.

ARRETS :

par Martin	6	5	7 — 18
par Yirkovich	9	19	7 — 35

Wayne Dornack, de Rochester, Minn., le lérant de l'équipe américaine, déclarait après la joute : "Nous avons eu une mauvaise première période, après être demeurés une heure de plus sur le banc durant la cérémonie d'ouverture où le maréchal Tito a fait un discours). C'est assez difficile de redonner l'enthousiasme aux joueurs".

Il choisit Don Ross, de The Grand Forks, D.N., comme son meilleur joueur.

Le P. Bauer, de son côté, déclarait : "Nous étions un peu inquiets dans la deuxième période, quand le compte n'était que de 3-2. Mais nous augmentèrent la marge à 4-2 et 5-2, et alors nous respirames plus à l'aise."

Le Père Bauer était d'avis que Marshall Johnston avait été son meilleur joueur.

Le Canada disputera sa prochaine joute demain, contre la Pologne.

en direct de YOUGOSLAVIE

avec André Trudelle

LJUBLJANA. — La glace était mauvaise pour le début du tournoi mondial, mais les Canadiens ont dominé leurs rivaux des Etats-Unis durant 42 minutes et l'ont emporté avec aise. Les Canadiens donnaient ainsi un solide démenti à ceux qui croyaient que le Canada ne pourrait même pas terminer au quatrième rang.

Ce n'est que vers la fin de la période initiale que les Canadiens, gauches dans leur zone, ont permis aux Américains de compter une fois.

La victoire du Canada, plus décisive que nous l'avions prévue, nous a moins surpris, toutefois, que la façon bien propre aux Européens de compter les lancers dirigés vers le filet et les arrêts du gardien. C'est ainsi qu'à l'issue de chaque période, on disait aux journalistes que les lancers avaient été de 20-39-21—80 pour le Canada, et 16-10-15—41 pour les Etats-Unis.

En réalité, après le match, on apprenait que les arrêts étaient de 6-5-7—18 par Seth Martin, très populaire auprès de la foule ici, et de 9-19-7—35 par Tom Yurkovitch.

Un autre fait assez amusant est celui de constater que l'équipe américaine compte quatre joueurs d'origine canadienne-française : Maisonneuve, Ruelle, Roberge et Therrien. L'équipe canadienne n'en compte que deux : Bourbonnais et Cadieux. Ces Américains d'origine canadienne ont été naturalisés, et sont partant éligibles, explique M. Lionel Fleury, président de l'Association canadienne de hockey amateur.

L'équipe du Canada, qui a connu d'emblée son meilleur début dans le tournoi mondial depuis plusieurs années, utilisera le même alignement pour le match de samedi, car les clubs de la division "A" sont tous au repos aujourd'hui.

Hier, l'instructeur-joueur Jack McLeod a utilisé une ligne formée de Mott-Huck et McLeod. Une autre ligne était formée de Faulkner - Johnton - McMillan. Bourbonnais et Cadieux jouaient en compagnie de Conlin. Bourbonnais et Cadieux ont été les meilleurs à l'attaque, et Davis-Begg et MacKenzie ont bien fait à la défense.

Le travail des arbitres, russes, a été également excellent.

A cause de leur victoire de 2-1 sur le Canada, les Américains étaient déjà considérés comme la bête noire du tournoi. Les Canadiens, plus rapides et plus opportunistes, ont toutefois démontré que lorque l'enjeu est important, ils peuvent affronter avec succès les meilleures équipes.

Ici et là — Mon compagnon **Richard Garneau**, après les démarches d'accréditation vite terminées, allons rejoindre M. **Lionel Fleury**, peu après notre arrivée . . . A 5 h., réception chez l'ambassadeur canadien **Ross Campbell**. Lui et son épouse sont charmants. M. Campbell parle couramment le français. Il a deux fils, Hugh, 20 ans, est étudiant à McGill, et Tim, 18 ans, étudie en Suisse.

La Yougoslavie n'est plus le pays qu'il était en 1948, nous dit M. Campbell. L'an dernier, plus de 2 millions de Yougoslaves ont voyagé en dehors de leur pays et 7 millions et demi de touristes ont visité le pays. . . puis il ajoutait, en souriant : "Dites à **René Lévesque** que le socialisme est en perte de vitesse ici. On s'est rendu compte après 20 ans que la formule capitaliste était encore la meilleure . . . en marchant près du Tivoli Hall, je constate une particularité ici : en bordure de la route, une voie de quatre pieds environ est réservée spécialement aux cyclistes. A demain.

Proposition du Canada à l'étude

LJUBLJANA, Yougoslavie. (PC) — Les dirigeants de la fédération internationale du hockey sur glace, étudient la possibilité de modifier radicalement l'organisation du tournoi mondial.

Selon le plan à l'étude, basé en grande partie sur une proposition du Canada rejetée par la majorité en 1964, cinq pays au lieu de huit feraient partie de la classe "A". Chacune des équipes s'affronterait à deux reprises et non une seule fois comme c'est le cas présentement.

Il est possible aussi que les tournois des groupes "A", "B" et "C" aient lieu dans des pays différents. Depuis plusieurs années, les trois groupes jouent en même temps et au même endroit.

Selon Bunny Ahearne, les délégués des différents pays étudient la proposition durant la présente compétition. Il a confiance que le nouveau système soit accepté lors du congrès annuel de la fédération en Autriche, en août prochain.

Les modifications seraient en vigueur en 1969.

Les joutes au tournoi

AUJOURD'HUI

Groupe "B"
Suisse 6 — Angleterre 3 — Allemagne de l'Ouest 4 — Roumanie 1.

HIER

Groupe "A"
URSS 8, Pologne 1
Tchécoslovaquie 6, Al. de l'Est 0
Suède 5, Finlande 1
Canada 7, Etats-Unis 2

Groupe "B"
Norvège 12, Angleterre 2
Al. de l'Ouest 6, Autriche 3
Roumanie 4, Suisse 3
Yougoslavie 6, Hongrie 4

Groupe "C"
Danemark 9, U. Sud Africaine 0

GROUPE "A"

	G	P	N	P	C	Pts
URSS	1	0	0	9	1	2
Tchécoslova.	1	0	0	6	0	2
Canada	1	0	0	7	2	2
Suède	1	0	0	5	1	2
Finlande	0	1	0	1	5	0
Etats-Unis	0	1	0	2	7	0
All. de l'Est	0	1	0	0	6	0
Pologne	0	1	0	1	8	0

GROUPE "B"

All. de l'Ouest	2	0	0	10	4	4
Norvège	1	0	0	12	2	2
Yougoslavie	1	0	0	6	4	2
Roumanie	1	1	0	5	7	2
Suisse	1	1	0	9	7	2
Hongrie	0	1	0	4	6	0
Autriche	0	1	0	3	6	0
Angleterre	0	2	0	3	18	0

Suède, URSS et Tchécoslovaquie sont vainqueurs

BELGRADE (AFP-UPI) — Les hockeyeurs soviétiques, grands favoris de la compétition, les Tchécoslovaques et les Suédois, ont passé facilement le premier cap des 32es championnats du monde de hockey sur glace, en même temps que les Canadiens qui, meilleurs réalisateurs, vinrent à bout des Américains.

Les Russes, sauf au cours de la seconde période pendant laquelle trop confiants, ils accordèrent une grande liberté d'action aux Polonais, remportèrent une facile victoire. De son côté, la Tchécoslovaquie après un début laborieux, devant l'Allemagne de l'Est, se ressaisit rapidement et sa domination alla crescendo pendant les deux dernières périodes qu'elle enleva sans concéder le moindre but. Quant aux Suédois, ils ne forcèrent jamais leur talent, conduisant à leur guise une partie qui les vit manoeuvrer agréablement devant les Finlandais trop rapidement résignés.

Dans le dernier match, le Canada qui avait été battu par les Etats-Unis en match d'exhibition, s'est réhabilité aux dépens des Américains surpris par le jeu rapide de leurs adversaires.

Les "grands" observeront aujourd'hui une journée de repos.

En revanche, en poule "B" ou les Norvégiens grands favoris de ce groupe, ont démontré qu'ils étaient en mesure — en dépit de la faible opposition qu'ils rencontrèrent devant l'Angleterre — de terminer à la première place et d'accéder de nouveau en poule "A". L'on a enregistré une surprise importante : la défaite de la Suisse devant la Roumanie. De même, succès inattendu mais logique de l'Allemagne de l'Ouest sur l'Autriche. Quant à la Yougoslavie, elle a remporté une victoire difficile mais méritée sur la Hongrie.

Enfin, en poule "C", le Danemark a remporté une confortable victoire devant l'Union Sud Africaine.

Le maréchal Tito présent

Le maréchal Tito a inauguré officiellement à la patinoire du pavillon de Tivoli à Ljubljana les 32es championnats du monde de hockey sur glace, hier.

Des patineurs tout de blanc vêtus et portant les drapeaux des 19 pays participants ont défilé sur la glace au son d'une marche militaire.

Après de brèves allocutions prononcées par MM. Leopold Krese et John Ahearne, présidents respectifs du comité organisateur et de la Fédération Internationale de hockey sur glace, le chef de l'Etat yougoslave a salué chaleureusement les "représentants du sport" et déclaré officiellement ouverts les 32es championnats du monde.

La puissante équipe soviétique a bien commencé la défense de son championnat mondial en battant facilement la Pologne par 8-1. Les Polonais, promus cette année de la division B à la division A, montrèrent beaucoup de combativité, et reçurent l'encouragement de la foule, mais ne furent pas de taille en technique et en jeu d'équipe avec les Russes.

Les comptes par périodes furent de 4-0, 1-1 et 3-0.

La Tchécoslovaquie a bien débuté également en battant l'Allemagne de l'Est par 6-0. Toutefois, les Tchécoslovaques abordèrent ce match sans grande cohésion, et pendant quelques minutes inquiétèrent sérieusement leurs supporteurs.

Reg Fleming marque 2 buts et les Rangers triomphent

BOSTON. (PA) — Reg Fleming a compté sur un retour de lancer à la fin du dernier engagement et une deuxième fois dans le match, donnant ainsi aux Rangers de New York un triomphe de 5-4 sur les Bruins de Boston dans un match entre les deux équipes de la ligue Nationale.

C'était la 2e victoire des Rangers sur les Bruins en deux soirs et la 6e défaite de suite pour le Boston.

Le but de Fleming, brisant une égalité à 15:22, survint quelques secondes après avoir quitté le banc des punitions où il purgeait une 4e punition dans la joute.

Les Bruins étaient venus de l'arrière, à 3:38 après avoir concédé une avance de 4-0. Ed Westfall avait nivelé le compte après un grand effort de Tommy Williams qui avait fait le jeu et la passe à Westfall.

New York comptait trois fois dans la première période. Fleming et Vic Hadfield marquaient un but chacun et obtenaient un assist sur les deux premiers buts. Hadfield comptait à 5:20 sur le retour d'un lancer de Ratelle, puis Fleming faisait dévier un boulet de Bob Nevin.

Harry Howell portait le compte à 3-0 dans cette première période, tandis que Don Marshall augmentait la marge avec un autre but, après 2:07 de la deuxième période.

Courageux, les Bruins connurent une poussée commencée par un but de Ron Stewart. Don Awrey et Forbes Kennedy suivirent, réduisant l'avance des Rangers à 4-3.

Pendant ce laps de temps, les Bruins marquèrent un autre but, mais l'arbitre Vern Buffey refusa le but parce qu'il y avait hors-jeu.

Le jeu fut interrompu deux fois dans la troisième période, lorsque de solides mises en échec ébranlèrent le vitrail protecteur.

Plusieurs des 9,737 spectateurs huèrent copieusement les Bruins pour leur jeu terne, dans la première période. Pour Stewart, c'était le 199e but de sa carrière.

New York — But : Maniago, Giacomin. Défenses : Howell, Plager, Hillman, Brown, Neilson. Avants : Fleming, Hadfield, Ratelle, Nevin, Ingarfield, Hicke, Robinson, Seiling, Goyette, Peters, Marshall.

Boston — But : Johnston, Parent. Défenses : Woytowich, Marotte, Langlois, Doak, Awrey. Avants : Martin, Stewart, Maxner, Williams, Westfall, Parise, Bucyk, Oliver, McKenzie, Kennedy.

Arbitre : Buffey. Juges de lignes : Atanas et Armstrong.

Première période

1—New York, Hadfield (14e) Fleming, Ratelle) 5:20
2—New York, Fleming (13e) (Nevin, Hadfield) 8:39
3—New York, Howell (4e) (Ingarfield, Marshall) 18:38

Punitions — Kennedy 8:12, Fleming 13:01, Howell 14:10, Fleming 15:30.

Deuxième période

4—New York, Marshall (22e) (Nevin, Goyette) 2:07
5—Boston, Stewart (13e) (Maxner, Doak) 7:55
6—Boston, Awrey (4e) (Martin, Doak) 12:46
7—Boston, Kennedy (4e) (Langlois, Stewart) 19:49

Punitions : Woytowich 8:27, Hicke 11:01, Fleming 13:24, Robinson 16:53.

Troisième période

8—Boston, Westfall (9e) (Maxner, Williams) 4:38
9—New York, Fleming (14e) (Plager, Marshall) 15:22

Punitions : Westfall 5:06, Plager 9:30, Fleming 13:00, Westfall 14:08.

Lancers par New York : 15-10 6—31
Boston 8-10 11—29

Assistance : 9,739.

DANS L'EST SKI
DETACHEZ CETTE ANNONCE
CONDITIONS D'ENNEIGEMENT
SERVICE 24 HEURES

OWL'S HEAD	878-1453
NORTH HATLEY	547-7880
MONT ECHO	866-7035
MONT ORFORD	878-1242
BROMONT	861-6152
MONT SUTTON	866-5156
JAY PEAK	861-2263

Ligue Nationale

AUJOURD'HUI

Aucune joute au calendrier

HIER

Toronto 4, Canadien 0
New York 5, Boston 4

VICTOIRES ET DEFAITES

	Can	Chi	Tor	NY	Dét	Bos	Vic
Canadien	—	6	3	10	5	7	31
Chicago	3	—	4	8	10	7	32
Toronto	6	6	—	5	2	7	26
New York	1	3	3	—	3	6	16
Détroit	4	1	7	5	—	9	26
Boston	3	2	3	5	2	—	15
Défaites	17	18	20	33	22	36	146

JOUTES NULLES

	Can	Chi	Tor	NY	Dét	Bos	Tot
Canadien	—	2	2	0	3	1	8
Chicago	2	—	1	1	1	2	7
Toronto	2	1	—	4	1	1	9
New York	0	1	4	—	3	1	9
Détroit	3	1	1	3	—	1	9
Boston	1	2	1	1	1	—	6
Total	8	7	9	9	9	6	40

LE CLASSEMENT

	J	G	P	N	P	C	Pts
Chicago	57	32	18	7	210	152	71
Canadien	56	31	17	8	186	146	70
Toronto	55	26	20	9	164	149	61
Détroit	57	26	22	9	186	159	61
New York	57	16	33	9	173	222	41
Boston	56	15	36	6	140	231	36

LE BRANDY LAFONTAINE

De tradition française — un brandy fin et léger, fait pour être humé, puis savouré. Délectable tel quel, dans le café ou les cocktails.

En vente maintenant dans tous les magasins de la Régie des Alcools du Québec :

106A - 10 oz	$2.15
106B - 25 oz	5.20
106C - 40 oz	7.95

J. M. DOUGLAS & COMPANY LIMITED
MONTREAL, P.Q., CANADA

A peine nommé secrétaire parlementaire de Sharp, Chrétien joue son avenir

par Pierre O'Neil

OTTAWA — M. Jean Chrétien a la tête sous le couperet.

C'est le débat sur la revision de la loi sur les banques et ses fonctions de secrétaire parlementaire du ministre des Finances qui lui valent cette position pour le moins inconfortable.

Il joue peut-être, en effet, son avenir politique. Voici pourquoi :

Le caucus libéral est divisé sur la question de la revision de la loi sur les banques et particulièrement sur la décision que doit prendre le gouvernement quant à la limite de 6% sur les taux des prêts bancaires.

Cette division intestine a amené le caucus, il y a déjà quelques semaines à créer un comité spécial chargé d'aplanir les difficultés ou de mettre tout le monde d'accord avant que le gouvernement ne fasse état de sa politique en chambre.

C'est M. Jean Chrétien qui dirige les travaux de ce sous-comité du caucus.

Il a une tâche délicate. Il s'agit d'abord d'identifier l'opposition au projet de M. Sharp. Cette phase de l'opération est presque terminée et elle a été d'autant plus facile qu'on ne s'est pas gêné au caucus pour faire valoir des opinions divergentes sur le sujet.

Cette tâche remplie, il s'agit de tenter d'élaborer des compromis ou, si cela est impossible, il faudra persuader les libéraux réticents d'accepter "la ligne du parti"

M. Jean Chrétien

lorsque le gouvernement aura fait connaître sa décision.

L'avenir de M. Jean Chrétien, le jeune député de St-Maurice-Laflèche, qui a raté de peu son entrée au cabinet en décembre, dépend en partie de la façon dont il mènera toute cette opération délicate.

A l'horizon : des solutions de compromis

Pour le moment on dit que tout va bien et que le caucus s'achemine doucement vers des solutions de compromis. Mais la partie n'est pas encore entièrement jouée et le député qui aspire toujours à un poste au cabinet en est tout à fait conscient.

Sa position est d'autant plus délicate que le ministre a une très grande confiance à l'égard de son secrétaire parlementaire. Il le met au courant de toutes les grandes décisions et il l'appelle même à participer à ces décisions. Il l'invite à la plupart des réunions qu'il tient avec les plus hauts fonctionnaires du gouvernement. Il lui confie des travaux qui sont à la mesure de ses moyens. Bref, contrairement à certains autres ministres il utilise son secrétaire parlementaire.

Mais dans le débat qui divise les libéraux et qui divisera tantôt tout le parlement, M. Chrétien en verra de toutes les couleurs. On sait déjà que M. Gordon est farouchement opposé à la libéralisation de la loi sur les banques comme l'entend M. Mitchell Sharp.

Le point de vue de ce dernier est assez simple. Il émane de la philosophie qui se dégageait des travaux de la Commission Porter sur le système bancaire du Canada. La grande thèse des commissaires c'est qu'il faut introduire plus de concurrence dans le système canadien pour qu'il puisse s'adapter aux besoins actuels de l'économie canadienne, des hommes d'affaires aussi bien que du Canadien moyen.

L'un des principaux moyens de rétablir cette concurrence, selon la commission, c'est de faire en sorte que les compagnies de petits prêts et en général ce qu'on appelle les "quasi-banques" soient placées sur le même pied que les banques.

Une des façons, la principale, de réaliser ceci c'est d'abolir le plafond de 6% sur les taux de prêts des banques.

Ceux qui pensent comme M. Sharp prétendent, et il faut bien simplifier à l'extrême, que cette mesure va favoriser les petits emprunteurs, les prêts de banques portant un taux d'intérêt moyen entre ce qui était permis auparavant et ce que chargent les quasi-banques, compagnies de finances, etc.

Ils prétendent également que des taux de prêts plus forts vont permettre aux banques d'offrir de meilleurs taux aux épargnants et par conséquent de faire accroître ainsi le volume des épargnes des Canadiens.

Les adversaires de la proposition Sharp démolissent ainsi ces arguments : pour eux il n'y a pas de relation entre les taux d'intérêt que paient les banques et le volume des épargnes. "C'est le niveau de revenus, disent-ils, qui déterminent le volume des épargnes, non pas les taux payés par les banques."

Quant aux avantages que le petit emprunteur tirerait de la mesure que s'apprête à proposer M. Sharp, les partisans de M. Walter Gordon n'y croient pas non plus.

Ils disent que les banques ne sont pas intéressées aux petits prêts dont les coûts d'administration sont très élevés. Par conséquent l'abolition du plafond n'aurait d'autre effet que d'accroître les profits des institutions bancaires laissant les petits emprunteurs aux mains de ceux que les créditistes appellent les "requins de la finance"... Et cela à des taux à peine plus bas que maintenant.

Au surplus, prétendent-ils, la mesure ne ferait qu'élever la structure des taux d'intérêt entraînant par conséquent des coûts élevés qui ne font rien pour mettre un terme aux dangers réels d'inflation qui menacent notre économie.

C'est le même groupe de députés qui presse le gouvernement de favoriser autrement les petits emprunteurs; en contrôlant les compagnies de finance par des lois beaucoup plus sévères.

Où est la voie ?

C'est dans ce labyrinthe que M. Chrétien cherche une voie droite. Il se peut toutefois que des solutions de compromis soient possibles et qu'elles soient soumises très bientôt à M. Sharp qui s'apprête, dit-il, si ce n'est déjà fait, à soumettre au cabinet son projet de législation sur les banques.

Quoi qu'il en soit, comme nous le signalait un député hier, la décision du gouvernement risque de soulever une tempête politique. Les créditistes s'élèveront contre une mesure dont les chances sont qu'elle entrainera de toutes façons une hausse des taux d'intérêt sans donner beaucoup plus d'accès au crédit aux petits emprunteurs.

Le NPD dira qu'il ne vaut pas la peine d'accroître les profits des banques pour réduire les taux des compagnies de finance et que par conséquent il vaudrait mieux légiférer directement contre ces compagnies.

Le bloc des conservateurs de l'Ouest tonnera contre la politique gouvernementale s'il n'intervient pas de compromis. Les radicaux de l'Ouest ont toujours prétendu, en effet, que les grands banquiers de l'est du pays n'avaient pas de plus grand sport que de saigner à blanc la population de l'ouest du pays.

Et en plus, les hommes politiques se feront sérénader de la belle façon par les institutions financières du pays.

Un autre beau chahut en perspective !

Sharp veut confier des postes de commande aux Canadiens français

La nomination de M. Michel Vennat au poste d'adjoint spécial du ministre des Finances, à Ottawa, dénote l'intention du ministre, M. Mitchell Sharp, de confier certains postes de commande de son ministère à des Canadiens français. Et ce n'est pas par un simple effet du hasard que le ministre s'est également donné un secrétaire parlementaire de langue française. M. Jean Chrétien, sûrement un des plus jeunes secrétaires parlementaires depuis longtemps. A maintes reprises, au cours de conférences de presse ou d'apparitions en public, M. Sharp s'est exprimé en français, il a également montré beaucoup d'intérêt dans les différentes initiatives émanant du Québec, contrastant avec l'attitude traditionnelle de ce ministère à mentalité anglo-saxonne.

C'est du moins l'opinion de M. Vennat lui-même, exprimée hier soir lors de l'émission "Aujourd'hui", à la télévision d'Etat.

Le "nouveau bras droit" de M. Sharp, c'est ainsi qu'on l'a présenté à la télévision, qui selon l'animateur Wilfrid Lemoyne serait non seulement le premier Canadien français à devenir adjoint spécial d'un ministre des Finances mais également le plus jeune adjoint spécial depuis des années, sinon depuis la Confédération, avoue qu'il a toujours été "plus jeune que les autres" dans divers domaines.

Cela était vrai pour ses études, pour ses responsabilités collégiales et la direction de divers organismes.

M. Vennat, qui a étudié le droit aux universités de Montréal et Laval et l'économie à Oxford, en Angleterre, où il fut boursier Rhodes, ne croit pas que le fait d'avoir seulement 24 ans puisse lui nuire dans ses nouvelles fonctions. D'ailleurs, s'empresse-t-il d'ajouter, c'est la détermination et et le travail qui comptent, pas l'âge.

Mise en garde de M. Yvon Dupuis

par Bernard Morrier

L'ancien député fédéral de St-Jean-Iberville-Napierville, M. Yvon Dupuis, s'est dit hier parfaitement d'accord avec le ministre québécois de la Justice, Me Claude Wagner, lorsque celui-ci réclame certains amendements au Code pénal pour supprimer des preuves d'alibis. L'ancien ministre a toutefois mis en garde son auditoire contre de tels amendements.

M. Dupuis, qui était le conférencier invité au déjeuner hebdomadaire d'un club social de Verdun, a notamment déclaré ceci : "Je suis d'accord sur ce point et je crois, comme Me Wagner, qu'on devrait améliorer le code criminel pour prévenir de tels abus. Cependant, je diffère d'opinion avec lui dans les moyens à prendre pour arriver à ce but, même s'il est animé de la meilleure intention du monde. Ainsi, Me Wagner désire qu'on force un prévenu à donner sa preuve d'alibi dès le moment de son arrestation ou, au plus tard, au stade de l'enquête préliminaire; il veut qu'on refuse catégoriquement à un accusé, une preuve d'alibi, s'il attend jusqu'à l'audition de son procès pour l'apporter."

Selon M. Dupuis, cette proposition qui, à première vue, paraît excellente, ouvre la porte à l'injustice et ne peut qu'entraîner la plus adjecte des prévarications de la part d'un juge qui serait obligé d'appliquer à la lettre cet article du Code criminel.

De vagues souvenirs

"Nous sommes d'accord avec Me Wagner, d'expliquer M. Dupuis, pour exiger qu'un accusé à qui on reproche un crime récent fasse connaître une preuve d'alibi dès le moment de son arrestation ou, au plus tard, à son enquête préliminaire. Mais, dans le cas d'un accusé à qui on reproche une offense commise il y a huit mois, un an ou cinq ans, il faut lui permettre de pouvoir présenter sa preuve d'alibi au stade du procès, parce que souvent, il lui sera impossible avant le procès, de reconstituer très rapidement l'usage de son temps ou ses faits et gestes si l'affaire remonte à une période quelque peu lointaine."

En soulignant qu'il s'inscrivait en faux contre la proposition de Me Wagner, l'ex-ministre a affirmé que ce dernier ne songeait, dans sa proposition, qu'à l'efficacité de la Couronne et qu'il oubliait complètement d'accorder au citoyen toute la justice et toute la liberté qu'il lui faut pour être jugé équitablement.

Et M. Dupuis d'ajouter : "Le ministre de la Justice, ce n'est pas le ministre de la police ou des juges ou des procureurs de la Couronne. Le ministre de la Justice a le devoir de se placer au-dessus des disputes, des préjugés et des passions. Il n'a pas le droit de lancer à gauche et à droite, à la radio ou dans les journaux, des accusations contre des groupes ou des gens; il n'a pas le droit, à mon sens, de lancer dans le public l'idée qu'il connait, lui, tous les bandits, tous les chefs de la pègre et tout le monde interlope. Qu'il les nomme donc, qu'il les accuse donc ces gens-là. Que M. Wagner cesse ses déclarations vagues qui sèment le doute chez tous les citoyens et qui font que ces derniers ne savent maintenant plus où est le danger."

Quant aux accusations qui pèsent contre lui et pour lesquelles il subira son procès le 14 mars, M. Dupuis a fait part de sa satisfaction d'être traduit devant les tribunaux. "Ainsi, a-t-il dit, les doutes disparaîtront, les rumeurs s'éteindront. On saura une fois pour toutes si je suis innocent ou si je suis coupable."

Dans l'esprit du conférencier, le ministre de la Justice ne doit pas se faire le bourreau public ou le chasseur de sorcières; il ne doit pas être négatif, ni contre quelqu'un en particulier, ni contre un groupe; il doit demeurer objectif, éclairé, sage et impartial.

"Si, comme je le crois, de poursuivre M. Dupuis, notre ministre de la Justice, votre député de Verdun, Me Wagner, veut véritablement améliorer le code pénal, nous voulons tous l'applaudir, car le code pénal est bien loin d'être parfait et il a grandement besoin d'améliorations. Cependant, il y a bien d'autres choses à faire que de donner à la Couronne des armes plus puissantes pour pourchasser les gens et s'assurer de leur condamnation en les privant de prérogatives indispensables au triomphe de la vraie justice des hommes."

Se défendant ensuite d'être avocat et soulignant plutôt qu'il était un homme du peuple, M. Dupuis a formulé les recommandations suivantes dans les amendements qu'on pourrait apporter au Code criminel :

- S'assurer du dédommagement d'un citoyen injustement accusé par la Couronne.
- Ne pas laisser trainer pendant de longs mois un accusé devant la Cour criminelle ou les Assises; faire l'impossible pour accélérer la marche de la justice afin de s'assurer de l'acquittement rapide d'un innocent ou de la condamnation rapide d'un coupable.
- Clarifier le Code criminel afin d'enlever à ses articles toutes les ambiguïtés qui, actuellement, permettent aux avocats de la couronne ou aux accusés de jouer sur les mots ou de contourner la loi.

Ah ! Si j'avais su !

M. Dupuis a dit regretter, du temps qu'il était député, de ne pas s'être suffisamment intéressé au Code criminel. "Ah ! Si j'avais su, a-t-il dit. Aujourd'hui, je comprends mieux pourquoi je ne peux pas blâmer les juges de rendre certains jugements folichons : ils s'en tiennent au Code criminel. Pour ce qui est des législateurs, ils laissent toutes les portes ouvertes lorsqu'il s'agit d'amendements et c'est vous, honnêtes citoyens, qui pouvez en être victimes."

Tout en recommandant la plus grande vigilance dans ce domaine de l'opinion publique, M. Dupuis a promis en terminant, qu'une fois son procès passé, il n'hésitera pas à s'occuper de "l'affaire de tous" et qu'il entreprendra une grande croisade pour faire connaitre à la population tous les dangers que présente actuellement le Code criminel et qui pourraient survenir à la suite d'amendements.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

ALFONZO (Luigi) — A l'hôpital Reine Elizabeth, le 3 mars 1966, à l'âge de 84 ans, est décédé Luigi Alfonzo, époux de Marietta Di Paolo, beau-frère de Mme M. Forcille (Carmela), Vincent, Michel et Primiano Di Paolo. Les funérailles auront lieu lundi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires Clarke 5580 ouest, rue Sherbrooke pour se rendre à l'église St-Raymond, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ALLY (J.-Ernest) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé M. J. Ernest Ally, époux de Genoria Vachon, demeurant 9202 St-Hubert. Les funérailles auront lieu lundi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 745 est, boul. Crémazie à 8 h. 30 pour se rendre à l'église du Christ-Roi où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Pierreville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANGRIGNON (Virginie) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Arthur Angrignon, née Virginie Valiquette. Les funérailles auront lieu lundi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée 1120 est, rue Jean-Talon à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Eustache, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASSELIN (Maurice) — Subitement à Terrasse Vaudreuil, le 3 mars 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Maurice Asselin, époux de Marie-Anne Ponton, demeurant 54 Premier Boulevard. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Aubry et Trudeau 12 rue St-Charles, Dorion pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Protection, Terrasse Vaudreuil où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Lucien) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 59 ans, est décédé Lucien Auger, époux de Fleurette Thibault, demeurant au 3896 Droiet. Les funérailles auront lieu lundi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons Bonnier, Duclos, Bonnier 3503 rue Papineau à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIL (Philippe) — A Ste-Ursule, le 3 mars 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Philippe Baril, gérant de la Banque Canadienne à Ste-Ursule, époux de Fleurette St-Onge, frère du Rév. Père Bernardin Baril, des Pères Rédemptoristes de Sherbrooke. Les funérailles auront lieu lundi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons Irénée Gagnon et Fils Ste-Ursule pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Ursule, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULNE (Blanche) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Frédérick Beaulne, née Blanche Meilleur, demeurant 501 Préfontaine. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 2472 est, rue Ste-Catherine à 7.45 hres, pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 8 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELAIR (Wilfrid) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 82 ans est décédé Wilfrid Bélair, époux en 1eres noces de Florina Thivierge et en 2es noces de feu Yvonne Larose. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Savaria Ltée 6078 rue Droiet, coin Jarry à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 55 ans, 8 mois, est décédée Mme Maurice Bertrand, née Marie-Jeanne Bertrand, demeurant à 11.042, London, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giroux & Fils Inc. 11.130, boul. Pie-IX à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNIER (Roger) — A Verdun, le 2 mars 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Roger Bonnier, époux de Annette Côté, demeurant, 92 avenue de l'Eglise, père de Ginette et Manon. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 3565 Boul. LaSalle, à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 hrs 45, et de là au cimetière du Christ-Roi de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTHILLIER (Johanne) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 2 ans, 7 mois, est décédée Johanne Bouthillier, fille de M. Jean Bouthillier et de Marielle Desforges, demeurant 8486, 12e avenue, Ville St-Michel. La cérémonie des anges aura lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giroux et Fils Inc. 6880, boul. St-Michel à 11 h. 15 pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne où la cérémonie sera célébrée à 11 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Paul) — A Montréal, le 3 mars 1966 à l'âge de 55 ans, 8 mois, est décédé M. Paul Brault, époux de Simone Delisle, demeurant à Rosemont. Père de Denise (Mme Victor Raymond) et de Ronald, frère de H. Orphyr Brault. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-A. Guilbault Inc., 5359, 11e Ave, Rosemont, à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROSSOIT (Maria) — A Greenfield Park, le 2 mars 1966, à l'âge de 74 ans, 7 mois, est décédée Mme veuve Michel Brossoit, née Maria Rheault, demeurant 93, Regent, à Greenfield Park, mère de Mme Léo Guindon (Jacqueline), Mme Fred Dupuis (Gisèle). Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 2630, rue Notre-Dame Ouest à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Hélène, de Montréal, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPEAU (Henri N.) — A Outremont, le 2 mars 1966, est décédé Henri N. Campeau, époux d'Alma De Fazio, demeurant à 1537 Lajoie. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée 1111, rue Laurier ouest, Outremont à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Raphael, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Marie-Rose) — A Verdun, le 1er mars 1966, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Emesse Chartrand, née Marie-Rose Daoust, demeurant 279-6e avenue, Verdun, mère de René, Mme Fernand Quenneville (Aurore) Mme Gérard Pilon (Rollande), Aline et Léo. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 2630, rue Notre-Dame ouest à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Joseph) — A Montréal, le 1er mars 1966, à l'âge 71 ans, est décédé M. Joseph Cloutier, époux de feu Marie-Anne Hamelin, demeurant 2034, Bercy. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc 2390, rue Rouen à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Alice) — A Montréal, le 1er mars 1966, à l'âge de 64 ans, est décédée Alice Bisson, épouse de Damase Côté, contracteur - peintre, demeurant 5268 Garnier. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Paul et Fortin, 835 est, avenue Laurier pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURVAL (Eva) — A Outremont, le 2 mars 1966 à l'âge de 79 ans est décédée Eva Léveillé, épouse de Raoul Courval, demeurant à 6043 Hutchison. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée 1111, rue Laurier ouest, Outremont à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Georges où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Charles) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 67 ans, 4 mois, est décédé Charles Dagenais, célibataire, demeurant 4707 St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Georges Vandelac Ltée 4340, rue St-Denis pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'APRILE (Matteo Elia) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 81 ans, est décédé Matteo Elia D'Aprile, époux de feu Maria Masteromatteo, demeurant à 698, ave Parker, Greenfield Park. Les funérailles auront lieu lundi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons H. C. Fetterly et Fils 2035, rue Wellington à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Anne où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENONCOURT (Robert) — A Longueuil, le 2 mars 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Robert Denoncourt, époux de Pauline Fleury, demeurant à 264, St-Charles Ouest. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Langlois et Francoeur 163, rue St-Charles à 2 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 3 heures p.m., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DURAND (Arthur) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 50 ans, est décédé Arthur Durand, époux de Madeleine Bouchard, demeurant à 2192, rue Chambly. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons S.E. Rajotte 3635, rue Hochelaga pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ETHIER (Doria) — A Montréal-Nord, le 2 mars 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Doria Corbeil, épouse de feu Clovis Ethier, mère de Roland, Guy, Jacques, Marcel, Mme A. Martin (Juliette), Mme A. Tousignant (Simone), Mme A. Rhéaume (Bérengère), demeurant à 4765, boul. Gouin est. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons A. Savaria Ltée 5001, Boul. Henri-Bourassa est à 9 h. 20, pour se rendre à l'église Ste-Gertrude où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière du Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FELTON (Armand) — A Pont-Viau, le 2 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Armand Felton, célibataire, frère de M. Roméo Felton, demeurant 655, Des Laurentides, Pont-Viau. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. C. Filiatrault 24, rue St-Florent, Pont-Viau à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Louis-Grignon-de-Montfort, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOSTER (Ulysse) — A Montréal, le 1er mars 1966, à l'âge de 81 ans, est décédé Ulysse Foster, époux de feu Laure Foster. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Paul et Fortin 835 est, avenue Laurier à 8 hres 30, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-de-LaSalle, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

GAUTHIER (André) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Andronique (André) Gauthier, époux de feu Marie-Jeanne Landry. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Lorenzo Neveu 7766, rue St-Hubert à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Philomène) — A Montréal, le 4 mars 1966, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Gaudias Giroux, née Philomène Brulotte. Les funérailles auront lieu lundi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc., 6520, rue St-Denis à 9.45 hres, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOUGEON (Noella) — Subitement à Montréal, le 2 mars 1966 à l'âge de 57 ans est décédée Mlle Noella Gougeon, fille de feu Isidore Gougeon et de feu Rose-Aiba Lamouche, demeurant 1301 Boul. St-Joseph est. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Société Coopérative de Frais Funéraires 4848 rue Papineau à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Edgar) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Edgar Gravel, époux de feu Irène Boileau, père de Mme Alexandre Boutin (Fernande), et 5 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 2805 rue Allard à 10.15 hres pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha où le service sera célébré à 10.30 hres, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Eulalie) — A Montréal, le 3 mars 1966, à l'âge de 89 ans, est décédée Madame veuve Siméon Grenier (nee Eulalie Caillé), demeurant rue Cartier. Les funérailles auront lieu lundi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire J. Paul Marchand 4228, rue Papineau pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HILGERS (Joseph) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 79 ans est décédé Joseph Hilgers, époux de Thérèse Meessen, père de Irma. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Roland Risson Inc. 1415 rue Fleury est à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JEANNOTTE (Lorraine) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 2 ans, 11 mois, est décédée Lorraine Jeannotte, enfant de Marcel Jeannotte et de Réjane St-Denis. La cérémonie des anges aura lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Roland Risson Inc., 130, boul. Henri-Bourassa est, à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où la cérémonie sera célébrée à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (J.-Alfred) — A l'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance, le 2 mars 1966, à l'âge de 95 ans, 5 mois, est décédé Maître J.-Alfred Julien, C.R., Commandeur de l'Ordre de St-Grégoire LeGrand, époux de feu Angélina Dumouchel. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons de l'Hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance, 1275, Côte-Vertu, St-Laurent pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JUTRAS (Nestor) — A Verdun, le 3 mars 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé Nestor Jutras, époux de feu Emilinda Richard, demeurant autrefois à 842, De l'Eglise. Les funérailles auront lieu lundi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire L. Thériault Enrg. 512, rue De l'Eglise à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KAVANAGH (Yvette) — A Montréal, le 2 mars 1966, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Donat Kavanagh, née Yvette Renée de Cotret, soeur de Mme Alfred-S. Labelle. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 745 est, rue Crémazie pour se rendre à l'église St-Alphonse-d'Youville où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Théophile) — A St-Charles-Borromée, le 3 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé Théophile Labelle, époux de Jeanne Duquette. Il laisse dans le deuil ses fils : le Rév. Père Jean-Paul, P.S.S., missionnaire au Japon, Réal et Raymond. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc. 6520, rue St-Denis à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALIBERTE (Armand) — A Montréal, le 3 mars 1966, est décédé M. Armand Laliberté, demeurant à 19, Cavanach, frère de Jean Laliberté. Les funérailles auront lieu samedi le 5 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Yvon Champagne, 438, rue Notre-Dame, Repentigny, pour se rendre à l'église Purification de Repentigny, où le service sera célébré à 10 hres. Inhumation au même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALIBERTE (Joseph) — A St-Lin, le 1er mars 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Joseph Laliberté, époux en 1ères noces de Marie-Ange Clavel, et en 2emes noces de feu Amanda Cyr. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons F. Joly et Fils Ltée 256, 12e Avenue, St-Lin à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lin, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARUE (Jacqueline) — Accidentellement, à Montréal, le 1er mars 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Mme Rene Larue, née Jacqueline Léveillée. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée & Société Coopérative de Frais Funéraires 2251, rue Jean-Talon Est à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURIN (Jean-Baptiste) — A St-Léonard, le 1er mars 1966 à l'âge de 61 ans est décédé M. Jean-Baptiste Laurin, époux